This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

5273.27

Bd. May, 1883.

BOUGHT WITH

THE INCOME FROM

THE BEQUEST OF

CHARLES MINOT,

OF SOMERVILLE,

(Class of 1828.)

20 April, 1882.

DU GÉNITIF LATIN

ET DE LA

PRÉPOSITION *DE*

Collection philologique. Fasc. 13.

DU

GÉNITIF LATIN

ET DE LA

PRÉPOSITION *DE*

ETUDE DE SYNTAXE HISTORIQUE

SUR LA

DÉCOMPOSITION DU LATIN ET LA FORMATION DU FRANÇAIS

PAR

P. CLAIRIN

ANCIEN ÉLÈVE DE L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE

PARIS

F. VIEWEG, LIBRAIRE-ÉDITEUR

67, RUE RICHELIEU, 67

1880

5273.27

APR 20 1882

Minot fund.

A MON MAITRE

MONSIEUR CHARLES THUROT

MEMBRE DE L'INSTITUT

MAITRE DE CONFÉRENCES A L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE

HOMMAGE

DE RECONNAISSANCE ET D'AFFECTION

INTRODUCTION

Assez d'ouvrages, dont plusieurs sont devenus classiques, établissent d'une manière évidente les origines latines de la langue française. La connaissance des lois de la phonétique permet de rattacher le plus grand nombre des mots de notre vocabulaire aux mots latins correspondants. On s'est moins occupé de la syntaxe comparée des deux langues : on constate les différences principales qui existent entre la construction de la phrase en latin et en français, mais on connaît moins la nature et les causes de ces différences. Un dictionnaire historique, comme celui de M. Littré, indiquant les formes variées qu'un mot a revêtues dans la suite des temps, montre par combien de changements ce mot a passé pour arriver jusqu'à notre époque. Au contraire, l'histoire des variations et des transformations de la syntaxe est fort incomplète. C'est un des chapitres de cette histoire que nous nous proposons d'écrire.

La disparition des cas est sans contredit un des faits qui ont le plus contribué à la différence des deux syntaxes latine et française. Le français, ne distinguant plus que le genre et le nombre dans les noms, doit en indiquer la fonction par la construction de la phrase ou par des prépositions; le latin se servait des terminaisons casuelles. De synthétique la langue est devenue analytique.

De tous les cas du latin, le génitif est celui qui a les

sens les plus nombreux et les plus variés. C'est a préposition *de* qui a servi en français à marquer les rapports indiqués par ce cas. Mais cette particule, qui existait en même temps que le génitif, a conservé dans notre langue toutes les fonctions qu'elle remplissait en latin. Elle a en outre remplacé en partie d'autres prépositions, et son emploi est allé se développant d'une manière étonnante. L'histoire du génitif latin et de la préposition *de* en latin et en français fera l'objet de ce travail.

Nous prendrons pour point de départ le siècle de César et d'Auguste. On peut regarder la langue latine comme arrivée alors à son plus haut degré de perfection [1]. Presque aussitôt après commence la décadence. Etendu sur une grande partie du monde, l'empire romain contenait trop de peuples étrangers, il touchait à trop de pays barbares pour ne pas subir l'influence de ces provinciaux bientôt admis au droit de cité, et de ces barbares qui devaient avant peu de siècles devenir les maîtres.

Introduit en Gaule par la conquête, le latin ne se substitua qu'imparfaitement à l'idiome national. D'une manière générale, le vocabulaire des maîtres subsista, quoique fortement altéré, mais la syntaxe fut bouleversée. Alors se forma une sorte de langue de transition, le bas-latin ou latin barbare, qui se montre à nous écrit par des scribes plus ou moins ignorants, et affublé tant bien que mal par eux des flexions et des terminaisons du latin classique. Puis apparaît le vieux français, beaucoup plus voisin cependant du latin que la langue moderne [2]. Le travail de transformation et de perfectionnement ne s'ar-

[1] Nous nous permettrons cependant de faire quelques emprunts aux auteurs comiques, dont le langage devait se rapprocher un peu du parler populaire, qui est d'une si grande importance pour notre travail.

[2] Nous ne nous occuperons que de la langue d'oïl, celle qui était destinée à devenir le français moderne.

rête pas. Vers la fin du XIIIe siècle et au commencement du XIVe, les derniers vestiges de la déclinaison latine disparaissent; la langue moderne remplace la langue du moyen âge. Ce sera notre point d'arrivée. Joinville marque assez bien le caractère de cette dernière époque. Par le temps où il a vécu, par son style, il appartient à la fois au XIIIe et au XIVe siècle. On trouve chez lui la plupart des constructions modernes, et cependant il emploie encore celles de l'âge précédent. Cette qualité particulière, l'importance et la célébrité de son ouvrage, nous ont paru des raisons suffisantes pour nous arrêter à lui. Et, comme à l'époque classique du latin le nom de Cicéron est le plus illustre, nous pourrons, pour marquer les limites de cette étude historique sur la syntaxe des deux langues, dire qu'elle commence à Cicéron pour finir à Joinville.

Ce travail se composera principalement d'une suite de tableaux qui contiendront les exemples destinés à montrer, période par période, la valeur et l'emploi du génitif et de la préposition *de* durant ces treize siècles qui ont vu l'épanouissement et la décadence du latin, la naissance et la formation du français.

Nîmes, février 1879.

DU
GÉNITIF LATIN
ET DE LA
PRÉPOSITION *DE*

Étude de syntaxe historique sur la décomposition du latin et la formation du français.

LIVRE I
LATIN

PREMIÈRE PARTIE
CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

CHAPITRE I
DES LOIS DE LA GRAMMAIRE ET DU RÔLE DE L'INTELLIGENCE DANS LE LANGAGE

Dans l'étude des lois de la grammaire, il ne faut pas se flatter de tout expliquer. Le langage, instrument de la pensée, mobile, souple et ancien comme elle, ne devient que fort tard l'objet d'une étude particulière. Aussi les grammairiens ne peuvent-ils souvent que constater des faits et construire des hypothèses plus ou moins solides et ingénieuses, parce qu'avec le temps le langage a subi des modifications importantes et nombreuses, et, en l'absence de preuves certaines, toute affirmation serait téméraire. En outre, pour mieux traduire leur pensée, ou pour exprimer de nouvelles idées, les hommes changent sans cesse le langage, qui n'est qu'un instrument

et un interprète. La grammaire constate ces changements, sans prétendre imposer ses lois à l'intelligence : elle s'arrogerait ainsi un droit qui ne lui appartient pas.

L'intelligence ne crée pas des signes différents pour exprimer toutes les nuances des idées. Ainsi, par exemple, elle n'a pas besoin d'inventer un nombre de terminaisons égal à celui des rapports que les noms doivent marquer. En français le suffixe *ier* sert à former des mots dérivés qui se rattachent tous à des mots plus simples, mais de diverses manières : un *charretier* est un homme qui conduit une charrette; un *carrossier*, un ouvrier qui construit des carrosses; le *prisonnier* est enfermé dans la prison; le *geôlier* garde la geôle; un *chevalier* monte à cheval; un *bouvier* conduit des bœufs. Ce n'est pas la grammaire qui pourra rendre compte des sens différents que prend le suffixe dans ces dérivés, à moins de reconnaître entre ce suffixe et tous les mots auxquels il se joint un rapport tellement abstrait qu'il en résulte une nouvelle obscurité. C'est l'intelligence qui, aidée par l'habitude, saisit le rapport qui existe entre chaque dérivé et le mot simple correspondant. Cela suffit. Dans cette phrase de Cicéron : *Quorum oratorum erat princeps Menippus Stratonicensis meo iudicio tota Asia illis temporibus disertissimus* (*Brut.*, 91, 315), nous trouvons trois compléments à l'ablatif: l'un exprime la mesure d'appréciation, l'autre le lieu, le dernier le temps. Parmi des emplois si divers, quel sens propre la grammaire assignera-t-elle à l'ablatif? C'est encore l'intelligence qui, d'après la construction de la phrase et la signification des différents mots, reconnaît la valeur de chacun.

Sans doute on peut concevoir une langue dans laquelle tous les rapports différents des mots seraient marqués d'une manière visible par des formes distinctes; mais on n'éviterait une difficulté que pour tomber dans une autre plus grande. Une telle langue exigerait des formes innombrables où l'on s'égarerait, et, incapable de supporter un tel poids, la mémoire succomberait écrasée. « La nomen-
» clature chimique est une sorte de catalogue parlé où
» tout changement dans la composition d'un corps en-
» traîne un remanîment dans son nom. Mais il faut con-
» sidérer que parmi la quantité infinie de rapports que

» peuvent avoir entre eux les objets du monde extérieur, » la langue de la chimie choisit seulement un petit » nombre et néglige de donner une expression aux » autres : c'est un idiome qui n'arrive à la précision que » par la plus stricte spécialité [1]. » Le langage véritable, qui doit traduire exactement toutes nos pensées, ne peut pas ambitionner une qualité achetée à ce prix.

Si même on pouvait arriver à la précision de la nomenclature chimique, l'esprit ne se dégoûterait-il pas d'un semblable instrument si parfait et si compliqué? Il faudrait un apprentissage laborieux et ingrat pour s'en rendre maître; ensuite l'habileté de l'ouvrier deviendrait superflue. L'intelligence aime le travail et l'effort, où elle trouve comme une manifestation de la vie. Si l'obscurité lui déplaît, elle ne redoute pas moins la lumière inutile. Un homme sain et vigoureux ne trouve guère de plaisir à se promener indéfiniment sur une grande route en plaine; mais quel plaisir de monter, de descendre, de se servir de ses muscles! Et, quand au bout d'efforts parfois énergiques on a conquis un beau point de vue, on s'y arrête avec bonheur pour en jouir; la peine même de la recherche augmente le charme que l'on éprouve. Il en est de même pour l'intelligence : elle aime à chercher, à lutter, à deviner le sens qu'un suffixe ajoute à un radical, la valeur propre d'un mot placé à côté d'un autre; elle perfectionne les éléments imparfaits du langage; elle éprouve une véritable jouissance à triompher des obstacles. N'est-ce pas là une des raisons pour lesquelles la langue souvent concise de la poésie, qui frappe fortement l'esprit, le charme plus que la prose? En augmentant le travail, elle augmente la jouissance.

---

[1] Bréal, *Des Idées latentes du langage*, p. 12.

CHAPITRE II

DES CAS ET EN PARTICULIER DU GÉNITIF

L'intelligence, qui joue un rôle si important dans le langage, semble même jalouse de ses attributs et de ses droits. A mesure que les langues avancent en âge, les suffixes, auxiliaires de la pensée, loin d'augmenter en nombre, tendent plutôt à diminuer. On les abandonne comme inutiles. « L'esprit devine ou sait par tradition » des rapports qui ne sont nullement exprimés par les » mots, et notre entendement achève ce qui est seule- » ment indiqué par le langage [1]. »

Pour ne parler que des cas, ils paraissent avoir été plus nombreux à l'origine des langues indo-européennes que dans les temps moins anciens. La déclinaison latine en a perdu deux, dont il ne reste guère que quelques traces signalées comme des exceptions ou des irrégularités. D'autres cas ou des prépositions ont servi à marquer les rapports indiqués autrefois par ces formes disparues.

En outre les terminaisons casuelles sont bien moins nombreuses que les rapports exprimés par les noms. Aussi la même sert à marquer plusieurs rapports. Mais ceux-ci n'ont parfois aucune liaison entre eux, ou celle qui existe est si lointaine qu'on n'ose guère en affirmer l'existence. Voici deux exemples du génitif latin : *Romae moenia; — plerique hominum.* Dans le premier le mot

[1] Bréal, *Des Idées latentes du langage*, p. 11.

Romae signifie la ville qui possède des remparts ; dans le second, *hominum* signifie le tout dont *plerique* indique une partie. Quelle liaison peut-on établir entre deux sens si différents ?

Si l'on savait avec certitude le sens primitif d'une terminaison casuelle, peut-être arriverait-on à en relier l'une à l'autre, d'une manière logique, les différentes significations. Mais cette connaissance nous manque. Les grammairiens anciens ne nous apprennent rien sur ce point [1]. Bopp, voulant donner une définition scientifique, dit que l'essence du génitif est de personnifier un objet en y attachant une idée secondaire de relation locale [2]. Mais cette définition est obscure ; elle manque aussi de précision, puisqu'elle pourrait convenir aux autres cas, et Bopp tourne en partie la difficulté en s'abstenant de définir l'essence de ceux-là. Cette obscurité était d'ailleurs fatale chez lui. En expliquant étymologiquement la signification des cas, il reconnaît dans les terminaisons casuelles des racines pronominales, et la même dans le nominatif que dans le génitif. Les éléments étant identiques, la même définition doit convenir aux deux. Mais l'origine de ces deux cas fût-elle la même d'après l'étymologie, l'usage les a trop séparés pour que l'on puisse espérer, sans sortir du vague des généralités, leur trouver un sens primitif commun.

Le docteur Madvig, qui, dans sa grammaire latine, s'occupe moins des théories générales que des applications, se contente de dire que le génitif d'un mot indique qu'un autre mot est lié par un rapport avec celui-là et déterminé par lui. Il cherche ensuite à caractériser la liaison marquée par le génitif, qui est, dit-il, de trois espèces principales (*génitif possessif, génitif objectif, génitif partitif*) ; il ajoute qu'à ces trois divisions principales se rattachent quelques applications spéciales, et que dans quelques applications le sens fondamental, l'idée primitive est difficile à déterminer avec certitude [3].

[1] V. Priscien, liv. 5, *De Casu.*

[2] Tr. Bréal, t. I, p. 428.

[3] Madvig, *Gr. lat.*, § 279.

Ces essais de définitions restées incomplètes ou obscures nous montrent la difficulté de l'entreprise. En effet, le génitif a fini par marquer tant de rapports différents, que l'on ne peut guère se flatter d'expliquer complètement et avec clarté la valeur de ce cas par une définition simple et précise. Si à l'origine il a dû avoir un sens propre, et peut-être marquer l'éloignement, cette idée secondaire de relation locale, dont parle Bopp, a été indéfiniment modifiée et étendue. On est arrivé à une diversité de signification étonnante par un usage presque illimité de ce cas, les auteurs trouvant commode de s'en servir pour marquer qu'un mot est uni à un autre par un rapport que l'entendement doit reconnaître.

Le mot de génitif ne présente pas non plus un sens précis, qui en explique la valeur, et les discussions des grammairiens anciens apportent plus d'obscurité que de lumière sur ce point. Ainsi Priscien se demande ce que signifie le nom de ce cas, dont il cherche à déterminer l'emploi, sans résoudre aucune des deux questions. « Le » génitif, dit-il, est appelé possessif et paternel. On l'ap- » pelle génitif, soit parce qu'il nous sert à marquer le » genre (famille), comme par exemple *la famille de* » *Priam* = *genus Priami*, soit parce qu'il paraît être » un cas général, qui sert à former presque tous les dé- » rivés, surtout chez les Grecs. On l'appelle *possessif*, » parce que nous marquons la possession par ce cas, par » exemple *Priami regnum* = *le royaume possédé par* » *Priam*... On l'appelle aussi paternel, parce que le nom » qui désigne le père se met à ce cas, par exemple *Priami* » *filius* = *le fils de Priam* [1]. »

Ces indications vagues, présentées sous une forme aussi hésitante, ne nous instruisent guère, de même que l'explication étymologique de Bopp ne nous apprend rien de précis sur l'emploi de ce cas. C'est surtout l'intelligence qui en détermine la valeur par le choix des mots construits au génitif. En supposant même que la connaissance complète de l'étymologie nous permît de remonter à l'origine de ce cas, nous n'y trouverions qu'un sens

[1] Priscien, liv. 5, *De Casu*.

unique, qui, dans la suite des temps, a dû être modifié et comme diversement coloré par le sens des mots employés.

Sans nous arrêter plus longtemps aux discussions étymologiques, nous nous proposons de chercher dans la syntaxe, c'est-à-dire dans les constructions employées par les écrivains latins, à connaître la valeur qu'ils ont attribuée au génitif.

CHAPITRE III

DE LA CONSTRUCTION DU GÉNITIF

En étudiant la langue des écrivains de l'époque classique, on trouve assez juste sous sa forme concise la définition donnée par le docteur Madvig : « Le génitif » d'un mot indique qu'un autre mot est lié par un rapport » à celui-là et déterminé par lui. » On lit aussi dans la Méthode de Port-Royal : « Le génitif n'est gouverné que » d'un autre nom substantif, quoique souvent le nom qui » le gouverne soit sous-entendu [1]. » En effet un mot construit au génitif sert toujours de complément à un autre mot auquel il est lié pour le déterminer. En outre, s'il ne faut pas, comme le font les auteurs de la Méthode de Port-Royal, prétendre découvrir des ellipses, qui souvent n'existent pas, et fausser par la supposition de mots parasites la valeur des terminaisons casuelles [2], on doit cependant reconnaître que le plus souvent un mot au génitif sert de complément à un substantif. Si l'on trouve quelquefois des compléments à l'accusatif ou au datif après un substantif à racine verbale, comme après le verbe lui-même, ce sont des constructions rares, peut-être des restes d'une ancienne syntaxe encore appliquée aux supins, et que l'on peut regarder comme des excep-

[1] *Méthode latine*, Syntaxe, règle VI, 2.

[2] La Méthode de Port-Royal ne fait en cela que suivre la théorie de Sanctius qui déclarait que le génitif est toujours gouverné par un nom exprimé ou sous-entendu. Ex. : *Magni emi*, sous-entendu *pretio*. — *Natus Romae*, sous-entendu *in urbe*. V. Sanctius, *Minerva*, liv. II, chap. II à VII.

tions à l'époque classique. Au contraire les mots construits au génitif servent le plus souvent de compléments à des substantifs; et c'est par là que ce cas se distingue particulièrement des autres, quoiqu'on trouve aussi des compléments au génitif avec des verbes et des adjectifs.

Cependant le génitif lui-même a paru insuffisant pour marquer entre deux substantifs un véritable rapport de lieu, par exemple le point de départ ou le but vers lequel on se dirige. On trouve dans César : *Qua proximum iter in Ulteriorem Galliam erat* [1], et non *Ulterioris Galliae.* Souvent aussi, quand au lieu de ce rapport matériel on veut marquer une tendance, un penchant, ou encore une répulsion, on emploie des prépositions avec un complément à l'accusatif ou à l'ablatif. Mais l'étude de cette construction trouvera sa place lorsque nous nous occuperons de l'avantage que l'on peut trouver à se servir des prépositions. Qu'il nous suffise ici de remarquer cette particularité du latin : les rapports de lieu nettement indiqués ne se marquent pas à l'aide du génitif. Ainsi, dans les constructions les plus fréquentes de ce cas, on ne voit plus la trace de cette idée de relation locale dont parle Bopp.

Nous allons chercher les différents sens que peuvent prendre les mots construits au génitif. En essayant de mettre un peu d'ordre dans cette étude, nous ne prétendons point déduire logiquement les uns des autres les divers emplois du génitif que nous devons énumérer.

---

[1] Caes., *B. G.*, I, 10.

DEUXIÈME PARTIE

DU GÉNITIF

CHAPITRE IV

PREMIÈRE PÉRIODE CLASSIQUE

Article 1er. — *Génitif complément d'un substantif*

§ I. — Génitif subjectif

Dans les verbes latins l'actif et le passif se distinguent d'une manière imparfaite sans doute, mais cependant très sensible. Les supins et les gérondifs, qui participent autant à la nature des verbes qu'à celle des substantifs, ne changent pas de forme suivant qu'ils prennent le sens de l'une ou de l'autre voix. Rien dans la terminaison des substantifs n'indique le sens actif ou le sens passif : *amor Dei* signifie aussi bien l'amour que Dieu éprouve pour les hommes (sens passif) et l'amour qui a Dieu pour objet (sens actif). La signification des mots unis ensemble, la construction générale de la phrase, la suite des idées permettent seules de reconnaître le sens.

Dans le plus grand nombre des cas, deux idées substantives étant mises en présence, déterminées et complétées l'une par l'autre, le rapport qui existe entre les deux mots est à peu près le même que celui qui unit un verbe passif et son complément. Le génitif sert à indiquer que le terme complété est uni au complément par un rapport d'origine, de cause, de contenu, de dépendance ou de réciprocité, de propriété, d'action, de posses-

sion, de parenté. Nous appellerons le génitif ainsi construit *subjectif*, parce que le complément possède ou produit la chose exprimée par le terme complété, ou fait l'action énoncée par ce terme. Voici des exemples de ces différentes constructions, qui présentent des sens très variés :

Veterem *belli gloriam* (Caes., *B. G.*, 3, 24).

Vestigium ungulae, Castoris equi credis esse? (Cic., *Nat. deor.*, III, 5, 11).

Pix Idae (Virg., *Geor.*, IV, 41).

Spiritus oris (Id., *ibid.*, 300).

Quidam celebres aut *torquis adempti, aut corvi titulos auxiliaris* habent (Ov., *Fast.*, I, 601).

Perturbationes tempestatum (Cic., *Nat. deor.*, III, 7, 16).

Terror armorum (Cic., *Ep. ad. Att.*, VII, 8, 5).

Sortium beneficio se esse incolumem (Caes., *B. G.*, I, 53).

Refellendi tui causa (Cic., *Nat. deor.*, III, 1, 1). [1]

Parietes huius curiae (Cic., *Pr. Marc.*, 3, 10).

Locorum opportunitas (Id., *ibid.*, 2, 6).

Sectionem eius oppidi universam Caesar vendidit (Caes., *B. G.*, 2, 33).

Fundamenta nostrae civitatis (Cic., *De Nat. deor.*, III, 2, 5).

Sine ullo paene *militis vulnere* (Hirt., *B. G.*, 8, 37).

Legis dies (Cic., *Ep. ad Att.*, VII, 7, 6).

In *hoc officio sermonis* (Id., *ibid.*, VII, 4, 2).

Eius rei causam vere explicas (Id., *ibid.*, VII, 3, 3).

Nihil *incommodo valetudinis* feceris (Id., *ibid.*, VII, 8, 2).

Instar montis equum (Virg., *Aen.*, 2, 15).

Plato mihi unus *instar* est *centum milium* (Cic., *Brut.*, 51, 191).

Postridie eius diei (Caes., *B. G.*, 1, 23).

Turmae equitum, — genus hominum, — hostis Romanorum. Dans ces exemples, les deux mots sont intimement liés l'un à l'autre par un rapport réciproque et forment comme un mot composé.

[1] On peut rapprocher de cette construction celle de l'ancien ablatif *ergo*, placé de même après son complément : *illius ergo* (Virg., *Aen.*, VI, 670).

Instrumentum triumphi (Cic., *Ep. ad Att.*, VII, 8, 5).
Cuius mali sors incidit Remis, quibus *ille dies fungendi muneris* obvenerat (Hirt., *B. G.*, 8, 12).
Modus orandi (Virg., *Georg.*, IV, 536).
Non das *respondendi locum* (Cic., *De Nat. deor.*, III, 8, 19).
Usi tua *felicitate navigandi* (Cic., *Ep. ad Att.*, VII, 2, 1).
Hellespontiaci servet *tutela Priapi* (Virg., *Georg.*, IV, 111).
Martis dolos et dulcia furta (*Ibid.*, 345).
Elapsus *Pyrrhi de caede* Polites (Id., *Aen.*, II, 526).
Idem *obtutus* erat *amborum oculorum* (Cic., *De Nat. deor.*, III, 4, 9).
Cum *bello patris tui* interfuisses (Liv., 45, 8).
Vigilum canum tristes excubiae (Hor., *Carm.*, III, 16, 2).
Albanum Pompeii (Cic., *Ep. ad Att.*, VII, 5, 3).
De *legionibus Caesaris* (Id., *ibid.*, VII, 1, 1).
Versutos eos appello, *quorum* celeriter *mens* versatur, callidos autem, *quorum* tamquam *manus* opere, sic *animus* usu concalluit (Cic., *De Nat. deor.*, III, 10, 25).
Mundum *deorum domum* existimare debemus (Cic., *ibid.*, III, 10, 26).
Themistocles *Neoclis filius* (Nep., *Them.*, 1).
Mago *frater eius* (Id., *Annib.*, 7).
Pater Stoicorum (Cic., *De Nat. deor.*, III, 9, 23).
Maiores vostrum (Sall., *Cat.*, 33).

Remarques sur quelques particularités du génitif subjectif :

Les mots *filius, filia, uxor, servus, libertus* ne sont pas nécessairement exprimés ; le nom construit au génitif indique assez l'existence et la nature de la possession.
Hasdrubal Gisconis (Liv., 25, 37).
Hectoris Andromache (Virg., *Aen.*, 3, 319).
Faustus Sullae (Cic., *Pr. Cluent.*, 34).
Arcesilaus tuus tamen noster fuit. Erat enim *Polemonis* (Cic., *Fin.*, V, 21, 94)[1].

[1] Au lieu de sous-entendre *auditor*, on peut expliquer ce génitif par le sens possessif.

On trouve aussi quelquefois un nom de divinité au génitif après une préposition, avec ellipse du mot *aedes* ou *templum*.

Ventum erat *ad Vestae* (Hor., *Sat.*, I, 9, 35).

Ad Castoris (Cic., *Pr. Quint.*, 4, 17)[1].

On trouve aussi : Quae te *ex Apollodori* puto posse invenire (Cic., *Ep. ad Att.*, XII, 23, 2)[2].

Ces manières de parler paraissent plutôt grecques que latines. On peut en dire autant de la construction d'un substantif au génitif avec un pronom neutre.

Hoc Thrasybuli = cette conduite de Thrasybule (Nep., *Thras.*, 3).

Vetus *illud Catonis* = cet ancien mot de Caton (Cic., *De Divin.*, II, 24, 51).

Omnia erant *Metelli* eiusmodi (Cic., *In Verr.*, II, 2, 26, 63).

Quand dans une même phrase le même mot devrait revenir, soit au même cas, soit à un cas facile à reconnaître, avec un complément au génitif, quelquefois on le répète, plus souvent on le supprime dans la seconde construction ; mais on le remplace rarement par un pronom démonstratif.

Flebat pater *de filii morte, de patris* filius (Cic., *In Verr.*, II, 1, 30, 76).

Perspicuum est *benevolentiae vim* esse magnam, *metus* esse imbecillem (Cic., *De Off.*, II, 8).

Nullam virtus aliam *mercedem laborum periculorumque* desiderat praeter *hanc laudis et gloriae* (Cic., *Pr. Arch.*, 11, 28).

Cette construction, qui permet de déterminer un objet par un complément au génitif, donne au style de la concision ; elle a l'inconvénient d'être parfois obscure.

Remos praecipuo semper honore Caesar habuit pro *recentibus Gallici belli officiis* (Caes., *B. G.*, 5, 54).

Coniurationis causae = procès qui se rapportent à la conjuration (Cic., *Pr. Sull.*, 29).

In causis publicis iudiciorum, contionum, senatus =

[1] De même en anglais : *I am going to John's.*

[2] V. Draeger, *Histor. Synt.*, I. p. 485.

dans les causes publiques plaidées devant les tribunaux, les assemblées, le sénat (Cic., *De Orat.*, I, 46, 201).

Le besoin d'éviter cette obscurité a pu contribuer de bonne heure à faire préférer au génitif ainsi employé des prépositions accompagnées de leurs compléments[1].

§ 2. — Génitif objectif

Quand, deux substantifs étant construits ensemble, l'un exprime une action ou un sentiment et l'autre l'objet de cette action ou de ce sentiment, ce dernier se met au génitif. Il existe entre les deux mots un rapport équivalent à celui qui unit un verbe transitif et son complément. Le génitif ainsi employé, substantif ou pronom, correspond :

A. Le plus souvent à l'accusatif complément du verbe correspondant;

B. Quelquefois au génitif;

C. A l'ablatif seul ou accompagné d'une préposition;

D. Rarement au datif.

A. — *Metus Pompeii* victoris (Sall., Ap. Gell., 9, 12, 14).

Metus propius *adeundi* (Liv., 21, 35).

Difficilis *virtutis* diuturna *simulatio* (Cic., *Ep. ad Att.*, VII, 1, 6).

Diuturni *silentii finis* (Cic., *Pr. Marc.*, 1, 1).

Frugum et pecudum custodia (Virg., *Georg.*, IV, 327).

Opinione officii (Cic., *Pr. Marc.*, 6, 20).

En *memoriam mortui sodalis*, en *metum* vivorum *existimationis* (Cic., *In Verr.*, II, 1, 37, 93).

Sine summa *placatione deorum* immortalium (Cic., *De Nat. deor.*, III, 2, 5).

Sine ulla *inscriptione nominis* mei (*Testament d'Auguste*).

Amor habendi (Virg., *Georg.*, IV, 177).

[1] On trouve aussi des adjectifs au neutre, pris substantivement, construits avec un complément au génitif. *Inania nobilitatis* (Cic., *Verr.*, I, 15). — *Sub constratis pontium* (Liv., XXX, 10). — *Strata viarum* (Virg., *Aen.*, I, 422). — *Cetera tristia eius anni* (Liv., VII, 25).

B. — *Cuius* quoniam *mentio* facta est (Cic., *Ep. ad Att.*, VII, 2, 3).
Taedia meae laudis (Virg., *Georg.*, IV, 332).
Simul maeror Patres, *misericordiaque sociorum peremptorum* indigne, et *pudor non lati auxilii*, et ira in Carthaginienses, metusque de summa rerum cepit (Liv., 21, 16). [1]

C. — Eorum *membrorum usum* habere nullum (Cic., *De Nat. Deor.*, III, 1, 3).
Sceleris insidiarumque consensio (Cic., *Pr. Marc.*, 7, 23).
Querimonia acceptae cladis (Liv., 45, 19).
Quies operum (Virg., *Georg.*, IV, 184).
Carvilii tribuni plebis, omissa *multae certatione*, rei capitalis diem Postumio dixerunt (Liv., 25, 4).

D. — *Obsequium corporis* (Cic., *De leg.*, I, 23).
Studium severitatis (Sall., *Cat.*, 54).
Cernis quae Rutulos habeat *fiducia rerum* (Virg., *Aen.*, IX, 188). [2].

§ 3. — Génitif de matière et de contenu.

Un substantif au génitif peut signifier la matière dont une chose est composée, ou ce qui est contenu dans la capacité d'un autre objet.

A. — Le génitif est complément d'un mot qui exprime une mesure, un nombre ou une quantité.
In *deorum numero* (Cic., *De Nat. Deor.*, III, 9, 23).
Sideris in numerum (Virg., *Georg.*, IV, 227). [3].

[1] Quand la clarté l'exige, on trouve ainsi les prépositions employées au lieu du génitif. Cf. Draeger, *Hist. Synt.*, I, p. 469.

[2] Burnouf remarque (*Méth. lat.*, § 321) qu'habituellement les génitifs *mei, tui, sui, nostri, vestri*, s'emploient avec la valeur du génitif objectif, tandis qu'on fait accorder l'adjectif possessif avec le substantif dans la construction du génitif subjectif. *Nicias vehementer tua sui memoria delectatur* (Cic., *Ep. ad Att.*, XIII, 1, 3). Sur l'emploi de *sui* comme génitif subjectif, v. Draeger, *Hist. Synt.*, I, p. 471-472.

[3] On trouve de même dans Vell., 2, 73 : *fugitivos in numerum exercitus sui recipiens.*

Summa omnis captivi *auri* argentique translati (Liv., 45, 40).

Pauca relicti *iugera ruris* (Virg., *Georg.*, IV, 128).

Mille passuum (Caes., *B. G.*, 1, 25). *Mille ovium* (Hor., *Sat.*, 2, 3, 197).

Sestertii bini accessionis (Cic., *In Verr.*, II, 3, 49, 116).

B. — On trouve le génitif ainsi construit avec le nominatif ou l'accusatif singulier neutre [1] des adjectifs de quantité ou d'un pronom démonstratif, relatif, interrogatif ou indéfini. Ce neutre est alors employé substantivement, comme un nom de mesure. Tels sont les mots *multum, plus, plurimum, nimium, amplius,* quelquefois *exiguum, minus, minimum, tantum, quantum, nihil,* etc.

Fiduciae plus animorumque (Liv., 45, 31).

Exiguum campi (Liv., 27, 27).

Tantum argenti caelati (Liv., 45, 39).

Quantum frumenti (Liv., 45, 13).

Hoc tantum laboris itinerisque (Cic., *In Verr.*, II, 5, 49).

Quod militum Corcyrae esset (Liv., 45, 2).

Aliquid non solum *sapientiae* sed etiam *sanitatis* (Cic., *Pr. Marc.*, 10, 32) [2].

Quidquid Rhodiorum virorum, feminarum est (Liv., 45, 24).

Quem ego propter *litterularum nescio quid* libenter vidi (Cic., *Ep. ad Att.*, VII, 2, 8).

Quid tuti superest? (Ov., *Fast.*, 1, 383.)

Nunc aveo scire *quid hominis* sit (Cic., *Ep. ad Att.*, VII, 3, 9).

Nil verbi addam (Hor., *Sat.*, 2, 3, 42).

C. — Le mot complété peut être un adverbe de quantité, *satis, abunde, nimis, paulum, parum.*

[1] Cet accusatif ne doit pas être construit avec une préposition.

[2] Avec ces mots on emploie comme complément le génitif neutre singulier des adjectifs de la seconde déclinaison. Si l'adjectif est de la troisième déclinaison, on le fait généralement accorder en cas avec le pronom : *aliquid pulchri, aliquid memorabile.* Il y a cependant des exceptions : *Si quicquam in vobis non dico civilis, sed humani esset* (Liv., 5. 3). Cf. Draeger., *Hist. Synt.*, I, p. 453.

Satis temporis (Cic., *Ep. ad Att.*, VII, 1, 1).
Paulum silvae (Hor., *Sat.*, 2, 6, 3).
Satis eloquentiae, sapientiae parum (Sall., *Cat.*, 5).
Terrorum et fraudis abunde est (Virg., *Aen.*, VII, 552)[1].

§ 4. — Génitif partitif

Un substantif au génitif s'emploie fréquemment pour signifier le tout dont une partie est indiquée par le terme complété. Ce terme est ou un substantif qui exprime une division, ou un nom de nombre, ou un adjectif numéral indéfini, ou un pronom, ou un superlatif, ou un adjectif pris substantivement, ou un adverbe.

A. Substantif. — *Partem* divinae *mentis* (Virg., *Georg.*, IV, 220).
In omni *genere* vel *negociorum* vel *studiorum* meorum (Cic., *Ep. ad Att.*, VII, 5, 1).
Quorum partim ficta aperte, partim effutita temere sunt (Cic., *De div.*, 2, 55).
Populi Parthorum (Virg., *Georg.*, IV, 211)[2].

B. Nom de nombre. — *Horum* circiter *millia XV* (Caes., *B. G.*, 1, 31).
Quod post Cannensem cladem *unus Romanorum imperatorum* in Italia prospere rem gessisset (Liv., 23, 30).
E regione *unius eorum pontium* (Id., 7, 35).
Circa *quingentos Romanorum sociorumque* victores ceciderunt (Liv., 27, 42).
Adversariorum ceciderunt *CXXIII* (*Bell. Hisp.*, 15).

C. Adjectif numéral indéfini. — *Plerique eorum* (Liv., 45, 24). On emploie de même *multi, pauci,* etc...

[1] On ne trouve pas toujours le génitif avec ces mots : *Nihil certum scire* (Cic., *De Orat.*, 1, 51, 222). *Parentes abunde habemus* (Sall., *Jug.*, 102).

[2] Certains mots, qui d'après l'étymologie n'expriment nullement la partie, peuvent prendre ce sens par construction : *Ipse in Epiri Passaronem in hiberna rediit.* (Liv., 45, 26). — *Venio ad provincias, quarum Macedonia, quae erat antea munita et pacata, graviter a barbaris vexatur* (Cic., *Prov. Cons.*, 2). *Consulum Sulpicius in dextro, Poetilius in laevo cornu consistunt* (Liv., 9, 27).

D. Pronom. — *Neutri illorum* (Cic., *Ep. ad Att.*, I, 1, 2).

Nulli mortalium (Val. Max., 2, 6, 17).

Harum religionum nullam unquam contemnendam putavi (Cic., *De Nat. deor.*, III, 2, 5).

Samnitium omnes (Liv., 10, 31).

Scriptorum quaeque retexens (Hor., *Sat.*, 2, 3, 2).

Abducti *quibus Macedonum* denuntiatum erat ut Romam venirent (Liv., 45, 35).

Fidenatium qui supersunt ad urbem Fidenas tendunt (Liv., 4, 33).

Id temporis (Cic., *De orat.*, I, 62, 265).

Flaminius *id* tantum *hostium*, quod ex adverso erat, conspexit (Liv., 22, 4).

Quibus si *quicquam pensi* fuisset, non ea consilia de republica habuissent. (Sall., *Cat.*, 52).

Neque eo anno *quicquam belli* externi fuit (Liv., 3, 32).

Quod agri est inter Cortonam urbem Trasumennumque lacum (Liv., 22, 4).

Exponam vobis breviter, *quid hominis* sit (Cic., *Verr.*, 2, 54).

Si *nihil tui* cogitant *sceleris* (Cic., *Pr. Marc.*, 7, 21).

Alterius partis nihil amplius dicam (Id., *ibid.*, 6, 17).

Istuc aetatis cum esset (*Bell. Afr.*, 22).

Idem officii (Ov., *Fast.*, 1, 46) [1].

Idem temporis (*Bell. Hisp.*, 3).

E. Superlatif ou comparatif employé avec la valeur d'un superlatif.

Maxime regum (Hor., *Sat.*, 2, 3, 190).

Sulpicius Gallus *omnium nobilium maxime* Graecis litteris studuit (Cic., *Brut.*, 20, 78).

Maior Neronum (Hor., *Carm.*, 4, 14, 14).

Poeni in *minorem Baliarium insulam* traiecerunt (Liv., 28, 37) [2].

F. Adjectif pris substantivement, surtout au neutre.

[1] Le mot *uterque* s'emploie avec le génitif des pronoms : *uterque nostrum*, et s'accorde avec un substantif : *uterque frater*.

[2] *Sancte deorum* (Virg., *Aen.*, IV, 576).

Quis invenit *fissum iecoris?* (Cic., *De Nat. Deor.*, III, 6, 14.)

Serves *animae dimidium* meae (Hor., *Carm.*, 1, 3, 8).

Corruptus *vanis rerum* (Id., *Sat.*, 2, 2, 25). — *Amara curarum* (Id., *Carm.*, 4, 12, 20).

Summum tecti (Virg., *Georg.*, IV, 385) [1].

Ad *summum montis* egressus est (Sall., *Jug.*, 93).

Viridis *summa Lycaei* (Virg., *Georg.*, IV, 539).

In *occultis ac reconditis templi* (Caes., *B. civ.*, 3, 105).

In *interiora aedium* Sullae (Cic., *Ad Att.*, IV, 3, 3).

Quae *humi arido atque arenoso* gignuntur (Sall., *Jug.*, 48) [2].

G. Adverbe de lieu ou de temps. — *Eo miseriarum* venturus eram (Sall., *Jug.*, 14).

Eo loci (Cic., *Pr. Sest.*, 31, 68).

Ne hodie quidem scire videmini *quo amentiae* progressi sitis (Liv., 28, 27).

Ubicumque terrarum et gentium violatum jus civium Romanorum est, statuistis id pertinere ad communem causam libertatis et dignitatis (Cic., *Verr.*, II, 5, 55, 143). Et par analogie *longe gentium* (Cic., *Ep. ad Att.*, VI, 3, 1) : *gentium longe* (Liv., 25, 12) [3].

Remarque. — M. Bücheler remarque qu'à toutes les époques la forme *um* resta, en prose, la terminaison régulière des noms de mesure, *nummum, denarium, modium, iugerum,* et, conformément à une antique tradition, celle des titres et dignités. Ainsi dans la liste des classes établies par Servius Tullius se trouvait le génitif pluriel *procum patricium;* on dit depuis de la même manière *praefectus fabrum*, et Caton, Tite-Live,

[1] Cette construction est très fréquente chez Tite-Live : *reliquum diei, medium campi, exiguum spatii*, etc. : cf. Draeger, *Hist. Synt.*, I, p. 454.

[2] Il est assez rare de voir un adjectif qui n'exprime pas la quantité et qui n'est pas au neutre, construit avec le génitif partitif. *Expediti militum* (Liv., 30, 9). *Veteribus Romanorum ducum* (Vell., 2, 90, 3). Cette construction est fréquente chez Tite-Live. Cf. Draeger, *Hist. Synt.*, I, p. 457).

[3] De même *interea loci, hoc loci, nusquam gentium*, etc., v. Madvig, *Gr. lat.*, § 284.

Tacite ont dit *triumvirum* (proprement « un *d'entre les trois hommes* »), *sevirum, quindecimvirum.*[1]

§ 5. — Génitif d'apposition

Lorsqu'un substantif exprime une idée générale, on peut la spécifier et la déterminer par un autre substantif de signification particulière, construit au génitif. Ce dernier joue ainsi le rôle d'une apposition.

Navis ornata Macedonicis *spoliis,* non *insignium* tantum *armorum* sed etiam *regiorum textilium* (Liv., 45, 35).

Alterae litterae cum *privati nominis titulo* missae (Liv., 45, 4).

Quaedam *pestes* laude aliena dolentium *hominum* (Cic., *Ep. fam.,* V, 8, 2).

Cette construction est particulièrement usitée chez les poètes.

Cum *flore rosarum* (Hor., *Carm.,* 3, 29, 3).

Cerinthae ignobile *gramen* (Virg., *Georg.,* 4, 63).

Herba seminis (Ov., *Fast.,* 1, 154).

On la trouve même employée avec des termes géographiques :

Tellus Ausoniae (Virg., *Aen.,* 3, 477). — *Urbem Patavi* (Id., *Aen.,* 1, 247).

Oppidum Antiochiae (Cic., *Ad Att.,* V, 18, 1) Cf. Draeger, *Hist. Synt.,* I, p. 467.

Promuntorium Pachyni (Liv., 24, 35).

Nidus celsae *Acherontiae* (Hor., *Carm.,* 3, 4, 14).

Flumen Loracinae (Liv., 43, 4). *Flumen Himellae* (Virg., *Aen.,* VII, 714).

§ 6. — Génitif de qualité

Souvent avec des mots de signification générale, assez rarement avec des mots de signification particulière, on construit immédiatement un substantif au génitif accom-

[1] Bücheler, *Précis de la déclinaison latine,* tr. Havet, p. 140. — Pour l'emploi particulier des génitifs *nostrum, nostri, vestrum, vestri,* v. Gell., (20, 6).

pagné d'un adjectif ou d'un mot équivalent (nom de nombre, pronom, participe), et formant une sorte d'épithète composée. On marque ainsi soit la qualité essentielle, soit l'espèce ou la classe, soit les exigences, soit la mesure ou la grandeur du terme complété.

Natura humana imbecilla atque *aevi brevis* (Sall., *Jug.*, 1).

Regia *navis ingentis magnitudinis* (Liv., 45, 35).

Contio integrioris iudicii et a favore et odio (Liv., 45, 37).

Plurimarum palmarum vetus ac nobilis *gladiator* (Cic., *Pr. Rosc. Am.*, 6, 17).

Omnes gravioris aetatis (Caes., *B. G.*, 3, 16).

Unum egregii mortalem altique silenti (Hor., *Sat.*, 2, 6, 57).

Triplicem *aciem* instruxit *legionum IV veteranarum* (Caes., *B. G.*, 1, 24).

Totus Macedonicus exercitus imperatori erat neglegenter adfuturus *comitiis ferendae legis* (Liv., 45, 35).

T. Manlius Torquatus, priscae ac nimis durae, ut plerisque videbatur, *severitatis* (Liv., 22, 60).

Parvula *magni formica laboris* (Hor., *Sat.*, I, 1, 33).

Cum *annorum octoginta* in Aegyptum isset (Nep., *Ages.*, 8).

Alia *novi generis hominum* ex Hispania *legatio* venit (Liv., 43, 3).

Regem *regiaeque omnes stirpis* ceperat (Liv., 45, 43).

Non *multi cibi hospitem* accipies, sed *multi ioci* (Cic., *Ep. fam.*, IX, 26).

Coronam viginti milium aureorum decreverunt (Liv., 45, 25).

Trium mensium molita *cibaria* (Caes., *B. G.*, 1, 5).

Avec cette valeur de qualificatif, on trouve aussi l'ablatif au lieu du génitif. On a cherché à établir des différences de sens entre ces deux constructions. C'est ainsi qu'on a remarqué que le génitif désigne davantage l'espèce et la nature, tandis que l'ablatif met plutôt en relief les particularités et les circonstances du sujet [1]. Mais il ne faut pas exagérer cette distinction. Si le

[1] V. Madvig, *Gr. lat.*, §. 287. Rem. 2.

génitif est toujours employé pour désigner l'espèce ou la classe, les exigences ou la grandeur du terme complété, quand il s'agit d'exprimer la nature ou la qualité essentielle, on trouve tantôt l'ablatif, tantôt le génitif. Quoi de plus concluant que des exemples comme les suivants ?

Neque monere te audeo, *praestanti prudentia virum,* neque confirmare, *maximi animi hominem* (Cic., *Ep. fam.,* IV, 8).

Lentulum *eximia spe, summae virtutis adolescentem* (Id., *ibid.,* I, 7, 11) [1].

Il vaut mieux reconnaître dans ces constructions une preuve de la parenté qui existe entre le génitif et l'ablatif, que nous retrouverons souvent encore employés comme compléments avec les mêmes mots, adjectifs et verbes.

Certains mots composés qui renferment l'idée d'un qualificatif et d'un terme qualifié peuvent se construire seuls avec la valeur du génitif de qualité. Tels sont les mots *bidui, tridui, eiusmodi,* et les autres semblables.

Via tridui (Caes., *B. G.,* 1, 38).

§ 7. — Double génitif

Les sens différents des substantifs employés permettent de construire avec un seul terme complété plusieurs compléments au génitif, pour exprimer des rapports de diverse nature. On en trouve assez souvent deux.

Ab *hominum satietate nostri* (Cic., *Ad Att.,* II, 5).

Labor est *functio* quaedam *vel animi vel corporis gravioris operis et muneris* (Cic., *Tusc.,* 2, 15).

Aegre tulisse P. Rutilium *fratris repulsam consulatus* (Cic., *Tusc.,* IV, 17).

Pro veteribus *Helvetiorum iniuriis populi romani* (Caes., *B. G.,* 1, 30).

Utriusque accepi *eiusmodi litteras* (Cic., *Ep. ad Att.,* VII, 1, 3).

Quelquefois, même dans cette construction, on joint encore un complément au génitif à un mot qui est lui-même employé à ce cas.

[1] Cf. Draeger, *Hist. Synt.,* I, p. 464.

Eorum dierum consuetudine itineris nostri exercitus perspecta (Caes., *B. G.*, 2, 17).

Caesaris nostri commentarios rerum gestarum Galliae contexui (Hirt., *B. G.*, 8, 1). Cf. Draeger, *Hist. Synt.*, I, p. 472-474.

Art. 2. — *Génitif attribut*

Le génitif, complément d'un substantif ou d'un mot équivalent, ne se construit pas toujours immédiatement, comme une épithète. Parfois il est lié au terme complété par l'intermédiaire d'un verbe, ainsi qu'un attribut ; ou, avec la même valeur, il accompagne ce terme construit comme complément direct d'un verbe actif. C'est le verbe substantif qu'on rencontre le plus souvent dans ce cas ; viennent ensuite les passifs *fieri, haberi. duci,* etc., dans le sens de *passer pour, être regardé comme,* et les mêmes verbes à la voix active, *facere, habere, ducere, putare,* etc.

A. Génitif subjectif.

Si is *ager populi romani fuisset* (Liv., 45, 44).

Et *convivium instruere et ludos parare, eiusdem esse* qui vincere bello sciret (Liv., 45, 32).

Totum *muneris hoc tui est* (Hor., *Carm.*, 4, 3, 21).

Ut *illud fati fuisse videatur*, hoc consilii (Cic., *Pr. Marc.*, 9, 29).

Nos qui *fuimus partium vestrarum* (Liv., 45, 24).

Si *male rem gerere insani est;* contra, bene, sani (Hor., *Sat.*, 2, 3, 74).

Tempori cedere semper *sapientis est habitum* (Cic., *Ep. ad Fam.*, IV, 9).

Neque gloriam meam, *laborem illorum faciam* (Sall., *Jug.*, 85).

B. Génitif de matière et de contenu. — Cette construction est assez rare.

Ea *maxima pars volonum erant* (Liv., 23, 35).

C. Génitif partitif. — Cette construction n'est pas non plus très fréquente.

Eorum hominum Attalus erat, qui, quantum spes spopondisset, cuperent (Liv., 45, 19).

Fies nobilium tu quoque *fontium* (Hor., *Carm.*, 3, 13, 13).

Ariminenses erant duodecim coloniarum (Cic., *Pr. Caec.*, 35).

Quae Achaici concilii erant (Liv., 38, 30).

D. Génitif de qualité.

Summae arrogantiae censet *esse* (Cic., *De Nat. Deor.*, III, 9, 23).

Utrum nos vere accepimus an falso sacram *hanc insulam* et *augusti* totam *atque inviolati soli esse?* (Liv., 45, 5).

Critognatus in Arvernis *magnae habitus auctoritatis* (Caes., *B. G.*, 7, 77).

Ex quo *est habitus male tutae mentis Orestes* (Hor., *Sat.*, 2, 3, 137).

Di *me inopis atque pusilli finxerunt animi* (Hor., *Sat.*, 1, 14, 17).

Nasidiene, *redis mutatae frontis* (Id., *Sat.*, 2, 8, 84).

Ubi regium imperium, *quod* initio *conservandae libertatis atque augendae reipublicae fuerat,* in superbiam dominationemque convertit (Sall., *Cat.*, 6).

Quae postquam gloriosa modo, neque *belli patrandi cognovit* (Sall., *Jug.*, 88).

Romani imperio aucti, *Albani ditionis alienae facti erant* (Liv., 1, 25).

Virtus tantarum virium non est (Cic., *Tusc.*, 5, 1).

Art. 3. — *Génitif complément d'un adjectif*

A l'emploi du génitif comme complément d'un substantif se rattache immédiatement l'emploi du même cas comme complément d'un adjectif. Si l'on trouve l'accusatif, le datif et l'ablatif avec les adjectifs, ces constructions ne sont pas les plus fréquentes. C'est probablement par assimilation avec les verbes de mouvement ou par imitation du grec que certains adjectifs se joignent à un accusatif; le datif, plus fréquent, ne signifie guère que l'intérêt et le rapprochement; l'ablatif, la séparation, l'abondance, la plénitude ou l'excès. Au contraire le génitif prend avec les adjectifs des sens très variés, comme avec les substantifs, et l'on pourrait même dire d'une

manière générale que le complément des adjectifs se met aussi au génitif en latin[1]. Nous allons retrouver avec les adjectifs les constructions déjà étudiées à propos des substantifs, à l'exception cependant du génitif de qualité[2].

§ 1. — Génitif subjectif

L'objet exprimé par le complément de l'adjectif possède le terme complété, ou la qualité exprimée est commune aux deux termes. On trouve ainsi construits les mots *communis, proprius, similis, socius* (dans le sens de *qui accompagne*), etc.

Ne *propriae* sint *imperatorum* (bellicae laudes) (Cic., *Pr. Marc.*, 2, 6).

Commune nobilitatis malum (Sall., *Jug.*, 64).

Quis aut Africani aut *Pauli similis* esse velit? (Liv., 45, 38).

Stoici *plectri similem* linguam solent dicere, *chordarum* dentes, nares *cornibus* iis, quae ad nervos resonant in cantibus (Cic., *De Nat. deor.*, II, 59)[3].

Mea consilia *pacis et togae socia* non belli atque armorum fuerunt (Cic., *Pr. Marc.*, 5, 14).

Ministrum fulminis alitem (Hor., *Carm.*, 4, 4, 1).

[1] Le docteur Madvig remarque avec raison que même les adjectifs qui se construisent habituellement avec le datif prennent aussi leur complément au génitif, quand ils sont employés comme substantifs (*amicus, inimicus, familiaris, par, aequalis, cognatus, propinquus, necessarius, affinis, vicinus, superstes*). D'autres, employés comme adjectifs, se construisent aussi bien, chez les meilleurs écrivains, avec le génitif qu'avec le datif (*similis, consimilis, dissimilis, affinis*, etc.). *Gr. lat.*, § 247, b. *Rem.*, 1, 3 et 4.

[2] On pourrait cependant reconnaître comme un génitif de qualité dans cette expression d'Horace: *animus consul non unius anni* (*Carm.*, 4, 9, 39). Mais il y a là un véritable jeu de mots renfermé dans *consul*, à la fois substantif et adjectif.

[3] On voit ici à la fois le génitif et le datif avec *similis*. Les écrivains choisissent ainsi souvent entre plusieurs manières de parler usitées celle qui convient le mieux soit à l'harmonie de la phrase, soit à leur idée présente, sans qu'on puisse affirmer la raison qui a décidé leur choix. C'est ainsi que nous trouvons encore chez Cicéron : *Adhibenda est quaedam reverentia adversus homines, et optimi cuiusque et reliquorum* (*De Off.*, I, 28). Sur l'emploi du datif et du génitif avec *similis*, v. Draeger, *Hist. Synt.*, I, p. 445.

§ 2. — Génitif objectif

Beaucoup d'adjectifs renferment l'idée d'une qualité possédée par le terme qualifié, qui s'exerce sur le complément. On peut les ranger en plusieurs groupes principaux.

A. — Adjectifs en *ax* et participes présents des verbes actifs employés adjectivement, c'est-à-dire exprimant une propriété en général et non une action déterminée en temps.

Iustum et *tenacem propositi* virum (Hor., *Carm.*, 3, 3, 1).

Nihil *appetentius similium* sui nec rapacius (Cic., *Lael.*, 14, 50).

Vir *tui amantissimus* (Cic., *Ep. ad Att.*, VII, 7, 1).

Nemo erat adeo tardus aut *fugiens laboris* (*Bell. civ.*, 1, 69).

Metuens futuri (Hor., *Sat.*, 2, 2, 110).

Epaminondas erat adeo *veritatis diligens* ut ne ioco quidem mentiretur (Nep., *Ep.*, 3) [1].

B. — Adjectifs qui expriment la connaissance, l'expérience ou le contraire, *conscius, prudens, peritus, certus, nescius, ignarus, insuetus,* etc.

Cum tribus *consciis fugae* (Liv., 45, 6).

Est animus tibi *rerum prudens* (Hor., *Carm.*, 4, 9, 35).

Themistocles *peritissimos belli* navalis fecit Athenienses (Nep., *Them.*, 2).

Romanis Gallici *tumultus adsuetis* etiam vanitates notae sunt (Liv., 38, 17).

Iam *certus eundi* (Virg., *Aen.*, IV, 554).

Incertus locorum (*Bell. Afr.*, 7).

Nec huius *voluntatis* eius *ignarus* Ptolemaeus (Liv., 45, 11).

Fandi doctissima (Virg., *Aen.*, 10, 225).

Rudis agminum (Hor., *Carm.*, 3, 2, 9).

Indoctus pilae (Hor., *Ar. poet.*, 380).

Pars *insolita rerum* bellicarum (Sall., *Jug.*, 39) [2].

[1] Cf. Draeger, *Hist. Synt.*, I, p. 482 et 484.

[2] Cf. Draeger, *Hist. Synt.*, I, p. 474-475.

C. — Adjectifs qui expriment le souvenir ou l'oubli :
Graecia *Castoris et magni memor Herculis* (Hor., *Carm.*, 4, 5, 35).
Immemor spectaculi populus (Liv., 45, 1).

D. — Adjectifs signifiant le pouvoir que l'on exerce sur un objet, ou l'absence de ce pouvoir : *compos, potens, patiens, impos, impotens, impatiens.*
Nimborum facis *tempestatumque potentem* (Virg., *Aen.*, I, 84).
Genus hominum *patiens laborum* (Sall., *Jug.*, 17).
Vulneris impatiens (Virg., *Aen.*, XI, 638).

E. — Adjectifs qui expriment le désir, la tendance vers un objet ou le contraire : *avarus, avidus, cupidus, amicus, studiosus, curiosus, incuriosus.*
Mortis cupidus (Hor., *Sat.*, 2, 2, 98).
Studiosum meae laudis (Cic., *Ep. ad Att.*, VII, 4, 1).
Quis *alienum* putet eius esse *dignitatis?* (Cic., *De fin.*, 1, 4, 11).
Aemathion, aequi cultor, *timidusque deorum* (Ov., *Met.*, 5, 100).

F. — Adjectifs qui renferment évidemment l'idée d'un verbe actif, mais qu'on ne pourrait faire entrer que d'une manière forcée dans les groupes précédents :
Custos furum atque avium (Virg., *Georg.*, IV, 110).
Pravi docilis Romana iuventus (Hor., *Sat.*, 2, 2, 52).
Magnae *vindicem linguae* (Hor., *Carm.*, 4, 6, 1).
Iurisconsultus.
Terrae fastidiosus (Hor., *Carm.*, 3, 1, 37).
Huius rei M. Marcello sum *testis* (Cic., *Pr. Marc.*, 6, 16).
Obsecro te, Cicero, suscipe curam et cogitationem *dignissimam tuae virtutis* (Balb., *Ad* Cic., *ad Att.*, 8, 15, A)[1].

§ 3. — Génitif de matière et de contenu

Les adjectifs qui signifient richesse, plénitude, ou le contraire, se construisent avec un complément au

[1] V. des exemples dans Draeger, *Hist. Synt.*, I, p. 479.

génitif[1] : *dives, plenus, fertilis, egens, inops, parcus, pauper, vacuus,* etc.

Dives opum (Virg., *Aen.*, 2, 22).

Copiosa *omniumque rerum abundans* (Nep., *Eum.*, 8, 5).

Decreta *plena regiae assentationis* (Liv., 45, 10).

Repletas semitas *puerorum et mulierum* (Liv., 6, 25).

Referta quondam Italia *Pythagoreorum* fuit (Cic., *De Orat.*, 2, 37, 154).

Vini somnique benignus (Hor., *Sat.*, 2, 3, 3).

Talium animus *deliciarum egens* (Hor., *Carm.*, 4, 8, 9).

Quid enim? Africanus *indigens mei?* Minime Hercle: at ne ego quidem illius (Cic., *Lael.*, 9, 30).

Ager *frugum fertilis*, bonus pecori, arbore infecundus (Sall., *Jug.*, 17).

Inane dolium *lymphae* (Hor., *Carm.*, 3, 11, 22).

Animalia in artus, alterum *alterius indigentes,* distracta (Liv., 45, 30).

Inops pecuniae Philippus (Liv., 45, 40).

Animae magnae prodigum Paulum (Hor., *Carm.*, 1, 12, 37).

Veteris non *parcus aceti* (Hor., *Sat.*, 2, 2, 62).

Pauper aquae Daunus (Id., *Carm.*, 3, 30, 11).

Ager aridus et *frugum vacuus* (Sall., *Jug.*, 90).

Loca aequalia et *nuda gignentium* (Id., *ibid.*, 79).

Operum vacuus (Hor., *Sat.*, 2, 2, 119).

§ 4. — Génitif partitif

Avec les adjectifs qui marquent une participation quelconque à quelque chose ou le contraire, on construit aussi le complément au génitif : *consors, socius, particeps, exsors, abstinens, expers, insons, integer, solutus,* etc.

Vitiorum fratris sui *consors* (Vell., 2, 74).

Huius *gloriae socium* habes neminem (Cic., *Pr. Marc.*, 2, 7).

Domus non *aliena consilii* (Sall., *Cat.*, 40).

[1] La plupart de ces adjectifs se construisent aussi avec l'ablatif.

Quae essent *aliena* firmae et constantis *assensionis* (Cic., *Acad.*, I, 11, 42).

Plerique *patriae*, sed omnes fama atque fortunis *expertes* sumus (Sall., *Cat.*, 33).

Expertes regiae *praedae* (Liv., 45, 34).

Abstinens ducentis ad se cuncta *pecuniae* (Hor., *Carm.*, 4, 9, 37).

Integer aevi sanguis (Virg., *Aen.*, II, 638).

Integer est *animi?* (Hor., *Sat.*, 2, 3, 220).

Cum famulis *operum solutis* (Id., *Carm.*, 3, 17, 16).

§ 5. — Sens divers

Enfin le génitif se construit assez souvent avec des adjectifs et quelques participes, sans qu'on puisse le considérer comme génitif subjectif, objectif, de matière, de contenu, ou partitif. La construction indique seulement qu'il existe un rapport entre la qualité exprimée par l'adjectif et l'objet exprimé par le complément. Les poètes, imitateurs des Grecs, introduisent souvent dans la langue latine des manières de parler empruntées à leurs modèles. Les exemples suivants montrent la diversité des rapports qui unissent les deux mots.

Iunctus bipedum currus *equorum* (Virg., *Geor.*, IV, 389).

Proximum suae dignitatis esse ducebat (Hirt., *B. G.*, 8, 24).

Securi pelagi atque mei (Virg., *Aen.*, 7, 304).

Trunca pedum (Id., *Georg.*, IV, 310).

C. Marius *immodicus gloriae* (Vell., 2, 11, 1).

Nimius animi (Liv., 6, 11).

Amens animi (Virg., *Aen.*, 4, 203)[1].

[1] Le génitif *animi* est employé très fréquemment avec les adjectifs les plus différents de signification. Voici par exemple les constructions que l'on rencontre dans Virgile : *Nec sum animi dubius* (*Geor.*, III, 289). — *Victus animi* (IV, 491). — *Fidens animi* (*Aen.*, II, 62). — *Inops animi* (IV, 300). — *Infelix animi* (IV, 529). — *Furens animi* (V. 202). — *Animi maturus Alethes* (IX, 246). — *Praeceps animi Tmarus* (IX, 685). — *Egregius animi* (XI, 417). — *Praestans animi iuvenis* (XII, 19). Cf. Draeger. *Hist. Synt.*, I, p. 481-482.

Quid illam *miseram animi* excrucias? (Plaut., *Mil.*, 4, 2, 76).

La cause même est marquée par le génitif :

O te, Bolane, *cerebri felicem!* (Hor., *Sat.*, 1, 9, 11.)

Notus in fratres *animi paterni* (Id., *Carm.*, 2, 2, 6).

Salluste et Velleius Paterculus emploient le génitif comme complément avec un très grand nombre d'adjectifs et de participes [1].

On trouve aussi le génitif joint à tous les adjectifs relatifs aux actes judiciaires, pour marquer la faute dont il s'agit. Comme nous le verrons bientôt, ce génitif doit s'expliquer par l'ellipse du mot *crimine* signifiant la cause.

Manifestus tanti sceleris (Sall., *Jug.*, 35).

Catilina *pecuniarum repetundarum reus* (Id., *Cat.*, 18).

Quod filium iuvenem *nullius probri conpertum* in ergastulum dederit (Liv., 7, 4).

Ne quis *suspectum cupiditatis* imperii consulem haberet (Id., 24, 9).

L. Aemili, quem unum *insontem culpae* cladis hodiernae dei respicere debent (Id., 22, 49).

Pecuniae creditae, bona debitoris, non corpus *obnoxium* esset (Id., 8, 28).

Article 4. — *Génitif complément d'un verbe*

Le génitif se construit aussi avec les verbes. Il n'est pas toujours facile d'affirmer avec certitude pourquoi certains verbes à signification transitive veulent un complément au génitif, et les suppositions les plus ingénieuses ne doivent pas prendre la place des explications véritables. La Méthode de Port-Royal, celle de Burnouf, qui contient cependant plus d'une idée juste sur cette question, se contentent d'admettre l'ellipse d'un substantif. Le défaut de ce système apparaît bien vite et particulièrement dans la Méthode de Port-Royal. Ainsi, pour rendre compte de la construction *discrucior animi,*

[1] V. de nombreux exemples : Draeger. *Hist. Synt.*, I, p. 479.

on avertit qu'il faut suppléer ou *dolore,* ou *causa,* ou *cogitatione,* ou *mente* (Syntaxe, règle X). Cette énumération seule suffit pour montrer l'incertitude du grammairien. Si dans certains cas on doit évidemment reconnaître l'ellipse d'un substantif, dans d'autres, c'est le verbe lui-même qui paraît vouloir son complément au génitif. Sans doute *meminisse* équivaut à *habere memoriam;* mais comme *amare* équivaut également à *habere amorem,* pourquoi ne construit-on pas aussi au génitif le complément du verbe *amare?* Ces explications particulières ont le tort de reculer et parfois d'augmenter la difficulté qu'elles prétendent résoudre.

Il nous paraît plus sûr d'étudier successivement les différentes catégories de verbes auxquels on donne un complément au génitif, sans nous interdire toutefois de chercher comment peut se justifier cette construction.

§ 1. — Génitif objectif

A. Verbes de souvenir et d'oubli. — Avec les verbes qui signifient *se souvenir* ou *ne pas se souvenir, faire souvenir,* le complément au génitif signifie l'objet dont on se souvient, ou dont on ne se souvient pas, ou dont on fait souvenir. Tels sont les verbes *memini, reminiscor,* quelquefois *recordor, obliviscor, admoneo, commonefacio, commoneo.*

Meminisse amicitiae (Liv., 45, 42).

Sensit Perseus *cuius nominis obliviscendum* victo esset (Id., 45, 4).

Ipse certe agnoscet et cum aliquo dolore *flagitiorum suorum recordabitur* (Cic., *In Pis.,* 6).

Catilina *admonere* alium *egestatis,* alium cupiditatis suae (Sall., *Cat.,* 21).

Nemo est quin *tui sceleris et crudelitatis* ex illa oratione *commonefiat* (Cic., *In Verr.,* 2, 5, 43, 112).

Le rapprochement facile à établir entre ces verbes et les adjectifs *memor* et *immemor* ne suffit pas pour expliquer cette construction, commune au grec et au latin. Si l'on peut reconnaître le sens partitif dans le génitif employé en grec avec les verbes qui signifient une opération des sens, ne pourrait-on pas avoir recours à la

même explication pour le génitif uni aux verbes de souvenir et d'oubli ? le souvenir n'étant pas l'objet lui-même, mais une partie de l'objet. Ce qui vient à l'appui de cette opinion, c'est que les mêmes verbes se construisent avec un complément à l'accusatif, dans le sens de *savoir*.

Numeros memini, si verba tenerem (Virg., *Ecl.,* 9, 45) = J'ai l'air dans la tête, mais les paroles m'échappent.

Antipater ille Sidonius, *quem* tu probe *meministi* (Cic., *De Orat.,* 3, 56). = Cet Antipater de Sidon, que tu as certainement connu[1].

B. Verbes impersonnels. — Le nom ou le pronom désignant la chose que l'on regarde comme l'objet du sentiment éprouvé se met au génitif avec les verbes impersonnels *miseret, miserescit, miseretur, piget, poenitet, pudet, taedet, pertaesum est,* et le verbe *misereor.*

Nec te *miseret nataeque, tuique* (Virg., *Aen.,* VII, 360).

Sunt homines, quos *libidinis infamiaeque suae neque pudeat, neque taedeat* (Cic., *In Verr.,* 1, 1, 12, 35).

Eas legationes misisse, *quarum* Rhodios semper non minus *puderet* quam *paeniteret* (Liv., 45, 10).

Cicatricum et sceleris pudet (Hor., *Carm.,* 1, 29, 23).

Miserere laborum tantorum (Virg., *Aen.,* II, 143).

et par analogie :

Dionysius ne tui quidem *testimonii veritus* (Cic., *Ep. ad Att.,* VIII, 4, 11).

On construit aussi au génitif le nom de la personne devant laquelle on éprouve le sentiment :

Pudet deorum hominumque. (Liv., 3, 19).

Il semble que la forme impersonnelle contient à la fois le verbe et le sujet ; on peut ainsi voir dans le complément un emploi du génitif objectif se rapportant au substantif sujet renfermé dans le verbe.

§ 2. — Génitif de qualité et de prix

Pour exprimer d'une manière indéterminée le prix

[1] Il faut joindre à ces verbes l'expression *Venit in mentem,* avec laquelle on construit par analogie un complément au génitif, comme avec le verbe dont elle est l'équivalent. *Venit mihi in mentem Platonis* (Cic., *De fin.,* 5, 1).

auquel une chose a été achetée, vendue ou faite, on emploie les génitifs *tanti, quanti,* et leurs dérivés, *tantidem, quantivis,* etc., *pluris, minoris;* les autres mots se construisent à l'ablatif, *magno, plurimo, parvo, minimo, nihilo, tantulo.*

Avec les verbes qui marquent appréciation, estime, tous ces mots s'emploient au génitif, ainsi que les substantifs *flocci, nauci, assis, pili, teruncii*[1].

Tels sont les verbes *conduco, consto, emo, liceo, loco, praesto, sum, taxo, vendo, veneo; duco, facio, habeo, pendo, puto,* et même *interest* et *refert.* Avec le verbe *aestimo,* tous ces mots indéterminés s'emploient indifféremment au génitif ou à l'ablatif.

Quanti emptae? Parvo (Hor., *Sat.,* 2, 3, 156).

Sic *vendas* omnia *pluris!* (Id., *ibid.,* 299.)

Magni sua putabat *interesse* (Cic., *Verr.,* 3, 42).

Illud *parvi refert* (Id., *pr. leg. Man.,* 7).

Se conlaturos *quanti damnatus* esset (Liv., 5, 32)[2].

Aulici Datamem unum *pluris* quam se omnes *fieri* videbant (Nep., *Dat.,* 5).

Scio senatus auctoritatem semper apud te *magni fuisse* (Cic., *Ep. fam.,* 13, 72).

Nisi voluptatem *tanti aestimaretis* (Id., *De fin.,* 2, 28, 91).

Prorsus aveo scire, *nec* tamen *flocci facio* (Id., *Ep. ad Att.,* 13, 50, 3)[3].

Il est facile de reconnaître dans cette construction le génitif de qualité. Il est même inutile de sous-entendre *pretii.* Tous ces mots au neutre renferment l'idée de

[1] Ces substantifs ne s'emploient qu'avec une négation. On trouve quelques exceptions chez les comiques.

[2] *Cur tantulo venierint* (Cic., *pr. Rosc. Am.,* 45, 130). — *Eodem tempore Antonius denariis III aestimavit* (*tritici modium*). (Cic., *in Verr.,* 2, 3, 92, 215).

[3] Certaines constructions spéciales se rattachent à celle-ci : *aequi bonique facere* ou *consulere* = *approuver, avoir pour agréable.* — *Tanti est* = la chose a une valeur telle qu'on peut en faire une autre pour l'obtenir. *Tanti non fuit Arsacen capere ut earum rerum quae hic gestae sunt spectaculo careres* (Cael., *ad* Cic., *ep. fam.,* 8, 14, I). Cf. Madvig. *Gram. lat.,* § 294. Rem. 3 et Draeger, *Hist. Synt.,* I, p. 464-5.

chose qualifiée par le sens de leur racine, et sont ainsi l'équivalent d'un substantif accompagné d'un qualificatif.

§ 3. — Génitif de matière

Quoique suivant l'usage général on construise à l'ablatif, avec les verbes qui signifient l'abondance ou la privation, le nom de la chose qui manque ou qui abonde, on trouve cependant dès l'époque classique ce complément au génitif avec les verbes *impleo, egeo, satio,* etc.

Ollam *denariorum implere* (Cic., *Fam.,* IX, 18, 4).

Fugae formidinisque Samnites *inplevit* (Liv., 10, 14).

Satiata ferinae dextera *cladis* erat (Ov., *Met.,* 7, 808).

Quae ad consolandum *maioris ingenii,* et ad ferendum *singularis virtutis indigent* (Cic., *Ep. fam.,* 6, 4, 2).

Contemnere omnes libidines : non *auri,* non *argenti,* non *ceterarum rerum indigere* (Id., *pr. Sull.,* 8, 25).

Cum *classis egeret* (Virg., *Aen.,* IX, 88).

Egeo consilii (Cic., *ad Att.,* VII, 22).

Implentur veteris Bacchi pinguisque ferinae (Virg., *Aen.,* I, 219).

Romani signorum et armorum aliquanto numero, *hostium paucorum potiti* (Sall., *Jug.,* 83).

Qui *potiuntur rerum* (Cic., *Ep. fam.,* 1, 8, 4)[1].

§ 4. — Génitif partitif

On joint quelquefois un complément au génitif à certains verbes qui signifient éloignement, détachement : *abstineo, desino, purgo,* et même *invideo, solvo*[2].

Abstineto irarum (Hor., *Carm.,* 3, 27, 69).

Desine mollium *querelarum* (Id., *ibid.,* 2, 9, 17).

Et *morbi* miror *purgatum* te illius (Id., *Sat.,* 2, 3, 27).

Neque ille *sepositi ciceris* nec *longae invidit avenae* (Id., *Sat.,* 2, 6, 84).

[1] L'emploi du génitif n'est pas constant avec ces verbes ; on trouve l'accusatif avec *egeo : Vitio vertunt, quia multa egeo* (Cat., *ap.* Gell., 13, 23). — *Alter pauca munimenta egebat* (Sall., *Jug.,* 98)

[2] *Paternum servum sui participat consilii* (Plaut., *Cist.,* 1, 3, 17).

La source unique d'où proviennent tous ces exemples montre assez la rareté de cette construction. Horace affectionne le génitif, soit par amour de la concision, soit par imitation des Grecs, dont il suit volontiers la syntaxe. Aussi placerons-nous ici un autre exemple tiré du même auteur, quoique différent pour le sens, parce que nous y trouvons une construction du même genre, le génitif avec un verbe de supériorité, à la manière des Grecs, qui mettaient à ce cas le complément d'un comparatif.

Daunus agrestium *regnavit populorum (Carm.,* 3, 30, 12).

Avec cette valeur on trouve habituellement en latin le complément à l'ablatif [1].

§ 5. — Génitif de cause et de pénalité

Avec les verbes relatifs aux actes judiciaires, le substantif au génitif signifie le grief ou le crime dont il s'agit, pour lequel l'action est engagée ou la peine prononcée. Tels sont les verbes *accuso, postulo, interrogo, iudico, convinco, teneor, absolvo, damno,* etc.

Rei capitalis argui (Liv., 45, 5).

Quos *pecuniae captae arcessebant* (Sall., *Jug.,* 32).

Quum L. Scipio et accusatus et *damnatus* sit *pecuniae captae* ab rege (Liv., 38, 56).

Hoc crimine absens *proditionis est damnatus* (Nep., *Them.,* 8).

Summae se *iniquitatis condemnari* debere (Caes., *B. G.,* 7, 19).

Capitis damnetur, (Liv., 45, 24).

Condemnati rerum capitalium (Sall., *Cat.,* 36).

Deos deasque precabantur ut *damnarentur* ipsi *votorum,* quae pro iis suscepissent (Liv., 27, 45).

Ce génitif doit évidemment s'expliquer par l'ellipse

[1] C'est encore à l'imitation des Grecs que les poètes construisent quelquefois le génitif d'exclamation :

Venisti : O mihi nuntii beati (Cat., *Carm.,* 9, 5).

Foederis heu taciti ! cuius fallacia verba Non audituri deripuere Noti (Prop., *Carm.,* 4, 7, 21).

de l'ablatif *crimine,* que l'on rencontre plus d'une fois exprimé, tandis qu'on ne trouve nulle part *criminis.*

Crimine ambitus arcessere (Cic. *Pr. Cael.,* 7).

Lupus arguebat vulpem *furti crimine* (Phaed., 1, 10, 4).

An *commotae crimine mentis* Absolves hominem, et *sceleris damnabis* eundem? (Hor., *Sat.,* 2, 3, 278.)

Hos iuxta *falso domnati crimine mortis* (Virg., *Aen.,* VI, 430).

L'exemple suivant permet de reconnaître la valeur des différents cas employés.

Reperietur aliqui fortis et experiens arator, qui *poenam octupli* persequatur. Exspecto vim edicti, severitatem praetoris: faveo aratori, cupio *octupli damnari* Apronium. Quid tandem postulat arator? Nihil nisi ex edicto *iudicium in octuplum* (Cic., *In Verr.,* 2, 3, 11, 27)[1].

Le langage des jurisconsultes tendait à la brièveté; l'emploi de l'ablatif *crimine* est devenu facultatif, on l'a souvent négligé et le génitif a fini par se construire seul. De là à prendre le sens de cause, la transition était facile; et on doit lui reconnaître cette valeur dans certains cas, comme nous l'avons déjà vu à propos des adjectifs[2].

Da *lunae* propere *novae,* Da *noctis mediae,* da, puer, *auguris Murenae* (Hor., *Carm.,* 3, 19, 11).

Iustitiaene prius mirer, belline *laborum*? (Virg., *Aen.,* XI, 126.)[3]

§ 6. — Génitif avec les verbes *interest* et *refert*

On trouve encore le génitif complément des verbes impersonnels *interest* et *refert.* Le nom de la personne intéressée se met au génitif, s'il est exprimé par un substantif; à l'ablatif féminin singulier, s'il est indiqué

[1] On a remarqué qu'une amende fixée, imposée à la fortune de quelqu'un, est toujours indiquée par un mot à l'ablatif: *damnari decem millibus, — tertia parte agri.*

[2] Sur le génitif de pénalité, v. Kühnast, *die Hauptpunkte d. Liv. Syntax* (p. 83-84). Avec les verbes relatifs aux actes judiciaires, on trouve aussi le complément construit à l'ablatif avec *de.*

[3] Sur les constructions imitées du grec, cf. Draeger, *Hist. Synt.,* I, p. 493.

par un adjectif possessif de la première, de la seconde personne, ou réfléchi : *(mea, nostra, tua, vestra, sua.)*

Faciendum aliquid, quod *illorum* magis quam *sua retulisse* videretur (Sall., *Jug.*, 111).

Semper ille quantum *interesset P. Clodii* se perire cogitabat (Cic., *Pr. Mil.*, 21, 56).

Ea vos rata habeatis, nae magis *reipublicae interest* quam *mea* (Liv., 26, 31).

La singularité de cette construction en explique l'origine. On peut voir dans la forme *rē* un substantif dont le mot au génitif est le complément. Par analogie on aura adopté pour *interest* la même construction, avec l'ellipse de *rē*. Ainsi s'explique aussi l'emploi des adjectifs possessifs à la forme de l'ablatif féminin singulier.

Art. 5. — *Génitif adverbial*

Par suite de la confusion qui s'est produite entre la terminaison de l'ancien locatif et celle du génitif singulier à la première et à la seconde déclinaison, on construit à ce dernier cas, pour marquer le lieu où se passe une action, les noms de villes ou de petites îles, qui sont des deux premières déclinaisons et au singulier, à condition qu'ils ne soient ni joints à un adjectif, ni accompagnés d'une préposition[1]. On fait de même quelquefois pour les noms de pays, et souvent pour les mots *domi* = *à la maison* ou *en temps de paix*, — *humi* = *à terre*, — *belli* et *militiae* = en guerre. On trouve même au génitif avec *domi* les adjectifs possessifs et *alienae*[2].

Albae constiterunt, in urbe opportuna (Cic., *Phil.*, 4, 2, 6).

Conon plurimum *Cypri* vixit, Iphicrates in Thracia, Timotheus *Lesbi* (Nep., *Chab.*, 3).

Domum *Chersonesi* habere (Id., *Milt.*, 2).

[1] L'apposition se construit à l'ablatif.

[2] On trouve aussi la forme *domui*, qui paraît être un vrai locatif; v. Cic., *De nat. deor.*, III, 32, 80, et Bücheler : *Précis de la déclinaison latine, tr. Havet*, § 284.

Romae Numidiaeque facinora eius memorat (Sall., *Jug.*, 33)[1].

Graeciae = en Grèce (Cic., *De Rep.*, 3, 9).

Parvi sunt foris arma, nisi est consilium *domi* (Cic., *De Off.*, 1, 22, 76).

Animus *belli* ingens, *domi* modicus (Sall., *Jug.*, 63).

Est mihi namque *domi* pater (Virg., *Ecl.*, 3, 33).

Nous avons vu (génitif complément d'un adjectif, § 5) l'emploi du mot *animi* avec les adjectifs. On le trouve aussi construit quelquefois de la même manière avec des verbes : *pendere animi, angi animi*. Peut-être faut-il reconnaître un locatif dans tous les emplois de cette forme ainsi jointe aux adjectifs et aux verbes[2].

Art. 6. — *Génitif complément d'un comparatif*

On trouve chez Vitruve le génitif construit à la manière des Grecs, comme complément d'un comparatif.

Superiora *inferiorum* fieri *contractiora* (5, 1).

Tite-Live avait déjà dit, avec une ellipse :

Minores octonum denum annorum (38, 38).

---

[1] V. Bücheler, *ibid.*, § 308-9.

[2] On a dû construire un assez grand nombre de mots à cette forme en *i*, qui était celle du locatif. On en trouve dans les inscriptions, comme *peregri*. V. Bücheler, *déclinaison latine*, § 284. — V. le même ouvrage, § 157-8 pour les formes *alias, alteras, utrasque*, et d'autres moins certaines, où l'auteur reconnaît d'anciens locatifs. Cette étymologie a été vite oubliée et à l'époque classique ces mots ne paraissent plus employés que comme de véritables adverbes.

CHAPITRE V

DESTINÉES DU GÉNITIF LATIN

Après avoir constaté l'usage du génitif chez les écrivains de l'époque classique, nous nous proposons de suivre l'histoire de ce cas chez les écrivains des premiers siècles de notre ère. Nous interrogerons les principaux auteurs, jusqu'au moment où, après l'invasion des barbares, nous nous renfermerons dans l'examen des textes bas-latins pour assister à la ruine de la déclinaison. Dans cette étude des destinées du génitif latin, il est naturel de réunir les écrivains en groupes principaux, en tenant compte à la fois de l'époque à laquelle ils ont vécu et des sujets traités par eux. On peut ainsi établir les divisions suivantes :

Seconde période classique, de Tibère à Trajan.

Décadence païenne. — Auteurs païens depuis les Antonins jusqu'à la chute de l'empire d'Occident.

Pères de l'Eglise.

Ecrivains étrangers, imitateurs des classiques, jusqu'à l'époque de Charlemagne.

Seconde période classique, de Tibère à Trajan

Il ne faut pas s'attendre, en passant de l'époque d'Auguste à celle de Trajan, à trouver de grands changements dans l'emploi du génitif. Ce cas est comme un instrument déjà très perfectionné, dont Tacite et Pline se serviront à peu près comme Cicéron et Tite-Live. Déjà cependant la préposition *de* semble empiéter sur

l'ancien domaine du génitif. Perse, pour marquer nettement le rapport de deux termes; Pétrone, qui fait parler ses personnages comme devaient le faire les petites gens de son temps, présentent quelques exemples curieux. En même temps l'usage du génitif, au lieu de se restreindre, semble plutôt s'étendre. Plusieurs des écrivains de cette période travaillent leur style parfois jusqu'à l'excès, pour arriver à produire des effets calculés. Pline le jeune trouve le positif trop faible; les superlatifs abondent chez lui. Tacite recherche la brièveté; le génitif lui plaît beaucoup, à cause des avantages qu'il présente à la concision. L'auteur se contente d'indiquer par ce cas l'existence d'un rapport entre deux termes, en laissant à l'esprit le soin d'en reconnaître la nature. Aussi rencontrons-nous fréquemment chez lui le génitif objectif et le génitif complément des adjectifs. En suivant le même ordre que dans la théorie générale du génitif à l'époque classique, nous pouvons voir par les exemples suivants la vitalité du génitif, et, pour ainsi dire, sa valeur propre chez les écrivains de cette période.

Art. 1. — *Génitif complément d'un substantif*

§ 1. — Génitif subjectif

Dedecus spoliati capitis (Pet., 108).

Vini atque *cibi gaudia* (Juv., 10, 203).

Verborum ubertatem et *divitias* dabit lectio (Quint., 10, 1, 13).

Alia Tiberio *morum via* (Tac., *Ann.*, 1, 54).

Hunc *sui finem* crediderat Agrippina contempseratque (Id., *Ann.*, 14, 9).

Arruntius, qui *historias belli punici* scripsit (Sen., *Ep.*, 19, 5, 17).

Hominis operam locavi, non caballi (Pet., 117).

Quod *municipii instar* erat (Tac., *Ann.*, 1, 20).

Cetera probandi ac refutandi (Quint., 10, 1, 49).

Quadragesimum id *stipendium* Caecina *parendi atque imperitandi* habebat (Tac., *Ann.*, 1, 64).

Proximae *seditionis male consulta* (Tac., *Ann.*, 1, 78).
Opportunum *remedium ignis* oblatum est (Curt., 8, 32).
Sine *querela corpusculi tui* (Plin., *Ep.*, 10, 20, 1).
Quum praefectus cohortis plenissimum *testimonium* meruerit *Julii Ferocis* et Fusci Salinatoris clarissimorum virorum (Id., *ibid.*, 10, 56, 3).
Verania Pisonis (Id., *ibid.*, 2, 20).
Quadrigarius, in *duodevicesimo annalium* tradidit (Sen., *De ben.*, 3, 23, 2).
On le construit aussi comme attribut.
Edictum *quod dicebatur Divi Augusti* (Plin., *Ep.*, 10, 74, 3).
Redemi fundos omnes *qui patroni mei fuerant* (Pet., 76).
Quum non *sit id propositi* (Quint., 10, 1, 105).
Quod illi *moris* (Tac., *Ann.*, 1, 56).
Rationis est contegi aquam istam (Plin., *Ep.*, 10, 99).

§ 2. — Génitif objectif

A. — Obiecta est Socrati et *religionum violatio* et *iuventutis corruptela* (Sen., *Ep.*, 18, 1, 28).
Opus est et sapienti *agitatione virtutum* (*Ibid.*, 18, 6, 2).
Apparet illis inesse *nocituri scientiam* (*Ibid.*, 20, 4, 19).
Multa magis quam *multorum lectione* formanda mens (Quint., 10, 1, 59).
Muliebre fastigium in *demunitionem sui* accipiens (Tac., *Ann.*, 1, 14).
Tanti *fulminis metus* (Quint., 6, Prooem., 10).

B. — *Peritia morum* Tiberii (Tac., *Ann.*, 1, 69).

C. — Nihil aeque tibi profuerit ad *temperantiam omnium rerum* quam frequens *cogitatio brevis aevi* et huius incerti (Sen., *Ep.*, 19, 5, 27).
Ne minima quidem alicuius *fiducia partis* (Quint., 10, 1, 41).
Inter *argumenta superstitionis* ponebatur *quorumdam animalium abstinentia* (Sen., *Ep.*, 18, 5, 22).
Latrocinii suspicio (Pet., 15).

Nihil est miserius *dubitatione venientium,* quorsus evadant (Sen., *Ep.,* 17, 1, 8).

Quotiens *aquae* fuerat *occasio,* novissimus bibit (Id., *ibid.,* 18, 1, 33).

Scribendi sollicitudinem (Quint., 10, 1, 20).

Iudicia maiestatis (Tac., *Ann.,* 1, 72).

Illa, quae ipsa delectant, necesse est avocent ab *intentione operis* destinati (Quint., 10, 3, 23).

Simulatam *Pompeianarum partium gratiam* (Tac., *Ann.,* 1, 10).

Ille dies *veritatem* ab his *originis suae* exigit (Plin., *Ep.,* 10, 42, 2).

Lex ambitus (Id., *ibid.,* 19, 4).

Crimine falsi damnatus in metallum (Id., *Ibid.,* 10, 67, 3).

D. — *Obsequium* amplissimi *ordinis* (Id., *ibid.,* 10, 11, 21).

Servitium barbariae (Curt., 6, 3, 3).

Imperiorum oboedientia (Plin., *N. H.,* 8, 1).

§ 3. — Génitif de matière et de contenu

A. — *Par blandae prolis* (Sen., *Ep.,* 19, 6, 14).

Crateras argenti (Pers., *Sat.,* 2, 52).

B. — *Multum fluminum* (Tac., *Agr.,* 10).

Plus carnis, minus lacertorum (Quint., 10, 1, 77).

Addito *aceti exiguo* (Plin .,*N. H.,* 20, 121).

Aluminis parvo admixto (Id., *ibid.,* 20, 121).

C. — Nulla avaritia sine poena est, quamvis *satis* sit ipsa *poenarum* (Sen., *Ep.,* 19, 6, 16).

Vinearum largiter (Pet., 71).

§ 4. — Génitif partitif

A. — *Nemo historicorum* (Quint., 10, 1, 101).

B. — Ni Tiberius *quinque consularium,* quinque e praetoriis, totidem e cetero senatu sorte duxisset (Tac., *Ann.,* 3, 28).

Primam urbem *Italiae* (Pers., 3, 116).

C. — *Ceteri nobilium* (Tac., *Ann.*, 1, 2).
Plures gentium (Plin., *N. H.*, 18, 299).
Cuncti civium (Tac., *Ann.*, 11, 12)[1].

D. — Nec *id* nobis *virium* erat (Tac., *Ann.*, 13, 41).
Post *id temporis* (Plin., *N. H.*, 19, 32).
Id morum fuit Tiberii (Tac., *Ann.*, 1, 80).
Quidam bonorum (Tac., *Ann.*, 1, 49).
Quid habere *iuris* velis Bithynas et Ponticas civitates rogo rescribas (Plin., *Ep.*, 10, 108, 1).
Nil horum (Juv., 10, 71).
Ut *quis praetorianorum militum* amicorumve Caesaris occurreret (Tac., *Ann.*, 1, 27).

E. — *Praecipuus philosophorum* (Quint., 10, 1, 81).

F. — Repetunda saepius erunt *scriptorum proxima* (Quint., 10, 3, 6).
Severitatis et *munificentiae summum* (Tac., *Ann.*, 1, 46).
Inculta montium (Tac., *Ann.*, 1, 42).
Secretiora Germaniae (Id., *Germ.*, 41).
Extrema et *latissima moenium* Simo firmaverat (Id., *Hist.*, 5, 12).
Pretiosa rerum (Sen., *Ep.*, 93, 3).
Obstantia silvarum (Tac., *Ann.*, 1, 50).
Cuncta camporum (Id., *Hist.*, 5, 10).
Cuncta curarum (Id., *Ann.*, 3, 35).
Lubrico itinerum (Id., *Hist.*, 1, 79).
In *medio eius* (Plin., *N. H.*, 12, 52)[2].

G. — *Huccine rerum* venimus (Pers., 3, 15).
Ibi loci (Plin., *N. H.*, 6, 30).
Eo furoris (Tac., *Ann.*, 1, 18).
Ut quisque *audentiae* habuisset, accurrerent (Id., *ibid.*, 15, 53).

§ 5. — Génitif d'apposition

Qua *mercede?* Scilicet *vitae longioris* (Sen., *Ep.*, 17, 1, 13).

[1] Cf. Draeger., *Hist. Synt.*, I, p. 457.
[2] Cf. Draeger, *Hist. Synt.*, I, p. 455.

Fabiani Papinii libros qui inscribuntur *artium civilium* (Sen., *Ep.*, 16, 5, 1).

Illud *vitium barbarismi* (Quint., 1, 5, 10).

Promontorium Miseni (Tac., *Ann.*, 6, 50).

Caprearum in *rupe* (Juv., 10, 93).

§ 6. — Génitif de qualité

In edito stat, admirabilis, celsus, *magnitudinis verae* (Sen., *Ep.*, 19, 2, 3).

Lentulus senectutis extremae (Tac., *Ann.*, 4, 29).

Ego, crudelissimae severitatis, non potui me tenere (Pet., 49).

Non vides quanta sit apibus *dividendi laboris obeundique concordia?* (Sen., *Ep.*, 20, 4, 22.)

Nauta stationis perpetuae (Pet., 102).

Unicuique nostrum paedagogum dari Deum, non quidem ordinarium, sed *hunc inferioris notae* (Sen., *Ep.*, 19, 1, 1).

Diem crudi adhuc *servitii* et *libertatis improspere repetitae* (Tac., *Ann.*, 1, 8).

Erat in Canninefatibus *stolidae audaciae Brinno,* claritate natalium insigni (Id., *Hist.*, 4, 15).

Concedo *ista* alia *esse,* sed non *sortis alterius* (Sen., *Ep.*, 19, 8, 8).

Avaritiae notatur immodicae (Mart., *Ep.*, 2, 56).

Quaedam edicta non *certae fidei videbantur* (Plin., *Ep.*, 10, 74, 3).

Art. 2. — *Génitif complément d'un adjectif*

Cette construction reste fort usitée. Nous relèverons les exemples suivants :

§ 1. — Génitif objectif

A. — Ista, quae aut summa bona sunt, aut *summorum efficientia* (Sen., *Ep.*, 18, 6, 13).

Secundarum ambiguarumque rerum sciens (Tac., *Ann.*, 1, 64).

Erogandae per honesta *pecuniae cupiens* (Tac., *Ann.*, 1, 75).

Corpus illi *laborum tolerans,* animus audax; *sui obtegens,* in alios criminator (Id., *ibid.,* 4, 1).

Mei eum summe *observantissimum* expertus (Plin., *Ep.,* 10, 16, 1).

Gabium Bassum *reverentissimum mei* expertus (Id., *ibid.,* 10, 27, 1).

B. — Cremutius *relinquendae vitae certus* (Tac., *Ann.,* 4, 34).

Nec *incertus futuri* testamentum pro pignore scribam (Id., *Dial. orat.,* 13).

D. — *Cupiditatum incontinens* (Sen., *De const.,* 14, 1).

Orandi validus (Tac., *Ann.,* 4, 21).

E. — Animalia *timida lucis* (Sen., *Dial.,* 7, 20).

Neminem tam *timidum offensarum,* qui non in illas, dum vitat, incidat (Id., *ibid.,* 5, 3, 24).

F. — Populus *honesti dissuasor* (Id., *Ep.,* 18, 5, 7).

Adiecisse deos *dignum Arsacidarum* (Tac., *Ann.,* 15, 14)[1].

Vinculorum profugus (Plin., *N. H.,* 7, 104).

§ 2 — Génitif de matière et de contenu

Pulmo *animae praelargus* (Pers., 1, 14).

Heu *steriles veri* (Id., 5, 75).

Satis ferax, frugiferarum arborum impatiens, *pecorum fecunda* (Tac., *Germ.,* 5).

Es *modicus voti?* (Pers., 5, 109).

Tantae *molis capacem* (Tac., *Ann.,* 1, 11).

Quum solum peregrinae civitatis *capax* non sit *dedicationis* (Plin., *Ep.,* 10, 62).

§ 3. — Génitif partitif

Immunes verberum histriones (Tac., *Ann.,* 1, 77).

Cladis eius *superstites* (Id., *ibid.,* 1, 61).

[1] Sur l'emploi de ce génitif chez Tacite, v. Draeger, *Hist. Synt.,* I, p. 480.

§ 4. — Sens divers

Opinionum securus (Sen., *Ep.*, 19, 6, 18).
Magis ac magis *trepidus admirationis* et metus (Tac., *Ann.*, 6, 21).
Avis *exul hiemis*, titulus lepidi temporis (Pet., 55).
Ambiguus imperandi (Tac., *Ann.*, 1, 7).
Vetus operis ac laboris (Id., *ibid.*, 1, 20).
Miseros ambitionis, qui ita consules semper, ut semper principes erant (Plin., *Pan.*, 48).
Sermonis nimius erat (Tac., *Hist.*, 3, 75).
Ipse ut laetitiae, ita *moeroris immodicus* egit (Id., *Ann.*, 15, 23)[1].
Flagitii compertus (Id., *ibid.*, 1, 3).
Suspectumque iam *nimiae spei* Seianum ultra extulisse (Id., *ibid.*, 3, 29).
Aemulationis suspectos (Id., *ibid.*, 13, 9).

Art. 3. — *Génitif complément d'un verbe*

§ 1. — Génitif objectif

A. — *Temporis* ac *necessitatis monet* (Tac., *Ann.*, 1, 67).

B. — Cum *virtutis* haud *poeniteret* (Id., *ibid.*, 2, 19).
Nunquam te *poenitebit tui* (Sen., *Ep.*, 19, 6, 18).
Vestri me *pudet miseretque* (Tac., *Hist.*, 4, 58).

§ 2. — Génitif de qualité et de prix

Vel *minoris* pallium *addicere* placuit (Pet., 14).
Hanc coqui ac pistoris moram *boni consulo* (Id., *Ep.*, 20, 6, 1).
Tanti quodque malum *est, quanti* illud *taxavimus* (Id., *ad Marc.*, 19, 1).
Assis ne *feceris* (Id., *Ep.*, 123, 11).

[1] Tacite emploie le génitif avec un très grand nombre d'adjectifs : v. des exemples dans Draeger, *Hist. Synt.*, I, p. 480.

§ 3. — Génitif de matière

Si *rerum potitus* foret (Tac., *Ann.*, 1, 33).
Postquam primi *flagitii potitus* est (Id., *ibid.*, 4, 3).

§ 4. — Génitif partitif

Sexcenta huiusmodi fuerunt, quae iam *exciderunt memoriae meae* (Pet., 56). Cet emploi du génitif peut être regardé comme unique à cette époque.

§ 5. — Génitif de cause et de pénalité

M. Silano, L. Norbano cos. Germanicus Aegyptum proficiscitur, *cognoscendae antiquitatis* (Tac., *Ann.*, 2, 59).
Nisi forte nostra potissimum tempora *damnamus huius infelicitatis* (Quint., 10, 2, 8).
Rerum capitalium damnatos (Tac., *Ann.*, 1, 21).
Granium Marcellum Coepio *maiestatis postulavit* (Id., *ibid.*, 1, 74).

§ 6. — Génitif avec les verbes *interest* et *refert*

Qua tempestive uti plurimum *interest conceptus* (Plin., *N. H.*, 17, 134).
Plurimum *refert compositionis* quae quibus anteponas (Quint., 9, 4, 44).
Tu nihil *referre iniquitatis* existimas, exigas, quod deberi non oportuerit, an constituas, ut debeatur (Plin., *Pan.*, 40, fin).
Neque *refert cuiusquam* Punicas Romanasve acies laetius extuleris (Tac., *Ann.*, 4, 33).

Art. 4. — *Constructions nouvelles ou rares*

On trouve quelquefois un complément au génitif avec les comparatifs comme avec les superlatifs.
Cui *minor quadringentorum millium* res (Tac., *Ann.*, 4, 53).
Minor annorum triginta (Plin., *Ep.*, 10 83, 1).

CHAPITRE VI

DÉCADENCE PAIENNE

Les constructions déjà connues et étudiées se retrouvent chez les auteurs païens de la décadence ; cependant un examen attentif permet de saisir une tendance marquée à négliger le génitif et à le remplacer assez fréquemment par la préposition *de* accompagnée de l'ablatif. Il semble que l'on veuille généraliser cette observation de Suétone, qui dit en parlant de l'empereur Auguste : « Il mettait un soin particulier à exprimer ses idées le plus clairement possible. Pour y arriver plus facilement, et ne jamais troubler ni retarder ceux qui le lisaient ou l'entendaient, il n'hésitait pas à employer des prépositions devant les noms de villes, et à répéter plusieurs fois les conjonctions ; car la suppression de ces mots, en donnant, il est vrai, plus de grâce au style, amène un peu d'obscurité. »[1] Ce n'est pas seulement devant les noms de villes que l'on exprime les prépositions ; mais on cherche, par l'emploi de ces particules, à marquer d'une manière plus frappante les rapports multiples du génitif. C'est le génitif partitif qui semble le plus atteint.

Art. 1. — *Génitif complément d'un substantif*

§ 1. — Génitif subjectif

Consuetudidis amor magnus est (Sym., *Ep.*, 10, 54).

Nullum *quaestum professionis* affectans (Id., *ibid.*, 10, 18).

[1] Suet., *Octav.*, 86.

Librum protulit *Epicteti philosophi* (Gell., 19, 1, 14).
Istae *voluptates* duae *gustus atque tactus* (Id., 19, 2, 3).
Aurigarum et *equorum fama* colligitur (Sym., *Ep.*, 10, 19).
Sine *alterius noxa* (Apul., *Met.*, 1 p. 94, éd., 1614).
Invitamenta exiguae stipis (Id., *ibid.*, 1, p. 6)[1].
Terror belli Marcomannici (Capit., *Ant.*, 13).
Ne augeretur *fratris occisi crudelitas* (Spart., *Carac.*, 3).
Crudelitatis causa (Id., *ibid.*, 1).
Inter tot *rerum difficultates* (Suet., *Tib.*, 21).
Ut *fidicularum* simul *urinaeque tormento* distenderet (Id., *ibid.*, 62)[2].
Libellos Ineptiarum, qui nunc *Iocorum* inscribuntur, componere instituit (Id., *Gram.*, 21).
Grammaticos huius temporis (Gell., 18, 6, 1).
Noctis iter (Apul., *Met.*, 1, p. 26).
Dicens maius *exemplum* esse *viventis miserabiliter criminosi* quam occisi (Vulcat., *Avid.*, 4).
Antonini *leges sepeliendi sepulchrorumque* asperrimas sanxerunt (Capit., *Ant.*, 13).
Datum est *negotium peragendae necis* Pompeiano (Lamp., *Com.*, 4).
Nec *irruentium in se iuvenum* carebat *infamia* (Id., *ibid.*, 5).
Non metuo *imparis famam*, dum fugio nomen ingrati (Sym., *Ep.*, 10, 22).
Pluribus civitatibus *ius metallorum* ac vectigalium ademptum (Suet., *Tib.*, 49).
Vices minuendi et *augendi* habeat contrarias (Gell., 20, 8, 7).
Vendiderunt sub eo etiam *eventus litium* liberti (Lamp., *Com.*, 14).
Miserabilem *sui visum* praebuerunt (Vop., *Prob.*, 17).
Praemium solvendae quaestionis (Gell., 18, 2, 3).
Occasionem misericordiae (Vulcat., *Avid.*, 8).
Ei *honorem equi publici* sexenni detulit (Capit., *Ant.*, 4).
Honorem laticlavi (Lamp., *Com.*, 4).
Vitans *praeternavigantium officia* (Suet., *Tib.*, 12).

[1] Ed. Bétolaud, coll. Panckoucke.
[2] *Fumi cruciatus* (Vulcat., *Avid.*, 4).

Sacratae olim *victricium legionum arae* (Suet., *Tib.*, 14).
Non sine molli quadam *digitorum gesticulatione* (Id., *ibid.*, 68).
Psyche *divinae subolis solatio* plaudebat (Apul., *Met.*, 5, p. 238).
Vulnere lucernae dolens (Id., *ibid.*, p. 264).
Erat in summis *obsequiis patris* Marcus (Capit., *Ant.*, 6).
Deo *cuius* id *festum erat* (Gell., 18, 2, 5).
Non meum *verbum est*, sed *multorum hominum* (Id., 19, 10, 6).
Villam *quae est clarissimi et illustris viri* Olybrii (Sym., *Ep.*, 10, 41).
Ad Iovis Olympii (Gell., 1, 1, 2).

§ 2. — Génitif objectif

A. — *Missiones veteranorum* (Suet., *Tib.*, 48).
Poena hominum (Id., *ibid.*, 61).
Neque *tormentis* neque *suppliciis cuiusquam* pepercit (Id., *ibid.*, 62).
Ne principum quidem *virorum insectatione* abstinuit (Id., *Gram.*, 9).
Nos *verborum Laevianorum annotatiunculis* oblectabamus (Gell., 19, 7, 12).
Solitudinis solatium (Apul., *Met.*, 5, p. 224).
Verborum tam tristium *formidine* (Id., *ibid.*, 5 p. 248).
Adfectionem tyrannidis (Vulcat., *Avid.*, 1).
Plautiani odium crudelitatis causa concepit (Spart., *Carac.*, 1).
Amore imperatoris optimi (Vopisc., *Prob.*, 21).
Summum *sui* in republica *desiderium* reliquit (Sym., *Ep.*, 10, 23).

B. — *Uxoris taedio* (Suet., *Tib.*, 10).
Exacerbati super *memoriam pristinae crudelitatis* etiam recenti atrocitate (Id., *ibid.*, 75).
Tui memoriam... tui mentio (Lett. d'Aug. à Horace).

C. — *Commercio hominum* (Suet., *Tib.*, 50).
Iudicia maiestatis (Id., *ibid.*, 58).

Bibendae nivis pausa (Gell., 19, 5, 4).
Libertatis novae *gaudium* (Flor., 1, 9, 3).
Defectionis veniam postulantes (Capit., *Ant.*, 14).
Occidendi Getae multa *prodigia* extiterunt (Spart., *Carac.*, 11).
Ago *gratias tot bonorum* (Sym., *Ep.*, 10, 15).
Malum grande de *vultus curiositate* praeminatur (Apul., *Met.*, 5, p. 248).

D. — *Accusatio* et *invidia mei* (Apul.).

§ 3. — Génitif de matière et de contenu

B. — *Residui spiritus quicquam* (Suet., *Tib.*, 62).
In quo *plus sanguinis* est, *minus spiritus* (Gell., 18, 10, 9).
Plus viridis, plus rufi (Gell., 2, 26, 11).
Quid boum barbarorum nostri videre maiores (Trebel., *Claud.*, 9).
Nihil turbarum esse conflatum (Sym., *Ep.*, 10, 63).

C. — *Totidem aeris* alieni (Suet., *Tib.*, 48).
Satis mercedis (Calp., *Ecl.*, 2, 23).

§ 4. — Génitif partitif

A. — Illi omnes, et *eorum* maxime Graeci (Gell., *Epil.*, 11).
Filiorum neque naturalem Drusum neque adoptivum Germanicum patria caritate dilexit (Suet., *Tib.*, 52).
Quadrigarius in *III annalium* ita scripsit (Gell., 1, 16).

B. — Multa *millia ferarum* (Lampr., *Comm.*, 12).
Mille denarium in arca est ; et *mille equitum* in exercitu est (Gell., 1, 16).

C. — *Multis convivarum* et ministrorum elisis (Suet., *Tib.*, 39).
Multi nobiles immo *plurimarum gentium* interierunt (Capit., *Ant.*, 22).
Plerique eruditorum (Suet., *Tib.*, 70).

D. — *Neminem senatorum* (Id., *ibid.*, 27).
Nemo doctorum hominum (Gell., 19, 8, 18).

Nihil solitorum vectigalium (Sym., *Ep.*, 10, 50).
Quisnam veterum poetarum? (Gell., 18, 2, 12).
Quodcumque hoc *libri* est (Censorin., *prooem*).
Aliquid humani pudoris (Gell., 19, 2, 6).
Quid mulieris est? (Apul., *Met.*, 1, p. 14).
Illud horae memini (Id., *ibid.*, p. 28).
Hoc aetatis puer (Id., *ibid.*, 5, p. 268).

E. — *Scitissimos utriusque sexus* (Gell., 19, 9, 3).
Ultimos Romanorum (Suet., *Tib.*, 61).
Lycidas habet *ultima rerum* (Calp., *Ecl.*, 3, 91).
Domesticorum *ordinis primus* (Amm., 25, 5, 4).

F. — *Media sermonum* (Gell., 18, 4, 7).
Profundo maris (Suet., *Tib.*, 40).
Dimidium eius (Gell., 18, 14, 4).
Postquam *ardua montium* et *lubrica vallium*, et *roscida cespitum* et *glebosa camporum* emensi (Apul., *Met.*, 1, 2)[1].

G. — *Ubique itineris* (Id., *ibid.*, 1, p. 42).
Eodem loci (Suet., *Octav.*, 65).
Undique laterum (Apul., *Met.*, 8, 17)[2].

§ 5. — Génitif d'apposition

Nullus homo *affectionibus* animi, *aegritudinis, cupiditatis* carere posset (Gell., 19, 12, 3).
Sidera cometarum (Amm., 25, 10).
De *caprificii arbore* (Capit., *Ant.*, 13).
Loco, *qui appellatur Cephisiae* (Gell., 18, 10, 1).
Praemia pecuniae (Id., 10, 18, 5).

§ 6. — Génitif de qualité

Cette construction se rencontre fréquemment et produit parfois un peu d'obscurité par sa concision.
Crimen paucorum simpliciumque verborum (Suet., *Tib.*, 61).

[1] Cette construction est fréquente chez Apulée. Cf. Draeger, *Hist. Synt.*, I, p. 456.
[2] Cf. Draeger, *Hist. Synt.*, I, p. 451.

Temeritatem delati mihi *eius cognominis,* aut inconstantiam contrarii de me iudicii (Suet., *Tib.*, 67).

Huiuscemodi anteactae vitae hominibus (Gell., 18, 3, 5).

Gravissimi vitii vocabulis (Id., 19, 2, 2).

Solum olerum omnium (Id., 20, 8, 7).

Novam *nuptam interfectae virginitatis* (Apul., *Met.*, 5, p. 224).

Iugum sororium *consponsae factionis* (Id., *ibid.*, p. 242).

Severus imperator gravis et *vir nominis sui* (Lampr., *Com.*, 17).

Vir omnium domi forisque *virtutum* (Sym., *Ep.*, 10, 23).

Hominem Cassianae severitatis et disciplinae (Vulcat., *Avid.*, 5).

Thermas nominis sui eximias (Spart., *Carac.*, 9).

Aliquid plenae vitale *medullae* (Calp., *Ecl.*, 5, 115).

Ei libro *titulus est ingentis cuiusdam illecebrae* ad legendum (Gell., 18, 6, 3).

Gratias beneficiis vestris agere pro urbe Roma, ut *officii probabilis,* ita *insolentis audaciae est* (Sym., *Ep.*, 10, 22).

Fuisse modicae staturae, munditiarum vero paene *muliebrium,* vulso corpore (Suet., *Oth.*, 12).

Conscios senatorii ordinis et equestris (Vulcat., *Avid.*, 12).

Complusculi *eiusdem studii homines* (Gell., 18, 13, 2).

Extremae avaritiae et sordis infimae infamis *homo* (Apul., *Met.*, 1, p. 38).

Omnis memoriae nostrae universos praestitit (Gell., 19, 12, 1).

Eiusdem utraque vitii (Id., 18, 4, 5).

Cuius generis cumque erant (Id., *Epil.*, 2).

Quum *fiunt emeriti officii* (Sym., *Ep.*, 10, 1).

In his artifex *quae stationis imperatoriae* non *essent* (Lampr., *Com.*, 1).

Cibi plurimi traditur (Suet., *Galba,* 22.).

Somni fuit permodici, digestionis facillimae (Capit., *Ver.*, 4).

Ne *sit iustae mensurae amphora* (Gell., 18, 1, 13).

Adulescens et semibarbarus et vix *latinae linguae* prope Thraeciae imperatorem publice petit (Capit., *Maxim.*, 2).

An iam *quot sit annorum* oblita es? (Apul., *Met.*, 5, p. 272).

Hoc tempus *quot dierum esset* ad certum modum astrologi reperire potuerunt (Censor., *de die nat.*, 7).

§ 7. — Double génitif

Exercitium septimi diei fuit *omnium militum* (Vulcat., *Avid.*, 6).

Offendi *librum verae vetustatis Livii Andronici* (Gell., 18, 9, 5).

Inexplebilis *honorum Marii fames* (Flor., 3, 21, 6).

Art. 2. — *Génitif complément d'un adjectif*

Parmi un très grand nombre d'exemples, nous noterons seulement les suivants, où l'on peut remarquer quelques constructions particulières.

§ 1. — Génitif subjectif

Grammatico *Frontonis familiari* (Gell., 19, 13, 4).

Τῶν μέσων, hoc est *bonorum malorumque media* (Cens., *de die nat.*, *prooem.*).

§ 2. — Génitif objectif

A. — Quam sensisset *sui appetentem* (Suet., *Tib.*, 7).

Vir adprime *linguae* latinae *sciens* (Gell., 18, 5, 10)[1].

Apud *amantem tui* (Sym., *Ep.*, 10, 1).

Hominem esse mortale animal rationis et *scientiae capiens* (Gell., 4, 2).

Iam *obstinationis suae* me ingratis *oboedientem* perducit (Apul., *Met.*, 1, 26).

Memini me Cerberum *esurientem mei* prospexisse (Id., *ibid.*, 1, p. 28).

[1] Le même écrit peu après: *Ex his qui aderant, alter literator fuit, alter literas sciens* (18, 9, 2).

Soporis efficax (Apul., *Met.*, 10, 11).

B. — Didicisse ex *iuris* aliquo *perito* (Gell., 20, 10, 5).
Paratae necis conscium et interventorem (Lampr., *Com.*, 4).
Perennis *Commodi persciens* (Id., *ibid.*, 5).
Dubium salutis (Apul., *Met.*, 5, p. 266).
Homo Thracus *ruris colendi insolens* (Gell., 19, 12, 7).
Incerta consilii (Apul., *Met.*, 5, p. 252).

D. — *Impos animi* (Id., *ibid.*, 5, p. 254).
Impatientibus remediorum (Suet., *Tib.*, 59).

E. — *Avidus vini* item abstinens, cibi adpetens et inediae patiens, *Veneris cupidus* et castitatis amator (Vulcat., *Avid.*, 3).
Sititor novitatis (Apul., *Met.*, 1, p. 4).
Libidinis in mares *pronior* (Suet., *Galb.*, 22).
Iam adlubentia *proclivis* est *sermonis* et *ioci* (Apul., *Met.*, 1, p. 12).
Destinatae *crucis candidatus* (Id., *ibid.*, p. 24).
Incuriosa periculi tui (Id., *ibid.*, 5, p. 246).

F. — Non *dignam* esse capitis *poenae* existimes ? (Gell., 20, 1, 8).

§ 3. — Génitif de matière et de contenu

Aristotelis libri sunt lepidissimi, et *elegantiarum* omne genus *referti* (Gell., 19, 4, 1).
Regio cum *aeris* ac *plumbi uberrima* tum et minio (Just., 44, 3, 4).
Sermonibus *bonarum doctrinarum plenis* fruebar (Gell., 19, 8, 1).
Insatiabilis sanguinis (Aurel. Vict., *Caess.*, 17, 7).
Pecuniae fuit satis *locuples* (Apul., *Met.*, 8, 1).
Brevis munerum fuit (Vop., *Bonos.*, 2).
Vini quoque natura *parcissimus* erat (Suet., *Aug.*, 77).
Illas rosas *madidas* divini *roris* et nectaris (Apul., *Met.*, 4, 2).
Magistratibus eorumque ministris et *turbae* miscellaneae cuncta *completa* (Id., *ibid.*, 3, 2).

§ 4. — Génitif partitif

Caeli particeps (Sym., *Ep.*, 10, 27).
Paternae *hereditatis alienos* (Id., *ibid.*, 10, 47).

§ 5. Sens divers.

Fandi dulcissimus (Gell., 16, 3, 1).
Animi tenella (Apul., *Met.*, 5, p. 248).
Et corporis et *animi infirma* (Id., *ibid.*, p. 252).
Ex septem illis *sapientiae memoratis* viris (Apul., *Flor.*, 4, nr 18, p. 361).
Voti immodicus (Sym., *Ep.*, 10, 15).
Manifestos et *gravium criminum reos* (Capit., *Ant.*, 24).
Suspectum affectatae *tyrannidis* (Spart., *Get.*, 6).

Art. 3. — *Génitif complément d'un verbe*

§ 1. — Génitif objectif

A. — *Admoneri nominum* et dignitatis (Sym., *Ep.*, 10, 41).

B. — *Miseratus tanti viri* non culpae, sed libertatis poenam pendentis (Justin., 15, 3).
Vereor, inquam, ignotae mihi *feminae* (Apul., *Met.*, 2, 2).
Navitas *precum* eius harum *commiseritum* esse (Gell., 16, 10, 11).

§ 2. — Génitif de qualité et de prix

Istud *aequi bonique facio* (Apul., *Met.*, 1, p. 88).
Has quisquilias *quanti parasti?* (Id., *ibid.*, p. 44).

§ 3. — Génitif de matière

Livius dixit *carendum tui* pro te (Gell., 19, 7, 7).
Ursae despoliavit latronem (Apul., *Met.*, 4, 21).

§ 4. — Génitif de cause et de pénalité

Iudex hominem *pecuniae damnabat* (Gell., 20, 1, 38).
Si quos *fraudis incesseret* (Sym., *Ep.*, 10, 38).
Saevitiae populum edicto *increpuit* (Suet., *Cal.*, 39).
Confessi aeris ac debiti iudicatis triginta dies sunt dati, conquirendae pecuniae causa (Gell., 20, 1, 42).
Servos item *furti manifesti prensos* verberibus affici (Id., 11, 18).
Voti gaudeo (Apul., *Met.*, 1, p. 42).
Coenam dabat *celebrandae lucis annuae* (Gell., 19, 9)[1].
Insectari magiae, maleficii, criminis (Apul., *Apol.*, c. 96).
Ne tantillo quidem unquam *crimine postulatus* (Id., *Met.*, 3, 6).

§ 5. — Génitif avec les verbes *interest* et *refert*

Dignitatis interesse (Capit., *Ant.*, 24).

Art. 4. — *Génitif adverbial*

Lucaniae (Flor., 1, 18).
Noctis antelucio aufugiamus (Apul., *Met.*, 1, p. 20).
Recreatur *animi* (Id., *ibid.*, 5, p. 254).

Art. 5. — *Constructions nouvelles ou rares*

Génitif complément d'un comparatif

Reddendi equi gratiam fecit iis, qui, *maiores annorum quinque et triginta,* retinere eum nollent (Suet., *Aug.*, 38).
Statuas et imagines *dignioribus meique maioribus* reservare suadeo (Apul., *Met.*, 3, p. 170).

[1] On trouve aussi : *Cui Venus postea miseria est* (Hyg., *Fab.*, 58).

Sui molliorem provocaverat (Apul., *Met.*, 9, 39)[1].
Suorum *maior avorum* (Symm., *Ep.*, 11, 52).
Longe parentum velut exsulantes (Apul., *Met.*, 5, 9).

Substantif seul construit au génitif de qualité

Homo iustus et *morum* (Apul., *Apol.*, c. 75).
Homo litterarum (Symm., *Ep.*, 1, 72).

---

[1] V. Hildebrand. — *Apul. Met.*, 3, p. 170. — 8, p. 582. — 9, p. 665.

CHAPITRE VII

PÈRES DE L'ÉGLISE

C'est une période toute nouvelle qui commence avec ces écrivains. L'un d'entre eux, Arnobe, reconnaît que l'on peut avec raison faire des reproches à son style. « Vos ouvrages, se fait-il dire par un adversaire, sont » remplis de barbarismes et de solécismes, sans aucune » beauté, et souillés de défauts. » Mais il reprend aussitôt : « Quel dommage, quel retard en résulte-t-il pour » l'intelligence ? Qu'importe que le style soit poli ou » hérissé et rude, qu'on allonge les brèves, ou qu'on » abrège les longues ? La vérité de mes paroles est-elle » diminuée, si je commets des fautes contre la cadence, » ou dans l'emploi des cas, des prépositions, des par- » ticipes, des conjonctions ?[1] » Nous ne suivrons pas plus loin Arnobe dans ses discussions et ses chicanes grammaticales ; nous retiendrons seulement cet aveu dont la vivacité même semble attester la sincérité. Ce n'est pas une simple excuse oratoire, mais la déclaration d'une nouvelle école. Le style, qui, chez les auteurs païens de ce temps, était si souvent le premier objet du travail, devient l'accessoire chez les écrivains chrétiens. Tant mieux si l'accessoire vaut le principal, mais ils ne s'at-

[1] Arnob., *Adv. gent.*, 1, 59.

tarderont pas volontiers à chercher des embellissements qu'ils méprisent. On se figure mal Tertullien ou Arnobe, Saint Jérôme ou Saint Augustin lui-même polissant leurs périodes. Il faut expliquer les vérités du christianisme, le défendre contre ses ennemis, combattre les hérétiques : dans l'ardeur de la lutte, on ne s'arrête pas au vêtement de la pensée ; on veut arriver tout de suite à la pensée elle-même ; on écrit pour tout le monde, on se rapproche du langage du peuple. Quelle épreuve subit alors la syntaxe latine ! A quelle distance de la langue de Cicéron on se trouve transporté en lisant Saint Cyprien ! Pour ce qui se rapporte au sujet de notre étude, nous voyons le génitif toujours employé, il est vrai, mais de plus en plus menacé. Il n'y a presque aucune des anciennes constructions de ce cas où l'on ne voie apparaître la préposition *de*, toute prête à se substituer définitivement à lui.

Art. 1. — *Génitif complément d'un substantif*

§ 1. — Génitif subjectif

Docendum est quantus ei *fructus acquisitae huius beatitudinis* sit futurus (Hil., *Tract. ad ps.* 1, 8).

Privatae *successionis emolumenta* (Amb., *Ep.*, 18, 13).

Infamiam falsi criminis imputarunt (Hier., *Ep.*, 45, 6).

Libidinis et *voluptatum contumelias* deae habuere gratissimas (Arn., *Adv. gent.*, 6, 23).

Nulla sint horis nocturnis *precum damna* (Cyp., *De orat. dom.*, 36).

Praesentiam mei (Amb., *Ep.*, 20, 20).

Res sacras cerimoniarum (Arnob., *Adv. gent.*, 6, 5).

Telluris patriae sepultura (Id., *ibid.*, 6, 7).

Interstitio quae fieri potuit *singulorum* (Id., *ibid.*, 6, 12).

Tantae huius *absurditatis* et *indignitatis* est magna *necessitas* (Aug., *Civ. Dei*, 8, 21).

Futurae sobolis ferentem *oracula* (Amb., *Ep.*, 19, 11).

Et hoc *tranquillitatis vestrae patrimonium* dissipare cupiebat (Id., *ibid.*, 20, 15).

Nec *periculum sui* adpetat (Cyp., *De hab. virg.*, 5).

Lignum vitae et lignum sciendi boni et mali (Hil., *Tract. ad ps.* 1, 9).

Alieni erroris societatem suscipere non possumus (Amb., *Ep.*, 17, 14).

Coniugii communis charitas (Id., *ibid.*, 19, 7).

Consummati operis percepit *coronam* (Hier., *Ep.*, 39, 3).

Opus Dei est omne quod nascitur, diaboli quodcumque mutatur (Cyp., *De hab. virg.*, 15).

Christi nobis *amore* sociamur (Hier., *Ep.*, 60, 19).

Si *solius nominis crimen* est (Tert., *Ap.*, 2).

Sacra vel *sacrificia mortuorum* tanquam deorum (Aug., *Civ. Dei*, 8, 27).

Primogenitus omnis creaturae (Hil., *Clavis in ps.* 1, 3).

Illud *auctoritatem facti* habet, hoc praecepti non habet (Amb., *Ep.*, 18, 32).

Ne audias *illud philosophi* (Hier., *Ep.*, 52, 11).

Omnium est aestimare (Tert., *Ap.*, 7).

Serviamus illi *cuius esse* jam coepimus (Cyp., *De hab. virg.*, 2).

Moris est (Tert., *Ap.*, 8).

Virtutis fuit (Amb., *Ep.*, 19, 33).

Quanquam omnia *quae mei sunt*, essent pauperum (Id., *ibid.*, 20, 8).

Mens ista quae plangit, *sericarum vestium non est* (Hier., *Ep.*, 39, 3).

Non *est huius temporis disputatio* (Id., *ibid.*, 59, 3).

§ 2. — Génitif objectif

A. — *Homicidii festinatio* (Tert., *Ap.*, 9)[1].

Maritarum adulteri (Id., *ibid.*, 11).

Idonea est *recognitio praeteritorum* ad disponendam fiduciam futurorum (Id., *ibid.*, 19).

Permitte illis *curam sui* (Arnob., *Adv. gent.*, 6, 20).

Cum *voluntatem solertioris obsequii* metus obsequelae admixtus eliciat (Hil., *Tract. ad ps.* 2, 45).

Victoriae iactantiam (Amb., *Ep.*, 19, 24).

[1] *Arripiunt potestatem morbos immittere* (Aug., *De divin. daem.*, 9 (V). Cet emploi de l'infinitif au lieu du gérondif s'introduit dans la prose elle-même.

Malorum condemnatio laus bonorum est (Hier., *Ep.*, 52, 5).

B. — *Poenitentia sententiae* (Tert., *Ap.*, 14).
Crimen artium magicarum (Aug., *Civ. Dei*, 8, 19).
Abstentio superiorum (Hil., *Tract. ad ps.* 1, 6).

C. — Non est carnis et *saeculi cogitatio* (Cyp., *De hab. virg.*, 21).
Quia *nominis* est *praelium* (Tert., *Ap.*, 2).
Vincendi corporis ac domandi obstinata *certatio* (Cyp., *De hab. virg.*, 5).
Qui *resurrectionis silentium* a militibus et famam furati corporis emerant (Hil., *Tract. ad ps.* 2, 12).
Nec tamen Samson populis Palaestinorum *delicti gratiam* fecit (Amb., *Ep.*, 19, 19).
In *consolationem damnationis* suae Socrates disputavit (Hier., *Ep.*, 60, 4).
Curam habuit, ut nullam obscoeni in se *rumoris fabulam* daret (Id., *ibid.*, 60, 10).
Convictum malorum et turpium (Tert., *Ap.*, 11).
Habet haec sententia quamdam *illius similitudinem* (Aug., *Civ. Dei*, 8, 11).

D. — Ad *fidem divinationis* (Tert., *Ap.*, 18).
Cum *studio bibliothecarum* Pisistratum aemularetur (Id., *Ibid.*).
Secunda Rhetia *fertilitatis* suae novit *invidiam* (Amb., *Ep.*, 18, 21).

§ 3. — Génitif de matière et de contenu

A. — *Decem* pondo *argenti* (Tert., *Ap.*, 6).

B. — *Solum* habemus *lucri* quod (Hier., *Ep.*, 60, 19).
Quidquid Italicae philosophiae tunc florebat (Aug., *Civ. Dei*, 8,4).
Ne *quid* populus *turbarum* moveret (Amb., *Ep.*, 20, 2).
Quanto *plus* volveretur *temporis* et *dierum* (Aug., *Civ. Dei*, 8, 26).
Nihil numinis esse simulacris (Arnob., *Adv. gent.*, 6, 16).

§ 4. — Génitif partitif

A. — Illustrior *portio gregis* Christi (Cyp., *De hab. virg.*, 3).

B. — *Unus illorum* septem (Aug., *Civ. Dei,* 8, 2).

D. — *Aliquid veri* (Tert., *Ap.*, 7).
Quidam eorum (Aug., *Civ. Dei,* 8, 5).
Ullum deorum (Id., *ibid.*, 8, 13).
Quis hominum? (Id., *ibid.*, 8, 15)
Quid boni est? (Id., *ibid.*, 8, 16)
Nihil istorum quatuor eligendum est (Id., *ibid.*, 8, 22).
Credentium nemo (Amb., *Ep.*, 18, 9).
Ad *id locorum* (Id., *ibid.*, 19, 32).

E. — *Ptolemaeorum eruditissimus* (Tert., *Ap.*, 18).

F. — Ita modici seminis vitium *caetera rumoris* obscurat (Tert., *Ap.*, 7).
Recta montium, collium flexa, porrecta camporum (Minut. Fel., *Ep.*, 17).
In *medio Paradisi* (Lact., 2, 12, 16).
Palaestinorum validos (Amb., *Ep.*, 19, 22).

G. — *Tunc temporis* (Amb., *Ep.*, 19, 13).

§ 5. — Génitif d'apposition

Sine *vitio mendacii* (Tert., *Ap.*, 7).
In *traduces linguarum et aurium* serpere (Id., *ibid.*, 7).
In *sedis obscurae coercitione* latitare (Arn., *adv. gent.*, 6, 17).

§ 6. — Génitif de qualité

Vir excellentis ingenii (Aug., *Civ. Dei,* 8, 12).
Quinque generum observantiam (Hil., *Tract. ad ps.* 1, 1).
Constantius augustae memoriae (Amb., *Ep.*, 18, 32).
In iuvenibus et adhuc *solidioris aetatis* (Hier., *Ep.*, 52, 3).
Non *sum tantae felicitatis,* quantae plerique huius temporis tractatores (Hier., *Ep.*, 49, 2).

Quod si *huiuscemodi* non *fuerint consanguinitatis castimoniaeque personae* (Hier., *Ep.*, 52, 5).

Tantorum annorum labores (Id., *ibid.*, 39, 6).

Vidimus *Timotheum nostri temporis* (Id., *ibid.*, 60, 10).

Barba amplissima, *boni ponderis et philosophicae densitatis* (Arn., *Adv. gent.*, 6, 21).

Non *est rationis expensae*, sed tracti per consuetudinem moris (Id., *ibid.*, 6, 3).

Simulacrum Veneris *quod sanctitatis* apud Cyprios et *religionis habebatur antiquae* (Id., *ibid.*, 6, 22).

Si *qui* forte alii *eiusdem sententiae fuerunt* (Aug., *Civ. Dei*, 8, 9).

Plato fuit acerrimi studii (Id., *ibid.*, 8, 11).

Quando puer, quando *robustae aetatis factus sis* (Hier., *Ep.*, 60, 19).

Art. 2. — *Génitif complément d'un adjectif*

§ 1. — Génitif subjectif

Quicumque *similes* sunt *alicuius dei vestri* (Tert., *Ap.*, 10).

Horum pares (Id., *ibid.*).

Nos, *iudaicae religionis propinquos* (Id., *ibid.*, 16).

§ 2. — Génitif objectif

A. — Omnis *litteraturae sagacissimus* (Tert., *Ap.*, 18).

Tacitus sane ille *mendaciorum loquacissimus* (Id., *ibid.*, 16).

Invidia *mordax tui* (Hier., *Ep.*, 45, 4).

Negligens sacrificii (Amb., *Ep.*, 19, 23).

B. — *Praescius potiorum* (Tert., *Ap.*, 11).

Mysteriorum peritum et *sacramentorum* Dei tui *eruditissimum* (Hier., *Ep.*, 52, 8).

Occultae illius et a Moyse profectae *traditionis ignari* (Hil., *Tract. ad ps.* 2, 2).

Nos *aevi rudes* (Amb., *Ep.*, 18, 27).

C. — *Immemores* et *obliti* simulacrorum *substantiae* atque originis (Arn., *Adv. gent.*, 6, 16).

D. — *Mancipem divinitatis* (Tert., *Ap.*, 11).
Insolens rerum secundarum animus (Amb., *Ep.*, 19, 23).

E. — *Amatoribus terrenorum commodorum* (Aug., *De divin. daem.*, 9).
Alienae *superstitionis aemuli* (Amb., *Ep.*, 18, 30).
Qui *crucis religiosos* nos putat (Tert., *Ap.*, 16).
Daemones quorumdam *hominum osores* (Aug., *Civ. Dei*, 8, 17).

F. — *Digna animae* illius daemones dona rependerent (Id., *ibid.*, 8, 19).
Ultor iniuriae (Amb., *Ep.*, 19, 18).

§ 3. — Génitif de matière et de contenu

Terra ista *sepulcrorum* erit mortuorumque *plenissima* (Aug., *Civ. Dei*, 8, 26).
Prodigus verecundiae (Amb., *Ep.*, 18, 14).
Operum laeta felicium (Id., *ibid.*, 18, 20).
Locis *aquarum egentissimis* (Tert., *Ap.*, 16).
Vacui facinoris (Amb., *Ep.*, 19, 21).

§ 4. — Génitif partitif

Consors totius *vitae* (Amb., *Ep.*, 19, 16).

§ 5. — Sens divers

Non *fidei tuae ambiguus*, sed providus cautionis, et pii certus examinis (Amb., *Ep.*, 18, 2).
Haud *degenerem* notae et solitae *fortitudinis* (Id., *ibid.*, 19, 27).
Validus adhuc *consilii* (Id., *ibid.*, 19, 28).
Fessum amoris (Id., *ibid.*, 19, 30).
Praevaricatricis *conscientiae reus* (Id., *ibid.*, 20, 17).

Art. 3. — *Génitif complément d'un verbe*

§ 1. — Génitif objectif

A. — *Admonemur infirmitatis* et imbecillitatis nostrae (Cyp., *Or. dom.*, 26).
Cuius *poenae* idem propheta *meminit* (Hil., *Tract. ad ps.* 1, 14).
Nostrae *necessitudinis recordari* (Hier., *Ep.*, 60, 13).

B. — Nec *taedet superstitionis* (Id., *ibid.*, 52, 12).
Miserere mei (Id., *ibid.*, 39, 6).
Resipiscit, quem *errati piget* (Lact., 6, 24, 6).

§ 2. — Génitif de qualité et de prix

Tanti non est bonum *quanti est* odium Christianorum (Tert., *Ap.*, 3).
Nec vitam meam *pluris facio* (Amb., *Ep.*, 19, 31).

§ 3. — Génitif de matière

Dum *rerum potirentur* (Hier., *Ep.*, 60, 15).

§ 4. — Génitif partitif

Nunquam *dominaturi eius* (Tert., *Ap.*, 26).

§ 5. — Génitif de cause et de pénalité

Cuius *arguebantur facinoris* (Amb., *Ep.*, 19, 21).
Quum *accusaretur amentiae* (Hier., *Ep.*, 52, 3).
Stultitiae condemnaberis (Id., *ibid.*, 52, 8).

Art. 4. — *Génitif adverbial*

Ephesi... Dodonae (Arnob., *Adv. gent.*, 6, 23).
Pieriae... Boeotiae (Tert., *Ap.*, 21).

CHAPITRE VIII

IMITATEURS DES CLASSIQUES JUSQU'A L'ÉPOQUE DE CHARLEMAGNE

Dans cette période, au lieu d'avancer dans la décomposition du latin, il semble que l'on revient en arrière. Tandis que les auteurs ecclésiastiques écrivaient pour les besoins de leur cause dans le style de leur temps, les auteurs profanes, et particulièrement ceux de Gaule, soignent extrêmement leur style. Plusieurs d'entre eux, élèves des grandes écoles de leur pays, instruits dans le beau langage, cherchent à rivaliser avec leurs modèles. C'est à contre-cœur qu'ils font des solécismes et des barbarismes; ils préviennent le lecteur qu'ils sont barbares, et qu'il faut les excuser, s'ils ne parlent pas aussi bien que ceux qui ont puisé aux sources mêmes de la bonne latinité. « Quand je songe, dit Gallus, que je suis Gau-
» lois et que j'ai à parler devant des Aquitains, je crains
» que vos oreilles trop polies ne soient choquées par mon
» langage un peu rustique[1]. » Et Eginhard, avant de raconter la vie de Charlemagne, dit aussi : « Dans cet ou-
» vrage, si l'on en excepte les actions de ce roi, il n'y
» a rien qui excite l'étonnement, sinon pourtant ma pré-
» somption, puisque, barbare et fort peu exercé au lan-
» gage latin, j'ai cru pouvoir écrire d'une manière con-
» venable et avantageuse en latin; et mon impudence a
» été si loin, que je n'ai pas tenu compte de ce précepte
» de Cicéron, qui parle ainsi à propos des écrivains latins
» au premier livre des Tusculanes : Ecrire ses pensées,
» quand on n'est capable ni de les bien disposer, ni de

[1] Sulp. Sev., *Dial.*, 1, 20.

» leur donner de l'éclat, ni de charmer et d'allécher le » lecteur, c'est le propre d'un homme qui abuse étran- » gement du loisir et des lettres[1]. » — Qu'il y a loin de ces excuses savantes à la brusque répartie d'Arnobe citée plus haut! Et combien paraît juste la réponse de Posthumius au préambule oratoire de Gallus : « Elève des » écoles, tu agis adroitement en vrai élève des écoles : » tu excuses ton inhabileté, parce que tu es plus éloquent » que nous. Il ne convient ni à un moine d'être si rusé, » ni à un Gaulois d'être si fin. »

En général, les écrivains de cette période ne nous offriront la matière que d'un petit nombre de remarques. Ils manquent d'originalité : Eginhard imitera non seulement le style, mais le plan et la composition même de Suétone.

Art. 1er. — *Génitif complément d'un substantif*

§ I. — Génitif subjectif

Qui *frumentorum* non quaeritant *victum* (Jorn., *De reb. Get.*, 3).

Optimorum in rempublicam *fama meritorum* (Boet., *Cons.*, 2, p. 42)[2].

Falsae opinionis supplicium luis (Id., *ibid.*, 2, p. 30).

Invidiam suscepti nominis pertulit (Egin., 28, p. 100 A).

Poena futuri saeculi non carebat (Fortun., *Vit. Hil.*, 13).

Scimus quia *amicus Dei* est (Sulp. Sev., *Dial.*, 2, 5).

Medicinae tempus est, non querelae (Boet., *Cons.*, 1, p. 5).

Mihi tribue *veniendi celeritatem*, nam *redeundi moram* tibi ipsi praestabis (Sid. Apol., *Ep.*, 2, N).

De bonitate tua *lis* est *regionis utraeque* (Fortun., 7, 5, 23).

Minima illius aliorum maximis majora esse, nulli dubium est (Sulp. Sev., *Dial.*, 2, 5).

Maiore Saxonum quam *Francorum damno* (Egin., 7, p. 91 E).

Nec potest *nostri esse iudicii* (Sulp. Sev., *Dial.*, 2, 3).

[1] Eginh., *Prol. à l'hist. de Charlemagne*, p. 89 B.

[2] Ed. René Wallin, 1 vol. in-12. Leyde, 1656.

§ 2. — Génitif objectif

A. — *Eleemosynarum largitio* (Egin., 33, p. 102 B).
Filiorum et *filiarum* tantam in educando *curam* habuit (Id., 26, p. 97 C).
Legendi atque *psallendi disciplinam* diligentissime emendavit (Id., 26, p. 99 D).
Duarum partium in viginti et unam partes facta *divisio* (Id., 33, p. 102 B)[1].

B. — *Oblivio scriptorum* (Boet., *Cons.*, 2, p. 43).

C. — Cuius pulchritudo *rosarum* et *lilii comparationem* praecederet (Fortun., *Vit. Hil.*, 1, 6).
Cuius extant clarissima *documenta* (Jorn., *De reb. Get.*, 8).
Nec ignorare poterant quin ob *illius viri iniuriam* tenerentur (Sulp. Sev., *Dial.*, 2, 4).

D. — Ne in *aliquorum* forsitan incurrat *offensam* (Id., *ibid.*, 2, 13).
Invidia mei nominis (Boet., *Cons.*, 1, p. 6).

§ 3. — Génitif de matière et de contenu

B. — *Quantum diei* superest (Sulp. Sev., *Dial.*, 2, 7).
Tantum auri et argenti (Egin., 13, p. 94 B).
Non *minimum terroris* incussit (Id., 30, p. 100 D).
Plus suspicionis quam periculi (Id., 3, p. 90 C).
Plurimum et *temporis* et laboris impertivit (Id., 25, p. 99 B).
De qua *nihil liberorum* tulit (Id., 18, p. 96 D).

C. — *Satis poenarum* (Sulp. Sev., *Dial.*, 2, 4).

§ 4. — Génitif partitif

C. — *Multi nobilium* (Egin., 2, p. 90 B).

D. — *Nemo illorum* (Sulp. Sev., *Dial.*, 2, 5).
In *id aetatis* (Boet., *Cons.*, 2, p. 30).

[1] Le même auteur dit : *De duabus partibus viginti et unam partes fecit* (33, p. 102 D).

Nihil aliud proprii possideret (Egin., 1, p. 89 D).
Utrum horum (Id., 7, p. 92 A).
Quid haberet *animi* (Sulp. Sev., *Dial.*, 2, 12).

E. — Licét *amnium plurimos* emittat Caucasus (Jorn., *De reb. Get.*, 7).
Eos qui *novissimi agminis* incedentes (Egin., 9, p. 92 E).

F. — Quod *reliquum* est *temporalis vitae* (Id., 2, p. 90 B).

G. — *Quo loci* recumbens (Sid. Apol., 2).
Ubinam gentium (Egin., 9, p. 93 A).
Uti nunc *mentis* es (Boet., *Cons.*, 1, p. 17).

§ 5. — Génitif d'apposition

Morbo aquae intercutis diem obiit (Egin., 3, p. 90 C).

§ 6. — Génitif de qualité

Palatia operis egregii (Egin., 17, p. 96 A).
Tam illustris meriti puellam (Sulp. Sev., *Dial.*, 2, 13).
Statura discretionis ambiguae (Boet., *Cons.*, 1, p. 2).
Quicquid partus masculini (Jorn., *De reb. Get.*, 8).
Quidquid ea die *cuiuslibet officii* agendum erat, expediebat (Egin., 24, p. 99 A).
Famulos paucae numerositatis habebat (Id., 1, p. 89 E).
Pons *quingentorum passuum longitudinis* (Egin., 17, p. 96 A).
Quem mirae philosophicae eruditionis fuisse testantur (Jorn., *De reb. Get.*, 5).

§ 7. — Double génitif

Istiusmodi praesentis angeli confirmatus *alloquio* (Sulp. Sev., *Dial.*, 2, 6).

Art. 2. — *Génitif complément d'un adjectif*

§ 1. — Génitif subjectif

Dissimilis sui (Jorn., *De reb. Get.*, 5).

Cuiusquam mortalium *proprium* (Boet., *Cons.*, 1, p. 25).
Duorum *medius consulum* (Id., *ibid.*, 2, p. 28).

§ 2. — Génitif objectif

B. — *Praescia futurorum* fortuna (Sid. Apol., *Ep.*, 1).
Erat *utriusque disciplinae* admodum *eruditus* (Egin., 26, p. 99 D).
Frugum ignara (Jorn., *De reb. Get.*, 5).
Omnis adversitatis insolens (Boet., *Cons.*, 2, p. 31).

C.— Tot *beneficiorum immemor* (Egin., *Prol.*, p. 89 A).

D. — Si *tui compos* fueris (Boet., *Cons.*, 2, p. 31).
Quod te nunc *impatientem nostri* facit (Id., *ibid.*, 1, p. 25).

E. — Rex *avidus* communis *exitii* (Id., *ibid.*, 1, p. 12).
Vitae huius *exosa* (Id., *ibid.*, 2, p. 30).

§ 3. — Génitif de matière et de contenu

Aevi plena (Boet., *Cons.*, 1, p. 2).
Multi *prodigus auri* (Boet., *Cons.*, 1, p. 26).
Lembum *lecti capacem* (Sid. Apol., *Ep.*, 12).
Piscium ferax delicatorum Vardo (Id., *ibid.*, 9 F).
Totius *vacua ponderis* (Boet., *Cons.*, 2, p. 42).
Vini et omnis potus *parcus* in bibendo erat (Egin., 24, p. 98 E).

§ 4. — Génitif partitif

Divinae *exsortes curae* (Boet., *Cons.*, 1, p. 19).

§ 5. — Sens divers

Securi totius furiosi *tumultus* (Boet., *Cons.*, 1, p.7).
Regionis Aquitaniae oriundus fuit (Fortun., *Vit. Hil.*, 1, 3. — Boet., *Cons.*, 1, 16).
Maiestatis reum (Boet., *Cons.*, 1, p. 11).

Art. 3. — *Génitif complément d'un verbe*

§ 1. — Génitif objectif

A. — *Sui* paulisper *oblitus* est (Boet., *Cons.*, 1, p. 5).

B.—Nihil fortunam *puduit*, si minus *accusatae innocentiae*, at accusantium vilitatis (Id., *ibid.*, 1, p. 10).

Si te nunquam totius tuae *sortis piget* (Id., *ibid.*, 2, p. 31).

§ 2. — Génitif de qualité et de prix

Quanti hoc *emisses?* (Boet., *Cons.*, 2, p. 46).

Quam (Ecclesiam) quum *tanti penderet* (Egin., 27, p. 99 E).

§ 3. — Génitif de matière

Rerum potiebatur (Sulp. Sev., *Dial.*, 2, 6).

§ 4. — Génitif de cause et de pénalité

Cum *edacitatis argueris* (Sulp. Sev., *Dial.*, 2, 7).

TROISIÈME PARTIE

DE LA PRÉPOSITION *DE*

Les remarques déjà faites à propos des cas trouvent encore ici leur application. Il s'en faut beaucoup que le nombre des prépositions soit égal à celui des rapports qu'elles servent à exprimer, ou plutôt à indiquer, car en réalité elles ne font que marquer l'existence des rapports, en laissant à l'intelligence le soin d'en comprendre exactement la nature, d'après le sens et l'espèce des mots réunis. La particule *de* notamment, déjà très fréquemment usitée en latin dans des sens très variés, a vu son domaine s'étendre de plus en plus dans la suite des temps, jusqu'au moment où elle a fini par remplacer le génitif lui-même, dont nous connaissons les constructions également si variées.

De même que pour le génitif, nous étudierons l'emploi de la préposition *de* dans le latin de l'époque classique, et nous en suivrons les destinées dans l'histoire de la langue latine, en cherchant, autant que possible, à établir une liaison entre les différents sens que prend tour à tour cette préposition suivant les mots qu'elle sert à unir.

Burnouf, plaçant dans la syntaxe de sa Méthode latine l'ablatif immédiatement après le génitif, justifie l'ordre qu'il adopte par « les nombreuses analogies que ces cas

» ont entre eux, analogies telles qu'ils s'emploient quel-
» quefois l'un pour l'autre, et qu'ils se partagent les
» fonctions de notre préposition *de*. On peut dire en gé-
» néral, ajoute-t-il, que le génitif répond à *de* placé après
» un nom, et l'ablatif à *de* précédé d'un verbe[1]. » En effet, si l'emploi propre du génitif latin paraît être d'indiquer le complément d'un substantif, et si la construction de ce cas avec les verbes dérive de celle qui se fait avec les adjectifs et les substantifs, au contraire la particule *de* et son complément se joignent à des verbes, et la construction de cette préposition avec des adjectifs ou des substantifs dérive de celle qui se fait avec les verbes.

Le sens primitif de *de* paraît être de marquer la séparation[2]. Nous passerons naturellement du sens matériel au sens figuré.

---

[1] *Méth. lat.*, § 323.

[2] Pour la différence de *de* et de *ex*, v. Hand, *Tursellinus*, t. II, p. 183-185. Hand lui-même est obligé de reconnaître que cette distinction n'est pas toujours observée dans l'usage.

CHAPITRE IX

PREMIÈRE PÉRIODE CLASSIQUE

Art. 1. — De *marque l'éloignement*

§ 1. — Sens propre

De marque l'éloignement, la séparation, la sortie d'une personne ou d'une chose qui passe d'un lieu dans un autre, qui est tirée hors du lieu où elle était.

Orgetorix Helvetiis persuasit ut *de finibus suis* cum omnibus copiis *exirent* (Caes., *B. G.*, 1, 2).

Bibulus *de provincia decessit* (Cic., *Ep. ad Att.*, VII, 3, 5)[1].

Cuius quondam *de patria discessus* molestus omnibus (Id., *Post. red. in Sen.*, X, 25).

Qui *de castris processerant* (Sall., *Cat.*, 61).

Marruvia *venit de gente* sacerdos (Virg., *Aen.*, VII, 750).

De Formiano Terracinam (Cic., *Ep. ad Att.*, VII, 5, 3).

Hic quum semianimis *de templo elatus* esset (Nep., *Paus.*, 5).

De digito annulum *Detraho* (Ter., *Heaut.*, 650).

[1] *Ex Sicilia decedendum* (Cic., *In Verr.*, 2, 2, 65, 157). Sur l'emploi de *de* avec les verbes d'éloignement, cf. Draeger, *Hist. Synt.*, I, p. 507 et suiv.

Nostro *sequitur de vulnere* sanguis (Virg., *Aen.*, XII, 51).

Expressus salsus *de corpore* sudor (Lucr., 5, 488).

Elapsus Pyrrhi *de caede* Polites (Virg., *Aen.*, II, 526).

Pereit de taberna (*Corp. inscr. lat.*, t. 1, 1254).

Nomen suum *de tabula sustulit* (Cic., *Pr. Sest.*, 33, 72).

Hominem tibi ita *trado de manu*, ut aiunt, *in manum* (Id., *Ep. fam.*, VII, 5, 3).

De altero Masinissae filio Misagene litterae *allatae sunt* (Liv., 45, 14).

O quam *de tenui* Romanus *origine crevit* (Ov., *Fast.*, 3, 433).

De nullo gelidae *fonte bibantur* aquae (Id., *ibid.*, 2, 264).

Iam doloris medicamenta illa epicurea tanquam *de narthecio proment* (Cic., *De Fin.*, 2, 7, 22).

Iuris utilitas ad quamque causam quamvis repente vel a peritis vel *de libris depromi* potest (Id., *De Orat.*, I, 59, 252).

Ipse autem socer in ore semper Graecos *versus de Phoenissis* habebat (Id., *De Off.*, 3, 21, 82).

Antiochus *de possessione* imperii vos *deicere* conatus (Liv., 45, 22).

L. Torquatus existimavit aliquid se *de auctoritate* meae defensionis posse *detrahere* (Cic., *Pr. Sull.*, 1, 2).

Magno *de flumine* malim Quam ex hoc fonticulo tantumdem *sumere* (Hor., *Sat.*, I, 1, 55).

§ 2. — Mouvement de haut en bas

Dans ce sens, *de* s'emploie particulièrement pour marquer le mouvement de haut en bas[1].

De navi timidae *desuluerunt* in scapham (Plaut., *Rud.*, 75).

Ita properans *de sella exsilit* (Cic., *In Verr.*, 2, 2, 30, 75).

Lucretius et Attius *de muro* se *deiecerunt* (Caes., *B. civ.*, 1, 18).

[1] Cette valeur appartient en réalité aux mots unis par *de*, car cette préposition peut servir aussi à marquer le mouvement de bas en haut. *Membraque de dura vix sua tollat humo* (Ov., *Fast.*, 2, 354). — *Undam de flumine palmis sustulit* (Virg., *Aen.*, VIII, 69).

Omnis *de tecto deturbavit* tegulas (ventus) (Plaut., *Rud.*, 87).

Venti *ab* utriusque terrae *praealtis montibus* subiti ac procellosi se *deiciunt* (Liv., 28, 6).

Nec *de concussa* tantum *pluit ilice* glandis (Virg., *Geor.*, 4, 81).

Neque *de caelo cecidisse* animalia possunt (Lucr., 5, 791).

Ancora *de prora iacitur* (Virg., *Aen.*, VI, 902).

Irim *de caelo misit* Saturnia Iuno (Id., *ibid.*, V, 606).

Maiores *cadunt altis de montibus* umbrae (Id., *Ecl.*, 1, 84).

Ubi *decursu rapido de montibus altis* Dant sonitum spumosi amnes (Id., *Aen.*, XII, 523).

Aedes Deum penatium in Velio *de caelo tacta erat* (Liv., 45, 16).

§ 3. — Sens figuré

Au sens figuré, *de* s'emploie de même avec les verbes qui expriment l'idée d'*ôter*, d'*enlever*, d'*acheter*, de *demander*, d'*éloigner* ou de *détourner* quelque chose.

Magni cuiusdam animi atque eius viri est, quem *de suscepta causa propositaque sententia* nulla coutumelia, nulla vis, nullum periculum possit *depellere* (Cic., *Pr. Lig.*, 9, 26).

Magna numerata pecunia, magno pondere auri, maiore argenti *coacto de publicis exactionibus* (Asin. Poll., *Ad Cic. ep. fam.*, 10, 32, 1).

Fundum Cymaeum Romae *mercatus est de pupillo Meculonio* (Cic., *Pr. Flac.*, 20).

Redemptor, qui columnam illam *de Cotta* et *de Torquato conduxerat* faciendam, non inertia aut inopia tardior fuit (Id., *De Divin.*, 2, 21, 47).

Marcius Allifas *de Samnitibus* vi *cepit* (Liv., 9, 38).

Naves regiae *captae de Macedonibus* (Id., 45, 42).

Postea Messala consul in senatu *de Pompeio quaesivit* quid de religione sentiret (Cic., *Ep. ad Att.*, 1, 14, 2).

Quum more maiorum *de servo* in dominum ne tormentis quidem *quaeri* liceat (Id., *Pr. Deiot.*, 1, 3).

Equidem saepe hoc *audivi de patre* et *de socero meo* (Id., *De Orat.*, 3, 33, 133).

Non dubitare se quin *de omnibus obsidibus gravissimum supplicium sumat* (Ariovistus) (Caes., *B. G.*, 1, 31).

De praevaricatione absolutus (Cic., *Ad Quint. frat.*, 2, 16).

Quibusque *de rebus* vos *purgavistis* (*Ep. praet. ad Tib.*, *Corp. inscr. lat.*, 1, n. 201, l. 3).

Ne quis hanc rogationem abrogato neve huic rogationi obrogato neve *de hac rogatione derogato* (*Corp. inscr. lat.*, 1, 1409).

De gestu intelligo quid respondeas (Cic., *In Vat.*, 15, 35).

Art. 2. — De *marque l'origine*

De et son complément indiquent l'endroit où se tient une personne, où l'on va chercher une chose, et par suite la naissance, l'origine, la dérivation, soit avec des verbes, soit avec des substantifs. Dans les inscriptions cette construction est employée pour faire connaître la résidence.

Aurelius L. L. Hermia *Lanius de colle Viminale* (*Corp. inscr. lat.*, t. I, n. 1011).

C. Ateilius Serrani L. Evhodus *Margaritarius de sacra via* in hoc monumento conditus est (*Ibid.*, n. 1027).

Non habeo nauci Marsum augurem, non vicanos haruspices, non *de circo astrologos* (Enn., *ap. Cic.*, *de Div.*, 1, 58).

Ambivium quemdam, *coponem de via latina* (Cic., *Pr. Cluent.*, 59, 163).

Nescio qui de circo maximo (Id., *Pr. Mil.*, 24).

Declamator aliquis de ludo aut *rabula de foro* (Id., *Orat.*, 15, 47).

Homo de schola atque a magistro eruditus (Id., *ibid.*, 2, 7, 28).

Genitrix Priami *de gente* vetusta Est mihi (Virg., *Aen.*, IX, 284).

Ilia cum Lauso *de Numitore sati* (Ov., *Fast.*, 4, 54).

Heri indaudivit, *de summo loco* Summoque genere captum esse *equitem* (Plaut., *Capt. Prol.*, 30).

De te nil tale *verebar* (Virg., *Aen.*, IX, 207).

Illud tamen de Chrysippo; nam *de altero illo* minus *sum admiratus*, operario homine (Cic., *Ep. ad Att.*, VII, 2, 8).

Albae *de nomine dicti* Albani (Virg., *Aen.*, IX, 387).

Iuvenum *de nomine* quartus (mensis) (Ov., *Fast.*, 1, 41).

Quem magneta *vocant patrio de nomine* Graeci (Lucr., 6, 909).

Art. 3. — De *marque le lieu où se produit l'action*

De et son complément signifient l'endroit où une action se manifeste, se fait, ou même se dirige.

Solis et occasum *servans de culmine* summo (Virg., *Georg.*, 1, 402).

Palam *de sella* ac *tribunali pronuntiat* (Cic., *In Verr.*, 2, 2, 38, 94).

Veniebat in theatrum propter valetudinem vectus iumentis iunctis, atque ita *de vehiculo*, quae videbantur, *dicebat* (Nep., *Tim.*, 4).

Haec *agebantur* in conventu, palam, *de sella* ac *de loco superiore* (Cic., *In Verr.*, 2, 4, 40).

De plano, locution qui signifie dans la langue des jurisconsultes de plain pied, par opposition à un lieu plus élevé, comme le tribunal, et qui a pris ensuite le sens de facilement :

Hoc tibi *de plano* possum *promittere* (Lucr., 1, 412).

Ita *dixisti*, et quidem *de scripto* (Cic., *Phil.*, 10, 2, 5).

Accepi (epistolam) quam ancora soluta *de phaselo dedisti* (Id., *Ep. ad Att.*, 1, 13, 1).

De lectica Pompeius eorum in fidem *confugit* (Bell. Hisp., 32).

Qui nihil ex occulto, nihil *de insidiis agendum* putant (Cic., *Off.*, 1, 30, 109).

Pugnare coeperunt *de ponte* (Bell. Hisp., 33).

Non modo ad emittenda cum procursu, quo plurimum concitantur tela, spatium habebant; sed ne ut *de gradu* quidem libero ac stabili *conarentur* (Liv., 34, 39).

Alia de parte patentes Transmittent cursu campos (Virg., *Aen.*, IV, 153).

Etiam *de tergo* ducentas plagas praegnatis *dabo* (Plaut., *Asin.*, 2, 2, 10).

Praeter duos *de lapide emptos* tribunos (Cic., *In Pison.*, 15, 35).

Deque viri *collo* dulce *pependit* onus (Ovid., *Fast*, 2, 760).

Et nova *de gravido palmite* gemma *tumet* (Id., *ibid.*, 1, 152).

De qua pariens *arbore nixa* dea est (Id., *Her.*, 21, 100).

Propter aëris crassitudinem *de caelo* apud eos multa *fiebant* (Cic., *De div.*, 1, 42, 93).

Quisquamne divinare potest quid vitii in auspiciis futurum sit, nisi qui *de caelo servare* constituit? (Id., *Phil.*, 2, 32, 81).

Art. 4. — De *marque la suite immédiate dans le temps*

Velim scire hodiene statim *de auctione*, aut quo die *venias* (Cic., *Ep. ad Att.*, 12, 3).

Non bonus *somnus* est *de prandio* (Plaut., *Most.*, 3, 2, 8).

Ubi *de longo cursu* sol extima caeli Impulit (Lucr., 5, 650).

De principio studuit animus occurrere magnitudini criminis (Cic., *Pr. Sull.*, 24, 69).

Incestos amores *De tenero meditatur ungui* (virgo) (Hor., *Carm.*, 3, 6, 22).

Interim Capitolinus exercitus *diem de die prospectans* ecquod auxilium ab dictatore appareret (Liv., 5, 48)[1].

Art. 5. — De *marque le temps*

De marque aussi le temps déterminé et la durée d'une action.

De tertia vigilia e castris profectus est (Caes., *B. G.*, 1, 12).

[1] *Diem ex die exspectabam* (Cic., *Ep. ad Att.*, VII, 26, 3).

In comitium Milo *de nocte* venit[1] (Cic., *Ep. ad Att.*, IV, 3, 4).

Vigilas tu *de nocte,* ut tuis consultoribus respondeas (Id., *ibid.*, IX, 22).

Caesar mittit complures equitum turmas eo *de media nocte* (Caes., *B. G.*, 7, 45).

Cum suo sibi gnato unam ad amicam *de die* Potare (Plaut., *Asin.*, 4, 2, 16).

(Es) dictus here illic *De medio* potare *die* (Hor., *Sat.*, 2, 8, 3).

Ipse *de tempore* coenare (*Bell. Hisp.*, 33).

Quem scis bibulum *media de luce* Falerni (Hor., *Ep.*, 1, 14, 34).

Fac ut considerate diligenterque naviges *de mense decembri* (Cic., *Ad Quint. fr.*, 2, 1).

Non solum *de die,* sed in diem vivere (Cic., *Phil.*, 2, 34).

Art. 6. — De *partitif*

Le complément uni à *de* signifie le tout dont le terme complété signifie une partie. Cette construction, qui deviendra de plus en plus fréquente, parce qu'elle permet d'éviter l'accumulation des génitifs, se rencontre à tous les âges de la langue latine. La préposition correspond souvent au génitif partitif, et s'emploie ainsi avec des substantifs qui signifient une partie ou une quantité, des noms de nombre, des pronoms, des superlatifs et des verbes.

Ego sum *L. Lutatius Paccius Thurarius de familia* reg. Mitredatis (*Corp. insc. lat.*, t. I, n. 1065).

Date hoc et concedite pudori meo, ut *aliquam partem de* istius *impudentia* reticere possim (Cic., *In Verr.*, 2, 1, 12, 32).

Persona de mimo (Id., *Phil.*, 2, 27, 65).

Ergo dato *De senatu Cyrenensi quemvis opulentum arbitrum* (Plaut., *Rud.*, 713).

Ne expers *partis* esset *de nostris bonis* (Ter., *Heaut.*, 652).

[1] On trouve un peu plus haut : *Milo media nocte venit.*

Hominem certum misi *de comitibus meis* (Cic., *Ep. ad Att.*, VIII, 1, 2).

Speculator de legione secunda (*Bell. Hisp.*, 13).

De Graecis dulcem et facetum festivique sermonis atque in omni oratione simulatorem *Socratem* accepimus (Cic., *De off.*, 1, 30, 108).

Dictator C. Marcius Rutilus primus *de plebe* dictus, *magistrum equitum* item *de plebe* C. Plautium dixit (Liv., 7, 17).

Quod qui ita faciet, ut, si cupiat uberior esse, non possit, habeatur sane *orator*, sed *de minoribus* (Cic., *De opt. gen. orat.*, 4, 9).

Quum rex a me *equitatum cohortesque de exercitu meo* postularet (Id., *Ep. fam.*, 15, 2, 7).

Non plus habuit secum quam *triginta de suis* (Nep., *Thras.*, 2).

De quibus duos vides (Cic., *In Vat.*, 7).

Unum de crinibus anguem Coniicit (Virg., *Aen.*, VII, 346).

Se gladio percussum esse ab *uno de illis* (Cic., *Pr. Mil.*, 24, 65).

De duobus utrum honestius (Cic., *Off.*, 1, 43).

Magna *de stirpe* nepotum (*aliquis*) (Virg., *Aen.*, VI, 865).

Mitte ad nos *de tuis aliquem tabellarium* (Cic., *Ep. ad Att.*, V, 18, 3).

Nulla de virtutibus tuis plurimis (Cic., *Pr. Lig.*, 12).

Istum *de superioribus* paene *solum* lego (Cic., *Brut.*, 33, 125).

De his duobus generibus alterum est Druidum, alterum equitum (Caes., *B. G.*, 6, 13).

Caetera de genere hoc quae sunt portenta perempta (Lucr., 5, 38).

Quum caeteri ita fugerent, ut *multa de suis rebus* secum asportarent (Cic., *Par.*, I, 1,8).

Nihil de suis veteribus ornamentis requiret (Cic., *Div. in Caecil.*, 22, 71).

Nec eius calamitate *de tanta voluptate* et *gratulatione quicquam* fortuna deminuerat (Caes., *B. G.*, 1, 53).

De grege non ausim *quicquam* deponere tecum (Virg., *Ecl.*, 3, 32).

Pauci de nostris cadunt (Caes., *B. G.*, 1, 15).
Ut *nulli* supersint *de inimicis* (Cic., *Pr. Marc.*, 7).
Nemo de iis (Id., *De orat.*, 1, 43, 191).
Misit coniectori *quantulum* visum est *de argento* (Id., *De div.*, 2, 65, 134).
Ut *de ritibus* patriis colantur *optimi* (Id., *Leg.*, 2, 16).
De tuis innumerabilibus in me *officiis erit hoc gratissimum* (Id., *Ep. fam.*, 16, 1, 3).
De parricidis audacissimi (Id., *Phil.*, 12, 8).
De tribus et decem fundis tres nobilissimos fundos eum video possidere (Id., *Pr. Rosc. Am.*, 35, 99).
De ea summa militi *numeratum* est (Liv., 45, 34).
De praeda parcius *dederat* (Id., 45, 35).
De numero tauros sensit *abesse* deus (Ov., *Fast.*, 1, 548).
Hoc solum nomen quoniam *de coniuge restat* (Virg., *Aen.*, IV, 324).

Art. 7. — De *marque le moyen et l'instrument*

Le complément signifie la personne ou la chose aux dépens de laquelle se fait l'action, les moyens qui fournissent les frais nécessités par quelque chose.
Si tu *de illarum cenaturus* vesperi's (Plaut., *Rud.*, 181)[1].
Obsonat, potat, olet unguenta de meo : Amat, dabitur a me argentum (Ter., *Ad.*, 1, 2, 37).
De sua pequnia faciundum coeravere (*Corp. insc. lat.*, t. I, n. 617).
Valerius *de publico est elatus* (Liv., 2, 16).
Decrevit senatus ut stipendium miles de publico acciperet, cum ante id tempus *de suo* quisque *functus* eo munere esset (Id., 4, 59).
Apronium cotidie solitum esse non modo in publico, sed etiam *de publico convivari* (Cic., *In Verr.*, 2, 3, 44, 105).

[1] On peut remarquer dans cet exemple l'ellipse évidente du mot *rē*, qui peut servir à expliquer l'emploi du génitif avec les verbes *interest* et *rēfert*.

Largiendo de alieno (Liv., 3, 1).

Atticus, qui civitatem conservatam cuperet, *pecuniam numeravit de suo* (Cic., *Ep. ad Att.*, XVI, 16 A, 5).

De lucro prope iam quadriennium *vivimus* (Id., *Ep. fam.*, 9, 17, 1).

Interea usque illi *de me supplicium dabo* (Ter., *Heaut.*, 138).

Quum *de visceribus tuis* et filii tui *satisfacturus sis* quibus debes (Cic., *Ad Q. frat.*, 1, 3, 7).

Nisi *de tergo* plebis Romanae *satisfiat* (Liv., 2, 35).

Cui tantum *de te licuit?* (Virg., *Aen.*, VI, 502).

Aeneas haec *de Danais victoribus* arma (Id., *ibid.*, III, 288).

Mn. Curius, quum *de Samnitibus, de Sabinis, de Pyrrho triumphasset* (Cic., *Sen.*, 16, 55)[1].

Tot *de Gallis triumphi,* tot *de Hispanis,* tot *de Poenis,* ipsorum tantum imperatorum, an populi Romani dicuntur? (Liv., 45, 38).

Anno insigni *victoria de tot ac tam potentibus populis* (Liv., 8, 12).

Quod exemplo fit, id etiam iure fieri putant, sed aliquid atque adeo multa *addunt* et *adferunt de suo* (Cic., *Ep. fam.*, 4, 3, 1),

Nec solere duo parietes *de eadem fidelia dealbare* (Cur., *Ad Cic. ep. fam.*, 7, 29, 2).

Sulpicii successori nos *de meliore nota commenda* (Id., *ibid.*, 6, 29, 1).

Percussamque sua simulat *de cuspide* terram Edere cum bacis foetum canentis olivae (Ov., *Met.*, 6, 80).

Ne me *obtundas de hac re* saepius (Ter., *Adel.*, 1, 2, 33).

Dans ces derniers exemples, le sens instrumental de *de,* qui doit plus tard se développer beaucoup, apparaît déjà.

Art. 8. — De *marque la matière*

Le complément uni à *de* signifie la matière dont une chose est faite : les deux mots correspondent souvent à un adjectif.

[1] *Triumphare ex.* (Vell., 2, 30, 2; 2, 40, 4).

Aspice *de canna straminibusque domum* (Ov., *Fast.*, 3, 184).

Garo de succis piscis Iberi (Hor., *Sat.*, 2, 8, 46).

Templum de marmore ponam (Virg., *Geor.*, III, 13).

Laxos *tenui de vimine circlos* Cervici subnecte (Id., *ibid.*, 166).

De eodem oleo et opera exaravi nescio quid ad te (Cic., *Ep. ad Att.*, XIII, 38, 1).

De duro est ultima *ferro* (proles) (Ov., *Met.*, 1, 127).

Cuiusmodi artificium *de ipso iure civili* Crassus *componi* posse dicebat (Cic., *De orat.*, 2, 19, 83).

Rescribe quid *de P. Clodio fiat* (Id., *Ep. ad Att.*, II, 5, 3).

De templo carcerem *fieri* (Cic., *Phil.*, 5, 7).

Inque deum *de bove versus erat* (Ov., *Fast.*, 5, 616).

Art. 9. — De *marque la cause*

Le complément signifie la cause de l'action exprimée par le verbe, de la qualité ou de la chose exprimée par l'adjectif ou le substantif complété.

De labore pectus tundit (Plaut., *Casin.*, 2, 6, 63).

Mihi quidem quotidie augescit magis *De filio* aegritudo (Ter., *Heaut.*, 424).

Id nisi *gravi de causa* non fecisset (Cic., *Ep. ad Att.*, VII, 7, 3).

Subiiciunt se homines imperio alterius *de causis pluribus* (Id., *De off.*, 2, 6).

Flebat uterque non *de suo supplicio*, sed pater *de filii morte, de patris* filius (Id., *In Verr.*, 1, 30, 76).

Me et *de via*, et qui ad multam noctem vigilassem, arctior somnus complexus est (Id., *De Rep.*, 6, 10).

Ut me *accusare de epistolarum negligentia* possis (Id., *Ep. ad Att.*, 1, 6, 1).

Negare oportebit de vita eius et de moribus quaeri, sed de eo crimine *de quo arguatur* (Id., *De Inv.*, 2, 11, 37).

Sed *de communi omnium salute laetari* omnes sentis (Id., *Pr. Marc.*, 11, 33).

Triumphat *de sententia* Catonis (Id., *Ep. ad Att.*, VII, 1, 7).

Vos qui *de quacumque causa* tum aspernati nostra auxilia estis (Liv., 45, 23).

Quod erat *de me* feliciter Ilia mater (Ov., *Fast.*, 3, 233).

Incessit passu *de vulnere* tardo (Id., *Met.*, 10, 49).

Laetus est *De amica* (Ter., *Adelph.*, 2, 99).

C'est dans le sens de cause qu'il faut entendre à l'origine les locutions *de industria, de nihilo.*

Obscura quaedam esse confiteor, nec tamen ab illis ita dicuntur *de industria,* sed inest in rebus ipsis obscuritas (Cic., *De fin.*, 4, 1, 2).

Dictitant eam (plebem) *de industria* vexandam militia, trucidandamque hostibus obici (Liv., 4, 58).

Mali rem exempli esse, *de nihilo* hospites corripi (Id., 34, 61).

Art. 10. — De *marque la conformité*

Le complément signifie l'objet conformément auquel se fait l'action.

De me ego facio coniecturam (Ter., *Heaut.*, 574).

Quare etiam sedes quoque nostris sedibus esse Dissimiles debent, tenues *de corpore* eorum (Lucr., 5, 155).

Donec *de sententia* legatorum res composuissent (Liv., 45, 16).

Ibi pro tribunali pronuntiavit *de sententia* consilii (Id., 45, 26)[1].

Iliades crinem *de more* solutae (Virg., *Aen.*, III, 65).

Vix tamen *de mea voluntate* concessum est (Cic., *Ep. ad Att.*, IV, 2, 4).

Virtus, quam tu ne *de facie* quidem nosti (Id., *In Pis.*, 32, 81).

Scivi extemplo rem *de conpecto* geri (Plaut., *Capt.*, 3, 1, 24).

[1] Cet emploi de *de* n'est pas très fixe. Tite-Live dit lui-même à peu de distance : *Paullus laline quae senatui, quae sibi ex consilii sententia visa essent, pronuntiavit* (45, 29).

Art. 11. — De *annonce la personne ou la chose dont il s'agit*

Le complément construit avec *de* signifie d'une manière très générale la matière à laquelle s'applique une opération de l'esprit, l'objet de l'action ou de la chose exprimée par un verbe ou par un substantif, ou de la qualité exprimée par un adjectif. *De* équivaut alors à *touchant, sur, relativement à, quant à*[1]. C'est peut-être l'emploi le plus fréquent de cette particule. On la trouve ainsi construite avec un très grand nombre de verbes neutres ou transitifs de sens très variés, particulièrement avec ceux qui se rapportent à la pensée ou à la parole. Les auteurs classiques s'en servent souvent pour désigner avec plus de précision la chose dont il s'agit, dont une personne est chargée.

§ 1. — Avec des verbes

Quod tuae litterae *de legionibus Caesaris afferrent* (Cic., *Ep. ad Att.*, VII, 1, 1).

Petierunt (legati) uti sibi secreto *de sua omniumque salute* cum eo *agere* liceret (Caes., *B. G.*, 1, 31).

De rauduscuło Numeriano multum te *amo* (Cic., *Ep. ad Att.*, VII, 2, 7).

Semper *de pace audiendum* putavi (Id., *Pr. Marc.*, 5, 14).

Turni *de vita et sanguine certant* (Virg., *Aen.*, XII, 765).

De nobis quotiens *cogitabis* (Cic., *Pr. Marc.*, 6, 19).

Quid sperem aut confidam et *exploratum habeam de salute tua,* id tibi a me declarari volo (Id., *Ep. fam.*, 6, 14).

Senatus, qui *de finibus cognoscerent* statuerentque, quinque viros misit (Liv., 45, 13).

[1] Charisius (p. 209) dit que les Latins emploient *de* de la même manière que les Grecs περί. Ex. : *Q. Mucius augur multa narrare de C. Laelio socero suo memoriter et iucunde solebat* (Cic., *De am.*, 1, 1). — V. Priscien, p. 996.

Concessum ab nobilitate *de consule plebeio* (Liv., 6, 42).

Vide, quaeso, ut, qui *de meo facto non dubitem, de Ligarii* non audeam *confiteri* (Cic., *Pr. Lig.*, 3, 8).

De prodigiis nuntiatis senatus est *consultus* (Liv., 45, 16).

Recte non *credis de numero* militum (Cic., *Ep. ad Att.*, IX, 1, 2).

Scismas *de defectione* patris *detulit* (Nep., *Dat.*, 7).

Cur *de sua virtute* aut ipsius diligentia *desperarent?* (Caes., *B. G.*, 1, 40).

Volturcius *dissimulare de coniuratione* (Sall., *Cat.*, 47).

Legatos miserat, qui senatum *docerent de caede* fratris (Id., *Jug.*, 13).

Cum *de suis rebus gestis* more ceterorum imperatorum *disseruisset* (Liv., 45, 40).

De serperastris cohortis meae nihil est quod *doleas* (Cic., *Ep. ad Att.*, VII, 3, 8).

De accessione dubito an Apronio ipsi data sit merces operae atque impudentiae (Id., *In Verr.*, 2, 3, 32, 76).

In hoc *exponemus* libro *de vita* excellentium imperatorum (Nep., *Praef.*).

Ut ducem, antiquando rogationem, quae *de triumpho* eius *ferretur*, ulciscerentur (Liv., 45, 35).

Ab Eumene legatio *de victoria gratulatum* venit (Id., 45, 13).

De triumpho hortari (Cic., *Ep. ad Att.*, VII, 4, 2).

Iudicium quod *de ea re dabit* (*Corp. inscr. lat.*, t. I, n. 205).

Meministi ipse *de exsulibus*, scis *de immunitate* quid *dixeris* (Cic., *Phil.*, 2, 36, 91).

De republica bene *meritus esses* (Id., *Pr. Lig.*, 6, 19).

Hoc *legatos* utroque *de pace mittendo* consecuti sumus (Liv., 45, 23).

Nescio quid etiam *de Locrorum* apud Sagram *praelio* (Cic., *De Nat. deor.*, III, 5, 11).

Arbitrabamur *de eieis rebus* af vobis *peccatum* non esse (*Corp. inscr. lat.*, t. I, n. 201, l. 11).

Quod antea *de colloquio postulasset*, id per se fieri licere (Caes., *B. G.*, 1, 42).

Non haec Evandro *de te promissa* parenti Discedens dederam (Virg., *Aen.*, XI, 45).

Videtur mihi Epicurus vester *de dis immortalibus* non magnopere *pugnare* (Cic., *De nat. deor.*, III, 1, 3).

Ecquid *de te recordere?* (Id., *Tusc.*, 1, 6).

Iniquum esse *de stipendio recusare* (Caes., *B. G.*, 1, 44).

Consulibus *de provinciis referentibus* (Liv., 45, 16).

Ne quid *de amica* nunc senex (*resciscat*) (Ter., *Heaut.*, 690).

De agro responsum est (Liv., 45, 44).

Rogatus de Caelio tribuno plebis (Cic., *Ep. ad Att.*, VII, 1, 4).

De illo vidulo, Si sapias, *sapias* (Plaut., *Rud.*, 1228).

Si Haeduis *de iniuriis* quas ipsis intulerint, *satisfaciant* (Caes., *B. G.*, 1, 14).

Iniquus es, qui me *tacere de re* tanta postules (Ter., *Heaut.*, 1013).

De republica quotidie magis *timeo* (Cic., *Ep. ad Att.*, VII, 5, 4).

Balbus *de tota re* constituisset ad Scipionem ante lucem *venire* (Id., *ibid.*, VII, 4, 2).

Sed *de eo videro* (Id., *ibid.*, VII, 3, 10).

Quelquefois l'ellipse du verbe est évidente :

De illo quod dudum? (Ter., *Heaut.*, 760).

Atque haec *de rebus forensibus* (Cic., *Ep. ad Att.*, VII, 1, 9).

Ante quam *de re,* pauca *de me* (Id., *de Nat. deor.*, 3, 2, 5).

Haec *de Prusia* nostri scriptores (Liv., 45, 44).

§ 2. — Avec des substantifs

On trouve *de* ainsi employé particulièrement avec des substantifs qui se rattachent pour le sens et l'origine aux verbes que nous venons de voir.

Si ista nobis *cogitatio de triumpho* iniecta non esset (Cic., *Ep. ad Att.*, VII, 3, 2).

Satisfactionem ex nulla *conscientia de culpa* proponere decrevi (Sall., *Cat.*, 35).

De Chrysippo meum consilium probari tibi non moleste fero (Cic., *Ep. ad Att.*, VII, 5, 3).

De triumpho nulla *cupiditas* me tenuit (Id., *ibid.*, VII, 2, 6).

Famae de victoria Romanorum fidem non habentes (Liv., 45, 27).

Diffidens *de numero* dierum Caesarem *fidem* servaturum (Caes., *B. G.*, 6, 36).

Dic te, Caesar, *de facto* Ligarii *iudicem* esse (Cic., *pr. Lig.*, 10, 30).

Est et nostrum aliquod *de nobis iudicium* (Liv., 45, 24).

M. Tuccium reum *lege Plotia de vi* fecit (Cael., *Ad Cic. ep. fam.*, 8, 8, 1)

— Et, avec une ellipse : Sescenti sunt, qui inter sicarios et *de veneficiis* accusabant (Cic., *pr. Rosc. Am.*, 32, 90).

Qui *de maiestate* damnatus est (Id., *in Verr.*, I, 13, 39). —

Respondi tuis *litteris de republica* (Id., *Ep. ad Att.*, VII, 3, 6).

Qui *de accepta calamitate nuntium* Drappeti perferret (Hirt., *B. G.*, 8, 36).

Opiniones quas a maioribus accepimus *de dis immortalibus* (Cic., *De Nat. deor.*, III, 2, 5).

Itane tandem, quaeso, est, Menedeme, ut pater Tam in brevi spatio omnem *de me* eiecerit *animum patris* (Ter., *Heaut.*, 957).

Querela de damnatis (Cic., *Ep. ad Att.*, VII, 8, 5).

Hortensii et mea et Luculli sententia cedit *religioni de exercitu* (Id., *Ep. Fam.*, 1, 1, 3).

Societatem ab Romanis ita volebant peti ut nullum *de ea re scitum* populi fieret (Liv., 45, 25).

Nonne *senatus consultum de Vatinio* vides? (Cic., *De Nat. deor.*, III, 5, 13).

Eo *sermone* quem habuit *de triumpho* (Id., *Ep. ad Att.*, VII, 2, 5).

Maximo *timore de nobis* adficiuntur amici nostri (Brut., *Ad Cic. ep. fam.*, II, 2, 3).

Tot enim *verba* sunt *de Dionysio* in epistola tua (Cic., *Ep. ad Att.*, VII, 7, 1).

Quae Caesaris *de bello voluntas* fuerit (Id., *pr. Marc.*, 5, 15).

Nulla *de eo* παλινῳδία datur (Id., *Ep. ad Att.*, VII, 7, 1).

Et avec des neutres équivalant à des substantifs :

De honore meo caetera videntur esse tranquilla (Id., *ibid.*, VII, 7, 4).

Ad privata venio: *unum* etiam *de Caelio* (Cic., *Ep. ad At.*, VII, 3, 6).

§ 3. — Avec des adjectifs

On trouve aussi quelques adjectifs ainsi construits avec *de* et un complément, surtout ceux qui expriment la connaissance ou le contraire.

Ubi *de eius adventu* Helvetii *certiores* facti sunt (Caes., *B. G.*, 1, 7).

Addidit se audisse a Curione *his de rebus conscium* esse Pisonem generum meum (Cic., *Ep. ad Att.*, II, 24, 3).

Quum neque *de futuro* quisquam satis *callidus* satisque *prudens* sit (Sall., *De rep. ord.*, I. 1. 1).

Modestior nunc quidem est *de verbis* (Plaut., *Men.*, 5, 5, 33).

§ 4. — *De* = *pour ce qui est de*

Enfin assez souvent *de* et son complément sont construits en tête d'une proposition sans se rattacher en réalité à un mot en particulier; ils complètent le sens tout entier, appellent l'attention sur l'idée ainsi jetée en avant, et correspondent à nos locutions françaises *quant à, pour ce qui est de, à propos de.*

De argento, somnium (Ter., *Ad.*, 2, 1, 50).

De istac re in oculum utrumvis conquiescito (Plaut., *Pseud.*, I. 1. 121).

De talento nulla causast quin feras (Id., *Rud.*, 1397).

De istoc, quum usus venerit, Videbimus quid opus sit (Ter., *Heaut.*, 557).

De forma, ovem esse oportet corpore amplo (Varro, (*De R. R.*, 2, 2, 3).

De levi armatura et equitatu longe et virtute et numero nostri erant superiores (*Bell. Hisp.*, 7).

De Tirone video tibi curae esse (Cic., *Ep. ad Att.*, VII, 5, 2).

De caeteris rebus habes Dionysium (Id., *ibid.*, VII, 5, 3).

De me autem suscipe paullisper meas partes (Id., *Ad fam.*, 3, 12, 2).

Ea autem rogo, ut *de his rebus,* quas tecum colloqui volo, annuum mihi tempus des (Nep., *Them.,* 9).

De re communi scribae magna atque nova te Orabant hodie meminisses, Quinte, reverti (Hor., *Sat.,* 2, 6, 36).

Art. 12. — *Constructions adverbiales*

Enfin *de* s'unit avec des adjectifs à l'ablatif neutre singulier et des adverbes pour former des expressions adverbiales : *de caetero, de facili, de improviso, de integro, de plano, de proximo, de reliquo; de transverso;* [1] — *de foris, de insuper, de longe, de repente, de subito, deque susque.*

De caetero vellem equidem ipse doctrinis fuisset eruditior (Cic., *De fin.,* 1, 7, 26).

Mihi *de praefacili* exoras (Plaut., *Epid.,* 5, 2, 21).

Eo quum *de improviso* venisset (Caes., *B. G.,* 2, 3).

Metellus censores dicit *de integro* sibi creari placere (Cic., *In Verr.,* 2, 2, 56).

De reliquo, ut te saepe per litteras hortatus sum, ita velim tibi persuadeas, te in hac causa nihil habere quod tibi timendum sit (Cic., *Ep. fam.,* 6, 20, 3).

Ecce autem *de transverso* L. Caesar ut veniam ad se rogat (Id., *Ep. ad Att.,* XV, 4).

De insuper adstantes (Sall., *Hist.,* 1, 65).

De procul (Plaut., *Pers.,* 4, 2, 6).

Conripuit *derepente* tacitus sese ad filiam (Ter., *Hec.,* 4, 1, 3).

Concursu levissimae multitudinis et aere congesto funus *de subito* esset ornatum (Cic., *De Rep.,* 6, 2) [2].

Art. 13. — *Remarques*

A. — Les écrivains latins intercalent souvent la préposi-

[1] Freund indique aussi la combinaison *de novo,* qui ne se trouve que fondue et contractée en un seul mot *denuo* (v. Cic., *in Verr,* 2, 2, 56.)

[2] Donat (p. 1761) dit que la préposition ne forme dans ce cas qu'un seul mot composé avec l'adverbe, et Nonius Marcellus (12, 1) fait observer qu'elle se place toujours la première.

tion *de* entre un adjectif ou un pronom relatif et un substantif. Ils la mettent aussi après son complément.

Certis de causis. (Cic., *De orat.*, 1, 41, 186).

Quo de facto (*Bell. Hisp.*, 24).

Qui faciant solem *certa de* surgere *parte* (Lucr., 5, 703).

Quod simile erit ei negotio, *quo de* agitur (Cic., *De inv.*, 1, 28, 41).

B. — On répète souvent cette particule devant chaque complément.

Neque ego nunc *de vulgari* aut *de mediocri* (amicitia), sed *de vera et perfecta* loquor (Cic., *De am.*, 6, 22).

Deinceps *de beneficentia* ac *de liberalitate* dicendum est (Id., *De Off.*, 2, 15, 52)[1].

---

[1] V. pour ces constructions Hand, *Tursellinus*, t. 2, p. 228-9.

CHAPITRE X

SECONDE PÉRIODE CLASSIQUE, DE TIBÈRE A TRAJAN

Art. 1. — De *marque l'éloignement*

§ 1. — Sens propre

Nihil melius quam *de cubiculo* recta in triclinium *ire* (Pet., 41).

Postquam *de balneo* tanquam *de theatro eiectus sum* (Id., 92).

Ignem Quem summa caeli *raptum de parte* Prometheus Donavit terris (Juv., 15, 85).

Dicam tibi qui de nobis currit et *de loco non movetur* (Pet., 12).

Ubi semel res inclinata est, amici *de medio* (Id., 38).

Fugiendum de civitate, cedendum bonis (Quint., 6, 1, 19).

Alii restrictis manibus annulos *de pavimento* conabantur *tollere* (Pet., 73).

Sustulit phialam *de terra,* marceolum *de sinu protulit* (Id., 51).

Manum *de tabula, sustuli* me *de negotiatione* (Id., 76).

Te rogo ut facias me nummos in publico *de sacculo effundentem* (Id., 71).

Lorum *de pera solvit* (Id., 11).

§ 2. — Mouvement de haut en bas

Desiluit deinde frendens *de tribunali* (Curt., 10, 8).
Circulus ingens *de cupa* videlicet grandi excussus *demittitur* (Pet., 60).
Paene *de lectis deiecti sumus* (Id., 70).
Expectantes quid novi *de caelo nuntiaretur* (Id., 60).
Iam etiam philosophos *de negotio deiciebat* (Id., 56).

§ 3. — Sens figuré

Exire de imperio (Tac., *Hist.*, 3, 68).
Fuerunt qui dicerent eum *tollendum de* iudicum *numero* (Plin., *Ep.*, 10, 67, 2).
Quum fisci *de imperatore rapti* inter signa interque aquilas veherentur (Tac., *Ann.*, 1, 37).
Exclamat Melicerta *perisse* Frontem *de rebus* (Pers., 5, 104).

Art. 2. — De *marque l'origine*

De nihilo nihil, in nihilum nil posse reverti (Pers., 3, 84).
De nihilo crevit (Pet., 38).
Quis ridere *Vaticano fragiles de monte patellas* Ausus erat? (Juv., 6, 344).
Aliquis de ponte (Id., 14, 134).
Dicto citius *de vicinia* gallus *allatus* est (Pet., 74).
Multum *referens de Maecenate* supino (Juv., 1, 66).
Ludos qui *de nomine* Augusti Augustales *vocarentur* (Tac., *Ann.*, 1, 15).

Art. 3. — De *marque le lieu où se produit l'action*

Lucerna bilychnis *de camera pendebat* (Pet., 30).
Fracto *de casside* buccula *pendens* (Juv., 10, 134).
Lumen *de caelo* noctu *visum est* (Plin., *N. H.*, 2, 26, 33).
Alter Ausus Romanae *Graia de puppe* carinae *Iniectare manum* (Luc., 3, 610).

Etiamsi cecidit, *de genu pugnat* (Sen., *Dial.*, 1, 2, 6).

« Nescio quid *de gradu faciat* », tanquam de essedario interrogaretur (Id., *Ep.*, 29, 6).

Quin damus id Superis *de magna* quod *dare lance* Non possit magni Messalae lippa propago ? (Pers., 2, 71).

Albaque *de viridi riserunt* lilia *prato* (Pet., 127).

Iacet ipse in littore et una Ingentes *de puppe dii* (Pers., 6, 30).

Art. 4. — De *marque le temps*

De die inibat convivia, quibus feminae intererant (Curt., 5, 22).

Occidit *de lucerna* equites (Pet., 45).

Art. 5. — De *partitif*

Unicuique nostrum paedagogum dari deum, non quidem ordinarium, sed hunc inferioris notae ex eorum numero, quos Ovidius ait « *de plebe deos* ». (Sen., *Ep.*, 19, 1, 1).

De amnibus Himera est referendus (Pompon. Mel., 2, 7, 17).

Unus de nobis (Pet., 44)[1].

Iamne igitur laudas quod *de sapientibus alter* Ridebat? (Juv., 10, 28).

Hic *aliquis de gente hircosa* centurionum (Pers., 3, 189).

Nunc et *de cespite* vivo Frange *aliquid* (Id., 6, 31).

Volo illum ad domusionem *aliquid de iure* gustare (Pet., 46).

Dicam tibi *qui de nobis* currit et de loco non movetur : *qui de nobis* crescit et minor fit (Id., 58).

Quidquid a nobis acceperat *de coena* latranti sparserat (Id., 72).

Trimalchio, lautissimus homo, horologium in triclinio,

[1] Le même écrivain dit aussi : *Ut me mater praecipue tanquam unum ex philosophis intueretur* (85).

et buccinatorem habet subornatum, ut subinde sciat *quantum de vita* perdiderit (Pet., 26).

De avia nihilum superest (Pers., 6, 55).

Multum de nocte vel ante vel post diem sumitur (Plin., *Ep.*, 9, 40, 2).

Stilus quoque intermissione *paullulum* admodum *de celeritate* deperdit (Quint., 10, 7, 24)[1].

Taceo, quia non *sum de gloriosis* (Pet., 75).

De tam magna nave ne *tabulam* quidem naufragus habes (Id., 115).

In prospectu habuimus ursinae frustum, *de quo* cum imprudens Scintilla *gustasset,* paene intestina sua vomuit (Id., 66).

Itaque *de scriblita* quidem *non minimum* edi (Id., 66).

Art. 6. — De *marque le moyen et l'instrument*

Threcium sibi *de diariis fecit,* arcisellium *de suo paravit* et duas trullas (Pet., 75).

De melle me usque *tetigi* (Id., 66).

Labra *de lucerna ungebam* (Id., 75).

Nam qui fortasse *de alieno negligentes,* certe *de suo diligentes* erunt (Plin., *Ep.*, 4, 13, 8).

Nec cuiquam ante Arsacidarum tributa illis *de gentibus parta* (Tac., *Ann.*, 11, 10).

Iam vilia et obsoleta esse *spolia de Persis* (Curt., 9, 1).

Clitus Philippi *de Atheniensibus victoriam* Thebarum praeferebat excidio (Id., 8, 4).

Afferri protinus flagra iussit, et Ciceroni, ut oportuit, *de corio Cestii satisfecit* (Senec., *Suasor.*, 7).

Rancidulum quoddam balba *de nare locutus* (Pers., 1, 33).

Art. 7. — De *marque la matière*

Quidquid videtis *de uno corpore est factum* (Pet., 63).

[1] Quintilien emploie souvent *plurimum* avec un complément au génitif.

Volueris, *de vulva faciet* piscem, *de lardo* palumbum, *de perna* turturem, *de colaepio* gallinam (Pet., 70).

De una die duas *facere* nihil malo (Id., 72).

Ne viderer *de nave* carcerem *facere* (Id., 104).

Si fortuna volet, *fies de rhetore* consul; Si volet haec eadem, *fies de consule* rhetor (Juv., 7, 197).

Sucus de quinquefolio (Plin., *N. H.*, 26, 4).

Haec stringere venas Ferventis *massae crudo de pulvere* iussit (Pers., 2, 67).

Hos nisi *de fulva* loculos *implere moneta* Non decet (Mart., 14, 12).

Art. 8. — De *marque la cause*

Nihil nisi *de nobis* queri possumus (Sen., *Ep.*, 19, 1, 10).

Eadem lege sancitur *quibus de causis* e senatu a censoribus eiiciantur (Plin., *Ep.*, 10, 114).

Facilius *de odio* creditur (Tac., *Hist.*, 1, 34).

De industria inter fortissimos viros certamen aequante natura (Curt., 6, 2).

De stomachi tui *recusatione* non habeo quod timeam (Pet., 141).

Art. 9. — De *marque la conformité*

Amisenos, si legibus istorum, quibus *de officio* foederis utuntur, concessum est eranos habere, possumus quominus habeant non impedire (Traian., *Ap. Plin. Ep.*, 10, 93).

Nostram, scilicet *de more*, ridebant invidiam (Pet., 14).

Tibi ascendenti *de more* Capitolium civium clamor ut iam principi occurrit (Plin., *Pan.*, 5, 3).

De sententia legati statuunt tempus (Tac., *Ann.*, 1, 48).

Si *de bono* sensus iudicarent, nullam voluptatem reiceremus (Sen., *Ep.*, 20, 7, 2).

Ut plerique tradidere *de consequentibus* (Tac., *Ann.*, 15, 54).

Art. 10. — De *annonce la personne ou la chose dont il s'agit*

§ 1. — Avec des verbes

Si non *annuissetis de hac medicina* quam peto (Pet., 18).

Inter eas causas nihil *de cive alieno cavetur* (Plin., *Ep.*, 10, 114, 1).

Sicut mandatis tuis cautum est ne restituam ab alio aut a me relegatos, ita *de illis,* quos alius relegaverit et restituerit, nihil *compertum* est (Id., *ibid.*, 65, 3).

De prioribus consentitur (Tac., *Ann.*, 1, 13).

De compositione non *constat* (Sen., *Ep.*, 16, 5, 5).

Ego, quia sciebam acta Bassi rescissa, datumque a senatu ius omnibus, *de quibus* ille aliquid *constituisset,* ex integro agendi (Plin., *Ep.*, 10, 65, 4).

De memoria destinatus est libro proximo locus (Quint., 10, 7, 33).

Quanto ego *de illis* melius *existimo* (Sen., *Ep.*, 18, 1, 25).

Viderint alii quid *de hoc exopinissent* (Pet., 62).

Ea de caede quam verissime *expediam* (Tac., *Hist.*, 4, 48).

De iis autem qui non gessissent *haesitabam* (Plin., *Ep.*, 10, 84, 5).

Magis *indignandum de isto* quam disputandum est (Sen., *Ep.*, 19, 4, 12).

(Thraseas) *de natura* animae et dissociatione spiritus corporisque *inquirebat* (Tac., *Ann.*, 16, 34).

De pecuniis repetundis ad reciperatores *itum est* (Id., *ibid.*, 1, 74).

Quaedam *de habitu cultuque et institutis* (Tiberii Augustus) *iecerat* (Id., *ibid.*, 1, 10).

De mensura ius dicere (Juv., *Sat.*, 10, 101).

De remedio non tam valde *laboro* (Pet., 17).

Hic *de quo scribis* et *mandas* (Sen., *Ep.*, 19, 3, 2).

Retulit ad senatum *de rebus gestis,* multaque *de virtute* eius *memoravit* (Tac., *Ann.*, 1, 52).

Qua de re memini *narrasse* mihi Iulium Secundum (Quint., 10, 3, 12).

Modeste et circumspecto iudicio *de tantis viris pronuntiandum est* (Quint., 10, 1, 26).

Quod Panaetius *de amore quaerenti* respondit, hoc ego de omnibus affectibus dico (Sen., *Ep.*, 19, 7, 6).

Augustus multa *de moribus* adolescentis *questus* (Tac., *Ann.*, 1, 6).

Inter eas provincias, *de quibus rescripsit*, non est Bithynia (Plin., *Ep.*, 10, 75).

Reticuit de adversis (Tac., *Ann.*, 1, 67).

Credas non *de puero scriptum*, sed a puero (Plin., *Ep.*, 4, 7, 7).

Pauca *de Augusto tradere* (Tac., *Ann.*, 1, 1).

Posse *de controversiis* in colloquio *transigi* (Id., *ibid.*, 2, 65).

et avec une ellipse :

Is orditur *de missione* a sedecim annis, *de praemiis* finitae militiae (Id., *ibid.*, 1, 26).

§ 2. — Avec des substantifs

Cognitionibus de Christianis interfui nunquam (Plin., *Ep.*, 10, 96).

Iovi ipsi *de felicitate controversiam* facimus (Sen., *Ep.*, 19, 1, 17).

Addidit *laudem de Augusto* (Tac., *Ann.*, 1, 12).

Vibius Sorenus *de vi publica damnatus*, ob atrocitatem morum in insulam Amorgum deportatur (Id., *ibid.*, 4, 13).

Me *de repetundis insimulabat* (Pet., 48).

Quotiescumque in convivio *de usu* formosorum *mentio* facta est, vehementer excandui (Id., 85).

Eadem cura et *de inferis persuasio* (Tac., *Hist.*, 5, 5).

Non corpus est, quod nunc loquor, sed *enuntiativum quoddam de corpore* (Sen., *Ep.*, 19, 8, 13).

De illo feremus *sententiam* (Id., *ibid.*, 19, 3, 3).

Quum in Bruto M. Tullius *de omnibus* aetatis suae, quibuscum vivebat, exceptis Caesare atque Marcello, *silentium fecerit* (Quint., 10, 1, 38).

Quod *de Pericle* veteris comoediae *testimonium* est (Id., 10, 1, 82).

Tu *dominam tuam de rebus illis* fecisti (Pet., 77).

§ 3. — Avec des adjectifs

De caede Galbae *ignari* (Tac., *Hist.,* 1, 67).

Iussi *de utroque* esse *securam* (Pet., 18).

Qui Cynicum apud censores *reum de moribus* facit (Quint., 4, 2, 30).

Quotidie dicamus audientibus pluribus, maxime *de quorum* simus *iudicio* atque *opinione solliciti* (Id., 10, 7, 24).

§ 4. — *De = pour ce qui est de*

De nobis facile est : scelus est iugulare Falernum (Mart., 1, 19, 5).

Art. 11. — *Constructions adverbiales*

De cetero vide, non tantum an verum sit quod dicis, sed an ille cui dicitur veri patiens sit (Sen., *Dial.,* 5, 3, 36, 4).

De reliquo tutae sunt perpetua securitate (Plin., *N. H.,* 17, 10, 14).

CHAPITRE XI

DÉCADENCE PAÏENNE

Art. 1. — De *marque l'éloignement*

§ 1. — Sens propre

De Palatio ipse ad Caelium montem in Vectilianas aedes *migravit* (Lampr., *Comm.*, 16).

Recta *de navibus* scopulum *petunt* (Apul., *Met.*, 5, p. 242).

Abire de Roma (*Dig.*, III, 3, 35, 2).

De mausoleo, sponte foribus patefactis, *exaudita* vox est nomine eum ciens (Suet., *Ner.*, 46).

Quae vis frigoris sanguinem caldoremque omnem *de summa corporis cute cogat* penitus et *depellat* (Gell., 19, 3, 4).

Depromit unam *de pharetra* sagittam (Apul., *Met.*, 5, p. 256).

De manibus uxoris *evanuit* (Id., *ibid.*, 5, p. 228).

De exemplis venit ista fiducia (Sym., *Ep.*, 22).

Ut victor romanus *de cruento flumine* non plus aquae *biberit* quam sanguinis barbarorum (Flor., 3, 3).

§ 2. — Mouvement de haut en bas

Qui ignem *de caelo lapsurum* diceret (Capit., *Ant.*, 13).

Lucerna *evomuit de summa* luminis sui stillam ferventis olei (Apul., *Met.*, 5, p. 256).

Ut togam *de umero deiceret* (Suet., *Caes.*, 9).

Ille omnes flores *de capite collo et sinu* militi *excutiet* (Vulcat., *Avid.*, 5).

§ 3. — Sens figuré

Tueri aliquem *de vi* hostium (*Dig.*, IV, 2, 9, 1).

Quid viatori *de summa pauperie* latrones *auferre* possunt? (Apul., *Met.*, 1, p. 26).

Cuius solutio, si carrucae usus maneret, *de thesauris imperialibus* iure *peteretur* (Sym., *Ep.*, 33).

Peto de te, uxor carissima, uti, quum morieris, hereditatem meam restituas filiis meis (*Dig.*, XXXVI, 1, 57).

Certam *de vobis spero* vindictam (Sym., *Ep.*, 36).

De quadam anu caupona illico *percontor* (Apul., *Met.*, 1, p. 36).

Forte quadam die *de me* magno opere Byrrhena *contendit* (Id., *ibid.*, 2, p. 122, Oudendorp).

Ipsas acclamationes *de Mario Maximo indidi* (Lampr., *Comm.*, 18).

De exemplo colligant (Sym., *Ep.*, 4).

Praeclari tui facinoris opportunitatem *de luminis consilio mutuare* (Apul., *Met.*, 5, p. 250).

Alia *epistula de eodem* ad praefectum praetorio (Vop., *Prob.*, 4).

Semper *de moribus vestris* virtutes iudicum *fluunt* (Sym., *Ep.*, 15).

Verba sunt haec *de lege* (Gell., 20, 1, 25).

Laio ab Apolline erat responsum *de filii sui manu mortem* ut *caveret* (Hyg., *Fab.*, 66).

Art. 2. — De *marque l'origine*

Alium de foro quidem, quod adversus eam locutus esset, in arietem deformavit (Apul., *Met.*, 1, p. 16).

Vectores nautaeque de navi Alexandrina (Suet., *Aug.*, 98).

Amphidamus et *Cepheus de Arcadia* (Hyg., *Fab.*, 14).

Centum *de fontibus Naiades* (Grat., *Cyn.*, 17).

CHAPITRE X

SECONDE PÉRIODE CLASSIQUE, DE TIBÈRE A TRAJAN

Art. 1. — De *marque l'éloignement*

§ 1. — Sens propre

Nihil melius quam *de cubiculo* recta in triclinium *ire* (Pet., 41).

Postquam *de balneo* tanquam *de theatro eiectus sum* (Id., 92).

Ignem Quem summa caeli *raptum de parte* Prometheus Donavit terris (Juv., 15, 85).

Dicam tibi qui de nobis currit et *de loco non movetur* (Pet., 12).

Ubi semel res inclinata est, amici *de medio* (Id., 38).

Fugiendum de civitate, cedendum bonis (Quint., 6, 1, 19).

Alii restrictis manibus annulos *de pavimento* conabantur *tollere* (Pet., 73).

Sustulit phialam *de terra,* marceolum *de sinu protulit* (Id., 51).

Manum *de tabula, sustuli* me *de negotiatione* (Id., 76).

Te rogo ut facias me nummos in publico *de sacculo effundentem* (Id., 71).

Lorum *de pera solvit* (Id., 11).

§ 2. — Mouvement de haut en bas

Desiluit deinde frendens *de tribunali* (Curt., 10, 8).
Circulus ingens *de cupa* videlicet grandi excussus *demittitur* (Pet., 60).
Paene *de lectis deiecti sumus* (Id., 70).
Expectantes quid novi *de caelo nuntiaretur* (Id., 60).
Iam etiam philosophos *de negotio deiciebat* (Id., 56).

§ 3. — Sens figuré

Exire de imperio (Tac., *Hist.*, 3, 68).
Fuerunt qui dicerent eum *tollendum de* iudicum *numero* (Plin., *Ep.*, 10, 67, 2).
Quum fisci *de imperatore rapti* inter signa interque aquilas veherentur (Tac., *Ann.*, 1, 37).
Exclamat Melicerta *perisse* Frontem *de rebus* (Pers., 5, 104).

Art. 2. — De *marque l'origine*

De nihilo nihil, in nihilum nil posse reverti (Pers., 3, 84).
De nihilo crevit (Pet., 38).
Quis ridere *Vaticano fragiles de monte patellas* Ausus erat? (Juv., 6, 344).
Aliquis de ponte (Id., 14, 134).
Dicto citius *de vicinia* gallus *allatus* est (Pet., 74).
Multum *referens de Maecenate* supino (Juv., 1, 66).
Ludos qui *de nomine* Augusti Augustales *vocarentur* (Tac., *Ann.*, 1, 15).

Art. 3. — De *marque le lieu où se produit l'action*

Lucerna bilychnis *de camera pendebat* (Pet., 30).
Fracto *de casside* buccula *pendens* (Juv., 10, 134).
Lumen *de caelo* noctu *visum est* (Plin., *N. H.*, 2, 26, 33).
Alter Ausus Romanae *Graia de puppe* carinae *Iniectare manum* (Luc., 3, 610).

Etiamsi cecidit, *de genu pugnat* (Sen., *Dial.*, 1, 2, 6).

« Nescio quid *de gradu faciat* », tanquam de essedario interrogaretur (Id., *Ep.*, 29, 6).

Quin damus id Superis *de magna* quod *dare lance* Non possit magni Messalae lippa propago ? (Pers., 2, 71).

Albaque *de viridi riserunt* lilia *prato* (Pet., 127).

Iacet ipse in littore et una Ingentes *de puppe dii* (Pers., 6, 30).

Art. 4. — De *marque le temps*

De die inibat convivia, quibus feminae intererant (Curt., 5, 22).

Occidit *de lucerna* equites (Pet., 45).

Art. 5. — De *partitif*

Unicuique nostrum paedagogum dari deum, non quidem ordinarium, sed hunc inferioris notae ex eorum numero, quos Ovidius ait « *de plebe deos* ». (Sen., *Ep.*, 19, 1, 1).

De amnibus Himera est referendus (Pompon. Mel., 2, 7, 17).

Unus de nobis (Pet., 44)[1].

Iamne igitur laudas quod *de sapientibus alter* Ridebat? (Juv., 10, 28).

Hic *aliquis de gente hircosa* centurionum (Pers., 3, 189).

Nunc et *de cespite* vivo Frange *aliquid* (Id., 6, 31).

Volo illum ad domusionem *aliquid de iure* gustare (Pet., 46).

Dicam tibi *qui de nobis* currit et de loco non movetur : *qui de nobis* crescit et minor fit (Id., 58).

Quidquid a nobis acceperat *de coena* latranti sparserat (Id., 72).

Trimalchio, lautissimus homo, horologium in triclinio,

[1] Le même écrivain dit aussi : *Ut me mater praecipue tanquam unum ex philosophis intueretur* (85).

et buccinatorem habet subornatum, ut subinde sciat *quantum de vita* perdiderit (Pet., 26).

De avia nihilum superest (Pers., 6, 55).

Multum de nocte vel ante vel post diem sumitur (Plin., *Ep.*, 9, 40, 2).

Stilus quoque intermissione *paullulum* admodum *de celeritate* deperdit (Quint., 10, 7, 24)[1].

Taceo, quia non *sum de gloriosis* (Pet., 75).

De tam magna nave ne *tabulam* quidem naufragus habes (Id., 115).

In prospectu habuimus ursinae frustum, *de quo* cum imprudens Scintilla *gustasset,* paene intestina sua vomuit (Id., 66).

Itaque *de scriblita* quidem *non minimum* edi (Id., 66).

Art. 6. — De *marque le moyen et l'instrument*

Threcium sibi *de diariis fecit,* arcisellium *de suo paravit* et duas trullas (Pet., 75).

De melle me usque *tetigi* (Id., 66).

Labra *de lucerna ungebam* (Id., 75).

Nam qui fortasse *de alieno negligentes,* certe *de suo diligentes* erunt (Plin., *Ep.*, 4, 13, 8).

Nec cuiquam ante Arsacidarum tributa illis *de gentibus parta* (Tac., *Ann.*, 11, 10).

Iam vilia et obsoleta esse *spolia de Persis* (Curt., 9, 1).

Clitus Philippi *de Atheniensibus victoriam* Thebarum praeferebat excidio (Id., 8, 4).

Afferri protinus flagra iussit, et Ciceroni, ut oportuit, *de corio Cestii satisfecit* (Senec., *Suasor.*, 7).

Rancidulum quoddam balba *de nare locutus* (Pers., 1, 33).

Art. 7. — De *marque la matière*

Quidquid videtis *de uno corpore est factum* (Pet., 63).

[1] Quintilien emploie souvent *plurimum* avec un complément au génitif.

Volueris, *de vulva faciet* piscem, *de lardo* palumbum, *de perna* turturem, *de colaepio* gallinam (Pet., 70).

De una die duas *facere* nihil malo (Id., 72).

Ne viderer *de nave* carcerem *facere* (Id., 104).

Si fortuna volet, *fies de rhetore* consul ; Si volet haec eadem, *fies de consule* rhetor (Juv., 7, 197).

Sucus de quinquefolio (Plin., *N. H.*, 26, 4).

Haec stringere venas Ferventis *massae crudo de pulvere* iussit (Pers., 2, 67).

Hos nisi *de fulva* loculos *implere moneta* Non decet (Mart., 14, 12).

Art. 8. — De *marque la cause*

Nihil nisi *de nobis* queri possumus (Sen., *Ep.*, 19, 1, 10).

Eadem lege sancitur *quibus de causis* e senatu a censoribus eiiciantur (Plin., *Ep.*, 10, 114).

Facilius *de odio* creditur (Tac., *Hist.*, 1, 34).

De industria inter fortissimos viros certamen aequante natura (Curt., 6, 2).

De stomachi tui *recusatione* non habeo quod timeam (Pet., 141).

Art. 9. — De *marque la conformité*

Amisenos, si legibus istorum, quibus *de officio* foederis utuntur, concessum est eranos habere, possumus quominus habeant non impedire (Traian., *Ap. Plin. Ep.*, 10, 93).

Nostram, scilicet *de more*, ridebant invidiam (Pet., 14).

Tibi ascendenti *de more* Capitolium civium clamor ut iam principi occurrit (Plin., *Pan.*, 5, 3).

De sententia legati statuunt tempus (Tac., *Ann.*, 1, 48).

Si *de bono* sensus iudicarent, nullam voluptatem reiceremus (Sen., *Ep.*, 20, 7, 2).

Ut plerique tradidere *de consequentibus* (Tac., *Ann.*, 15, 54).

Art. 10. — De *annonce la personne ou la chose dont il s'agit*

§ 1. — Avec des verbes

Si non *annuissetis de hac medicina* quam peto (Pet., 18).

Inter eas causas nihil *de cive alieno cavetur* (Plin., *Ep.*, 10, 114, 1).

Sicut mandatis tuis cautum est ne restituam ab alio aut a me relegatos, ita *de illis,* quos alius relegaverit et restituerit, nihil *compertum* est (Id., *ibid.*, 65, 3).

De prioribus consentitur (Tac., *Ann.*, 1, 13).

De compositione non *constat* (Sen., *Ep.*, 16, 5, 5).

Ego, quia sciebam acta Bassi rescissa, datumque a senatu ius omnibus, *de quibus* ille aliquid *constituisset,* ex integro agendi (Plin., *Ep.*, 10, 65, 4).

De memoria destinatus est libro proximo locus (Quint., 10, 7, 33).

Quanto ego *de illis* melius *existimo* (Sen., *Ep.*, 18, 1, 25).

Viderint alii quid *de hoc exopinissent* (Pet., 62).

Ea de caede quam verissime *expediam* (Tac., *Hist.*, 4, 48).

De iis autem qui non gessissent *haesitabam* (Plin., *Ep.*, 10, 84, 5).

Magis *indignandum de isto* quam disputandum est (Sen., *Ep.*, 19, 4, 12).

(Thraseas) *de natura* animae et dissociatione spiritus corporisque *inquirebat* (Tac., *Ann.*, 16, 34).

De pecuniis repetundis ad reciperatores *itum est* (Id., *ibid.*, 1, 74).

Quaedam *de habitu cultuque et institutis* (Tiberii Augustus) *iecerat* (Id., *ibid.*, 1, 10).

De mensura ius dicere (Juv., *Sat.*, 10, 101).

De remedio non tam valde *laboro* (Pet., 17).

Hic *de quo scribis* et *mandas* (Sen., *Ep.*, 19, 3, 2).

Retulit ad senatum *de rebus gestis,* multaque *de virtute* eius *memoravit* (Tac., *Ann.*, 1, 52).

Qua de re memini *narrasse* mihi Iulium Secundum (Quint., 10, 3, 12).

Modeste et circumspecto iudicio *de tantis viris pronuntiandum est* (Quint., 10, 1, 26).

Quod Panaetius *de amore quaerenti* respondit, hoc ego de omnibus affectibus dico (Sen., *Ep.*, 19, 7, 6).

Augustus multa *de moribus* adolescentis *questus* (Tac., *Ann.*, 1, 6).

Inter eas provincias, *de quibus rescripsit,* non est Bithynia (Plin., *Ep.*, 10, 75).

Reticuit de adversis (Tac., *Ann.*, 1, 67).

Credas non *de puero scriptum,* sed a puero (Plin., *Ep.*, 4, 7, 7).

Pauca *de Augusto tradere* (Tac., *Ann.*, 1, 1).

Posse *de controversiis* in colloquio *transigi* (Id., *ibid.*, 2, 65).

et avec une ellipse :

Is orditur *de missione* a sedecim annis, *de praemiis* finitae militiae (Id., *ibid.*, 1, 26).

§ 2. — Avec des substantifs

Cognitionibus de Christianis interfui nunquam (Plin., *Ep.*, 10, 96).

Iovi ipsi *de felicitate controversiam* facimus (Sen., *Ep.*, 19, 1, 17).

Addidit *laudem de Augusto* (Tac., *Ann.*, 1, 12).

Vibius Sorenus *de vi publica damnatus,* ob atrocitatem morum in insulam Amorgum deportatur (Id., *ibid.*, 4, 13).

Me *de repetundis insimulabat* (Pet., 48).

Quotiescumque in convivio *de usu* formosorum *mentio* facta est, vehementer excandui (Id., 85).

Eadem cura et *de inferis persuasio* (Tac., *Hist.*, 5, 5).

Non corpus est, quod nunc loquor, sed *enuntiativum quoddam de corpore* (Sen., *Ep.*, 19, 8, 13).

De illo feremus *sententiam* (Id., *ibid.*, 19, 3, 3).

Quum in Bruto M. Tullius *de omnibus* aetatis suae, quibuscum vivebat, exceptis Caesare atque Marcello, *silentium fecerit* (Quint., 10, 1, 38).

Quod *de Pericle* veteris comoediae *testimonium* est (Id., 10, 1, 82).

Tu *dominam tuam de rebus illis* fecisti (Pet., 77).

§ 3. — Avec des adjectifs

De caede Galbae *ignari* (Tac., *Hist.,* 1, 67).

Iussi *de utroque* esse *securam* (Pet., 18).

Qui Cynicum apud censores *reum de moribus* facit (Quint., 4, 2, 30).

Quotidie dicamus audientibus pluribus, maxime *de quorum* simus *iudicio* atque *opinione solliciti* (Id., 10, 7, 24).

§ 4. — *De = pour ce qui est de*

De nobis facile est : scelus est iugulare Falernum (Mart., 1, 19, 5).

Art. 11. — *Constructions adverbiales*

De cetero vide, non tantum an verum sit quod dicis, sed an ille cui dicitur veri patiens sit (Sen., *Dial.,* 5, 3, 36, 4).

De reliquo tutae sunt perpetua securitate (Plin., *N. H.,* 17, 10, 14).

CHAPITRE XI

DÉCADENCE PAÏENNE

Art. 1. — De *marque l'éloignement*

§ 1. — Sens propre

De Palatio ipse ad Caelium montem in Vectilianas aedes *migravit* (Lampr., *Comm.*, 16).

Recta *de navibus* scopulum *petunt* (Apul., *Met.*, 5, p. 242).

Abire de Roma (*Dig.*, III, 3, 35, 2).

De mausoleo, sponte foribus patefactis, *exaudita* vox est nomine eum ciens (Suet., *Ner.*, 46).

Quae vis frigoris sanguinem caldoremque omnem *de summa corporis cute cogat* penitus et *depellat* (Gell., 19, 3, 4).

Depromit unam *de pharetra* sagittam (Apul., *Met.*, 5, p. 256).

De manibus uxoris *evanuit* (Id., *ibid.*, 5, p. 228).

De exemplis venit ista fiducia (Sym., *Ep.*, 22).

Ut victor romanus *de cruento flumine* non plus aquae *biberit* quam sanguinis barbarorum (Flor., 3, 3).

§ 2. — Mouvement de haut en bas

Qui ignem *de caelo lapsurum* diceret (Capit., *Ant.*, 13).

Lucerna *evomuit de summa* luminis sui stillam ferventis olei (Apul., *Met.*, 5, p. 256).

Ut togam *de umero deiceret* (Suet., *Caes.*, 9).
Ille omnes flores *de capite collo et sinu* militi *excutiet* (Vulcat., *Avid.*, 5).

§ 3. — Sens figuré

Tueri aliquem *de vi* hostium (*Dig.*, IV, 2, 9, 1).
Quid viatori *de summa pauperie* latrones *auferre* possunt? (Apul., *Met.*, 1, p. 26).
Cuius solutio, si carrucae usus maneret, *de thesauris imperialibus* iure *peteretur* (Sym., *Ep.*, 33).
Peto de te, uxor carissima, uti, quum morieris, hereditatem meam restituas filiis meis (*Dig.*, XXXVI, 1, 57).
Certam *de vobis spero* vindictam (Sym., *Ep.*, 36).
De quadam anu caupona illico *percontor* (Apul., *Met.*, 1, p. 36).
Forte quadam die *de me* magno opere Byrrhena *contendit* (Id., *ibid.*, 2, p. 122, Oudendorp).
Ipsas acclamationes *de Mario Maximo indidi* (Lampr., *Comm.*, 18).
De exemplo colligant (Sym., *Ep.*, 4).
Praeclari tui facinoris opportunitatem *de luminis consilio mutuare* (Apul., *Met.*, 5, p. 250).
Alia *epistula de eodem* ad praefectum praetorio (Vop., *Prob.*, 4).
Semper *de moribus vestris* virtutes iudicum *fluunt* (Sym., *Ep.*, 15).
Verba sunt haec *de lege* (Gell., 20, 1, 25).
Laio ab Apolline erat responsum *de filii sui manu mortem* ut *caveret* (Hyg., *Fab.*, 66).

Art. 2. — De *marque l'origine*

Alium de foro quidem, quod adversus eam locutus esset, in arietem deformavit (Apul., *Met.*, 1, p. 16).
Vectores nautaeque de navi Alexandrina (Suet., *Aug.*, 98).
Amphidamus et *Cepheus de Arcadia* (Hyg., *Fab.*, 14).
Centum *de fontibus Naiades* (Grat., *Cyn.*, 17).

Adolescens e terra Asia, *de equestri loco,* laetae indolis (Gell., 19, 9, 1).

Ut sit clarum Constantium Augustos multos *de se daturum* (Trebell., *Claud.*, 10).

Etiam *de Cleopatra liberis* inter heredes nuncupatis (Suet., *Aug.*, 17).

Malum grande *de* vultus *curiositate praeminatur* (Apul., *Met.*, 5, p. 248).

De hoc multa gravia contra militum licentiam facta inveniuntur (Vulcat., *Avid.*, 5).

Art. 3. — De *marque le lieu où se produit l'action*

Suomet àere *emptus de catasta* (Suet., *Gram.*, 13).

Vano cuidam qui *de caprifici arbore* in Campo Martio *concionabundus* ignem de caelo lapsurum diceret veniam dedit (Capit., *Ant.*, 13).

Erat quidam iuvenis satis corpulentus collaticia stipe *de mensa paratus* (Apul., *Met.*, 8, p. 213, Oudendorp).

Nova perditorum hominum manus, quasi ex obruto incendio subita *de cineribus flamma,* prodibat (Flor., 2,15).

Gentem suam magno usui ei futuram, vel in acie bellanti, vel *de tergo* intentis in praelio hostibus adfirmant (Justin., 20, 5).

Atque ita visa est supplicationis fides etiam *de auctore nutare* (Sym., *Ep.*, 62).

Hoc decretum post tres relationes placuit in tabula aerea scribi, et proponi in publico, unde *de plano* recte *legi* posset (*Inscript. ap. Visc. Mus. Pio Clem.*, t. VI, p. 241).

Has literas si in omnibus pilis atque porticibus, unde *de plano legi* possint, instar edicti pendere mandavero (Auson., *Grat. act.*, 21).

Custodiae non solum pro tribunali, sed et *de plano audiri* possunt, atque damnari (Paul., *Dig.*, 48, 18, 18).

Art. 4. — De *marque la suite immédiate dans le temps*

Themistocles *diem de die proferendo,* spatium consummando operi quaerebat (Justin., 2, 15).

Art. 5. — De *marque le temps*

De nocte multa cum surrexit (*Corp. inscr. lat.*, t. IV, n. 1902).

In principatu maturius semper ac *de nocte* evigilabat (Suet., *Vesp.*, 21).

Hannibal, surgere *de nocte* solitus, ante noctem non requiescebat (Frontin., *Strat.*, 4, 3, 7).

Inquietatus fremitu gratuita in circo loca *de media nocte* occupantium, omnis fustibus abegit (Suet., *Cal.*, 26).

Lavabat *de die* (Id., *Dom.*, 21).

Art. 6. — De *partitif*

Cui pridie *partes de cena* miserat (Spart., *Car.*, 3).

Recte factum est ut vestra clementia orbi terrarum *principem* daret, et quidem *de vobis* (Vop., *Prob.*, 11).

Quis enim *de duobus comitem alterum* sine alterius noxa peremptum crederet? (Apul., *Met.*, 1, p. 34).

Si *qui de interfectoribus* (Vop., *Prob.*, 13)[1].

E palatio Constantii residui *de parte sua quemquam* habilem scrutabantur (Amm., 25, 5, 2).

Quod *quaedam* necesse sit *de astrologia*, musicaque et arithmetica attingere (Censor., *De die nat.*, 11).

Nihil de his (Suet., *Tib.*, 50).

Nihil de periculo atque saevitia tempestatis remissum (Gell., 19, 1, 3).

Miror te *de omnibus* quae nostra futura sunt tam *pauca* misisse (Vop., *Prob.*, 17).

Nonnulli de notissimis doctoribus (Suet., *Gram.*, 3)[2].

Plurimi de familia domus meae per fugam elapsi (Sym., *Ep.*, 13).

Perhibetur *tantum* habuisse *de chartis* ut publice saepe diceret, exercitum se alere posse papyro et glutine (Vop., *Firm.*, 3).

[1] *Sum enim unus ex curiosis* (Vop., *Prob.*, 2).

[2] Le même dira aussi *plerique eruditorum* (Tib., 70).

Maximos natu de Germanici filiis, Neronem et Drusum, patribus conscriptis commendavit (Suet., *Tib.*, 54).

Antonium iuvenem, *maiorem de duobus Fulvia genitis* interemit (Suet., *Aug.*, 17).

Cum *de praedato* reppertus esset *equus* (Vop., *Prob.*, 8).

Cunctos precantis, ut Palfurium Suram restitueret, pulsum olim senatu ac tunc *de oratoribus coronatum,* tacere iussit (Suet., *Dom.*, 13).

Art. 7. — De *marque le moyen et l'instrument*

Dedicavit item Pollucis et Castoris aedem *de manubiis* (Suet., *Tib.*, 20).

Huic salarium *de nostro privato aerario dabis* (Trebel., *Claud.*, 11).

Pactus ut is *nummos de suo,* communi nomine, per centurias *pronuntiaret* (Suet., *Caes.*, 19).

Audisti praefectum subito divitem factum. Unde, quaeso, nihi *de visceribus reipublicae provincialiumque fortunis?* (Vulcat., *Avid.*, 14).

De praeda suum *ditavit* exercitum (Lampr., *Alex.*, 55).

Triumphavit de Germanis (Vop., *Prob.*, 19).

Tropaea Gai Mari *de Iugurtha deque Cimbris* atque *Teutonis* restituit (Suet., *Caes.*, 11).

Duo de triginta consulatus (Id., *Tib.*, 1).

Nec sola *de hoste* victoria sed etiam vindicta *praesumpta est* (Trebel., *Claud.*, 11).

Insuper etiam *de* Serapis principalis dei *noeturnis orgiis illustratus* (Apul., *Met.*, 11, p. 271, Oudendorp).

De fustibus caesus (Amm., 29, 3).

De sinistrae manus *pollice* venam *deprimes* (Veget., *Art. vet.*, 3, 40, 1).

Orthocola *de capitibus* ungularum *calcant* (Id., *ibid.*, 3, 54, 1).

Consuerat quadruplam strenam, et *de manu, reddere* (Suet., *Tib.*, 34).

Nostrae viduitati ac solitudini *de vindicta solacium date* (Apul., *Met.*, 3, 7).

Inversa vite *de vastiore nodulo* cerebrum suum *diffindere* (Apul., *Met.*, 9, 40).

Ut nemus sit *incruentum de ferinis stragibus* (*Perv. Ven.*, 36).

De latronis huius *sanguine* legibus vestris *litate* (Apul., *Met.*, 1, p. 53, Oudendorp).

De sabano calido involves gruem (Apic., 6, 2).

Stravit et triclinia *de rosa* (Lampr., *Hel.*, 19).

Ut fidem poenae *de foetore* nidoris *impleret* (Lampr., *Comm.*, 1).

Nemo *de improbitate sua consequitur actionem* (*Dig.*, XLVII, 2, 12, 1).

Familiare illi fuit quaestiones grammaticis proponere easque *de veteribus adprobare* (Spart., *Get.*, 5).

Art. 8. — De *marque la matière*

Aliqui *cinerem de fico* super erucas spargunt (Pallad., 1, 35, 3).

Praeparemus *ocreas manicasque de pellibus* (Id., 1, 43).

Segestrae de caprinis (Ed. de Diocl., 8, 42 : *Corp. inscr. lat.*, t. 3).

Facta Cypridis *de cruore deque* Amoris *osculis Deque gemmis deque flammis deque* solis *purpuris* Ipsa iussit rosa (*Perv. Ven.*, 18).

Momentarias de rosato et rosis piscinas exhibuit et lavit cum omnibus suis caldarias de nardo exhibens (Lampr., *Hel.*, 24).

Convivium *de assaturis* maxime *fuit* (Vop., *Aur.*, 49).

Cum respublica *de singulis constet* (Sym., *Ep.*, 54).

Ut *de crinibus* mulierum suarum arcubus nervos *facerent* (Capit., *Max. et Balb.*, 16).

Captivum *de rege facturi* videbantur (Justin., 7, 2, 11).

Quum mediam *de Italia* Africam *facerent* (Flor., 2, 6, 32).

Ille *de stipendiario Thrace* miles, *de milite* desertor (Id., 3, 20).

Art. 9. — De *marque la cause*

Lacrimae saepicule *de gaudio* prodeunt (Apul., *Met.*, 1, p. 20).

Hac de causa ad simultatem processit (Suet., *Tib.*, 50).
Ego te *de ista* corporis speciosa *habitudine, deque hac* virginali prorsus *verecundia,* generosa stirpe proditum et recte coniicerem (Apul., *Met.,* 1, p. 40).
Stipendia *de largitionibus* nulla erogarentur (Vop., *Prob.,* 23).

Art. 10. — De *marque la conformité*

Nihil non *de* consilii *sententia* egit (Suet., *Tib.*, 18).
Me quidem senatus principem fecit *de* prudentis exercitus *voluntate* (Vop., *Prob.,* 7).
Amnestia etiam sub eo delictorum publicorum decreta est *de exemplo* Atheniensium (Id., *Aur.,* 39).
De more rituque priscae religionis (Suet., *Tit.,* 5).

Art. 11. — De *annonce la personne ou la chose dont il s'agit*

§ 1. — Avec des verbes

Tragicas quaestiones *de ministris* Catholicae iactat *agitatas* (Sym., *Ep.*, 34).
Vide quid *agas de Avidio Cassio* (Vulcat., *Avid.,* 10).
Quod *de Nestore ait* triseclisenex (Gell., 19, 7, 13).
Appellatis de republica patribus (Suet., *Caes.,* 34).
Iudices legum et religionis et noxae *de qua cognoscerent* admonebat (Id., *Tib.*, 33)[1].
Cum compluribus *de ratione* belli *communicavit* (Id., *Ibid.*, 18).
Tradunt Faustinam viro *de amore confessam* (Capit., *Ant.,* 19).
Utrum hoc *de matrona* ac *de matrefamilias* Melissus *excogitaverit* ipse et *coniectaverit,* an scriptum ab alio quo legerit, hariolis profecto est opus (Gell., 18, 6, 5).
De venis quoque et *arteriis didicisse* videor, ad hunc ferme modum (Id., 18, 10, 8).
De qua re disceptatur (Id., 20, 10, 7).

[1] *Permisit patribus ut ex magnorum iudicum appellationibus ipsi cognoscerent* (Vop., *Prob.*, 13).

Plerique eruditorum certatim ad eum multa *de his ediderunt* (Suet., *Tib.*, 70).

De patria nostra et eius *primoribus*, ac denique *de ipso praeside* scrupulosissime *explorans* (Apul., *Met.*, 1, p. 46).

Quid *de me fletis* et non magis *de pestilentia* et *communi morbo cogitatis?* (Capit., *Ant.*, 28).

Versus in eum multi scripti sunt, *de quibus* etiam in opere suo Marius Maximus *gloriatur* (Lampr., *Comm.*, 13).

Extat eius epistola qua *indicat de numero* barbarorum (Trebel., *Claud.*, 7).

Cum famis tempore populo *insinuasset de bello* (Capit., *Ant.*, 12).

De cognomine intercessit Augustus (Suet., *Tib.*, 17).

De cuius *maioribus* frustra putamus *iterandum* (Spart., *Car.*, 1).

Haec *de eo legimus* (Suet., *Gram.*, 14).

De immanitate illa secandi partiendique humani corporis non libet *meminisse* et piget dicere (Gell., 20, 1, 19).

De somni *mensura metuebat* (Apul., *Met.*, 5, p. 256).

Sororibus suis *de se moerentibus* opem salutarem ferre (Id., *ibid.*, p. 226).

Eius qui *pacisçi de talione* redimenda nollet (Gell., 20, 1, 34).

Ne *de summa* imperii sui populus romanus *periclitetur* (Aug., *Ap. Suet.*, *Tib.*, 21).

De parricida refer, refer, perroga (Lampr., *Comm.*, 19).

De quibus prodi possit aliquid (Suet., *Gram.*, 4).

Signa quaedam *poenitentis de matrimonio* Agrippinae deque Neronis adoptione dederat (Id., *Claud.*, 43).

De qua se multis epistulis *purgat* (Capit., *Ant.*, 29).

De marito nil quidquam vel audias, vel *respondeas* (Apul., *Met.*, 5, p. 238).

Neque enim plura *de his sciri* possunt (Vulcat., *Avid.*, 3).

De quorum *copia* epistola *significat* (Suet., *Gram.*, 10).

De infante Scribonius mathematicus praeclara *spopondit* (Suet., *Tib.*, 14).

Nihil hercle mihi *de ista re in mentem venit* (Gell., 20, 6, 12).

De his quid *videtur?* (Vop., *Prob.*, 11).

Et avec une ellipse :

Plura *de eo* vellem, plura *de eo* deberem (Sym., *Ep.*, 25).

§ 2. — Avec des substantifs

Cette construction semble devenir plus fréquente.

Adversus famosa *de se ac suis carmina* firmus ac patiens (Suet., *Tib.*, 28).

Illa veteres quosdam ad se Augusti *codicillos de acerbitate et intolerantia* morum eius e sacrario protulit (Id., *ibid.*, 51).

Conquestio de morte L. Caesaris (Id., *ibid.*, 70).

De tertio tempore fuit aliqua inter auctores *dissensio* (Censorin., *De die nat.*, 8).

Quod *edictum* praetorium *de aestimandis iniuriis* probabilius esse his potest? (Gell., 20, 1, 37).

Extat *de hoc epistula* Divi Marci ad praefectum suum, talis (Vulcat., *Avid.*, 5).

Historia de Metto Fuffetio Albano (Gell., 20, 1, 54).

Exacerbatus *indicio de morte* filii sui Drusi (Suet., *Tib.*, 62).

Iniurias atrociores, ut vel *de osse fracto*, non liberis modo, verum etiam servis factas impensiore damno vindicaverunt (Gell., 20, 1, 32).

Passus est populus romanus *leges* istas *de* tam immodico *supplicio* situ atque senio emori (Id., 20, 1, 10).

Urgentibus *de Pharnace nuntiis* (Suet., *Caes.*, 35).

Oratio M. Catonis *de Ptolemaeo* contra Thermum (Gell., 18, 9, 1).

Plura *alia de cometis* apud peritos mundanae rationis sunt lecta (Amm., 25, 10, 3).

Si non illa etiam ex duodecim Tabulis *de testimoniis falsis poena* abolevisset (Gell., 20, 1, 53).

Instruxit alterum *praeceptis de ratione* scribendi (Suet., *Gram.*, 10).

Rescriptum Marci *de Avidio Prisco* (Vulcat., *Avid.*, 2).

Quid salubrius visum est *rogatione* illa Stolonis iugerum *de numero praefinito?* quid utilius *plebiscito* Voconio *de coercendis* mulierum *hereditatibus?* (Gell., 20, 1, 23).

Ubi primum Romae amarus *de eo rumor* increbuit (Sym., *Ep.*, 23).

Dicitur ostendisse *sententiam de filio* eamdem quam Philippus de Alexandro, quum de hoc male sentiret (Capit., *Ant.*, 27).

Sermocinatio illius, *levi* quidem *de re* (Gell., 19, 8, 2).

Ateius Philologus duo tantum *volumina de Latino sermone* reliquisse eum tradit (Suet., *Gram.*, 7).

Et avec une ellipse :

Cato *de Ptolemaeo* contra Thermum (Gell., 20, 11, 5).

Sequitur vero *de Geminis* (Censorin., *De die nat.*, 4).

De calumnia damnari (Gell., 14, 2, 8).

§ 3. — *De = pour ce qui est de*

De caelo et tritico non infitias eo, quin singulo semper numero dicenda sint (Gell., 19, 8, 5).

Est argutiola haec qua *de congio* vini usus es exposita in libris (Id,, 18, 1, 12).

Nam *de porcetra* habet sane auctorem Pomponium in Atellana (Id., 18, 6, 6).

De alvo inter timendum prona atque praecipiti causam esse dicit, quod... (Id., 19, 3, 4).

Id vero gravius quam *de se ipso* Commodo fuit (Lampr., *Comm.*, 4).

Ipse *de aedificationibus* Auxentii viri consularis, et *de usurpatione* immodici auri nonnulla indiciis intimavit (Sym., *Ep.*, 39).

Monebatur ut *de consultationibus* in Aponi fontem talos aureos iaceret (Suet., *Tib.*, 14).

Art. 12. — *Constructions adverbiales*

De facili ab iis superabuntur (Jul. Firm., *Astrol.*, 5, 6).

De foras (Gruter, 573, 1).

De intus (Veget., *Mul.*, III, 4).

De sub oculo (Id., *ibid.*, II, 19).

Tu *de contra* rogare debes Artorium (*Corp. inscr. lat.*, t. 4, n. 548).

De repente (Suet., *Tib.*, 23).

Art. 13. — *Remarques*

La préposition et son complément tendent de plus en plus à remplacer le génitif. C'est ainsi qu'on trouve :

L. Domitius *de stip. XVIII* (Gruter, 45, 13).

Curator de Municia (*Ibid.*, 173, 1).

Curator de sacra via (*Ibid.*, 621, 5).

CHAPITRE XII

PÈRES DE L'ÉGLISE

Art. 1. — De *marque l'éloignement*

§ 1. — Sens propre

Producitur de carcere Samson (Amb., *Ep.*, 19, 31).

Paulisper *de aggere deflexit* : continuoque *occurrit* ei leo ferus *de silva* (Id., *ibid.*, 19, 14).

Speculatoriam *de pedibus absolvit* (Tert., *Coron.*, I).

De via iusta impii *pereunt* (Hil., *Ad psalm.* 2, 48).

De possessis hominum *corporibus eiiciuntur* (Aug., *Civ. Dei*, 8, 26).

Indignamur aliquem *exire de corpore* (Hier., *Ep.*, 39, 3).

Memento semper quod paradisi colonum *de possessione sua* mulier *eiecerit* (Id., *ibid.*, 52, 5).

De lingua Nestoris dulcior melle oratio *fluebat* (Id., *ibid.*, 52, 3).

Hoc ipsum quod dicto *de vita mea tollitur* (Id., *ibid.*, 60, 19).

Etsi externa *dc barbaris arma et pericula* comprimantur (Cyp., *Ad Donat.*, 10).

Superest *de responsis carminibusque sacris* testimonia, quae sunt multo certiora, *proferre* (Lact., 1, 6, 6).

Testimonia prius *eligenda sunt de libris* instrumenti novi, postea de veteris (Aug., *Civ. Dei*, 20, 4).

Et gratuitum *de Deo munus* et facile est (Cyp., *Ad Donat.*, 14).

§ 2. — Mouvement de haut en bas

De caelo descendere (Hil., *Tract. ad Ps.* 2, 11).

Luget sol filium *iactatum de caelo* (Tert., *Ap.*, 1, 15).

Ne *excidamus de regno* caelesti (Cyp., *De dom. or.*, 13).

Ignoti vel ex inopinato apparentes *de caelo supervenisse* dicuntur (Tert., *Ap.*, 10).

Timasius *praecipitatus* repente *de* altissimo dignitatis *gradu* (Hier., *Ep.*, 60, 16).

§ 3. — Sens figuré

Non *quaerunt* sanitatis patientiam nec *veram de satisfactione medicinam* (Cyp., *De laps.*, 15).

Corda caecata *nullum de spiritalibus ac salutaribus monitis lumen admittunt* (Id., *De op. et eleem.*, 12).

Exacti de condemnatione fuerant (Amb., *Ep.*, 20, 26).

Quem ipsi *ultione* dignum *de eis*, qui laeserant, iudicaverunt (Amb., *Ep.*, 19, 20).

Libros quos in Latinum *de Hebraeo sermone verti* (Hier., *Ep.*, 49, 4).

Veritatis extorquendae praesides, *de nobis* solis mendacium elaboratis *audire* (Tert., *Ap.*, 1, 2).

Opem *sperare de numine* (Arnob., *Adv. gent.*, 6, 9).

Nemo perfidiam *de* confessoris *moribus discat* (Cyp., *De cath. eccl. unit.*, 21).

De abstinentia osculi *agnoscimur* ieiunantes (Tert., *De orat.*, 14).

Omitto Persas *de* equorum *hinnitu augurantes* principatum (Minut. Fel., 18, 6).

Art. 2. — De *marque l'origine*

Quaeritur itaque *puella de universis finibus* Israel Abisag (Hier., *Ep.*, 52, 2).

Pater illi *erat de tribu Dan* (Amb., *Ep.*, 19, 11).

Deus qui totam molem istam *de nihilo expressit* (Tert., *Ap.*, 17).

Quae precatio, quam quae a filio qui est veritas *de* eius *ore prolata est?* (Cyp., *De dom. or.*, 2).

Vos *de diabolo patre nati* estis (Cyp., *De dom. or.*, 10).

Dolet quod non vel *de* secundo eius *matrimonio tenuerit nepotes* (Hier., *Ep.*, 39, 5).

Sanguis de femore proscisso parmula exceptus (Tert., *Ap.*, 9).

Linguam *ore de patulo* potus aviditate *proiiciens* (Arnob., *Adv. gent.*, 6, 10).

De manducante exivit esca, et *de forti processit* dulce (Amb., *Ep.*, 19, 15).

Multis adhuc de vetustate modis consisterem divinarum litterarum, si non maior auctoritas illis ad fidem *de* veritatis suae *viribus* quam aetatis *annalibus suppetisset* (Tert., *Ap.*, 19).

Christianus, quantum interpretatio est, *de unctione deducitur* (Id., *ibid.*, 1, 3).

Quid novi, si aliqua disciplina *de magistro cognomentum* sectatoribus suis *inducet?* Nonne philosophi *de auctoribus suis nuncupantur* Platonici, Epicurei, Pythagorici? etiam a locis conventiculorum et stationum suarum Stoici, Academici? atque medici ab Erasistrato, et grammatici ab Aristarcho, coci etiam ab Apicio (Id., *ibid.*, 1, 3).

Venus cui *de scorti vultu translaticium decus* auctum est (Arnob., *Adv. gent.*, 6, 13).

Art. 3. — De *marque le lieu où se produit l'action*

Videbatur mihi *clamare de caelo* (Hier., *Ep.*, 39, 1).

O si possemus in talem ascendere speculam, *de qua* universam terram sub nostris pedibus *cerneremus* (Id., *ibid.*, 60, 18).

Gratias agit, quod Epaphras *de* mortis sibi *vicinia redditus sit* (Id., *ibid.*, 60, 7).

Quid *de tabella recitatis* illum Christianum? (Tert., *Ap.*, 2).

Art. 4. — De *marque la suite immédiate dans le temps*

Ut omnes sciant schismatici huius et haeretici dolum et praevaricationem *de die evacuari* (Cyp., *Ep.*, 49, 3).

Art. 5. — De *marque le temps*

Satis fuit obiurgare Therapium quod temere hoc fecerit, et instruxisse ne quid tale *de cetero* faciat (Cyp., *Ep.*, 64, 1).

Optamus quidem nihil tale *de cetero* fieri (Id., *ibid.*, 62, 5).

Dum instruit in futurum quid facere debeamus, *de praeterito* ignoscit quod simpliciter erravimus (Id., *ibid.*, 63, 18).

Art. 6. — De *partitif*

De decima Herculis nec *tertiam partem* in aram eius imponitis (Tert., *Ap.*, 14).

Nonne tibi videtur vel *figmentum* esse *de mimo*, vel Atellanarum ludicro? (Hier., *Ep.*, 52, 2).

De saeculo homines (Cyp., *Ep.*, 77, 1).

Mox alienas virgines iam desponsatas et nonnullas *de matrimonio mulierculas* sine more rapuit, violavit (Minut. Fel., 25, 3).

Tres de ministris (Cyp., *Ep.*, 3, 1).

Et tu *unam (filiam) de pluribus* quereris coronatam (Hier., *Ep.*, 39, 5)[1].

De Arianis nullus, nec *quisquam de civibus* erat, *pauci de familia regia* (Amb., *Ep.*, 20, 12).

Quot potiores viros apud inferos reliquistis? *aliquem de sapientia* Socratem, *de iustitia* Aristidem, *de militia* Themistoclem, *de sublimitate* Alexandrum, *de felicitate* Polycratem, *de copia* Croesum, *de eloquentia* Demosthenem (Tert., *Ap.*, 11).

Qui *ederit de eius pane* (Cyp., *De dom. or.*, 18).

De vetita arbore comedere persuadet (Hier., *Ep.*, 38, 4).

Est et illis de lyricis (Pyndarum dico) qui canit (Tert., *Ap.*, 14).

Vocantur Clerici, vel quia *de sorte sunt* Domini (Hier., *Ep.*, 52, 3).

[1] *Unus e fratribus* (Hier., *Ep.*, 43, 1).

Sacrilegi *de vobis* apprehenduntur (Tert., *Ap.*, 15).

De vestris fuimus (Id., *ibid.*, 18).

Scriptura tibi dicit : Ne accipias *uxorem de filiabus* Chananaeorum (Amb., *Ep.*, 19, 2).

De opimis et integris supervacua quaeque truncatis, capitula et ungulas (Tert., *Ap.*, 14).

Art. 7. — De *marque le moyen et l'instrument*

Levita et sacerdos *vivo de decimis* (Amb., *Ep.*, 52, 5).

De divini foenoris *incremento* caelestes sibi thesauros *recondentes* (Cyp., *De bon. pat.*, 13).

De tuo magis *conferre* videbere, quam *de suo reddere* (Amb., *Ep.*, 17, 3).

Amica et familiaris oratio est Deum *de suo rogare* (Cyp., *De dom. or.*, 3).

Ut pro duobus oculis meis *vindictam tribuas de nationibus* (Amb., *Ep.*, 19, 31).

Hos ergo titulos piae virtutis erexeram, has *de saeculo manubias,* haec *spolia de diabolo*, has ego *de adversario omnium exuvias* offerebam, in quibus aeterna victoria est (Id., *ibid.*, 17, 16).

Sibi delectabiliores *ludos de ipsis spectatoribus exhibentes* (Aug., *Civ. Dei,* 8, 5).

Ubi est illa felicitas matrimoniorum *de moribus* utique *prosperata?* (Tert., *Ap.*, 6).

Ut etiam si nostrum areret ingenium, *de illorum* posset *fontibus irrigari* (Hier., *Ep.*, 60, 5).

Et ceteris quoque feminis *exemplum de sua constantia praebuerunt* (Cyp., *Ep.*, 6, 3).

Licentiam sibi *de usurpatione fecerunt* (Cyp., *De hab. virg.*, 18).

Diliges Dominum Deum tuum *de toto corde tuo, et de tota anima tua, et de tota virtute tua* (Cyp., *De dom. or.*, 28).

Limina sua *de cruore* agni *notant* (Lact., 4, 26, 37).

Descobinata de limis, serris runcinarum levigata de planis (simulacra) (Arnob., *Adv. gent.*, 6, 14).

Art. 8. — De *marque la matière*

Qui hominem *de humo struxit* (Tert., *Ap.*, 18).

Dominus *de aqua vinum fecerit* (Cyp., *Ep.*, 63, 12).

Nec brachia includat aut colla *de armillis et monilibus catena pretiosa* (Id., *De hab. virg.*, 21).

Populus *de sceleratis et nocentibus congregatur* (Id., *Quod id. dii non sint,* 5).

De particulis inter se similibus putavit *constare* omnia (Aug., *Civ. Dei*, 8, 2).

De suavitate vel *benignitate compositum est* (nomen christianus) (Tert., *Ap.*, 1, 3).

Expectaturi *messem de amplissimis fructibus* qui de hac caelesti et salutari operatione proveniunt (Cyp., *Ep.*, 62, 4).

Patrem *de regno privavit* (Commodian., *Instr.*, V, p. 5).

De inimico tuo compta, cum illo pariter arsura (Cyp., *De hab. virg.*, 17).

Spectaculum *de lavacro facis* (Id., *ibid.*, 19).

Demutando aliquando in cacabulum *de Saturno,* aliquando in trullam *de Minerva* (Tert., *Ap.*, 13).

Instruere caeteros coepimus Evaristum *de episcopo* iam nec laicum *remansisse* (Cyp., *Ep.*, 52, 1).

Art. 9. — De *marque la cause*

Iam *de causa* innocentiae consistam (Tert., *Ap.*, 1, 4).

Cur in nobis *de solo nomine* puniunt facta? (Id., *ibid.*, 1, 4).

Nec me iactabo *de genere,* id est, *de alienis bonis* (Hier., *Ep.*, 60, 8).

Ecclesia cui *de Domini indulgentia* praesumus (Cyp., *Ep.*, 62, 4).

Plus *de diaboli infestatione* timemus (Id., *De hab. virg.*, 3).

Nihil est quod *de habitatione superioris elementi* dignos esse daemones existimemus, quibus nos religionis affectu subdere debeamus (Aug., *Civ. Dei,* 8, 15).

De Iside legant qui volunt vel possunt, et recolant qui

legerunt; et videant quibus hominibus mortuis, vel *de quibus eorum factis* tanquam diis sacra fuerint instituta (Aug., *Civ. Dei,* 8, 27).

Ut, quomodo nos nobis placemus *de Deo patre,* sic sibi placeat et ille *de nobis* (Cyp., *De dom. or.,* 11).

Terris *Domini de cruce* tristibus Maior sole novum restituens diem (Prudent., *Cathem.,* 5, 131).

Art. 10. — De *marque la conformité*

Et *de capro* et *de ariete* cornutos (deos) (Tert., *Ap.,* 16).

Omnia *de Dei voluntate* facienda sunt (Cyp., *De hab. virg.,* 7).

Accipiant coronas vel *de opere* candidas, vel *de passione* purpureas (Id., *Ep.,* 10, 5).

Facit et hoc ad caussam nostram quod apud vos *de humano arbitratu* divinitas pensitatur (Tert., *Ap.,* 5).

Cum sit iustius occulta *de manifestis* praeiudicare, quam manifesta *de occultis* praedamnare (Id., *ibid.,* 3).

Art. 11. — De *annonce la personne ou la chose dont il s'agit*

§ 1. — Avec des verbes ou des locutions verbales

Detrahens, adiiciens, demutans de veritate (Tert., *Ap.,* 7).

Ut Deo vero *de illorum victoriis gratias agamus* (Aug., *Civ. Dei,* 8, 27).

De ipsa tam *origine* quam *de nomine et religione* gentis quae voluit *argumentatus* (Tert., *Ap.,* 16).

Nihil tale *de Christianis asseverari* sciebant (Id., *ibid.,*8).

De hoc Platone quae necessaria existimo breviter *attingam* (Aug., *Civ. Dei,* 8, 1).

Viderint quid sibi nuptae per placendi studium *de coniugum solatio blandiantur* (Cyp., *De hab. virg.,* 17).

De quo David *canit* (Hier., *Ep.,* 59, 5).

De contemptu utique *censentur* (Tert., *Ap.,* 15).

In alio loco *de viris sanctis* Scriptura *commemorat* (Hier., *Ep.,* 52, 3).

In Timaeo Plato, quem librum *de mundi constitutione conscripsit* (Aug., *Civ. Dei,* 8, 11).

De legibus prius *concurram* cum vobis (Tert., *Ap.,* 1, 4).

Itaque quod *de origine constiterit,* id *de posteritate conveniet* (Id., *ibid.*, 10).

Cui magis *de Deo,* quam Deo *credam?* (Hil., *Ad psal.* 2, 18, 7).

De genere necis differt (Tert., *Ap.,* 9).

Amicitia *de qua* ipse Apuleius *erubuit* (Aug., *Civ. Dei,* 8, 14).

Quid enim est tutius haec vel credidisse, vel *finxisse de insontibus,* an etiam de noxiis credere noluisse? (Hier., *Ep.,* 45, 2).

Quod et *de latronibus intelligi* potest (Id., *ibid.,* 59, 4).

Ille fructus *de quo* idem Apostolus *meminit* (Hil., *Ad psalm.* 1, 10).

De Moyse et Aaron non mirandum est (Hier., *Ep.,* 39, 3).

Poenitebo de malis quae cogitabam facere illis (Hil., *Ad Psalm.* 2, 39). (*Traduit d'Esaïe.*)

Iidem estis qui Senecam aliquem pluribus et amarioribus *de vestra superstitione perorantem* reprehendistis (Tert., *Ap.,* 12).

De negotiis civilibus, si quid statuit, nemo putat esse temerandum, et *praeceptum de religione* calcatur (Amb., *Ep.,* 17, 5).

Quo perversius, cum *praesumatis de sceleribus nostris* ex nominis confessione cogitis tormentis de confessione decedere, ut negantes nomen pariter utique negemus et scelera, de quibus ex confessione nominis praesumpseratis (Tert. *Ap.,* 2).

Nihil aliud *de causa sua precatur,* quia nec *de conditione miratur* (Id., *ibid.,* 1).

Proprie vero *de Aegypto* ita Sanctus Isaias *prophetat* (Aug., *Civ. Dei,* 8, 23).

Ut *de origine* aliquid *retractemus* (Tert., *Ap.,* 5).

De suis antiquitatum *instrumentis revincetur* (Id., *ibid.,* 10).

De vestra rideat aemulatione (Id., *ibid.,* 2).

Quos Menedemus providentiae vindex *de sententiae communione suspexit* (Id., *ibid.,* 18).

Testantibus Evangeliis atque apostolo *de regibus* (Hil., *Ad psal.* 2, 44).

Hic est ille *de quo* tibi quondam *vaticinatus sum* (Hier., *Ep.*, 60, 9).

Et avec une ellipse : *De nobis* nil tale (Tert., *Ap.*, 2).

Satis iam *de Saturno* (Id., *ibid.*, 10).

Cesso iam *de istis* (Id., *ibid.*, 12).

§ 2. — Avec des substantifs

Quando *de eius nomine et honore certamen* est (Cyp., *De dom. or.*, 15).

De theologia cum philosophis est habenda *collatio* (Aug., *De civ. Dei*, 8, 1).

Ac ne esset probatio minus solida et *de Christo* delicata *confessio* (Cyp., *Quod idol. dii non sint*, 15).

Video et inter matronas atque prostibulas nullum *de habitu discrimen* relictum (Tert., *Ap.*, 6).

Vos aemulis *de virtute documentis* ad gloriam provocate (Cyp., *De hab. virg.*, 24).

De criminibus deorum poetica Platoni displicere *figmenta* (Aug., *De civ. Dei*, 8, 21).

De parricidiis et incestis horror antiquus expressa ad imaginem veritatis actione replicatur (Cyp., *Ad Don.*, 8).

Imperia mea, praesertim *de religione divina*, omnibus saeculis mansura credebam (Amb., *Ep.*, 17, 16).

De magicis artibus accusatus est (Aug., *De civ. Dei*, 8, 19).

Ut *de Deo Socratis* praenotaret *librum*, quem non appellare de Deo sed de daemone Socratis debuit (Id., *ibid.*, 8, 14).

Domitianus *portio* Neronis *de crudelitate* (Tert., *Ap.*, 5).

Quis enim vel *de saeculo metus* est cui in saeculo Deus tutor est? (Cyp., *De dom. or.*, 27).

(Theologiam) quo verbo graeco significari intelligimus *de divinitate rationem* sive *sermonem* (Aug., *De civ. Dei*, 8, 1).

Ptolemaeus *Scripturas* propheticas gentis Hebraeorum *de Iudaea* poposcit (Id., *ibid.*, 8, 11).

Art. 13. — *Remarques*

La préposition et son complément tendent de plus en plus à remplacer le génitif. C'est ainsi qu'on trouve :

L. Domitius *de stip. XVIII* (Gruter, 45, 13).

Curator de Municia (*Ibid.*, 173, 1).

Curator de sacra via (*Ibid.*, 621, 5).

CHAPITRE XII

PÈRES DE L'ÉGLISE

Art. 1. — De *marque l'éloignement*

§ 1. — Sens propre

Producitur de carcere Samson (Amb., *Ep.*, 19, 31).

Paulisper *de aggere deflexit* : continuoque *occurrit* ei leo ferus *de silva* (Id., *ibid.*, 19, 14).

Speculatoriam *de pedibus absolvit* (Tert., *Coron.*, I).

De via iusta impii *pereunt* (Hil., *Ad psalm.* 2, 48).

De possessis hominum *corporibus eiiciuntur* (Aug., *Civ. Dei*, 8, 26).

Indignamur aliquem *exire de corpore* (Hier., *Ep.*, 39, 3).

Memento semper quod paradisi colonum *de possessione sua* mulier *eiecerit* (Id., *ibid.*, 52, 5).

De lingua Nestoris dulcior melle oratio *fluebat* (Id., *ibid.*, 52, 3).

Hoc ipsum quod dicto *de vita mea tollitur* (Id., *ibid.*, 60, 19).

Etsi externa *de barbaris arma et pericula* comprimantur (Cyp., *Ad Donat.*, 10).

Superest *de responsis carminibusque sacris* testimonia, quae sunt multo certiora, *proferre* (Lact., 1, 6, 6).

Testimonia prius *eligenda sunt de libris* instrumenti novi, postea de veteris (Aug., *Civ. Dei*, 20, 4).

Et gratuitum *de Deo munus* et facile est (Cyp., *Ad Donat.*, 14).

§ 2. — Mouvement de haut en bas

De caelo descendere (Hil., *Tract. ad Ps.* 2, 11).

Luget sol filium *iactatum de caelo* (Tert., *Ap.*, 1, 15).

Ne *excidamus de regno* caelesti (Cyp., *De dom. or.*, 13).

Ignoti vel ex inopinato apparentes *de caelo supervenisse* dicuntur (Tert., *Ap.*, 10).

Timasius *praecipitatus* repente *de* altissimo dignitatis *gradu* (Hier., *Ep.*, 60, 16).

§ 3. — Sens figuré

Non *quaerunt* sanitatis patientiam nec *veram de satisfactione medicinam* (Cyp., *De laps.*, 15).

Corda caecata *nullum de spiritalibus ac salutaribus monitis lumen admittunt* (Id., *De op. et eleem.*, 12).

Exacti de condemnatione fuerant (Amb., *Ep.*, 20, 26).

Quem ipsi *ultione* dignum *de eis*, qui laeserant, iudicaverunt (Amb., *Ep.*, 19, 20).

Libros quos in Latinum *de Hebraeo sermone verti* (Hier., *Ep.*, 49, 4).

Veritatis extorquendae praesides, *de nobis* solis mendacium elaboratis *audire* (Tert., *Ap.*, 1, 2).

Opem *sperare de numine* (Arnob., *Adv. gent.*, 6, 9).

Nemo perfidiam *de* confessoris *moribus discat* (Cyp., *De cath. eccl. unit.*, 21).

De abstinentia osculi *agnoscimur* ieiunantes (Tert., *De orat.*, 14).

Omitto Persas *de* equorum *hinnitu augurantes* principatum (Minut. Fel., 18, 6).

Art. 2. — De *marque l'origine*

Quaeritur itaque *puella de universis finibus* Israel Abisag (Hier., *Ep.*, 52, 2).

Pater illi *erat de tribu Dan* (Amb., *Ep.*, 19, 11).

Deus qui totam molem istam *de nihilo expressit* (Tert., *Ap.*, 17).

Quae precatio, quam quae a filio qui est veritas *de* eius *ore prolata est?* (Cyp., *De dom. or.*, 2).

Vos *de diabolo patre nati* estis (Cyp., *De dom. or.*, 10).

Dolet quod non vel *de* secundo eius *matrimonio tenuerit nepotes* (Hier., *Ep.*, 39, 5).

Sanguis de femore proscisso parmula exceptus (Tert., *Ap.*, 9).

Linguam *ore de patulo* potus aviditate *proiiciens* (Arnob., *Adv. gent.*, 6, 10).

De manducante exivit esca, et *de forti processit* dulce (Amb., *Ep.*, 19, 15).

Multis adhuc de vetustate modis consisterem divinarum litterarum, si non maior auctoritas illis ad fidem *de* veritatis suae *viribus* quam aetatis *annalibus suppetisset* (Tert., *Ap.*, 19).

Christianus, quantum interpretatio est, *de unctione deducitur* (Id., *ibid.*, 1, 3).

Quid novi, si aliqua disciplina *de magistro cognomentum* sectatoribus suis *inducet?* Nonne philosophi *de auctoribus suis nuncupantur* Platonici, Epicurei, Pythagorici? etiam a locis conventiculorum et stationum suarum Stoici, Academici? atque medici ab Erasistrato, et grammatici ab Aristarcho, coci etiam ab Apicio (Id., *ibid.*, 1, 3).

Venus cui *de scorti vultu translaticium decus* auctum est (Arnob., *Adv. gent.*, 6, 13).

Art. 3. — De *marque le lieu où se produit l'action*

Videbatur mihi *clamare de caelo* (Hier., *Ep.*, 39, 1).

O si possemus in talem ascendere speculam, *de qua* universam terram sub nostris pedibus *cerneremus* (Id., *ibid.*, 60, 18).

Gratias agit, quod Epaphras *de* mortis sibi *vicinia redditus sit* (Id., *ibid.*, 60, 7).

Quid *de tabella recitatis* illum Christianum? (Tert., *Ap.*, 2).

Art. 4. — De *marque la suite immédiate dans le temps*

Ut omnes sciant schismatici huius et haeretici dolum et praevaricationem *de die evacuari* (Cyp., *Ep.*, 49, 3).

Art. 5. — De *marque le temps*

Satis fuit obiurgare Therapium quod temere hoc fecerit, et instruxisse ne quid tale *de cetero* faciat (Cyp., *Ep.*, 64, 1).

Optamus quidem nihil tale *de cetero* fieri (Id., *ibid.*, 62, 5).

Dum instruit in futurum quid facere debeamus, *de praeterito* ignoscit quod simpliciter erravimus (Id., *ibid.*, 63, 18).

Art. 6. — De *partitif*

De decima Herculis nec *tertiam partem* in aram eius imponitis (Tert., *Ap.*, 14).

Nonne tibi videtur vel *figmentum* esse *de mimo*, vel Atellanarum ludicro? (Hier., *Ep.*, 52, 2).

De saeculo homines (Cyp., *Ep.*, 77, 1).

Mox alienas virgines iam desponsatas et nonnullas *de matrimonio mulierculas* sine more rapuit, violavit (Minut. Fel., 25, 3).

Tres de ministris (Cyp., *Ep.*, 3, 1).

Et tu *unam (filiam) de pluribus* quereris coronatam (Hier., *Ep.*, 39, 5)[1].

De Arianis nullus, nec *quisquam de civibus* erat, *pauci de familia regia* (Amb., *Ep.*, 20, 12).

Quot potiores viros apud inferos reliquistis? *aliquem de sapientia* Socratem, *de iustitia* Aristidem, *de militia* Themistoclem, *de sublimitate* Alexandrum, *de felicitate* Polycratem, *de copia* Croesum, *de eloquentia* Demosthenem (Tert., *Ap.*, 11).

Qui *ederit de eius pane* (Cyp., *De dom. or.*, 18).

De vetita arbore comedere persuadet (Hier., *Ep.*, 38, 4).

Est et illis de lyricis (Pyndarum dico) qui canit (Tert., *Ap.*, 14).

Vocantur Clerici, vel quia *de sorte sunt* Domini (Hier., *Ep.*, 52, 3).

[1] *Unus e fratribus* (Hier., *Ep.*, 43, 1).

Sacrilegi *de vobis* apprehenduntur (Tert., *Ap.*, 15).

De vestris fuimus (Id., *ibid.*, 18).

Scriptura tibi dicit : Ne accipias *uxorem de filiabus* Chananaeorum (Amb., *Ep.*, 19, 2).

De opimis et integris supervacua quaeque truncatis, capitula et ungulas (Tert., *Ap.*, 14).

Art. 7. — De *marque le moyen et l'instrument*

Levita et sacerdos *vivo de decimis* (Amb., *Ep.*, 52, 5).

De divini foenoris *incremento* caelestes sibi thesauros *recondentes* (Cyp., *De bon. pat.*, 13).

De tuo magis *conferre* videbere, quam *de suo reddere* (Amb., *Ep.*, 17, 3).

Amica et familiaris oratio est Deum *de suo rogare* (Cyp., *De dom. or.*, 3).

Ut pro duobus oculis meis *vindictam tribuas de nationibus* (Amb., *Ep.*, 19, 31).

Hos ergo titulos piae virtutis erexeram, has *de saeculo manubias,* haec *spolia de diabolo*, has ego *de adversario omnium exuvias* offerebam, in quibus aeterna victoria est (Id., *ibid.*, 17, 16).

Sibi delectabiliores *ludos de ipsis spectatoribus exhibentes* (Aug., *Civ. Dei,* 8, 5).

Ubi est illa felicitas matrimoniorum *de moribus* utique *prosperata?* (Tert., *Ap.*, 6).

Ut etiam si nostrum areret ingenium, *de illorum* posset *fontibus irrigari* (Hier., *Ep.*, 60, 5).

Et ceteris quoque feminis *exemplum de sua constantia praebuerunt* (Cyp., *Ep.*, 6, 3).

Licentiam sibi *de usurpatione fecerunt* (Cyp., *De hab. virg.*, 18).

Diliges Dominum Deum tuum *de toto corde tuo, et de tota anima tua, et de tota virtute tua* (Cyp., *De dom. or.*, 28).

Limina sua *de cruore* agni *notant* (Lact., 4, 26, 37).

Descobinata de limis, serris runcinarum levigata de planis (simulacra) (Arnob., *Adv. gent.*, 6, 14).

Art. 8. — De *marque la matière*

Qui hominem *de humo struxit* (Tert., *Ap.*, 18).

Dominus *de aqua vinum fecerit* (Cyp., *Ep.*, 63, 12).

Nec brachia includat aut colla *de armillis et monilibus catena pretiosa* (Id., *De hab. virg.*, 21).

Populus *de sceleratis et nocentibus congregatur* (Id., *Quod id. dii non sint*, 5).

De particulis inter se similibus putavit *constare* omnia (Aug., *Civ. Dei*, 8, 2).

De suavitate vel *benignitate compositum est* (nomen christianus) (Tert., *Ap.*, 1, 3).

Expectaturi *messem de amplissimis fructibus* qui de hac caelesti et salutari operatione proveniunt (Cyp., *Ep.*, 62, 4).

Patrem *de regno privavit* (Commodian., *Instr.*, V, p. 5).

De inimico tuo compta, cum illo pariter arsura (Cyp., *De hab. virg.*, 17).

Spectaculum *de lavacro facis* (Id., *ibid.*, 19).

Demutando aliquando in cacabulum *de Saturno*, aliquando in trullam *de Minerva* (Tert., *Ap.*, 13).

Instruere caeteros coepimus Evaristum *de episcopo* iam nec laicum *remansisse* (Cyp., *Ep.*, 52, 1).

Art. 9. — De *marque la cause*

Iam *de causa* innocentiae consistam (Tert., *Ap.*, 1, 4).

Cur in nobis *de solo nomine* puniunt facta? (Id., *ibid.*, 1, 4).

Nec me iactabo *de genere*, id est, *de alienis bonis* (Hier., *Ep.*, 60, 8).

Ecclesia cui *de Domini indulgentia* praesumus (Cyp., *Ep.*, 62, 4).

Plus *de diaboli infestatione* timemus (Id., *De hab. virg.*, 3).

Nihil est quod *de habitatione superioris elementi* dignos esse daemones existimemus, quibus nos religionis affectu subdere debeamus (Aug., *Civ. Dei*, 8, 15).

De Iside legant qui volunt vel possunt, et recolant qui

legerunt; et videant quibus hominibus mortuis, vel *de quibus eorum factis* tanquam diis sacra fuerint instituta (Aug., *Civ. Dei,* 8, 27).

Ut, quomodo nos nobis placemus *de Deo patre,* sic sibi placeat et ille *de nobis* (Cyp., *De dom. or.,* 11).

Terris *Domini de cruce* tristibus Maior sole novum restituens diem (Prudent., *Cathem.,* 5, 131).

Art. 10. — De *marque la conformité*

Et *de capro* et *de ariete* cornutos (deos) (Tert., *Ap.,* 16).

Omnia *de Dei voluntate* facienda sunt (Cyp., *De hab. virg.,* 7).

Accipiant coronas vel *de opere* candidas, vel *de passione* purpureas (Id., *Ep.,* 10, 5).

Facit et hoc ad caussam nostram quod apud vos *de humano arbitratu* divinitas pensitatur (Tert., *Ap.,* 5).

Cum sit iustius occulta *de manifestis* praeiudicare, quam manifesta *de occultis* praedamnare (Id., *ibid.,* 3).

Art. 11. — De *annonce la personne ou la chose dont il s'agit*

§ 1. — Avec des verbes ou des locutions verbales

Detrahens, adiiciens, demutans de veritate (Tert., *Ap.,* 7).

Ut Deo vero *de illorum victoriis gratias agamus* (Aug., *Civ. Dei,* 8, 27).

De ipsa tam *origine* quam *de nomine et religione* gentis quae voluit *argumentatus* (Tert., *Ap.,* 16).

Nihil tale *de Christianis asseverari* sciebant (Id., *ibid.,*8).

De hoc Platone quae necessaria existimo breviter *attingam* (Aug., *Civ. Dei,* 8, 1).

Viderint quid sibi nuptae per placendi studium *de coniugum solatio blandiantur* (Cyp., *De hab. virg.,* 17).

De quo David *canit* (Hier., *Ep.,* 59, 5).

De contemptu utique *censentur* (Tert., *Ap.,* 15).

In alio loco *de viris sanctis* Scriptura *commemorat* (Hier., *Ep.,* 52, 3).

In Timaeo Plato, quem librum *de mundi constitutione conscripsit* (Aug., *Civ. Dei,* 8, 11).

De legibus prius *concurram* cum vobis (Tert., *Ap.,* 1, 4).

Itaque quod *de origine constiterit,* id *de posteritate conveniet* (Id., *ibid.*, 10).

Cui magis *de Deo,* quam Deo *credam?* (Hil., *Ad psal.* 2, 18, 7).

De genere necis differt (Tert., *Ap.,* 9).

Amicitia *de qua* ipse Apuleius *erubuit* (Aug., *Civ. Dei,* 8, 14).

Quid enim est tutius haec vel credidisse, vel *finxisse de insontibus,* an etiam de noxiis credere noluisse? (Hier., *Ep.,* 45, 2).

Quod et *de latronibus intelligi* potest (Id., *ibid.,* 59, 4).

Ille fructus *de quo* idem Apostolus *meminit* (Hil., *Ad psalm.* 1, 10).

De Moyse et Aaron non mirandum est (Hier., *Ep.,* 39, 3).

Poenitebo de malis quae cogitabam facere illis (Hil., *Ad Psalm.* 2, 39). (*Traduit d'Esaïe.*)

Iidem estis qui Senecam aliquem pluribus et amarioribus *de vestra superstitione perorantem* reprehendistis (Tert., *Ap.,* 12).

De negotiis civilibus, si quid statuit, nemo putat esse temerandum, et *praeceptum de religione* calcatur (Amb., *Ep.,* 17, 5).

Quo perversius, cum *praesumatis de sceleribus nostris* ex nominis confessione cogitis tormentis de confessione decedere, ut negantes nomen pariter utique negemus et scelera, de quibus ex confessione nominis praesumpseratis (Tert. *Ap.,* 2).

Nihil aliud *de causa sua precatur,* quia nec *de conditione miratur* (Id., *ibid.,* 1).

Proprie vero *de Aegypto* ita Sanctus Isaias *prophetat* (Aug., *Civ. Dei,* 8, 23).

Ut *de origine* aliquid *retractemus* (Tert., *Ap.,* 5).

De suis antiquitatum *instrumentis revincetur* (Id., *ibid.,* 10).

De vestra rideat aemulatione (Id., *ibid.,* 2).

Quos Menedemus providentiae vindex *de sententiae communione suspexit* (Id., *ibid.,* 18).

Testantibus Evangeliis atque apostolo *de regibus* (Hil., *Ad psal.* 2, 44).

Hic est ille *de quo* tibi quondam *vaticinatus sum* (Hier., *Ep.*, 60, 9).

Et avec une ellipse : *De nobis* nil tale (Tert., *Ap.*, 2).

Satis iam *de Saturno* (Id., *ibid.*, 10).

Cesso iam *de istis* (Id., *ibid.*, 12).

§ 2. — Avec des substantifs

Quando *de eius nomine et honore certamen* est (Cyp., *De dom. or.*, 15).

De theologia cum philosophis est habenda *collatio* (Aug., *De civ. Dei*, 8, 1).

Ac ne esset probatio minus solida et *de Christo* delicata *confessio* (Cyp., *Quod idol. dii non sint*, 15).

Video et inter matronas atque prostibulas nullum *de habitu discrimen* relictum (Tert., *Ap.*, 6).

Vos aemulis *de virtute documentis* ad gloriam provocate (Cyp., *De hab. virg.*, 24).

De criminibus deorum poetica Platoni displicere *figmenta* (Aug., *De civ. Dei*, 8, 21).

De parricidiis et incestis horror antiquus expressa ad imaginem veritatis actione replicatur (Cyp., *Ad Don.*, 8).

Imperia mea, praesertim *de religione divina*, omnibus saeculis mansura credebam (Amb., *Ep.*, 17, 16).

De magicis artibus accusatus est (Aug., *De civ. Dei*, 8, 19).

Ut *de Deo Socratis* praenotaret *librum*, quem non appellare de Deo sed de daemone Socratis debuit (Id., *ibid.*, 8, 14).

Domitianus *portio* Neronis *de crudelitate* (Tert., *Ap.*, 5).

Quis enim vel *de saeculo metus* est cui in saeculo Deus tutor est? (Cyp., *De dom. or.*, 27).

(Theologiam) quo verbo graeco significari intelligimus *de divinitate rationem* sive *sermonem* (Aug., *De civ. Dei*, 8, 1).

Ptolemaeus *Scripturas* propheticas gentis Hebraeorum *de Iudaea* poposcit (Id., *ibid.*, 8, 11).

Quando *de religione tractatus* est, Deum cogita (Amb., *Ep.*, 17, 7).

Et avec une ellipse : Agesarchi Ptolemaeus, *de Philopatre* quem edidit primo (Arnob., *Adv. gent.*, 6, 6).

§ 3. — Avec des adjectifs

De eius *mente secura* sum (Hier., *Ep.*, 39, 6).
Securi de sua sanitate (Id., *ibid.*, 32, 2).
Me *de praeterito reum* (Tert., *Ap.*, 2).

§ 4. — *De = pour ce qui est de*

De opusculis meis contra Iovinianum, quod et prudenter et amanter feceris, exemplaria subtrahendo, optime novi (Hier., *Ep.*, 49, 2).

Quantum *de diis vestris*, nomina solummodo video quorumdam veterum mortuorum, et fabulas audio, et sacra de fabulis recognosco; quantum autem *de simulacris ipsis*, nihil aliud reprehendo quam materias (Tert., *Ap.*, 12).

Art. 12. — *Constructions adverbiales*

Utique *de comperto* et incipiunt odisse quod fuerant, et profiteri quod oderant (Tert., *Ap.*, 1).

Ego Deus adproximans et non Deus *de longinquo* (Cyp., *De dom. or.*, 4).

Publicanus *de longinquo* stabat (Id., *ibid.*, 6).

Affari *de proximo* (Arnob., *Adv. gent.*, 6, 4).

In qua (via) si quis difficultate superata in summum eius evaserit, habere eum *de cetero* planum (Lact., 6, 3, 2)[1].

---

[1] Cette locution, se prenant presque toujours dans le sens temporel, nous en avons donné des exemples § 5, p. 126.

CHAPITRE XIII

IMITATEURS DES CLASSIQUES JUSQU'A L'ÉPOQUE DE CHARLEMAGNE

Art. 1. — De *marque l'éloignement*

§ 1. — Sens propre

Ille (Adam) per bestiam *dese de paradisi proiectus* est : iste *de suis cubilibus* serpentes *exclusit* (Fortun., *Vit. Hil.*, 1, 10).

Congregatis de toto regno Francorum primoribus (Egin., *Vit. Car.*, 30, p. 100 D).

Hilarius *de praesentis saeculi vita migravit* ad Christum (Fortun., *Vit. Hil.*, 1, 16).

Ecce vita laudabilis, quae *de alterius corpore* necem precibus *effugavit* (Id., *ibid.*, 1, 12).

Donec *surgerent*, senex *de oratione*, infans *de morte* (Id., *ibid.*, 1, 12).

§ 2. — Mouvement de haut en bas

Fluentum *de* montis *supercilio eliquatum* (Sid. Ap., *Ep.*, 2).

Flumina, quae et *de Gallia* et *de Germania* Septentrionalem *influunt* Oceanum (Egin,, *Vit. Car.*, 17, p. 96 B).

§ 3. — Sens figuré

Omnem rerum mortalium cupidinem *de nostri animi sede pellebas* (Boet., *Cons.*, 1, p. 13).

Num mentem *de statu* propriae quietis *amovebis?* (Boet., *Cons.*, 2, p. 39).

Art. 2. — De *marque l'origine*

Diaconum, de Britannia, Saxoni generis hominem, praeceptorem habuit (Egin., *Vit. Car.*, 25, p. 99 B).

Theseus vero Hippolyten in praedam tulit, *de qua genuit* et Hippolytum (Jorn., *De reb. Get.*, 8).

Luidgardim Alamannam duxit, *de qua nihil liberorum tulit* (Egin., *Vit. Car.*, 18, p. 96 D).

Quod si uberius *de bonorum parte sumpsisti* (Boet., *Cons.*, 2, p. 26).

Nullaque *de vestro pocula fonte bibo* (Fortun., *Carm.*, 7, 11, 2).

Thamiris *civitatem suo de nomine aedificavit* (Jorn., *De reb. Get.*, 10).

Art. 3. — De *marque le lieu où se produit l'action*

Ad quam *de exsilio destinavit* epistolam (Fortun., *Vit. Hil.*, 1, 13).

Globum ignis *de capite illius* vidimus *emicare* (Sulp., Sev., *De virt. Mart.*, 2, 2).

Diebus ac noctibus *de ore* Martini regina *pendebat* (Id., *ibid.*, 2, 7).

Una earum partem straminis energumeno *de cervice suspendit* (Id., *ibid.*, 2, 8).

Ubi Martinum *contigua de latere iumenta viderunt* (Id., *ibid.*, 2, 4).

Cum Ariana haeresis *venenata de radice* flore toxico pullularet (Id., *ibid.*, 1, 5).

Art. 4. — De *partitif*

Multas civitates invadentes *de parte imperatoris* publice depraedarunt (Jorn., *De reb. Get.*, 13).

De mensibus Ianuarium Wintermanoht appellavit (Egin., *Vit. Car.*, 29, p. 100 C).

Hoc *una* tantum *de virginibus,* et *unus de presbyteris, tres* tantum videre *de monachis* (Sulp. Sev., *De virt. Mart.,* 2, 2).

Ut non *aliquantulum de rigore propositi* relaxaret (Id., *ibid.,* 2, 7).

Art. 5. — De *marque le moyen et l'instrument*

Illud praecipue praecavere voluit, ut non solum eleemosynarum largitio, quae solemniter apud Christianos *de possessionibus eorum agitur,* pro se quoque *de sua pecunia* ordine atque ratione *perficeretur* (Egin., *Vit. Car.,* 33, p. 102 B).

Opimam *praedam de eis auferunt* (Jorn., *De reb. Get.,* 10).

Qui meram Latiaris linguae proprietatem *de* trivialium barbarismorum *rubigine vindicaveritis* (Sid. Ap., *Ep.,* 10 A).

De pulvere lavantes capita (Fort., *Vit. Hil.,* 2, 4).

Subvenit in memoriam etiam *de stramine,* in quo Martinus iacuerat, *factam esse virtutem* (Sulp. Sev., *De virt. Mart.,* 2, 7).

Art. 6. — De *marque la matière*

De duabus partibus viginti et unam partes *fecit* (Egin., *Vit. Car.,* 33, p. 102 D).

De amicis facti sunt inimici (Jorn., *De reb. Get.,* 16).

Art. 7. — De *marque la cause*

Incertum *quibus de causis* (Egin., *Vit. Car.,* 1, p. 90 A).

De nostra etiam *criminatione* doluisti (Boet., *Cons.,* 1, p. 17).

Raritatem colloquii *de prolixa terrarum interiectione* venientem in reatum volumus transferre communem; cum *de naturalium rerum difficultate* nec culpa nos debeat manere, nec venia (Sid. Ap., *Ep.,* 11 A).

Art. 8. — De *marque la conformité*

Gerulos litterarum *de disciplinae tuae institutione* formatos admisi (Sid. Ap., *Ep.*, 11 A).

Art. 9. — De *annonce la personne ou la chose dont il s'agit*

§ 1. — Avec des verbes ou des locutions verbales

Poterisne *de infortunio* iure *caussari?* (Boet., *Cons.*, 2, p. 30).

Cogito de S. Hilario (Fortun., *Vit. Hil.*, 1, 4).

Qui omnes *de pio religionis opere commonens,* nunc alios *de confessione* inaestimabilis sanctae Trinitatis *informans* (Id., *ibid.*, 1, 3).

De quibus illud etiam *considerandum* puto (Boet., *Cons.*, 2, p. 40).

O meritos *de simili crimine* neminem posse *convinci!* (Id., *ibid.*, 1, p. 13).

Cum vix debita solverem, si *de* beati Hilarii indeficientis lampadis *splendore decantarem* (Fortun., *Vit. Hil.*, 2, 1).

Si nihil *de* minus idoneo *teste dubitatis* (Sulp, Sev., *De virt. Mart.*, 2, 5).

Hoc *de te* minus *est* (Fortun., *Carm.*, 7, 12, 93).

Id quidem *de te* nunquam cuiquam *fas fuisset* (Boet., *Cons.*, 1, p. 16).

Nihil *de sua morte formidans* (Fortun., *Vit. Hil.*, 1, 5).

De hac (Scanzia insula) Claudius Ptolemaeus *meminit* (Jorn., *De reb. Get.*, 3).

Similiter et *de libris,* quorum magnam in Bibliotheca sua copiam congregavit, *statuit* ut ab eis qui eos habere vellent, iusto pretio fuissent redempti (Egin., *Vit. Car.*, 33, p. 103 B).

Da mihi veniam de textus huius *brevitate* (Fort., *Vit. Hil.*, 2, 13).

§ 2. — Avec des substantifs

Suis *de me decretis* (Boet., *Cons.*, 1, p. 11).

Descriptio atque *divisio* quae facta est *de thesauris suis* (Egin., *Vit. Car.*, 33, p. 102 A).

De bonitate tua lis est regionis utraeque (Fortun., *Carm.*, 7, 5, 23).

De quo tripartito orbis terrarum spacio innumerabiles paene *scriptores* existunt (Jorn., *De reb. Get.*, 1).

Quod ita dissimulavit, ac si *de eis* nunquam alicuius probri *suspicio* exorta, vel *fama* dispersa fuisset (Egin., *Vit. Car.*, 19, p. 97 D).

§ 3. — *De = pour ce qui est de*

Quia *de Martini virtutibus* nequaquam explicari universa potuerunt (Sulp. Sev., *De virt. Mart.*, 2, 16).

Quid est quod ad hos *de fama* post resolutum morte suprema corpus attineat? (Boet., *Cons.*, 2, p. 44).

De his nihil aliud ab eo factum est (Egin., *Vit. Car.*, 29, p. 100 B).

Art. 10. — *Constructions adverbiales*

Tota rapitur silva *de proximo* (Sulp. Sev., *De virt. Mart.*, 2, 4).

Fas est *de cetero* sperare meliora (Sid. Ap., *Ep.*, 3, 6).

LIVRE II

DU BAS-LATIN

CHAPITRE XIV

DU BAS-LATIN

On sait comment les anciens dialectes usités dans la Gaule subirent le même sort que les peuples qui les parlaient. Vainqueurs, les Romains établirent dans le pays leur langue, qui supplanta celle des vaincus. Quelques témoignages montrent bien que les langues indigènes persistèrent jusque vers la fin du IVe siècle, et peut-être plus tard, au moins pour certains mots de leurs vocabulaires[1]; mais, envahie par les Romains à qui les légions avaient ouvert le pays, administrée, exploitée par eux, la Gaule devint romaine. Elle dut apprendre le langage de ses maîtres, puisque tout dans le pays, l'administration comme la justice, parlait latin. La religion nouvelle elle-même, le christianisme, mettait le latin en honneur, ne gardant quelques égards que pour le grec, dont les habitants de la région de Marseille aimaient à se servir dans leurs prières et dans leurs chants. Mais, à défaut d'autre preuve, le bon sens suffirait pour faire comprendre que le latin parlé par le peuple gaulois devait fort peu ressembler à celui de Cicéron. A Rome même

[1] V. Diez, *Grammaire des langues romanes*, t. I, p. 106.

existait depuis bien des siècles déjà à côté de la langue littéraire et savante un langage populaire ; et ce fut ce dernier, déformé encore par le nouveau peuple qui s'en servait, qui s'établit en Gaule. Il nous reste de ce latin vulgaire, parlé plutôt qu'écrit, seulement quelques souvenirs et quelques indications[1]; et c'est une des lacunes les plus regrettables dans le travail qui nous occupe.

Cependant la langue latine littéraire pénétra aussi dans la Gaule. Nous en avons la preuve dans les nombreuses écoles qui s'élevèrent dans les grandes villes et qui jetèrent un éclat si brillant dans les quatre premiers siècles de notre ère. Combien d'écrivains notre pays ne fournit-il pas à Rome? Epris du beau parler, les Gaulois affluaient dans ces écoles et se préparaient aux carrières administratives de l'empire. Saint Paulin, l'élève d'Ausone, cultiva assez longtemps la littérature profane. Mais nous avons pu déjà constater que les œuvres de ces écrivains lettrés ne nous apprennent à peu près rien sur la formation de la langue française. Ce sont avant tout des imitateurs des Romains. Aussi ne les avons-nous consultés qu'avec une extrême réserve. En essayant de juger d'après leurs ouvrages de la langue véritable de leur temps, on commettrait la même faute que si l'on voulait étudier le français du XVIe siècle dans les ouvrages latins composés à cette époque.

Mais bientôt les invasions se succèdent avec rapidité ; les écoles disparaissent. Et d'ailleurs à quoi sert le latin quand la domination romaine a cessé, quand l'empire d'Occident a succombé? On voit cependant alors quelques rares lettrés se faire encore gloire du culte qu'ils conservent à l'art païen et aux Muses. Fortunat en est un exemple curieux : bel esprit, il écrit pour les beaux esprits, ou du moins pour ceux qui prétendent le paraître, comme ce pédant de Chilpéric, tant loué par lui comme poète, et que Grégoire de Tours accuse d'ignorer les règles de la prosodie. Fortunat rougirait de parler ou d'écrire pour tout le monde. N'avons-nous pas encore quelques poètes latins au XIXe siècle?

Quelques auteurs de cette époque écrivent pourtant

[1] V. Brachet, *Gramm. hist. de la langue française*, p. 19.

pour être lus et entendus par le vulgaire, et l'étude de leurs ouvrages mérite dans ce travail une place particulière. Au premier rang nous mettrons Grégoire de Tours. Il ne cherche pas à montrer son habileté par un style tourmenté et subtil; il ne désire pas, comme Eginhard, reproduire la composition et la langue d'un modèle païen; il ne travaille pas, à la manière de Fortunat, sa pensée, ou ce que celui-ci croit être une pensée, jusqu'à la rendre insaisissable à force d'être ténue. Elevé dans les écoles religieuses, il y a appris à comprendre le latin, mais sans en étudier la syntaxe. « En commençant mon ou-
» vrage, dit-il, je demande grâce à mes lecteurs, si dans
» les lettres ou dans les syllabes j'enfreins les lois de
» la grammaire, dont je n'ai pas une connaissance bien
» complète[1]. » Et cet aveu n'est pas une coquetterie de beau parleur, comme chez Sulpice Sévère : Grégoire dit ce qu'il pense. Il lit et parle le latin; mais il lit les Ecritures et les Pères de l'Eglise; il parle le latin des évêques de Neustrie ou d'Austrasie. Assez instruit pour reconnaître les fautes de quantité que Chilpéric laissait échapper dans les vers de sa composition, il ne l'est pas assez pour parler comme les latins eux-mêmes. C'est un Père de l'Eglise barbare. Il sait d'ailleurs que le beau style n'attire pas les lecteurs, tandis qu'en se servant de la langue rustique on se fait comprendre du peuple, et on devient puissant auprès de lui. Malheureusement les copistes ont enlevé au style de Grégoire de Tours une bonne partie de ses qualités, en voulant le corriger, et nous n'avons probablement qu'une reproduction bien décolorée de l'original[2]. Nous y chercherons cependant des traces du langage de son temps. Nous consulterons aussi les ouvrages d'autres écrivains, de Frédégaire par exemple, qui peuvent avoir quelque ressemblance avec Grégoire, sans toutefois espérer y trouver autre chose que des indications fort incomplètes.

Si nous essayons de découvrir la syntaxe de ce latin vulgaire, que l'on parlait en Gaule depuis le temps de la

[1] Greg. Tur., *Hist. Franc.*, 1, prol.

[2] Cf. Monod, *Et. crit. sur les sources de l'hist. mér.*, p. 49-54 et 110.

domination romaine, et qui fut assez fort pour triompher du langage des nouveaux envahisseurs, car, semblable à la Grèce, la Gaule romanisée conquise conquit elle-même son vainqueur barbare, nous rencontrons de grandes difficultés. Il ne nous reste que peu de monuments authentiques de cette langue. Nous ne pouvons guère puiser qu'à trois sources, et non sans danger. Nous avons les *Inscriptions,* — les *Formules,* — les *Chartes et Diplômes.*

I. *Inscriptions.* — Si l'épigraphie nous apprend une foule de détails historiques, d'autre part elle nous expose en grammaire à commettre de graves erreurs. Nous possédons un assez grand nombre d'inscriptions chrétiennes de la Gaule, presque toutes funéraires. Mais en les étudiant il faut tenir compte d'abord de l'ignorance de l'ouvrier qui fait des fautes d'orthographe, ou qui prend les mots les uns pour les autres dans des formules toutes faites, sans en comprendre toujours le sens ; puis de l'orgueil ou de la sottise des parents qui veulent parfois rivaliser avec Fortunat pour composer de belles épitaphes en l'honneur de leurs morts. Fortunat lui-même compte parmi les auteurs les plus féconds de ces poésies mortuaires.

II. *Formules.* — Nous connaissons les formules publiques et privées usitées dans l'empire des Francs. Mais d'où viennent-elles ? Qui les a rédigées ? Une formule montre souvent moins le langage du temps que le savoir du rédacteur : plus celui-ci est ignorant, plus elle est barbare. En outre le texte des formules s'immobilise et le langage change tous les jours. Le style de nos hommes d'affaires, de nos notaires par exemple, risquerait fort d'égarer celui qui voudrait s'en servir pour étudier le français de notre siècle.

III. *Chartes et diplômes.* — Les chartes présentent le même inconvénient que les formules. Elles nous révèlent surtout le degré d'habileté des rédacteurs.

En un mot, les inscriptions en général, les formules, les chartes ne sont pas écrites véritablement en latin vulgaire, mais en bas-latin. Nous puiserons cependant à ces sources, puisque ce sont les monuments écrits qui nous restent de ces temps-là ; nous y chercherons les

transformations que subit alors la langue latine. Nous y retrouverons peut-être la trace du travail qui dut s'accomplir dans le parler vulgaire, la décomposition de la langue latine et de sa syntaxe savante et compliquée, et la formation d'une langue nouvelle qui, en conservant les mots du latin, modifiera essentiellement la syntaxe. Cette étude nous conduira aux premiers monuments écrits du français[1].

---

[1] On peut recueillir aussi des renseignements utiles dans quelques textes, assez courts d'ailleurs, comme ceux qui ont été publiés par M. P. Meyer (Paris, 1874), ou comme la vie de sainte Euphrosyne, publiée par M. Boucherie (*Rev. des lang. rom.*, 1871, p. 23 et suiv.). Nous ferons aussi de nombreux emprunts aux exemples recueillis et cités par M. Rönsch (*Itala und Vulgata*, 1 vol. in-8, Marburg, 1875). On trouve notées avec soin dans cet ouvrage les constructions nouvelles, surtout grecques, introduites dans le latin par les premiers traducteurs des Ecritures, dont les ouvrages occupèrent probablement une grande place dans les Etudes religieuses. Quelques exemples même des Pères de l'Eglise nous ont paru assez rares et assez remarquables pour être rapportés à cette nouvelle partie.

CHAPITRE XV

DU GÉNITIF

Pour l'étude du génitif on peut diviser les textes bas-latins en trois groupes :

1° Les traductions et les commentaires des Ecritures ;

2° Les ouvrages des auteurs barbares qui ont été corrigés et remaniés ;

3° Les textes qui nous présentent les formes authentiques de ce cas en Gaule à l'époque mérovingienne et carolingienne.

Art. 1. — *Traductions et commentaires des Ecritures*

Dans ces ouvrages c'est l'influence grecque qui domine. Assez ignorants de la syntaxe latine, les traducteurs calquent souvent leurs constructions sur celles de leurs modèles, et font ainsi passer des hellénismes dans leur style.

Ils emploient fréquemment le génitif comme complément des comparatifs. Cet usage se rencontre déjà quelquefois dans le latin des temps précédents.

Maior eius est. (= μείζων αὐτοῦ ἐστίν). (Mt., 11, 11).

Maiorem Asiae vel Africae terram (Tert., *Ap.*, 40).

Peior prioris (Luc., 11, 26).

Plus est omnium holocaustorum et hostiarum (Mc., 12, 33).

Minus omnium seminum..... maius omnium olerum (Mc., 4, 31)[1].

On trouve chez eux le génitif absolu, à la manière des Grecs :

Audientium autem *eorum* (Luc., 3, 15).

[1] Cf. Rönsch, *It. und Vulg.*, p. 435.

Incendentibus autem ignem..... et *circumsedentium* (Luc., 12, 55).

Adhuc autem non credentibus eis... et *mirantium* (Id., 24, 41).

Multiplicantium discipulorum (*Act.*, 6, 1)[1].

Le génitif est construit comme complément avec un assez grand nombre de verbes : *adprehendere, audire, deficere, dominari, negligere, obaudire, obtinere, principari, regnare, replere, tangere.*

Ut *adprehenderent verborum* (= τῶν λόγων) eius (Luc., 20, 20).

Si *audissent verborum meorum* (*Jerem.*, 23, 22).

Ne *cuius defecistis?* (Luc., 22, 35).

Dominantur eorum (Mt., 20, 25). — Construction très fréquente.

Et ego *neglexi illorum* (= αὐτῶν) (*Hebr.*, 8, 9).

Et non *obaudierunt vocis meae* (= φωνῆς μου) (*Jud.*, 2, 20).

Qui autem digni fuerint *saeculi huius* (= τοῦ αἰῶνος ἐκείνου) *obtinere* et *resurrectionis* ex mortuis (Luc., 20, 35).

Principantur eorum (Mt., 20, 25).

Regnabit dominus *illorum* (= αὐτῶν) in perpetuum (*Sap.* 3, 8).

Repletae sunt nuptiae *discumbentium* (= ἀνακειμένων) (Mt., 22, 10).

Si *tetigero* tantum *vestimenti* eius (Id., 9, 21)[2].

Enfin, comme la valeur des cas s'oublie, ils se confondent de plus en plus avec ceux du grec, et l'on trouve avec les prépositions des compléments au génitif.

Et erat incipiens *a Mosen et omnium prophetarum* (Luc., 7, 21).

Coram (= ἐναντίον) Farao *regis Aegypti* (*Act.*, 7, 10).

Quis *ex vestrum?* (= ἐξ ὑμῶν) (Jo., 8, 46).

Pro (= ὑπέρ) se et populi *delictorum* (*Hebr.*, 9, 7)[3].

Pour la même raison on trouve d'autres cas, et parti-

[1] Cf. Rönsch, *It. und Vulg.*, p. 436.

[2] *Ibid.*, p. 438-439.

[3] *Ibid.* p. 442.

culièrement l'accusatif, dans des constructions où le génitif était employé par les écrivains latins.

Memores enim estis fratres *laborem nostrum et fatigationem* (*1 Thess.*, 2, 9).

Dignus est enim operarius *mercedem suam* (Luc., 10, 7).

Non enim *aetati nostrae dignum est* (*2 Macc.*, 6, 24).

Ne *memoreris iniquitates nostras* (*Ps.*, 78, 8, *Psalt. Veron.*).

Et *egent gloriam* Dei (*Rom.*, 3, 23).

Miserere mihi (Mc., 10, 47).

Miserere huic turbae (Mt., 15, 32)[1].

Art. 2. — *Ecrivains barbares*

Chez Grégoire de Tours et chez les autres écrivains barbares, l'étude du génitif ne présente rien de remarquable. Les corrections dont leurs ouvrages ont été l'objet ont dû probablement les rapprocher de la syntaxe latine.

Chez eux le génitif est toujours la forme habituelle que prend le complément d'un substantif. Nous le trouvons ainsi employé dans les mêmes constructions que précédemment, soit par juxtaposition, soit comme attribut; mais souvent aussi il est remplacé par la préposition *de*.

In ipsius *vici coemiterio, quod erat Christianorum* (Greg., *H. F.*, 10, 31).

Habebat pellicium berbicinum, non multum *amplioris pretii* quam erat *rocus ille S. Martini* (M. de S. Gall, 2, 27).

Eo anno Warnacharius *Maior-domus Theuderici* transit (Fred., *Chr.*, 18, p. 420)[2].

Ibi usque ad mediam diem exspectat, si aliquis *iter* ad monasterium *revertendi* prohibeat (Id., *ibid.*, 36, p. 426).

Ultus est Deus *iniuriam servorum suorum* (Greg., *H. F.*, 10, 22).

[1] Cf. Rönsch, *It. und Vulg.*, p. 412-414.

[2] D'après l'édition de dom Bouquet, *Recueil des historiens, etc.*, t. II.

Quicquid humani corporis piscis absorbuit (Greg., *H. F.*, 10, 13).

Si vixerit puerulus iste, *aliquid magni* erit (Gall, 2, 15).

Sequebantur eum amplius quam *tria millia populi* (Greg., *H. F.*, 10, 25).

Tunc temporis (Id., *ibid.*, 9, 15. — Fred., *Chr.*, 36. p. 425).

Sanctae recordationis Leoni Papae, cuius supra fecimus mentionem (Gall, 1, 28).

Tantae prosperitatis regnum tenuit (Guntchramnus) (Fred., *Chr.*, 1, p. 417).

Mauricius Imperator infinitissimum apparatum *Antiochiae* fieri iussit (Id., *ibid.*, 9, p. 419).

On rencontre très fréquemment le génitif avec des adjectifs. On peut citer notamment les suivants : *compos, conscius, culpabilis, cupidus, expertus, immunis, impatiens, innoxius, invidus, nescius, particeps, patiens, peritus, plenus, potator, propinquus, reus, sciens, significativus, etc.*

Plenus dierum migrat ad Christum (Fred., *Chr.*, 36, p. 427).

Utrum *huius culpae reputationis* Gundeberga sit *innoxia,* an forte *culpabilis* (Id., *ibid.*, 51, p. 433).

Il se présente enfin, quoique plus rarement, construit comme complément des verbes.

Warochus *oblitus sacramenti et cautionis suae* (Greg., *H. F.*, 9, 18).

Cuius supra *meminimus* (Id., *ibid.*, 9, 24).

Et fortassis *miserebitur tui* (Id., *ibid.*, 9, 10).

Ne *arguar mendacii* (Gall, 1, 8).

Mais on trouve avec ces mêmes verbes la préposition *de* et son complément.

On voit aussi le génitif de prix :

Tanti pendunt (Gall, 2, 29).

Quanti fidem *habeant* et baptismum (Id., 2, 28).

Art. 3. — *Monuments authentiques du bas-latin — Textes mérovingiens et carolingiens*

Les inscriptions chrétiennes de la Gaule[1] nous montrent les cas sans cesse employés les uns pour les autres. Les prépositions, et notamment *de,* servent à indiquer des rapports que les cas, et particulièrement le génitif, marquaient dans la langue latine.

Cette confusion semble augmenter dans les chartes, diplômes et formules de l'époque mérovingienne et carolingienne. Mais il importe avant tout de faire une distinction. Parmi les rédacteurs de ces pièces qui nous ont été conservées se trouvent des clercs plus ou moins versés dans la connaissance du latin. On pourrait, en choisissant un certain nombre de formules, surtout parmi celles qui se rapportent aux affaires ecclésiastiques, soutenir que le latin n'était que très peu corrompu en Gaule à cette époque. On y rencontre très fréquemment le génitif employé d'après les véritables lois de la déclinaison et de la syntaxe.

Imperialis celsitudinis moris est (Roz., 179, CXLI)[2].

Ursicia vivat in Deo defuncta *annorum XXV* (*Inscr.,* 336, C).

Cum illo qui *criminis reus* esse deputatur (Roz., 813, DXCV).

Semper *vestri recordamur* in precibus nostris, rogamusque vos ut *memores* sitis *nostri* in precibus vestris (*Ibid.,* 1118, DCCCLV).

— An 885. — Ne eos penitus *earumdem rerum* redderet *extraneos* (*Ibid.,* 578, CCCCLXXV).

— An 819 ou 821. — *Tunc temporis* (*Ibid.,* 105, LXXVI).

Mais tel n'est pas le style habituel de ces pièces.

Dans certains cas l'emploi du génitif est assez curieux,

[1] Le Blant, *Inscr. chrét. de la Gaule.* 2 vol. in-4. Paris, 1856-1858.

[2] Pour les formules nous suivrons l'édition de M. de Rozière : *Recueil général des formules usitées dans l'empire des Francs du* Ve *au* Xe *siècle.* Paris, 3 vol. in-8, 1859-71. — Le numéro de la page est indiqué en chiffres arabes, celui de la formule en chiffres romains.

comme dans ces exemples, où il se rencontre dans la même phrase que la préposition *de :*

Vos iuratis quod vos *estis de legitimo matrimonio procreatus,* et quod *estis libere condicionis* (Roz., 684, DXLIX).

Ut *nostri memores* esse dignemini, sicut et *de omnibus agere* soliti estis (*Ibid.*, 1009, DCCXXXVII).

D'autres exemples nous montrent au contraire le travail de décomposition du latin. On trouve dans un morceau écrit en style familier :

Quis tribus diebus et tribus noctebus oravit nec celum vidit nec terram tetegit? — Jonas in ventre *cite ;* — et plus bas : Jonas in ventre *citi* (Meyer, *Rec. d'anc. text.,* p. 17). — La terminaison a perdu sa signification ; la construction des deux mots l'un à côté de l'autre et leur sens indiquent le rapport qui les unit. Cette construction deviendra très fréquente au moyen âge.

Si l'on étudie le style de ces documents, non en choisissant à dessein quelques pièces, mais dans l'ensemble, on se convainc tout d'abord que la déclinaison latine, à vrai dire, n'existe plus guère. C'est à peu près l'opinion de M. d'Arbois de Jubainville dans son ouvrage sur la déclinaison latine en Gaule à l'époque mérovingienne[1]. Etudiant les formes qu'elle présente alors, il énumère les terminaisons des substantifs et des pronoms aux différents cas. Là où dans le latin classique on devrait trouver des substantifs au génitif, voici les différentes terminaisons que présentent les textes de l'époque mérovingienne :

1re déclinaison :	singulier : *ae, e, i, a, am.* pluriel : *arum, erum orum, as, es.*
2e déclinaison :	singulier : *i, ae, e, um, o.* pluriel : *orum, urum, os, us, is, es, arum.*
3e déclinaison :	singulier : *is, es, e, ae, i, em, ibus,* et quelquefois la forme même du nominatif. pluriel : *um, es, is, ibus, ebus, as.*
4e déclinaison :	singulier : *us, os, um, u, o.*
5e déclinaison :	singulier : *i.*

[1] 1 vol. in-8. Paris, 1872.

La même confusion existe entre les formes des différents cas pour les pronoms.

Mais, après avoir constaté les formes en elles-mêmes, il nous reste à étudier l'usage que l'on en a fait. C'est ici que M. d'Arbois de Jubainville reconnaît qu'un principe nouveau règne dans la déclinaison latine, et que, par la puissance de ce principe, une révolution considérable s'est accomplie. Les formes nombreuses que les cas prenaient en latin subsistent ; une partie même de ces formes apparaît doublée ou triplée. « Mais à l'époque mérovin-
» gienne, malgré ce nombre considérable de formes, le
» nombre des fonctions que la pensée conçoit et demande
» à la parole est considérablement réduit. Dès cette
» époque, au lieu des six fonctions casuelles distinguées
» par la grammaire classique, la syntaxe ne semble dis-
» tinguer pour les noms, les pronoms et les adjectifs
» que deux fonctions casuelles, sujet et régime : de là
» l'emploi si fréquent des cas régimes l'un pour l'autre.
» Cependant les formes grammaticales inutiles subsis-
» tèrent pendant les trois siècles que dura la période
» mérovingienne. Ce fut seulement pendant la période
» carlovingienne que la simplification des formes mit le
» matériel grammatical en harmonie avec la simplifi-
» cation des idées[1]. »

Ces conclusions nous paraissent un peu trop absolues. La syntaxe distingue encore souvent plus que les deux fonctions casuelles de sujet et de régime. On peut assez fréquemment reconnaître des formes différentes pour distinguer les différents compléments ; mais les terminaisons et les règles de syntaxe varient d'une pièce à l'autre.

On voit s'accomplir dans le bas-latin un travail de transformation depuis longtemps commencé. Les prépositions en s'ajoutant aux cas avaient insensiblement enlevé aux terminaisons de ceux-ci une partie de leur valeur. Nous en avons eu la preuve par exemple dans les constructions où *de* sert à marquer la matière ou l'instrument. Il devenait tout naturel d'employer avec

[1] D'Arbois de Jubainville, *ouv. cité*, p. 161.

moins de rigueur tel ou tel cas avec une préposition. C'est ainsi que de bonne heure on voit l'accusatif remplacer l'ablatif avec *de*. Plus tard apparaît une confusion plus grande.

De modum (*Gromat. Vett.*, p. 6, 16).

De sinistram partem (*Ibid.*, p. 329, 13).

Quod natum est *de carnem* (Jo., 3, 6).

Quidam *de heresim* Pharisaeorum (*Act.*, 15, 5).

Quis plantat vineam et *de fructum* eius non edit (*1 Cor.*, 9, 7)[1].

De omnis res nostras. — An 670. — (*Dip. et ch.*, p. 22)[2].

Per mistirium unigeniti filii sui *Domini Ihsum* Xρisti (*Ibid.*, p. 13).

Nomene patri et filio et spiritoi sancto (*Form. de conj.*, 35-36; *Rev. des lang. rom.*, 1874, p. 105).

In praesencia *sacerdotum ac venerabilibus adque magnificis vires* (Roz., 86, LXII).

Inclitis, venerabilibus, *cuncte nobilitatis decoratis* (*Ibid.* 1103, DCCCXXXIII).

Considérée dans l'ensemble des monuments qui subsistent encore aujourd'hui, cette langue ne mérite plus guère le nom de latin. Les lois de la grammaire et de la syntaxe classique y sont constamment méconnues. Pour la comprendre il faut souvent oublier ce que l'on sait de latin, ne plus tenir compte que du radical des noms et des pronoms, et laisser à l'intelligence le soin de reconnaître le sens des mots, non point d'après leur terminaison, mais d'après leur position.

Il pourra être intéressant d'y étudier la formation du français. Employé par des hommes qui en parlaient habituellement un autre, ce langage doit avoir subi l'influence du parler rustique pour lequel les documents nous font défaut. Nous essaierons de reconnaître dans les textes bas-latins cette influence et l'envahissement du parler populaire ou roman.

[1] Cf. Rönsch, *It. und Vulg.*, p. 410.

[2] *Diplomata et chartae merovingiae aetatis in archivo Franciae asservata*, 1 vol. in-8, Paris, 1848.

CHAPITRE XVI

DE LA PRÉPOSITION *DE*

En corrigeant le style des écrivains mérovingiens pour le ramener à une meilleure latinité, les copistes y ont laissé subsister, dans l'emploi des prépositions, nombre de constructions qui s'éloignent des habitudes latines. La langue vulgaire est seulement plus ou moins bien cachée derrière l'habillement classique dont elle est revêtue ; et, si elle est moins barbare que dans les formules par exemple, ce n'est qu'une différence de plus ou de moins. Nous trouverons donc chez ces écrivains des indications nombreuses qui nous feront connaître l'emploi de la particule *de* à leur époque.

En outre la plupart des nouvelles constructions de cette préposition qui se trouvent chez les traducteurs des Ecritures étaient destinées à subsister en français.

Nous pourrons donc réunir tous les exemples fournis par les textes bas-latins, et voir comme dans un seul tableau la formation de la construction française. Pour rendre ce tableau plus instructif, nous allons suivre dès maintenant le même ordre que nous adopterons dans l'étude des textes français. Nous connaîtrons ainsi la valeur et l'emploi de la préposition *de* au moment où le bas-latin allait disparaître, et nous constaterons combien le remplacement de l'ancien génitif par cette particule était déjà avancé au moment où apparaissent les premiers textes français.

Art. 1. — De *marque le point de départ*

§ 1. — *De* marque l'éloignement

I. *Sens propre.* — Anno XVIII regni sui *de Auster et Burgundia movere* praecepit (Fred., *Chr.*, 48, p. 428).

Mulier quaedam *de Persis* huc *venit* (Fred., *Chr.*, 9, p. 418).

Clodovechus rex victor *de caede* Gothorum Turonis *rediit* (Greg., *H. F.*, 10, 31, 9).

De itinere est regressus (Id., *ibid.*, 10, 11).

Homo quidam, nomine Samo, natione Francus, *de pago Sennonago* plures secum negotiantes *adscivit* (Fred., *Chr.*, 48, p. 432).

Cum me Deus *de hac luce migrare* praeceperit (Greg., *H. F.*, 9, 42).

Eulalius puellam *de monasterio Lugdunensi diripuit*, eamque accepit (Id., *ibid.*, 10, 8).

Ibi amicitias ligare non possum *de qua* saepius *processerunt* qui mihi vitam praesentem auferrent (Id., *ibid.*, 9, 20).

Lingonas *de universis* regni sui *provinciis* mense Madio exercitus *adunatur* (Fred., *Chr.*, 38, p. 428).

Procedat alius *de parte* Reginae Gundebergae (Id., *ibid.*, 51, p. 433).

Ut nec hic videatur *exhaeredari de regno meo* (Greg., *H. F.*, 9, 20).

Sicut illos qui defuncti sunt sancti, caelum, ut credimus, retinet, *de* quorum *sepulcris* saepius virtus illa *procedit*, ut de his caeci illuminentur (Id., *ibid.*, 10, 13).

Inde *de rupe* a Bosone duce *praecipitatus* interiit (Fred., *Chr.*, 2, p. 417).

Et quae fuit necessitas Filio Dei *de caelo descendere* (Greg., *H. F.*, 10, 13).

Obiit de seculo (*Inscr.*, 388 A).

Recessit de saeculo (*Ibid.*, 460 B).

— An 695. — In hoc tumolum requiscit Saturninus diaconus qui vixit in pace annus XLVII et *transiit de hunc secol* rigni Doi nostre Clodoveo reges IIII indic octava (*Ibid.*, 477).

— Fin du vi° siècle. — *De peregrinis excepit* incleta corpus (*Ibid.*, 708).

Post amborum *de ac luce discessum* (Roz., 308, CCLIII).

Sacerdus qui offerit, et *ceciderit de manibus* ejus eucharistia in terra (Mey., 18, p. 14)[1].

[1] P. Meyer, *Recueil d'anciens textes bas-latins, provençaux et français*. In-8, Paris, parties 1 et 2, 1874-77.

Post hoc *levetur* ferrum *de igne* (Roz., 821, DXCV).

De alto ad ima *ruit* (*Ibid.*, 1130, DCCCLXXXIV).

De monasterio Malmundario usque ad Siccum Campum (*Ibid.*, 203, CLVI).

De nostra persona dic ei verba salutatoria ac fidele servitium (*Ibid.*, 993, DCCX).

II. *Sens figuré*. — Ego, ut rusticitas et extremitas sensus mei valuit, studiosissime *de hisdem libris*, brevitate quantum plus potui, *aptare* praesumsi (Fred., *Praef.*, p. 414).

Misit Uncilenum ut suae jussionis verbum nuntiaret exercitui, ut se *de insidiis Protadii removerent* (Id., *Chr.*, 27, p. 423).

Cuicumque poterat occurrere, *de morte liberabat* (Id., *ibid.*, 33, p. 424).

Plurima dolia *de tota civitate postulavit* (Gall, 1, 23).

De qua (navi) cum multi civium diversa *mercarentur* (Greg., *H. F.*, 9, 22).

Quae verba *de Ambrosio mutuati sumus* (Gall, 2, 15).

Sit *de* sacramentorum *obligatione* in omnibus *absoluta* (Greg., *H. F.*, 9, 20; *Traité d'Andelot*).

De quo, sacramento, aut qualibet alia conditione *idoneus reddi* possit (Id., *ibid.*, 9, 16).

Detrahebant et de episcopo (Id., *ibid.*, 9, 40).

Nullus se *de morte abstrahere* potest (Roz., 305, CCLII).

Donec *pereant de terra et de hiis* qui sunt in ea (*Ibid.*, 1135, DCCCLXXVIII).

De jure meo in jure adque domenacione sancti Mariae et sponsarum Χριsti *trado* (*Dip. et Ch.*, p. 22). — An 670. —

De nostro jure in jus ac dominationem domine me genitricis Dei *transferimus* (*Cart. N. D.*, t. I, p. 248)[1]. — An 846. —

Accipi precio *de vobis* (Roz., 337, CCLXXVII).

Quidquid fiscus noster de quolibet modo *de omnibus liberis hominibus habere* (*Cart. N. D.*, I, p. 240). — Fin du VIIIe siècle. —

[1] *Cartulaire de l'église Notre-Dame de Paris*, pub. par P. Guérard. 4 vol. in-4, Paris, 1850.

Adicientes et comminantes apud vos de nobis se vindicaturos et *de gradu episcopali depositurus* (Roz., 663, DXXXIV). — An 871.

Remarques. — Avec le même sens, et parfois avec les mêmes mots, nous trouvons différentes prépositions employées.

Dinifius episcopus, et ipse *ex* Burgundia veniens (Greg., *H. F.,* 10, 31, 11).

Quaesivit ab eo *de* qua regione veniret (Gall, 1, 83).

De calendis septembris usque calendas octobris, bina in septimana jejunia (Greg., *H. F.,* 10, 31, 5);

Et quelques lignes plus bas : *A* depositione domni Martini usque natale Domini, terna in septimana jejunia.

Cum egressus fuerit *ab* homine spiritus (Id., *ibid.,* 10, 13).

Egrediens *de* Cabillono (Id., *ibid.,* 10, 11).

Accepimus *a* te precium (Roz., 342, CCLXXXIII).

§ 2. — *De* marque l'origine

De utero matris *nati* sunt sic (Mt., 19, 12).

Fuit de regione Pannoniae, civitate Sabaria (Greg., *H. F.,* 10, 31, 3).

Si *qua de locis* sacerdotaliter nostrae gubernationi commissis (Id., *ibid.,* 9, 39).

Hic solus *ramusculus de fecundissima Ludovici radice* populascit (Gall, 2, 22).

Eodem anno *natus est de concubina* Theuderici filius, nomine Meroveus, quem Clotharius de sancto lavacro suscepit (Fred., *Chr.,* 29, p. 423).

On trouve parfois avec le même sens *de, ex* et même le génitif.

Ut videre merear filios *de filio meo* Childeberto....., unde non me puto usquequaque a tua majestate relictum, qui mihi haec praestitisti, ut videam filios *filii mei* (Greg., *H. F.,* 9, 11).

Habebat uxorem Tetradiam, nobilem *ex matre, patre* inferiorem (Id., *ibid.,* 10, 8).

Perpetuus, *de* genere et ipse, ut aiunt, senatorio (Id., *ibid.,* 10, 31, 6).

Volusianus *ex* genere senatorio (Id., *ibid.,* 10, 31, 7).

Lumen praebens de lumine vero (*Inscr.*, 492). — An 515. —

Rusticus episcopus episcopi Aratoris *de sorore nepos* (*Ibid.*, 617). — An 445. —

Hic requiescunt in pace bone memori tres fili domini paratoris *de filio* condam domini Sapandi (*Ibid,*, 621). — An 688. —

Duobus *fidelibus nostris de Saxonia* (Roz., 180, CXLII).

Illa mancipia que nobis *illa de illo loco* tradidit (*Ibid,*, 450, CCCLXI).

Perdonavit quod *de ipsa congregatiuncula* debuissemus habere *rectorem* (*Ibid.*, 741, DLXXVII).

Carnis non ullius alterius, sed illius que *concepta est de Spiritu Sancto* et *nata ex Maria virgine* (*Ibid.*, 642, DXXIII)[1].

Donare rem meam quem *de parte* genetoris mei illius quondam mihi legibus *obvenit* (*Ibid.*, 247, CCVI)[2].

Apud duodecim homines parentes suos, *octo de patre* et *quattuor de matre* (*Ibid.*, 582, CCCCLXXX).

§ 3. — *De* unit un verbe passif à son complément

Nec *de me destitutas* se proclament (Greg., *H. F.*, 9, 42, *Lett. de Radegonde*).

Magna strages populi *de hoc morbo facta est* (Id., *ibid.*, 10, 1).

Si *suscipitur de vos* (*S. Euphr.*, 5).

Si *datur* mihi *de Deo* virtus (*Ibid.*, 6).

Dum *de Deo es missus* (*Ibid.*, 7).

Sic crevit fides catholica donec *de orthodoxis viris fuit inlustrata* (*Esp. sagr.*, III, 390; Diez, *Gr.*, t. 3, p. 150).

Quis infilicium *de tali non terreatur supplicio?* (Roz., 636, DXXI).

[1] Il règne une grande incertitude dans les constructions où entre le verbe *nasci*. *Quicquid de ipsos procreatum aut natum fuerit* (Roz., 87, LXII). — *Tanquam si ab ingenuis fuisset parentibus procreatus vel natus* (*Ibid.*, 100, LXXII). — An 941. — — *De patre et de matre bene ingenua nata vel procreata fuisset* (*Ibid.*, 582, CCCCLXXX).

[2] *Quicquid ex successione parentum ad eodem iusti pervenit* (*Ibid.*, 195, CLI).

De mea parvitate institutam (Bréq., 162[b]; Diez, t. 3, p. 150). — An 635. —

Fundata de vestra manu (*Esp. sagr.*, XL, 355; Diez, t. 3, p. 152). — An 745. —

Ut *de ipso servitio* (si) agnatio inter ipsos aparuerit, in servitio publico nunquam sint *coinquinati* (Roz., 138, CIX).

Roboratam de abbate (Marc., 805; Diez, t. 3, p. 150). — An 879. —

Art. 2. — De *sert à former les compléments circonstanciels*

§ 1. — *De* marque le lieu où l'action se manifeste

Per ipsum qui *de cruce gloriosa* virginem suam genitricem Joanni *commendavit* (Greg., *H. F.*, 9, 42).

Bertoaldus *de muro respondens* (Fred., *Chr.*, 25, p. 422).

Crucem ferens *de qua dependebant* ampullulae (Greg., *H. F.*, 9, 6).

In avicularum modum (Avaros) *de hastili suspenderet* (Gall, 2, 20).

(Dominus) *de sepulcro* vitam mortuis *reformavit* (Greg., *H. F.*, 10, 13).

De plana terra super (caballum) *ascendit* (Gall, 1, 6).

Quaecumque *de (colli) prospicere* posset (Id., 2, 19).

Vox sanguinis fratris tui *clamat* ad me *de terra* (Greg., *H. F.*, 10, 13).

Nullus *de parte* memoratae mulieris *adfuit* (Id., *ibid.*, 9, 13).

Cum assiduas *de utraque parte* molestias *pateretur* (Id., *ibid.*, 9, 43).

Angeli Tartari quos Deus *de celo* pro superbia *maledixit* (Roz., 895, DCXXVIII).

Omnipotens Pater, qui dixit *de tenebris* lumen *splendiscere* (*Dip. et Ch.*, p. 13). — An 653. —

De latere uno (Bréq., 27[a]). — An 528. —

De aliam parte (Brun., 494; Diez, t. 3, p. 149). — An 738. —

Subiungit de ambobus frontus et de ambobus latus terra illius (Roz., 237, CXCVIII)[1].

§ 2. — *De* marque le temps

I. *Point de départ.* — Cum *de die in diem* hoc jurgium in majus propagaretur (Greg., *H. F.*, 10, 2).

De praesenti (Id., *ibid.*, 9, 20)[2].

De praesente die (Meyer, 17, p. 13).

De die in dies (Roz., 96, LXXI).

Ut haec precaria firmior habeatur, *de quinquennio vel in quinquennium* sit renovata (*Ibid.*, 401, CCCXXXI).

De manum usque ad vesperum (*Ibid.*, 576, CDLXXIII)[3].

II. *Temps précis et durée.* — *De vestigio* (Greg., *H. F.*, 10, 1).

De hora quoque tertia veniebant utrique chori psallentium ad ecclesiam (Id., *ibid.*, 10, 1).

De annos triginta et uno (*Dip. et Ch.*, p. 29). — An 680). —

§ 3. — *De* marque l'instrument ou le moyen

Et nunc *occidam de lancea* (= τῷ δόρατι) (*1 Sam.*, 26, 8).

Pertundet ei dominus auriculam *de subula* (*Exod.*, 21, 6).

Et *cooperies de velamine* arcam testimonii (*Ibid.*, 26, 34).

Ut *laudarent* dominum *de* (= ἐν) *sermonibus* (*2 Paral.*, 29, 30).

De (= ἐκ) *vestimentis tuis* nudum *vesti* (*Tob.*, 4, 17).

Pecunias *de quibus emite* holocautomata (*Baruch*, 1, 10).

Caedebat regem *de sinistra manu* (*3 Esdr.*, 4, 30).

Tange eam *de* (= ἐκ) *manibus tuis* (Mc., 5, 23).

[1] On trouve aussi : *Terminatur praefata terra ab uno latere et fronte* (Roz., 185, CXLIV). — Commencement du IXe siècle. — *Et quae subiungit ad uno latus terra illa et ab alio fronte terra illa* (*Ibid.*, 336, CCLXXV).

[2] *A praesenti die* (Greg., *H. F.*, 9, 20), — *Ad die presente* (Roz., 219, CLXXI). — Fin du VIe siècle. —

[3] *Infra spacium quod est ab una nativitate beati Iohannis ad alteram* (Roz., 685, DXLIX).

Cumque *significasset* eis *de manu* (= τῇ χειρί) (*Act.*, 12, 17).

Serpens Evam *seduxit de* (= ἐν) *astutia sua* (*2 Cor.*, II, 3).

Inebriati sunt de (= ἐκ) *vino* (*Apoc.*, 17, 2).

De quinque panibus satiavit multitudinem (*Iren.*, II, 22, 3).

Ut Seleucus *de reditibus suis praestaret* omnes sumptus (*2 Macc.*, 3, 3).

(Res) quas sorores *de rebus propriis contulerunt* (Greg., *H. F.*, 9, 42).

Thesauros patris absconditos, quos *de rebus Gundovaldi* pater *diripuerat,* revelare coeperunt (Id., *ibid.*, 10, 21).

Tantas pecunias Praepositus *de* miserorum illorum *cruciatibus aggregavit* (Gall, 1, 33).

De tali fraudulentia quum infinitum pondus auri et argenti *congregasset* (Id., 1, 30).

De rebus personarum ingeniose fiscum vellens *implere,* et se ipsum ditare (Fred., *Chr.*, 27, p. 422).

Tanta ibi *fuit strages de Francorum exercitu,* ut olim similis non recolatur (Greg., *H. F.*, 9, 25).

Cum neque se *de inimicis ulcisci* possent, neque regem capere, *de quo ultio fieret* (Id., *Ibid.*, 10, 3).

Commendavit ut eos *de publicis rebus aleret et vestiret* (Gall, 1, 33).

De radicibus alebatur (Greg., *H. F.*, 6, 8).

On trouve à la fois : Donec me Deus ulcisci jubeat *de* his inimicis (Id., *ibid.*, 9, 16).

Et : Nequando veniat tempus ut ulciscar *ex* vobis (Id., *ibid.*, 10, 15).

De anulo nostro sigilavimus (Roz., 11, X).

De bulla insigniri jussimus (*Cart. N. D.*, 1, p. 249). — An 846. —

Ego ipse *de arma mea percussi* (Roz., 595, CCCCXCII).

Ut nos non *offendat* Dominus *de radio* solis, sicut vos offendit de egalo flos (*Ibid.*, 897, DCXXIX).

De manus suas excorticatas (*Form. Mab.*, 24 ; Diez, t. 3, p. 152).

De linguas eorum *dixerunt* (*Form. M.*, app. 33 ; Diez, t. 3, p. 152).

De ramis celare (*L. sal.*, tit. 68 ; *ibid.*, 152).

De ignibus concremaverunt (*Esp. sagr.*, XIX, 384: Diez., t. 3, 152). — An 995. —

De nostris opibus subvenire (Tir., 7[b]; *ibid.*, 152). — An 753. —

De quibusdam rebus honorare (Marc., 786; *ibid.*, 152). — An 853. —

Juro quod ego per me et amicos meos tam *de bursa communi* quam *de propria* Canotense (capitulum) *defendam* (Roz., 689, DXLIX).

Exoramus sanctitatem vestram ut pro eius anima *de psalmis seu missis vigiliisque* taliter *agatis*, ut optima continet consuetudo vestra (*Ibid.*, 951, DCLXXVII).

Ille *utitur bene de istis transitoriis et caducis rebus* (*Ibid.*, 262, CCXVII).

Me iam morte adiudicatum *de pecunia vestra redemistis*, et ego *de rebus meis* unde vestra beneficia *rependere* debuissem non habeo (*Ibid.*, 75, LII).

Emi de mea pecunia (Bréq., 2[a]; Diez, t. 3, p. 152). — An 475. —

Ipse sanctę monasterius *de conlatione* parentum nostrorum videtur esse *constructus* (Roz., 206, CLVIII).

Ut homo *de mundanis rebus seculi comparet* paradisum, et *de terrena substantia se transferat* in coelestia (*Ibid.*, 224, CLXXVIII).

Necesse est unicuique *de istis transituris et caducis rebus* aeternae beatitudinis gaudia *querere* (*Ibid.*, 263, CCXVIII).

De caducis rebus mercari aeterna (*Form. M.*, 2, 2; Diez, t. 3, p. 152).

Misi benignitati vestrae solidos quinque, *de quibus* precor ut mihi cuculum spissum dignemini *comparare* (Roz., 1050, DCCLXXX)[1].

Nos *de ceteris bonis nostris* libenter *rependere* vestrum cupimus servitium (*Ibid.*, 1036, DCCLXVII).

§ 4. — *De* marque la matière

Virgam storacinam et nucinam et *de platano* (*Gen.*, 30, 37).

[1] *Quod si pretium defuerit, et non ex hoc argento quod misi illud emere potueritis, ex vestro addite quod necesse fuerit* (même formule).

Ut facerent tibi *vela de abiete* (*Ezech.*, 27, 5).

Butticulas duas *plenas de optimo vino* et in Coena Domini *plenum modium de ovis* (*Act. Pontif. Cenom.*, Mabillon, 248).

Vas positum erat *de aceto plenum* (*Jo.*, 19, 29).

Habebat cucullum ac *tunicam de pilis caprarum* (Greg., *H. F.*, 9, 6).

Alii *de lodicibus*, quidam *de gliribus circumamicti* procedebant (Gall, 2, 27).

Invenit cum eo sacculum magnum *plenum de radicibus* diversarum herbarum (Greg., *H. F.*, 9, 6).

Dedit ei *plenum modium de argento* (Gall, 1, 18).

Sed prius veniam a legentibus precor, si aut in litteris, aut in syllabis, grammaticam artem excessero, *de qua* adplene non sum *imbutus* (Greg., *H. F.*, 1, prol.).

Oneratis navibus tam *de rebus propriis* quam viri sui (Id., *ibid.*, 9, 33).

Evacuare de hominibus (Id., *ibid.*, 6, 31).

De pecoribus denudare (Id., *ibid.*, 4, 45).

Unde post Hebracharius ad summam paupertatem *de rebus suis spoliatus* pervenit (Fred., *Chr.*, 12, p. 419).

Liberare poteras *de blasphemia* hanc causam (Id., *ibid.*, 51, p. 433).

Vult se dominus noster *de hoc crimine exuere* (Greg., *H. F.*, 9, 16).

Dedit ei potestatem *faciendi de his rebus* quae voluisset (Id., *ibid.*, 10, 31, 11).

Fecit de ancilla quod libuit (Id., *ibid.*, 4, 3).

Vittam *de auro exornatam* eidem nepti suae superflue fecerit (Id., *ibid.*, 10, 16)[1].

Facta pharo de hujus incendio (Id., *ibid.*, 10, 15).

Et aussi : Prima ab eo *ex* domo cujusdam senatoris basilica facta est (Id., *ibid.*, 10, 31, 2).

Leo *ex* abbate basilicae sancti Martini ordinatur episcopus (Id., *ibid.*, 10, 31, 13).

Ut quicquid unusquis ex ipsis *de semetipso facere* voluerit (Roz., 139, CX).

[1] *Offerentes balteum magnum ex auro lapidibusque pretiosis ornatum* (Greg., *H. F.*, 10, 21).

Quid *agendum sit de* martyrum *corporibus* (Bréq., 2[c]; Diez, t. 3, p. 150). — An 523. —

De ipsis rebus aliud *faciendi* (*Ibid.*, 475[d]; Diez, t. 3, p. 150). — An 739. —

Alveus *de cadaveribus repletus* (*Gest. reg. Franc.*, 37; Diez, t. 3, p. 152).

Vittam *de auro exornatam* (Bréq., 86[b]; Diez, t. 3, p. 152). — An 590. —

Comis vester nos *de rebus aliquis expoliavit adque devestivit* (Roz., 514, CCCCXVIII).

Hoc vobis deprecamur subpliciter ut iubeatis *consolari de hac necessitate,* quia nobis necessarium est (*Ibid.*, 1018, DCCXLVIII).

Sicut tres pueros *de camino* ignis *solvisti* et Susannam *de falso crimine liberasti,* ita *de hoc ferro calido salva et illesa* perducat (*Ibid.*, 833, DXCIX).

Absolvead te *de ipsa obedientia* quod ad illum es colligatus (*Ibid.*, 704, DLXIII).

Ego faciam unam *capam de serico* (*Ibid.*, 689, DXLIX).

Proscribo ad esponsa maea *inauris de soledus tantus, anobis de soledus tantus,* etc. (*Ibid.*, 275, CCXXVI).

Ut *de geminato talento premium* ab eo, qui dedit, *recipiatis* (*Ibid.*, 1058, DCCXCII). — An 781. —

Teloneum de duobus navibus (*Ibid.*, 52, XXXIII).

§ 5. — *De* marque la cause

Inquirens *qua de re* Gundebergam Reginam humiliasset (Fred., *Chr.*, 51, p. 433).

De injuria quam vos pertulisse signastis, non modico moerore adstringimur (Greg., *H. F.*, 9, 41).

Ut terreantur magis adversarii qui in circuitu obstrepunt *de amicitia,* quam *de nostra discordia* gratulentur (Id., *ibid.*, 10, 3).

Nullus *de iniquitatum suarum immanitate* desperet (Id., *ibid.*, 10, 1, *Lett. du pape Grégoire*).

De quorum vocibus et sonitu fortissima corda mollescerent (Gall, 1, 20).

Carolus, *de tali* quidem *judicio* Deum glorificans (Id., 2, 21).

Ipsa, quasi *de parentibus* confisa regibus (Greg., *H. F.*, 9, 39).

De vestra sospitate gavisi (Id., *ibid.*, 9, 41).

Cum nec *de hac re* abbatissa potuisset culpabilis reperiri (Id., *ibid.*, 10, 15).

Egidius *de illo crimine majestatis* suspectus haberetur (Id., *ibid.*, 9, 14).

Ille tam *de persona viri* quam *de sonitu ruinae* hebes effectus (Id., *ibid.*, 10, 24).

Quae *de singulis bubus vel mansis* possessionum regalium singulos denarios reddere compulsa est (Gall, 2, 14).

De hac causa (Roz., 129, CI).

De fame perire (*Ibid.*, 1139, DCCCXCII).

Ita fit ut nec nostri *de nostra dissensione et minoratione* glorias et dignitates aucupentur, nec adversarii vel extranei *de regni nostri defectu vel casu* glorientur (*Ibid.*, 966, DCXCV). — An 878. —

Iste praesens ille expetivit ut nulla malitia *de istas culpas* exinde non habeat (*Ibid.*, 1013, DCCXLIII).

Annis multis *de vestra* gaudere mereamur *prosperitate et felicitate* (*Ibid.*, 1019, DCCXLIX).

Ut quanto nobis eius absens resolutio propensiorem intulit cordis merorem, tanto vestri vestrorumque efficacia meritorum exhilaret *de* suorum *obtenta* divinitus *remissione* scelerum (*Ibid.*, 958, DCLXXXVIII).

Hoc inter ipsas villas suprascriptas vel *de ipsas turbas* ibidem perdimus (*Ibid.*, 491, CCCCIII). — An 532. —

De tanta miseratione et pietate Domini confisi (*Ibid.*, 257, CCXV).

De vestra inviolabile caritate freti (*Ibid.*, 974, DCC).

§ 5. — *De* marque la manière

Judicabit Deus injuriam nostram, et mortem illorum *de interitu vestro* (Greg., *H. F.*, 10, 2).

Complacuit nobis atque convenit, ut ego tibi *de solido et denario* secundum legem Salicam desponsare deberem (Roz., 277, CCXXVIII).

Dixit eo quod servus monasterii sancti illius *de capud suum* aderat, et colonus ipsius sancti illius, nomine illo, *de Franco homine* comparasset (*Ibid.*, 574, CCCCLXXII).

De quolibet modo (*Cart. N. D.*, I, p. 240). — Fin du VIIIe siècle. —

Ut nec iudicandi vigorem *de tumultu* enervent (Roz., 654, DXXVIII).

Habent ipsas terras cum omni superpositus *de longo tanto* (*Ibid.*, 237, CXCVIII).

§ 7. — *De* marque la conformité

De aliis alia intelligens (Gall, 1, 16).

De nostra decrevit *voluntate* ut ita fieret (Roz., 355, CCXCIX).

De praecedentium patrum more (*Ibidem*, p. 955, DCLXXXVI)[1].

Interrogatum si *de nomine eius* fecisset (*Ibid.*, 342, CCLXXXIV).

Unicuique pro ipsis *de repotatis conditionibus* et iustitiam reddat (*Ibid.*, 557, CCCCLV).

§ 8. — *De* marque la partie

De se joint à un mot pour marquer la partie ou le côté par lequel un attribut convient à un sujet.

Quia *de statu pusillus* erat (Luc., 19, 3).

De personas nostras servi (*Mur.*, III, 1015; Diez, t. 3, p. 153). — An 796. —

Liber homo de sua persona (*Form. ital.*, app.; Diez, t. 3, p. 153).

§ 9. — Locutions adverbiales

De praesenti (Greg., *H. F.*, 10, 29).

Ipse ille *de presente* adstare videbatur (Meyer, 17, p. 12).

Art. 3. — De *partitif*

I. *Avec le verbe substantif.* — *De vobis sum* (Greg., *H. F.*, 10, 18).

[1] *Ex morae* (Roz., 320, CCLXII). — An 805. —

Fuit de civibus Turonicis (Greg., *H. F.*, 10, 31, 2).
Ego de palatio sum (*Ste Euphr.*, 9).

II. *Avec un substantif marquant la mesure ou la quantité.* — *Medietatem de omnibus* sibi assumere (*Tob.*, 12, 4).

De olea libras IV et *de cera libras III* (*Act. Pontif. Cenom.*, Mabillon, 242).

Pars mea de urbe Silvanectensi non redditur (Greg., *H. F.*, 9, 20).

Partem refugis habere *de mundo* (Id., *ibid.*, 9, 39).

Obtulit ei *tres libras de argento* (Gall, 1, 18).

Caesa est *de exercitu* eodem praelio *nimia multitudo* virorum fortium (Fred., *Chr.*, 38, p. 428).

Multitudo magna, sicut *de regali exercitu,* ita et *de Britannis* caesa est (Greg., *H. F.*, 10, 9).

Quorumdam *de navium subvectione mercedes iniquissimas* compilare volentium (Gall, 1, 32).

Maximam partem inter Sigonam et Ligerem *pagos et civitates de regno* Theuderici praesumsit contra pactum pervadere (Fred., *Chr.*, 25, p. 422).

Trado *duas partis de ipsa villa* et *medietatem de loco* noncopante Pladano (*Dip. et Ch.*, p. 22)[1]. — An 670. —

Pensare debeo *de illo pane dimidiam unciam* et *de caseo* similiter (Roz., 862, DCXIII).

De lignis mensuras quinquaginta, cerae libras quinque (*Ibid.*, 377, CCCXVI).

Trado ad monasterium illud *unam hobam et dimidiam de terra* arativa (*Ibid.*, 454, CCCLXV). — An 883. —

(Concedere) *de terra arabili bunnaria centum,* et de prato in quo potest colligi *de fœno carrada una* (*Ibid.*, 179, CXLI).

De canone apostolorum cap. XVII et XVIII et XXX et XXXVII legatur (*Ibid.*, 632, DXXI).

Uno vasculo de pura cervisa refocilentur (*Ibid.*, 901, DCXXXIV).

Et *de cumpto populo parentes* eius invenire non potuemus (*Ibid.*, 77, LIII).

[1] *Medietatem tam ex mancipiis quam ex alode* (Roz., 282, CCXXXI). — Ans 531-537. —

III. *Avec des noms de nombre.* — Se *unam* esse *de populo* dixit (Fred., *Chr.*, 9, p. 418)[1].

Civitas Turonica cum omnibus ecclesiis magno incendio concremata est; *de quibus* ipse postea *duas* reparavit (Greg., *H. F.*, 10, 31, 18).

Decem primores de comitatu N. et alii *septem de comitatu N.* (Roz., 487, CCCCI). — Ans 896-899[2]. —

IV. *Avec un pronom démonstratif, indéfini, interrogatif ou relatif.* — Cum *ceteris de ipso pago Comitibus* (Fred., *Chr.*, 37, p. 427).

Cum *eo* quod superstite domno Sigiberto *de regno Chariberti* antea tenuit (Greg., *H. F.*, 9, 20).

Multos per biduum *de Britannis ac Saxonibus* interemit (Id., *ibid.*, 10, 9).

In vicem stanni fac mihi *quantum opus est de argento* dari (Gall, 1, 31).

Quae de illa iniquitatis militia erant, regalibus thesauris sunt inlata; *quae autem de tributis aut aliqua ratione* ecclesiae inventa sunt, inibi relicta (Greg., *H. F.*, 10, 19).

Quem Deus *de ipsis regibus* superstitem esse praeceperit (Id., *ibid.*, 9, 20).

Nullus de populo Turonico (Id., *ibid.*, 9, 30).

Caedo tibi *de mancipia illa et illa,* de peculiaribus vero quadrupedia greges armentorum duus cum ipso armesario (Roz., 268, CCXXI).

Ille et ille de villa N. et *ille et ille de vico N.* (*Ibid.*, 577, CCCCLXXV).

Aliquis de propinquis meis (*Ibid.*, 71, XLV)[3].

Si quis *aliquid de ministerio* sancte æclesie fraudaverit (Meyer, 18, p. 14).

Si *de beneficiis* a Deo nobis collatis locis Deo dicatis *aliquid* conferimus (Roz., 184, CXLVI). — Ans 799-828. —

De novis causis nihil ad presens mandare possimus, nisi quia... (*Ibid.*, 972, DCXCIX).

Nullus de ipsis (*Ibid.*, 160, CXXVIII).

[1] *Unus e populo* (Greg., *H. F.*, 9, 10).

[2] *Unus ex notariis* (Roz., 320, CCLXII). — An 805. — *Septem ex plebe debet evocare* (*Ibid.*, 668, DXXXVI).

[3] *Aliqui ex ipsis* (*Dip. et Ch.*, p. 27).

Ullus de heredibus ac proheredibus meis (Roz., 125, XCVII). — An 841[1]. —

Hanc cellulam cum *omnibus* ad se pertinentibus vel aspicientibus, vel *de ratione* eiusdem cellulae infra eumdem pagum illum concedimus (*Ibid.*, 182, CXLIII).

Ut quibus *perplura de suis* commiserit pauperibus (Meyer, p. 24). — An 670. —

Quantum pugillus capere poterit *de cressone*, et quantum salis ad hoc sufficiat (Roz., 785, DLXXXIII).

Quicquid inter coniugatos *de propria facultate* invicem condonare placuerit (*Ibid.*, 294, CCXLV).

Quicquid unicuique *de rebus meis propriis* abere decrevi (*Ibid.*, 159, CXXVIII).

Quicquid *alii de capitulo* faciant (*Ibid.*, 686, DXLIX).

Quislibet de iudiciaria potestate (*Ibid.*, 26, XX).

Reliquis de successoribus (*Ibid.*, 206, CLVIII).

Quod si ipse *de se ipsis talem* non invenerint (*Ibid.*, 725, DLXXII).

Quid de hominebus fuit ad portas paradesi quando moriebatur Adam? — (Seth) et Evam (Meyer, 20, p. 16).

Qui de nobis alio superstis fuerit (Roz., 426, CCCLXVII).

§ 2. — *De* correspond à l'article indéfini

Devant le sujet ou le complément des verbes, *de* correspond parfois à notre article indéfini.

Invenerunt autem sub tunicis interfectorum *de donariis* idolorum (= ἱερώματα) (*2 Macc.*, 12, 40).

Utrum iusti essent qui sacrificarent *de animalibus* (Aug., *Conf.*, III, 7).

Ampullam in qua *de oleo* beati Martini continebatur (*Vit. Aridii*, Mabillon, 202).

Non habeas *de istam tristiciam* (*Ste Euphr.*, 17).

In qua sunt *de reliquiis* domini (Bréq., 2[b]; Diez, 3, p. 150). — An 475. —

Transmisimus tibi *de illo pane* (Roz., 1139, DCCCXCII).

Det omnibus illis bibere *de aqua benedicta* (*Ibid.*, 800, DLXXXVII).

[1] *Ego ipse (aut) ullus heredum meorum* (Roz., 94, LXVIII).

De ipsa aqua benedicta aspergat super unumquemque eorum (*Roz.*, 801, DLXXXVII).

Art. 4. — De *annonce l'objet dont il s'agit*

I. *Avec des verbes.* — *Misertus est de eis* (Mt., 9, 36).

Non *cogitat de his* quae in mundo reliquit (Greg., *H. F.*, 10, 13).

In his tormentis non solum *de morte* Chilperici regis, verum etiam diversa scelera se admisisse *confessus est* (Id., *ibid.*, 10, 19).

Denarravit qualiter *de excidio* regionis ac regis Guntchramni *conventum fuerat* (Id., *ibid.*, 10, 19).

Abbatissam *de isto crimine* non *convincens* (Id., *ibid.*, 10, 15).

Non satis *curant de vobis* (primores) (Gall, 2, 12).

Nolo vos *ignorare de dormientibus* (Greg., *H. F.*, 10, 13, *Cité de S. Paul*).

Illis *de periculo* vitae *metuentibus* (Gall, 2, 19).

Sanctorum *de quibus* in libro Miraculorum *memini* (Greg., *H. F.*, 10, 24).

Misericordiam de eo habere voluit (Id., *ibid.*, 9, 9).

Mulcere coepit animos ejus *de iis* quae gesta fuerant (Id., *ibid.*, 10, 2).

Proposueram *de solo proavo vestro Carolo brevem narratiunculam retexere* (Gall, 2, 25).

De supputatione hujus mundi evidenter Chronicae Eusebii ac Hieronymi *proloquuntur*, et *rationem de omnium annorum serie pandunt* (Greg., *H. F.*, 1, prol.).

Ut eum morte damnarent, eo quod tantam *de eo reverentiam ducebant* (Fred., *Chr.*, 31, p. 423).

Ipse Proceribus suis *de tali gestu et lacrymatione satisfaciens* (Gall, 2, 22).

Precantur de commisso veniam (Fred., *Chr.*, 36, p. 425).

Jussit dominus noster *ponere verbum* in auribus vestris *de filia vestra*, ut ei tradatur in matrimonium (Greg., *H. F.*, 9, 16).

Quomodo dicitis quod nihil *de pactionibus scriptis transscendere* vult dulcissimus nepos meus? (Id., *ibid.*, 9, 20).

Ad hoc pervenisse debueritis, ut *de difficillimis grammaticae artis quaestionibus disputare, de dialecticae tendiculis* astuto et celeri pede *elabi, de invectionibus rhetoricae* victores *exire, de regionum situ quaerere, de cursu planetarum vario scitari, de stellarum effectibus admirari, de invisibilibus et supercelestibus* aliquid novi iugiter *audire* pro ludo et iocunditate nimia duceretis, *de legis et prophetarum obscuris enigmatibus* quoddam cotidie vel solvendum vel etiam caeteris ignotum *proponeretis* (Roz., 1066-7, DCCXCVIII).

Delego tibi fideli meo, *de rebus* sancti illius per omni iure *investigare, inquirere, prosequi et admallare* debeas (*Ibid.*, 478, CCCXC).

Adsteti de aliquibus locellis (*Ibid.*, 533, CCCCXL).

Venit ad imperatorem Carolum ut eum *adiuvaret de inimicis suis* (*Ibid.*, 810, DXCIII).

De gratia vestra super me subiectionem meam *certiorare* dignemini (*Ibid.*, 662, DXXXIII)[1].

Cogitantes de Dei timore (*Ibid.*, 240, CC).

Nulla causa est que *voluntatem vestram de his dimittere* faciat (*Ibid.*, 1033, DCCLXV).

Examinetur cum omni karitate *de fide* sancte Trinitatis (*Ibid.*, 639, DXXIII).

Ceteris etiam compresbyteris tuis *de meo adventu indica* (*Ibid.*, 992, DCCIX).

Nobis iniungitis aut *iniunctum habetis de orationibus* vel *de alio servitio* (*Ibid.*, 1017, DCCXLVII).

Interrogatum fuit ipsius illo *de sua agnacione* (*Ibid.*, 584, CCCCLXXXII).

Notum sit vobis *de illa causa* (*Ibid.*, 1003, DCCXXVII).

Nihil solidum *de nobis pensare* audemus (*Ibid.*, 959, DCLXXXIX).

Ad notitiam celsitudinis vestrae *perferre* nos ecclesiastica provocat necessitas *de promotione* servi vestri (*Ibid.*, 96, LXX).

Recordetur bonitas vestra *de causa* (*Ibid.*, 1004, DCCXXX).

[1] On peut rapprocher de ce verbe la locution *reddere certum* ou *certiorem*. V. Roz., 477, CCCLXXXIX; 972, DCXCIX.

Ei in memoriam retulisetis de mea parvitate (*Roz.*, 1015, DCCXLV).

Rogamus ut *scire* valeamus *de sanitate vestra et de omnibus amicis* (*Ibid.*, 1112, DCCCXLI).

Sanctitati vestre *de illis duobus viris significamus* (*Ibid.*, 664, DXXXIV). — An 871. —

Ea condicione ut, dum advixero, mihi in omnibus tam *de victo* quam et *de vestito soniare* mihi debiat (*Ibid.*, 445, CCCLVIII).

Concessimus eis *de rebus eorum propriis commutationem facere* (*Ibid.*, 40, XXVII). — An 816. —

Maxime *de his* quae ad Dei ecclesias pertinent *curam gerit* (*Ibid.*, 630, DXXI).

Dignas nequeo *de tante caritatis ardore rependere grates* (*Ibid.*, 1037, DCCLXIX).

Iubemus ut nullus fidelium nostrorum *de praedicta foreste nullam inquietudinem* partibus praedictis monasterii *facere* praesumat (*Ibid.*, 203, CLVI). — An 803. —

Nullum *periculum* exinde non *habetis de tuas ingenuitates* (*Ibid.*, 131, CII).

De sua praesumptione atque ausu temerario nobis *rationem redditurum* (*Ibid.*, 13, XII). — IXe siècle. —

La construction suivante, imitée du grec, nous montre *de* employé même devant le complément direct.

De sacrificiis eorum foetae et menstruatae contingunt (=τῶν θυσιῶν ἅπτονται). (*Baruch*, 6, 28).

II. *Avec des substantifs*. — Multa *crimina de abbatissa* prorumpens (Greg., *H. F.*, 9, 40).

Promissionem habetis *de vita* (Id., *ibid.*, 9, 38).

Taliter ei fuit iudicatum ut tale *caucione de caput* suum ei fieri vel conscribere rogasset (Roz., 565, CCCCLXIII).

Servos vester ille non modicum ibidem perpessus est damnum et *de rebus suis dispendium* (*Ibid.*, 502, CCCCXII)[1].

Fides vestra *de corpore et sanguine Domini* (*Ibid.*, 653, DXXVIII).

Ego non immemor petitionis meae ac *promissionis*

[1] *Et in rebus suis dispendium* (Roz., 502, CCCCXII bis).

vestrae de rae quam vos plene nostis (*Roz.,* 1040, (DCCLXX).

Nulla mihi *potestate de prioribus facultatibus* remanente (*Ibid.,* 446, CCCLIX).

Praebemus *de fratre* quale scimus *testimonium* (*Ibid.,* 920, DCXLIX).

III. — *De* correspond à *pour ce qui est de :*

Nullum effectum obtinere potuit *de communione earum* (Greg., *H. F.,* 9, 43).

De proatavo vestro Pippino in historiam vestri cognominis aliquid inseratur (Gall, 2, 22).

De illa re quantum inde potuimus, ita in omnibus vestram petitionem adimplere studuimus (Roz., 995, DCCXIV).

De supradictis rebus non habeamus potestatem minuendi aut alienandi (*Ibid.,* 406, CCCXLVII).

De plumbo et materiamine demandate qualiter navigio iuxta voluntatem (vestram de lo)co illo usque ad locum, ubi Signa confluit in mare, nos ita adducere (*Ibid.,* 1034, DCCLXV).

De beneficio per nuncium nuper missum nos promisisse asseritis (*Ibid.,* 1042, DCCLXXII).

Utrimque complacuit atque convenit ut *de vitanda deinceps causa* contentionis praefate res... (*Ibid.,* 484, CCCXCVII).

De caetero suggerimus... (*Ibid.,* 514, CCCXCVIII).

Art. 5. — De *correspond au génitif complément d'un substantif*

§ 1. — *De* correspond au génitif subjectif

Qui *de monogamia sacerdos* est, quare viduam hortatur ut digama sit? (Hier., *Ep.,* 52, 16).

Contingit *fimbriam de veste* martyrum (Amb., *Serm.,* 91).

Locus de fundamentis magnis (*4 Esdr.*, 10, 27).

De colentibus (= τῶν σεβομένων) *gentilibusque multitudo* magna (*Act.,* 17, 4).

Quam *de lege* (= τοῦ νόμου) unum *apicem* cadere (Luc., 16, 17).

Da mihi *de latere tuo duos ingeniosissimos Clericos* (Gall, 1, 11, *Lett. du pape Léon*).

Quorum *participatio de caritate, consilium de potestate, suffragium de oratione* ministrare poterit interventum (Greg., *H. F.*, 9, 42, *Lett. de Radegonde*).

Et non solum *naves* maris, sed et *de Nilo fluvio* detenti sunt (*Ste Euphr.*, 12).

Maria virgo *minester de tempulo* Gerosale (*Inscript.*, 542 A).

Hic requiescunt *membra ad duus fratres* Gallo et Fidencio qui foerunt fili Magno cl et vixerunt in pac (*Ibid.*, 378).

Cette construction, qui nous transporte bien loin du latin classique, se retrouvera souvent plus tard dans le langage populaire de notre pays.

Induat eum *vestimentis* mundis *de ecclesia,* id est *indumento de exorcista* aut *de diacono* (Roz., 853, DCVII).

Per *hostium de ipsas domus,* et *cispitae de illa terra,* seu *vitis de ipsas vineas,* et *ramos de illas arbores* (*Ibid.*, 312, CCLVIII).

Abbati de basilica sancti illius (*Ibid.*, 332, CCLXXI).

Inter illum abbatem et illum *comitem de loco illo* (*Ibid.*, 376, CCCXVI).

Episcopos de rigna nostra, tam et *de Niuster* quam et *de Burgundia* (*Dip. et Ch.*, p. 27). — Fin du ve ou commencement du vi^e^ siècle. —

Canitur *missa de sancta Trinitate* (Roz., 871, DCXVIII).

De vinea S. Eulaliae et de *illa de S. Justi* (*Esp. sagr.*, XXXIV, 4, 41; Diez, t. 3, p. 71). — An 916. —

§ 2. — *De* équivaut au génitif objectif

Sit licet rei familiaris amissio, sit de infestantibus morbis adsidua membrorum et cruenta vexatio, sit *de uxore, de liberis, de excedentibus caris funebris et tristis avulsio;* non sint tibi offendicula ista (Cyp., *De mort.*, 12).

Si non fideliter *de ipsa tarditate remedia* praestantur (Id., *Ep.*, 31, 7).

Desiderium de illo paradyso ubi iusti habitant (Roz., 236, CXCVIII).

Vinditio de villa (*Ibid.*, 329, CCLXVIII).

Nisi tibi *inscriptionem de sumptibus et expensis* confirmassem (*Roz.*, 533, CCCCXL).

Pro ipso *usu de ipsa re* vestra (*Ibid.*, 388, CCCXXVI).

Neque *de omnes rebus* ipsius monasterii nullam habeat *potestatem* (*Ibid.*, 725, DLXXII).

Ab aliquo nullam *indulgentiam de plus percipiendo* impetrabo (*Ibid.*, 685, DXLIX).

Le terme complété peut être un participe neutre équivalant à un substantif :

Excepto de ingenuitates, quas pro anima mea remedio fecimus (Roz., 159, CXXVIII)[1].

Art. 6. — De *construit avec des adjectifs*

§ 1. — *De* joint au complément des adjectifs

Digni de caelo (Tert., *Nat.*, II, 15).

De omni corpore facultatis meę penitus redantur *extranei* (Roz., 161, CXXVIII)[2].

Fidus de eius *clementia* (*Ibid.*, 809, DXCII).

Ut *de vitae vestrae diuturnitate nos sollicitos* esse noveritis (*Ibid.*, 966, DCXCV). — An 878. —

Si *de hac re culpabilis* es (*Ibid.*, 770, DLXXXI).

Innocens de furto (*Ibid.*, 835, DC).

Unde et *de ipso furtu victus* abparuerim (*Ibid.*, 74. L).

De ipso servitio unde inquirebatur professus est esse se *iectivum atque revictum* (*Ibid.*, 586, CCCCLXXXIII).

Si *de ipso censo neglegens vel tardus* apparueris (*Ibid.*, 384, CCCXXI).

Ut *de ipsis solidis tantis* omni tempore *ductus et securus* resedeas (*Ibid.*, 469, CCCLXXVIII).

§ 2. — *De* joint au complément des comparatifs

Quod si *plus de XXX pedibus* patuerit (*Grom. Vett.*, p. 11, 19).

[1] On pourrait voir dans *excepto* une première personne ; mais le mouvement de la construction porte à l'expliquer plutôt comme un participe.

[2] *A liminibus ecclesiarum efficiatur extraneus* (même formule).

Accentus est anima verborum sive vox syllabae, quae in sermone *plus* sonat *de ceteris syllabis* (IX° siècle, *Rev. crit.*, 8 fév. 1873, p. 87).

Art. 7. — De *construit avec des prépositions et des adverbes*

Vos *de deorsum* estis (*Jo.*, 8, 23).
Inclusit eum dominus *de foris* (*Genes.*, 7, 16.)
Sicut in exitu *de insuper* (*Ps.* 73, 5).
Deintus respondens (Luc., 11, 7).
De longe steterunt (*Ps.* 37, 12).
Accessit *de retro* (Luc., 8, 44).
Nata est gens *de semel* (*Jes.*, 66, 8).
Advocabit caelum *desursum* (*Ps.* 49, 4).
Ligatis *de post* manibus (*Pass. Theodoriti*, ap. Ruinart, c. 1).
Congregabit *de sub* caelo (*2 Macc.*, 2, 18).
Et adsumsit patrem vestrum Abraham *de trans* flumen (*Jos.*, 24, 3).
Theudericus cum Saxonibus, Thuringis et ceteris gentibus, quos *de ultra* Rhenum, vel undique potuerat adunare, contra Theudericum Tolbiacum perrexit (Fred., *Chr.*, 38, p. 428).
Prope de monasterio (*Ste Euphr.*, 4).
Prope de fluviolo Urbia (Meyer, p. 6).
De post hunc die (Roz., 221, CLXXIV).
Ut ex hac die non liceat mihi collum *de sub* iugo excutere regulae (*Ibid.*, 693, DLV).

CHAPITRE XVII

DISPARITION DU BAS-LATIN

Telles sont les constructions que nous présentent les textes bas-latins. Ces monuments ressemblent à un champ de bataille où luttent les deux forces qui doivent plus tard s'unir intimement. D'une part se montre le latin, parfois assez correct, rarement élégant sous la main de quelque clerc instruit et familier avec la lecture des textes anciens et les exercices des écoles. D'autre part on aperçoit l'existence du français avec une bonne partie de ses constructions définitives. Le latin fournit sinon la totalité, du moins la plus grande partie du vocabulaire; mais la syntaxe disparaît avec les terminaisons. Le rédacteur ignore en grande partie la langue dont il prétend se servir. Quelquefois il paraît craindre, quand il sait un peu de latin, que les copistes qui reprendront sa formule ne soient plus ignorants que lui, et il leur donne des indications qui ne dépareraient pas un manuel de thèmes à l'usage des commençants. Ainsi, à la suite d'une formule où l'on doit mettre les noms des signataires, le premier rédacteur ajoute qu'il faut écrire là tous les noms que l'on voudra, mais au nominatif[1].

Cependant ce latin, déjà si mélangé de français, est encore une langue savante que le peuple ne comprend pas, et qu'il faut lui expliquer, surtout si le style est à peu près correct. Nous trouvons dans les instructions qui accompagnent une formule d'excommunication : « Après cela l'évêque doit expliquer au peuple *en lan-* » *gage commun* l'excommunication elle-même, pour que

[1] *Scribe quot volueris per nominativum casum* (Roz., 488, CCCCI).

» tous puissent comprendre combien est terrible cette
» condamnation[1]. »

Ainsi ce latin, qui subsistera encore pendant des siècles, devient de plus en plus une langue morte et de convention, dans laquelle il est impossible de se faire comprendre de la multitude. C'est le français, ou du moins la langue romane rustique, qui domine, et les défenseurs nés du latin, les membres du clergé eux-mêmes, le reconnaissent. Ils comprennent quelle force on trouve dans l'emploi d'une langue intelligible à tout le monde. Dès le milieu du VIIe siècle, saint Mummolin est choisi pour succéder à saint Eloi, parce qu'il parlait très bien, non seulement la langue teutonique, mais aussi la langue romane (*romana*)[2]. Saint Adalard, abbé de Corbie à la fin du VIIIe siècle et au commencement du IXe, cousin de Charlemagne, parlait si bien en langue vulgaire, c'est-à-dire en langue romane, qu'on aurait cru qu'il n'en savait pas d'autres ; et il ne connaissait pas moins bien la langue teutonique et la langue latine[3]. Les décisions des conciles de Tours (813) et de Mayence (847) ordonnent aux évêques de traduire les homélies en langue romane rustique, pour qu'elles soient plus facilement comprises de tous[4]. Et ces prescriptions étaient suivies. L'épitaphe de l'abbé Notger, mort en 998, rappelle qu'il enseignait le peuple en langue vulgaire et les clercs en latin[5]. On fait le même éloge de Grégoire V, qui prêchait aussi en français vulgaire. Comme le disent les Bénédictins, « les
» laïcs au Xe siècle étaient dans une très grande igno-
» rance de la langue latine, et même, dès le IXe siècle,
» l'usage de parler latin se perdait insensiblement parmi
» eux, tellement qu'on prétend que Louis d'Outre-Mer
» ignorait cette langue[6] ». On voit même Haimon, évêque de Verdun, parler en langue romane (*gallice*) au synode

[1] Roz., 677, DXLIV.
[2] J. Ghesquière, *Acta Sanctor. Belgii*, t. 4, p. 403.
[3] *Acta Sanct. ord. S. Bened.*, p. 355.
[4] Labbe, *Concil.*, t. 9, p. 351.
[5] D. Bouquet, t. 10, p. 286.
[6] T. 10. p. 62 de l'Introduction.

de Mousson[1]. Hugues Capet ne comprenait pas le latin. Quelque nom qu'on lui donne d'ailleurs, romane, rustique, gauloise, cette langue est usuelle, on la parle quand on veut se faire entendre du peuple[2]. On l'emploie bientôt dans les négociations politiques, comme le prouvent les serments de Strasbourg. Elle est véritablement vivante. C'est cette langue, dont le premier document écrit date du milieu du IXe siècle, que nous allons maintenant étudier.

---

[1] Labbe, *Concil.*, t. 9, p. 747.

[2] Si l'usage du latin se continue, c'est comme langue savante et comme langue de l'Eglise. Mais, par exemple, quand au concile d'Arras (1025), on rédigea en latin une profession de foi à l'usage d'hérétiques qui renonçaient à leurs erreurs, il fallut la leur faire expliquer par un interprète (*Rer. gall. script.*, t. X, p. 542). Le français est la langue usuelle, la langue du peuple.

LIVRE III

FRANÇAIS

CHAPITRE XVIII

ÉTUDE DES PREMIERS TEXTES FRANÇAIS

C'est au XIe siècle seulement que l'on peut commencer une étude suivie de la préposition *de* en français. Si nous possédons des ouvrages qui remontent plus haut, ce ne sont, à l'exception de la *Vie de saint Léger*, que des fragments ou des morceaux de très peu d'étendue. En réunissant les exemples que l'on y trouve à ceux que fournissent les textes des siècles suivants, on s'exposerait au danger grave de présenter à la légère certains emplois comme plus anciens que d'autres : il est trop évident que l'on ne rencontre pas dans les quelques lignes des *Serments* et de la *Cantilène de sainte Eulalie* toutes les constructions de la préposition *de* au IXe et au Xe siècles. Aussi indiquerons-nous à part, indépendamment de toute classification, les emplois de cette préposition contenus dans ces premiers textes.

§ 1. — *Les Serments*

Trois constructions doivent être citées :

I. Un nom de personne complément se joint sans intermédiaire au substantif complété :

Pro *Deo amur* et pro christian poblo et nostro commun salvament[1].

II. *De* est employé pour marquer le point de départ dans le temps :

D'ist di in avant = dorénavant.

III. *De* se trouve construit dans une locution adverbiale, pour marquer la partie :

Si Karlus meos sendra, *de suo part,* non lo stanit = Si Karle mon seigneur, de son côté, ne le tient pas (le serment).

§ 2. — *Cantilène de sainte Eulalie*

On y trouve des exemples un peu plus nombreux, et parfois remarquables :

I. Comme dans les *Serments,* le nom de personne complément se joint sans intermédiaire au substantif complété :

Voldrent la veintre li *Deo inimi* (v. 3).

La polle sempre non amast lo *Deo menestier* (v. 10).

II. Mais la préposition *de* apparaît, lorsque le substantif complément désigne au lieu d'une personne une manière d'être :

In *figure de colomb* volat a ciel (v. 25).

III. On trouve avec un verbe actif soit un substantif, soit un infinitif construit comme complément par juxtaposition, là où le français moderne ajoute la préposition *de*. C'est un souvenir de la syntaxe latine :

Elle *colpes non avret* (v. 20).

Ad une spede li *roveret tolir* lo chief (v. 22).

IV. *De* se joint au complément qui signifie l'objet auquel se rapporte l'action exprimée par un verbe ou par une locution verbale :

El li enortet *dont* lei nonque *chielt* (v. 13) = Il l'exhorte à ce dont elle ne se soucie jamais.

Qued *avuisset de nos* Christus *mercit* (v. 27) = Afin que Christ ait pitié de nous.

[1] D'après Chevallet. *Orig. et form. de la lang. fr.*, t. I, p. 83.

§ 3. — *Fragment de Valenciennes*

Ce morceau curieux, puisqu'il présente un mélange continuel de formes latines et de formes françaises, appartenant certainement au langage familier, est malheureusement fort incomplet, et les lacunes du texte le rendent souvent presque incompréhensible. Nous y remarquons les constructions suivantes :

I. *De* avec un verbe de mouvement marque l'éloignement :

Quant il se creut *convers de via sua mala* (verso, l. 50).[1]

II. *De* et son complément signifient le tout dont le terme complété désigne une partie :

Cil homines de cele civitate (verso, l. 45).

III. *De* et son complément, construits avec un verbe, correspondent à l'ablatif de matière :

Sic *liberat de cere*... et *de cel peril* (verso, l. 2) (*Ibid.*, l. 51).

IV. *De* garde son sens latin = *au sujet de*, pour annoncer l'objet auquel se rapporte l'action exprimée par un verbe.

E ne doceiet... lor salut, cum il *faciebat de perditione* Judæorum (verso, l. 9-10).

E io ne *dolreie de tanta millia* hominum si perdut erent? (verso, l. 43).

Sis *penteiet de cel mel* que fait habebant (verso, l. 51).

V. Dans un passage assez obscur, *de* et son complément semblent marquer le point de départ, soit dans le temps, soit dans l'espace :

Est venu *de cist tres dies* super (recto, l. 2).

VI. *De* s'ajoute à un adverbe et forme une sorte de mot composé, qui marque l'éloignement :

Si exit *foers de* la civitate (verso, l. 16).

De précède un adverbe avec lequel il forme comme un adverbe composé signifiant une circonstance de temps :

Lieu *de avant* dist (verso, l. 71).

[1] D'après le texte publié par Génin, à la suite de la *Chanson de Roland*.

CHAPITRE XIX

VALEUR ET EMPLOI DE LA PRÉPOSITION *DE* DANS L'ANCIEN FRANÇAIS

« *De* dans le sens local ou temporel représente le dé-
» part d'un point, dans le sens abstrait, la cause. Mais
» le sens abstrait peut subir des modifications de la part
» du verbe qui régit ou du nom. La grammaire, vu les
» conséquences pratiques qui en résultent, ne doit pas
» craindre d'en donner l'analyse, bien qu'il soit difficile,
» en présence des nuances insensibles par lesquelles la
» langue passe d'un emploi à l'autre, d'atteindre partout
» la véritable portée qu'elle donne aux mots qui n'expri-
» ment que des rapports[1]. » Si en effet les prépositions proprement dites sont à l'origine des adverbes de lieu, la signification de ces mots a été ensuite étendue. On s'en est servi pour marquer des rapports de temps et d'autres encore, abstraits et tout à fait étrangers au sens matériel et primitif. La préposition *de,* qui nous occupe, a remplacé dans bien des cas *ex* et même *ab ;* elle tient lieu aussi du génitif disparu ; elle marque donc un nombre considérable de rapports souvent très différents les uns des autres. Aussi se heurte-t-on à bien des obstacles quand on en tente la classification.

Les différents auteurs de dictionnaires hésitent, manquent ou de clarté ou de méthode, et parfois se contredisent eux-mêmes. M. Littré ne s'occupe que de la nature des mots réunis par la préposition, sans se soucier du sens et de la similitude des constructions entre des mots de nature différente. Le dictionnaire de l'Académie, qui affecte un ordre plus scientifique, laisse quelquefois

[1] Diez, *Gram. des lang. rom.*, t. 3, p. 141.

le lecteur dans le doute et dans l'obscurité. C'est ainsi par exemple qu'il explique *se repentir d'une faute* par *touchant, relativement à une faute,* et dans un autre alinéa *se repentir d'avoir trop péché* par le sens de cause, le complément à l'infinitif servant à déterminer l'action exprimée par le verbe. C'est ainsi encore qu'il classe dans deux alinéas distincts les expressions *possession de fait,* et *posséder de fait,* et cela sans qu'on puisse alléguer que dans le premier cas le terme complété est un substantif et un verbe dans le second, puisque le même dictionnaire réunit ailleurs tous les termes complétés, substantifs, adjectifs ou verbes, pour ne s'occuper que de la valeur du complément.

Sans espérer arriver à un ordre irréprochable, nous ne nous astreindrons pas à suivre l'une ou l'autre de ces deux classifications. Après avoir étudié l'emploi du génitif latin et de la préposition *de* depuis l'époque classique, nous chercherons à montrer comment, dans la formation de la langue française, la préposition *de* arrive, soit d'une manière complète et définitive, soit d'une manière imparfaite et comme hésitante, à remplacer dans leurs différents emplois diverses prépositions latines et certains cas de l'ancienne déclinaison. Pour chaque construction nous citerons les exemples qui peuvent le mieux montrer la valeur de cette particule[1]. Quand l'occasion se présentera, nous indiquerons aussi les principales exceptions, ainsi que les constructions singulières qui se rencontrent chez certains auteurs.

Dans le choix des exemples nous n'avons pas hésité à faire des emprunts nombreux aux poètes, dont les œuvres occupent une si grande place dans notre première littérature française. D'ailleurs la plupart des poésies de ce temps-là, chantées par les trouvères ou les jongleurs, sont écrites dans une langue que les contemporains com-

[1] Pour mieux établir cette concordance, nous ferons des emprunts assez fréquents au texte lorrain du XIIe siècle, publié par M. Bonnardot (Romania, 1876, p. 275 et suiv.). Ce texte — *Dialogus anime conquerentis et rationis consolantis* — est la traduction littérale d'un passage d'Isidore de Séville. En citant après la construction française la construction latine traduite, nous montrerons avec évidence la valeur que le traducteur attribue à *de* par rapport au latin.

prenaient facilement, et ne forment pas une littérature savante, accessible seulement aux esprits cultivés et délicats.

Dans l'énumération des exemples, nous suivrons, d'une manière générale, l'ordre chronologique. Nous parcourrons ainsi plus de trois siècles pendant lesquels nous verrons la langue française se former en quelque sorte sous nos yeux. A la fin du XIIIe siècle, elle est constituée assez complètement pour que Fallot ait pu dire, quoique avec un peu d'exagération : « Quant à la syntaxe, aux » formes des phrases, aux constructions, à la logique, et, » comme l'on dit, au génie de la langue, l'identité est com- » plète[1] » entre la langue actuelle et celle du XIIIe siècle.

Art. 1. — De *marque le point de départ*

§ 1. — *De* marque l'éloignement

La préposition *de* sert à marquer qu'il existe entre deux termes un rapport d'éloignement, de séparation. Le complément, joint le plus souvent à un verbe de mouvement, signifie le lieu dont on s'éloigne.

I. Au sens propre :

Ciest omne tiel mult aima Deus
Por cui tels causa *vint de ciel.*
(*S. Léger,* 208). M., p. 197[2].

Lé mésaisé *esdrezce del pudrier;* le povre *sache del femier* (*Rois,* 1, p. 7)[3].

Et *returnad* (David) *de Saül* à maisun (*Ibid.,* 1, p. 63).

La mee volenté *usise* isnelement *del sicle* = utinam otius egrederer a seculo (*T. lorrain,* p. 281)[4].

Remuf de toi ton blasme = crimen remove a te (*Ibid.,* 289).

[1] Fallot, *Rech. sur les form. gram.*, etc., p. 4.

[2] Les exemples empruntés au *Recueil d'anciens textes* de M. P. Meyer portent l'abréviation *M.*

[3] *Les Quatre Livres des Rois* (Leroux de Lincy), 1 vol., Paris, 1841.

[4] *Texte lorrain* du XIIe siècle, publié par M. Bonnardot. Romania, 1876.

Rapele lo hainois *des vices.* = revoca infestum a viciis (*Texte lorrain*, 301).

Espasses larmes soie *espandues de tess oiz.* = sint frequentes oculis lacrime (*Ibid.*, 313).

Ce est une caitive qui fu *amenée d'estrange terre* (*Auc. et Nic.*, p. 381)[1].

Li pastorel *iscirent de la vile* (*Ibid.*, p. 398).

C'est Nicolete vo duce amie qui *de longes terres* vos *est venue* querre (*Ibid.*, p. 417).

De septemtrien s'estent
Europe vers Occident
(*Ducs de Norm.*, v, 230)[2].

(Hues) *De Gironvile* a fait *mander* Guirré.
(*Huon de B.*, p. 16)[3].

Cil qui *des Alemans se furent desevré.*
(*Récit de la première croisade*, v. 369).
Romania, 1876, p. 17.

Ainz que li dux ne li marchis *partissent del port* de Jadres (Villeh., 111)[4].

Et sachiez que mainte lerme i fu plorée de pitié al *departir de lor païs*, de lor genz et de lor amis (Id., 47).

Car deux larrons *venoient de marcheans guetier.*
(*Berte*, XXXVIII). Littré[5].

De la plus haulte tur de Paris la citez
Me larrai cuntreval... *devaler.*
(*Charl.*, p. 2). B., 1, 307[6].

[1] *Aucassin et Nicolette.* — Dans Barbazan et Méon, *Fabliaux et contes* etc., 4 vol., Paris, 1808, t. 1.

[2] *Chronique des ducs de Normandie* (F. Michel), 3 vol.

[3] *Huon de Bordeaux* (F. Guessard), 1 vol. in-12, Paris, 1860.

[4] *Ville-Hardouin* et *Henri de Valenciennes*, éd. de Wailly, 1 vol., Paris, 1874.

[5] On peut voir ici *venir* employé à peu près comme verbe circonstanciel.

[6] Les exemples empruntés à Burguy, *Grammaire de la langue d'oïl*, portent l'abréviation *B.* avec l'indication du tome et de la page (3 vol. in-8, Berlin, 1869-70).

Li uns des chevaliers li *osta* le cuer *dou ventre* (Joinv., 353)[1].

L'idée d'éloignement peut être marquée par la construction elle-même, sans verbe exprimé, auquel se rattache le complément.

N'i ad païen ki un sul mot respundet
Fors Blancandrin *de l'castel de Val-Funde.*
(*Roland,* v. 23)[2].

Venu sunt al quint jur *de la Nativité*
A Cantorbire cil.
(*S. Th. le martyr*). M., p. 303.

Des Isles il se alerent logier dessous Juylli (Joinv., 86).

L'endemain de feste saint Berthemi l'apostre, trespassa de cest siecle li bons roys Loys, en l'an *de l'incarnacion* Nostre Signour, l'an de grace mil CCLXX (Id., 759).

II. Au sens figuré : On joint de la même manière la préposition *de* et son complément à tous les verbes qui renferment l'idée de séparation, *échapper, entendre, discerner, venger, défendre, recevoir, apprendre, ôter, acheter,* etc., et les locutions composées ayant un sens analogue, *prendre congé, prendre conseil, avoir réponse,* etc.

Alet en *achapter*
Deus marchaans que la veet ester.
(*Vierges,* p. 5)[3].

De vus tiendrat Espaigne le regnet.
(*Roland,* v. 697).

Guaris de mei l'anme *de tuz perilz.*
(*Ibid.,* v. 2387).

Li fiz Deu par sa mort *de mort rachata* (*Rois,* 1. p. 5).

[1] Joinville, éd. de Wailly, 1 vol., Paris, 1874.

[2] *La Chanson de Roland,* éd. L. Gautier, 1 vol., Tours, 1875.

[3] *Les Vierges sages et les vierges folles. — Théâtre français au moyen âge,* Mommerqué et Fr. Michel, 1 vol., Paris, 1840.

Pernez de Deu cunseil..., *de Deu* ne poüm *aveir nul respuns* (*Rois*, 1, p. 50).

E *de lui receut icest respuns* (*Ibid.*, p. 27).

E tu m'as oïd et déliveras mei, tue ancele, de tuz ces ki mei e mun fiz voleient *oster del héritage* nostre Seignur (*Ibid.*, 2, p. 169).

E Saül requist que de ses aventures li démustrast, e *de mort* lui *résuscitast* iceli k'il li numast (*Ibid.*, 1, p. 109).

Esgarde d'altrui tormant cui tu redotes = aspice ex alieno tormento quod timeas (*T. lorrain*, p. 293).

Deus, ki *des mains* le rei Phraon
Salva Moysen e Aaron.
(*Rés. du Sauv.*, p. 12)[1].

Certes, dame, bien le savoie,
Que ja *de vos gre n'en auroie*.
(*Chev. au Lyon*, v. 1718)[2].

Vers le mostier sont li baron alé
Por *oïr messe de .I. saintime abé*.
(*Huon de B.*, p. 45).

C'est fine verités
Que *de François ne se puet nus garder*.
(*Ibid.*, p. 196).

Il *ferat salf* son peule *de lor péchiez* (S. Bernard, p. 531)[3].

Si cum nos *apris avons de noz pères* (Id., p. 551).

Je ne m'en puis *tenir de rire*.
(*Lai d'Ignaurès*, p. 20). B., 2, 46.

Et quant il orent paié, si *failli de la convenance* trente-quatre mil mars d'argent (Villeh., 60).

[1] *Théât. fr. au moy. âge.*

[2] Chrestien de Troyes, *Li Romans dou Chevalier au Lyon*, éd. Holland, 1 vol., Hannover, 1862.

[3] *Sermons de S. Bernard*, à la suite des *Quatre livres des Rois*.

Gardés ke vous *retraiiés vostre cuer de nostre gent amer* (Henri de V., 559).

Sai tès nouveles
Dont grans biens nous porra *venir*.
(*Jeu de S. Nic.*, p. 184)[1].

Tuit crioient à Nostre Signour que il li donnast bone vie et longue, et le *deffendist* et *gardast de ses ennemis* (Joinv., 73).

Li soudans de Hamant ne se sot comment *chevir dou soudanc* de Babiloinne (Id., 144).

III. Par une opposition singulière, on construit de la même manière le complément avec le verbe *approcher*, soit par analogie avec l'adjectif *proche*, soit à cause de l'emploi de plus en plus étendu de la préposition *de*. Dans les premiers temps on trouve *à* plus voisin du latin *ad;* puis les écrivains hésitent, *de* alterne avec *à*, et reste enfin seul employé, quoiqu'on rencontre encore au XVIe siècle quelques exemples de *approcher à*.

Del forsene tant *s'aproche*,
Qu'ele le menoie et atoche.
(*Chev. au Lyon*, 2983).

Sunt plus dampneit cil qui foentement *aprochent as sacremenz* (S. Bernard, 544).

Deus nés *aprochierent tant à la tor* que l'eschiele de la Pelerine se joinst à la tor (Villeh., 242).

Johanis avoit le Dimot si *aprochié de prendre* (Id., 431).

Si commenchierent lors a *aprocier li un des autres* (Henri de V., 526).

Quant il *aprochoit de la mort*, il appela les sains pour li aidier et secourre (Joinv., 756).

Il n'i ot onques galie qui *de là s'aprochast* (Id., 621).

IV. C'est à cet emploi de la préposition *de* qu'il convient de rattacher une construction usitée encore aujourd'hui dans certaines locutions toutes faites : *de par Dieu, de par le roi*. On s'en sert fréquemment dès les

[1] *Le Jeu de S. Nicolas*, dans le *Théâtre français au moyen âge*.

premiers temps de la langue française. Burguy[1] reconnaît qu'il est difficile de l'expliquer étymologiquement. On trouve *de part* jusqu'au XIIIe siècle, et *de par* généralement dans les siècles suivants. L'habitude, dit-il, que l'on avait de préposer *de* à un grand nombre de particules aura favorisé la composition *de par*. Il est évident qu'à l'origine cette locution signifiait *de la part de*. L'habitude de construire le complément par juxtaposition *de part Dieu,* s'est conservée jusqu'au XIIIe siècle. On peut supposer qu'à partir de cette époque, la locution, qui ne correspondait plus au langage usuel, s'est comme pétrifiée; en oubliant le sens primitif, on a été amené à former la locution composée *de par*. D'ailleurs *de* avait autrefois à lui seul la valeur de *de part*. Les exemples suivants, où se présente soit la particule simple, soit la locution composée, en font foi.

E l'Arcevesques *de Deu* les beneïst.
(*Roland,* 1137).

Samuel li prophètes vint à Saül *de part Deu* (*Rois,* 1, p. 53).

Sire, dist Hues, *de Diu* .Vcc. mercis!
(*Huon de B.,* p. 20).

Si ai grans teres, et castiax, et cités,
De par ma feme que jou ai espousé.
(*Ibid.,* p. 127).

Je vos deffent, *de par l'Apostoile* de Rome, que vos ne assailliez ceste cité (Villeh., 83).

Il le maldist *du digne roi Jhesu.*
(*Og. d. D.,* 7244). B., 2, 150.

De tous mes Diex vous asséure.
(*S. Nic.,* p. 166).

V. Il convient enfin de signaler particulièrement la construction dans laquelle *de* et son complément marquent

[1] T. 2, p. 359.

le point dont on s'éloigne, par opposition à un second complément accompagné de *à* ou de *en,* et marquant le point que l'on veut atteindre, qu'il s'agisse du lieu ou du temps.

Une tormente leva grande et mervelleuse qui les mena *de tere en tere* (*Auc. et Nic.,* p. 408).

Qui vialt oïr et vialt savoir
De roi en roi et *d'oir an oir,*
Qui cil furent.
(*Brut,* I, XLV). B., 2, 87.

Oïl plainement, *de tot en tot,* certes, sanz dote = est plane, est prorsus, est utique, est profecto, est procul dubio (*T. lorrain,* p. 295).

D'ore en avant mes cambrelens serés.
(*Huon de B.,* p. 182).

De cief en cief n'i laissai que conter.
(*Ibid.,* p. 289).

De la saint Johan en un an devoient li baron et li pelerin estre en Venise (Villeh., 30).

De ci à soir ke il fuit avespreiz,
Ne finent il de venir ne d'aler.
(*Ger. de V.,* 3909). B., 1, 339.

§ 2. — *De* marque l'origine

De et son complément, au lieu de marquer simplement le point dont on s'éloigne, indiquent l'origine même d'où provient un objet, d'où sort le sujet du verbe complété, et par suite la dérivation. On trouve très souvent cette construction, soit au sens matériel, soit au sens figuré.

Ciel ne fud *nez de medre* vius
Qui tal exercite vidist.
(*S. Léger,* 137). M., p. 196.

De la Virgine en Betleem *fo net.*
(*Vierges,* p. 4).

N'en *iert* nuls évesches mais *de tun lignage* (*Rois,* 1, p. 10).

Si l'out *engendred* un géant *de une femme* ki *fud de Geth* (*Ibid.,* 61).

Des feluns felenie *istrad* (*Ibid.,* 95).

Jo *susciterai mal* sur tei *de ta maisun meime* (*Ibid.,* 2, 159).

O tu, hom, *de c'est* tote ceste misere = inde est omnis ista calamitas (*T. lorrain,* p. 289).

Sire remembre toi ke *je suis de tos,* et terre sui et cendre et poisire = quia a te sum (*Ibid.*, p. 301).

L'autrier vi un pelerin,
Nés estoit de Limosin.
(*Auc. et Nic.,* p. 391).

Tut quant qu'a soz le firmament
Qu'om veit venir à naissement,
Unt des elemenz lur creiance
E lur nature e lur sustance.
(*Ducs de Norm.,* 83).

Aveit pur ceo Gimeges nun,
Gimeges *de gemissemenz.*
(*Ibid.,* 911).

De vos est estraiz mis lignages :
Je sui de vos.
(*Ibid.,* 24293).

Quiex hom est il et *de quel gent.*
(*Chev. au Lyon,* 1802).

Nos avons *de la fontaine de miséricorde* les avves de rémission por laveir noz colpes (S. Bernard, 539).

N'est pas de mei la surse de la suspensiun,
Mais *d'Alissandre pape.*
(*S. Thom. le mart.,* 116). M., p. 307.

La contesse remest, qui *avoit de lui* une filliette (Villeh., 37).

Estreite fu de noble gent.
(*Pr. à S. Cath.,* 9). M., p. 375.

Et se il avenoit que nos *ehussons heirs d'autre femme* (An 1281, *Hist. de Blois,* II, 50). B., 1, 255.

La vegile de ladite Pasque *fu nez* Jehans mes fiz *de ma premiere femme* (Joinv., 110).

Et lors (li fluns) *giete de li* sept branches (Id., 187).

On trouve dans le même sens, sans verbe exprimé, des constructions comme les suivantes :

(Unt) Ceintes *espées* franceises e *d'Espaigne.*
(*Roland,* 3089).

Bien resamble *fiex de france mere.*
(*Aiol. et Mir.,* 23). M., p. 275.

Molt sanbloit bien gentix femme et *de haut.*
(*Auc. et Nic.,* p. 413).

On doit expliquer de même l'emploi de *de* dans les titres nobiliaires. On indiquait ainsi l'origine des personnes, avant que, dans la suite des temps, le nom de lieu se fût comme immobilisé à la suite du nom de personne, pour ne plus former qu'une seule expression, souvent sans valeur géographique.

Qu'est devenuz li Guascuinz Engeliers,
U est *Gerarz de Russillun,* li vielz?
(*Roland,* 2409).

Li reis cumandet Gebuin e Otun,
Tedbald de Reins e le cunte Milun.
(*Ibid.,* 2433).

Si'n apelat (li reis) *Clarin de Balaguet,*
Et Joïmer et *Malbien d'ultre-mer.*
(*Ibid.,* 63-7).

Einz li plevist, qu'il s'iroit randre
A la *dame de Norison.*
(*Chev. au Lyon,* 3281).

Après parla li viés *quens de Challon.*
(*Huon de B.,* p. 296).

Si avint que Tibauz, *quens de Champaigne et de Brie,* prist la croiz, et li *quens Loeys de Blois et de Chartein* (Villeh., 3).

Enqui après, s'en croisa *li quens Jofrois del Perche,* Estenes ses freres, *Rotres de Monfort, Ive de la Jaille, Haimmeris de Vileroi, Jofrois de Belmont* (Id., 10).

Chi gist *de Suzane Fauviaus* (Epit. de 1260)[1].

Maistre *Robert de Sorbon* (Joinv., 31).

§ 3. — *De* unit un verbe ou un participe passif à son complément

Le complément d'un verbe passif indique la personne ou la chose d'où part l'action éprouvée par une autre personne ou une autre chose : l'auteur de l'action peut être comparé au point de départ. Le latin exprimait ce rapport par l'ablatif, construit ordinairement seul avec les noms de choses, joint à la préposition *a* ou *ab* avec les noms de personnes. Dès les premiers temps de la langue française, la préposition *à* équivaut à *ad* et ne correspond que rarement à *a* ou *ab* exprimant le point de départ. Aujourd'hui nous employons plutôt *par* avec les compléments des verbes passifs, sans distinguer les noms de personnes des noms de choses. Au moyen âge on ne les distinguait pas davantage, mais on les faisait accompagner de la préposition *de,* et l'on n'employait que très rarement *par* dans ce sens. L'ancienne langue semble donc plutôt indiquer que l'action exprimée par le verbe a pour origine le complément ; et la langue moderne, que le complément est comme l'intermédiaire par lequel l'action atteint le sujet.

Ne placet Deu, ço li respunt Rollanz,
Que ço *seit dit de nul hume* vivant
Ne pur païen que ja seie cornant !

(*Roland,* 1074).

De chrestiens devez *estre servie.*

(*Ibid.,* 2350).

[1] V. Raynouard, *Gram. comp. des lang. de l'Eur. lat.,* p. 94.

Ces ki morz ne furent, *traveillez esteient d'itel anguisse e de langur* que la plainte e li criz munta devant Deu jesque al ciel (*Rois,* 1, p. 19).

Divirpit suiz de toz = desertus sum ab omnibus (*T. lorrain,* p. 277).

D'atrui porvochier tuit sunt commeüt sor moi = ab alio provocati (*Ibid.,* p. 279).

Li corages *estroiz de felonies* a poines puit estre raiét d'içales = animus sceleribus astrictus (*Ibid.,* p. 291).

(L'abeie) *Aveit esté faite e fundée,*
Ceo truis lisant, *de Clodovée.*
(*Ducs de Norm.,* 924).

Or en alons; que bien soiés trové,
Car *de la dame estes moult desiré.*
(*Huon de B.,* p. 242).

Por ceu mismes poons-nos apenre coment cil voillet *estre recéuz de nos* ki en Belléem volt estre neiz (S. Bernard, 533).

Et totesvoies vvelt *estre baptiiez de saint Johan* (Id., 551).

Moyses, el desert *ensengiez del angele,* aprist comandement, lo queil il ne conut pas parmei homme (*Dial. S. Greg.,* 1). B., 2, 360.

Et sachiez que mainte lerme i *fu plorée* de pitié al departir de lor païs, *de lor genz et de lor amis* (Villeh., 47).

Mult *fu* (li plais) *contraliez de cels* qui volsissent que l'os se departist; mais totes-voies fu faiz li plaiz et otroiez (Id., 63).

Encore *fut dit desd. arbitres et pronuntie* que... (*Mém. sur Poligny,* an 1279). B., 1, p. 239.

Quant il *fud baptizié* por nos oster de mal
De saint Johan Baptiste le baron natural.
(*Réc. de la 1re crois.,* 474; *Romania,* 1876, p. 20).

Il *furent loei de touz les preudomes* de l'ost (Joinv.,224)[1].

[1] Cette construction se rencontre encore au XVIe siècle. V. Darmesteter, *le XVIe siècle,* p. 275.

Art. 2. — De *sert à former les compléments circonstanciels*

§ 1. — *De* marque le lieu

De correspond assez souvent aux diverses prépositions latines qui marquaient spécialement l'endroit où l'on se trouve, où l'action se produit ou se manifeste, et particulièrement à *ab, ex,* et quelquefois *in.*

De tutes parz est Munjoie escriée.
(*Roland,* 1378).

Ses adversaries le criendrunt, e sur els *del ciel* tunerad (li Sires). (*Rois,* 1, p. 7).
E Saül e li suen alèrent *d'une part* del munt, e David e li suen *del altre part* (*Ibid.,* 1, p. 92)[1].

Par .II. cemins te sarai bien mener,
Car *d'une part et d'autre* j'ai esté.
(*Huon de B.,* p. 94).

Il m'asalirent environ *de tos lés,*
.XII. paumiers m'ont mors et decopés.
(*Ibid.,* p. 292).

De quinze liues el rivache
Ne remest ainc ne bues ne vace
Ne castel ne vile en estant.
(*Fl. et Blanc.,* v. 71). B., 1, 301.

Lors veissiez mangoniaus giter des nés et des vissiers, et quarriaus d'arbalestre traire, et ces ars traire mult delivrement; et cels dedenz, desfendre *des murs et des tours* mult durement (Villeh., 172).

De quatre parties s'esturent.
Icil qui le camp garder durent.
(*Part. de Blois,* 9686). B., 1, 299.

Si aucun ait derriers sa maison autre maison en laquelle

[1] *Et ibat Saül ad latus montis ex parte una : David autem et viri ejus erant in latere montis ex parte altera.*

il n'ait entree *de rue* fur que par la maison devant, il soit quitte de paier les deniers des toises pour cele maison (An 1292. *Mém. s. Poligny,* II, p. 559). B., 2, 354.

De celi chief servoit l'on devant le roy et devant la royne de char, etc. (Joinv., 97).

De mon lit, toutes les foiz que on les aportoit (les mors), je ouoie chanter, *Libera me, Domine* (Id., 416).

§ 2. — *De* marque le temps

La préposition *de* sert à marquer un rapport de temps, et, comme l'ablatif latin, elle indique soit le point de départ de l'action dans le temps, soit le moment où elle s'accomplit, soit enfin la durée.

I. Point de départ :

Je te prè, anme, ki *des or en avant* ni faces niant soefment = ne quid ultra leviter agas (*T. lorrain,* p. 305).

De lonc tens ere profeticié qu'il auroit un empereor en Constantinople qui devoit estre gitez aval cele colonne (Villeh., 308).

Tout adiès croissoit li os *de jor en jour* (H. de Val., 505).

Il vueut savoir que il (si fis) set, *de tant de tens* comme vos l'avez tenu à escole (*R. des sept sag. de R.,* p. 7). B., 2, 86.

Les viandes que il nous donnerent, ce furent oef dur cuit *de quatre jours ou de cinc* (Joinv., 376).

Li celier le roy estoient tel, que sa gent avoient fait en mi les chans, sur la rive de la mer, grans moyes de tonniaus de vin, que il avoient achetei *de dous ans* devant que li roys venist (Id., 130).

II. Moment où l'action s'accomplit :

Del quart edé pois i vint reiz David
Et Salamon et Roboam ses fiz.
(*Cantique,* v. 73). M., p. 209.

Vindrent à la sorcière *de nuiz* (*Rois,* 1, p. 109).

(Alexander) Mels vay et cort *de l'an primeyr*
Que altre emfes del seyteneyr.
(*Alex.,* v. 74). M., 283.

Lieve *de noiz* ta a praïre = surge in nocte ad precem (*T. lorrain,* p. 309).

Si escripture ne fust feite
Et puis par clers litte e retraite
Mult fussent choses ubliées
Ki *de viez tens* sunt trespassées.
(*Rou,* v. 10). M., 291.

Il lor jureroient sor sainz loialment que dès enqui en avant, *de quel eure* que il les en semonroient, dedenz les quinze jors que il lor donroient navie à bone foi (Villeh., 117).

L'endemain, *de halte hore,* si vindrent à une bone vile (Id., 226).

Ke ceste aroit à moilier et à per,
Bien poroit dire *de bon ore* fu neiz.
(*Ger. de V.,* 742). B., 2, 55.

De bas vespre trova
Une damoiselle venant.
(Romvart, v. 456, v. 27). B., 1, 407.

Li frere le roy guietoient *de jour,* et nous, li autre chevalier, guietiens *de nuit* les chaz (Joinv., 193).

III. Durée :

Il n'en out *de treis jurz ne de treis nuiz* de pain mangied, ne béud (*Rois,* 1, 115).

Et soit estinte *de tote memorie* (icel jor) = omni memoria extinguatur (*T. lorrain,* p. 299).

N'ert mie pres li dux Richarz,
N'onques li maires ne li mendre
D'un sol jor ne li vout atendre.
(*Ducs de Norm.,* 27220). B., 1, 104.

Je n'an istrai fors *de semainne*
En larrecin ne an enblee.
(*Chev. au Lyon,* 1574).

D'une grant piece apres n'i fu .I. moz sonez.
(*Ch. des Sax.,* II, p. 39). B., 2, 316.

Onques hom lays de nostre temps ne vesqui si saintement *de tout son temps* (Joinv., 4).

La pluie qui avoit batu les blez *de lonc temps,* les avoit fait germer par desus (Id., 131).

Oliviers de Termes lessa le roy et demoura en Cypre, lequel nous ne veismes puis *d'an et demi* après (Id., 16).

§ 3. — *De* marque l'instrument ou le moyen

I. Instrument : Le complément construit avec la préposition *de* signifie l'instrument employé à l'accomplissement de l'action.

Jo i ferrai *de Durendal* m'espée.
(*Roland,* 1462).

Cumandad que l'um enseignast as fiz as Judeus traire *de arc* (*Rois,* 2, p. 122).

Il hurte le ceval *des eperons* (*Auc. et Nic.,* p. 401).

Ja la (la dame) fist dex *de sa main* nue,
Por Nature feire muser.
(*Chev. au Lyon,* 1500).

Ainc ne le vi *de nul homme* mater.
(*Huon de B.,* p. 221).

Cil des tors et des murs et cil des eschieles s'entreferoient *des glaives,* de main tenant (Villeh., 237).

Tel vous donrai *de l'espee dou ley*
Ke mervelle iert si n'iestes aterreiz.
(*Ger. de V.,* 160). B., 1, 216.

Mant et commanc que...
Faciés autant *dou corps* de soi
Que *de moi meismes* feriés.
(*Le Dit. de l'emp. Coust.,* 415). Romania, 1877, p. 167.

Des yex dou cuer ne veons gote.
(*Ruteb.,* 1, p. 245). B., 2, 385.

Devant le roy tranchoit *dou coutel* li bons cuens Jehans de Soissons (Joinv., 94).

Je li donnai *de mon glaive* par desous les esselles et le getai mort (Id., 221).

Elle li respondi qu'elle voulait *dou feu* ardoir paradis, et *de l'yaue* esteindre enfer (Id., 445).

L'on traioit à nous *de quarriaus* (Id., 307).

Quelques exemples montrent avec la dernière évidence combien l'emploi des prépositions est vague et flottant dans les premiers temps de notre langue, et comment les deux mots *de* et *à* peuvent être facilement substitués l'un à l'autre.

Je vueil et si l'otroierei
Que la teste me soit coupee
Ou *à* coustel ou *d'*une espee.
(*S. Graal,* 1178). B., 2, 82.

Guillaumes dou Caisnoit estoit entrés el fossé, et faisoit passieres *à* s'espée pour monter amont (H. de Val., 675).

Guillaumes dou Caisnoit faisoit passieres ou fosset *de* s'espée, si comme j'ai dit (Id., 677).

II. Moyen : A cette construction se rattache celle où la préposition *de,* grâce à la force instrumentale illimitée qu'elle avait dans l'ancienne langue, indique le moyen employé, soit avec des verbes, soit avec des participes ou des adjectifs.

De vostre elme arons vin a grant plenté,
*De vos cauchier*s aron poison assés.
(*Aiol. et Mir.,* 147-8). M., 278.

De mes services es riches et proisiez.
(*Char. de Nimes,* 254). M., 247.

Dont maldient-il Deu, cant il entendent ke il de lui ont prises les forces ke il ont, *et de ses dones* nekedent quierent propres loenges (*Job,* 444)[1].

[1] *Le Livre de Job* à la suite des *Quatre Livres des Rois.*

Tels quinze cols li paiera
Que *del primer* l'esturnera.
(*Rés. du Sauv.*, p. 19).

Amander doit *de bele dame,*
Qui l'a a amie ou a fame.
(*Chev. au Lyon,* 2489).

Et après çou jou te veul créanter
Del grant pooir que Jhesus m'a donné
En faerie ù je sui arestés.
(*Huon de B.*, p. 111).

De kai me polt-om plus solacier ke *del douz nom* de salveteit? (S. Bern., 548).

De ti, chier Sire, parfaiz ceu ke ju moens ai de mi (Id., 549).

De no tresor, mentir ne vos en quier,
Tenroit il s'ost demi an tot entier.
(*Og. de Dan.*, 10616). B., 1, 118.

De tote rien qui muert et seche
Mors mostre ke noiens est tout.
(*Vers s. la mort,* XXIX). B., 2, 338.

LX ans a passés et plus
Que *de crier* me sui vescus.
(*S. Nic.*, p. 179).

Li preudom ala au roy et li dist que grant honte avoie fait à li et aus autres barons, *de ces robes* que je li avoie envoié (Joinv., 138).

Je vous asol, *de tel pooir* que Diex m'a donnei (Id., 355).

L'on ne doit pas Dieu *de ses dons* guerroier (*S. Louis,* Joinv., 741).

Et li roys me respondi que il me feroit bien paier *des deniers* que il devoit au signour de Courtenay (Joinv., 412).

§ 4. — *De* marque la matière

Le complément construit avec *de* signifie la matière dont un objet est formé, la personne ou la chose aux dépens de laquelle s'exerce une action.

I. Avec des verbes ou des locutions verbales :

Reis Chielperics tam bien en fist :
De sanct Letgier consilier fist.
(*S. Léger,* 68). M., p. 195.

Et preiat las per Deu lo glorios,
De oleo fasen secours à vous.
(*Vierges,* p. 5).

Li reis Marsilies *de nus ad fait marchiet.*
(*Roland,* 1150).

Toz tens *florist* li leuz *de ma beltez*
Por mon ami.
(*Cantique,* 32). M., p. 207.

Que *frum del arche* al Deu de Israel? (*Rois,* 1, 18).

Saül *offri sacrefise* a Deu *del mielz et del plus bel* de la proie que il out mened de Amalech (*Ibid.,* 55).

Fai ta devise e tun plaisir de ço que est en ta maisun (*Ibid.,* 4, p. 416).

Tuit me despisent mendiant, ne ne *saolent de lor miates* lou famillant. = esurientem nec micis suis reficiunt (*T. lorrain,* p. 279).

Chascun jor t'*envolepes de novès pechiéz et noveles falonies.* =novis te cotidie peccatis involvis (*Ibid.,* 287).

Icel jor soi *muit de lumire* en tenebres! = dies illa a luce in tenebras permutetur (*Ibid.,* 299).

Estanz devant lo fuf, nes si tu *es de fer,* seras ramie acune faie. = etsi ferreus sis (*Ibid.,* 311).

Je l'avoie *acatée de mes deniers* (*Auc. et Nic.,* p. 383).

Si l'ot bien *forrée* (la loge) dehors et dedens *de flors et de foille* (*Ibid.,* 400).

Quant il virent Nicolete si bele, se li porterent molt grant honor, et *fisent feste de li* et molt li demanderent qui ele estoit (*Ibid.,* p. 413).

Quant lur chose fu *aprestée,*
Cume *de nefs* forz e entieres
E *d'armes* de plusors manieres.
(*Ducs de Norm.,* 1, 739).

Cum les rives *d'erbes e de flors*
E de divers arbres plusors
Olent suef e dulcement.
(*Ducs de Norm.*, 2, 3019).

Mes je me *garni de desfandre.*
(*Chev. au Lyon,* 316).

De .II. jornees fera une.
(*Ibid.*, 1837).

.VII. lieues grans fist *faire de muraige.*
(*Huon de B.*, p. 1).

Mais ce n'ert mie *d'un bliaut entaillié*
Qu'il en portoit des tables le relief,
Ançois estoit *de grans coupes d'ormier,*
De beles napes et de coutiax d'achier,
Et de hanas d'or et d'argent proisié.
(*Ibid.*, p. 9).

Se je fusse fervestus et armés,
De tés .V^c^. ne donnaisse .II. dés.
(*Ibid.*, p. 149).

Il paist gisanz les engeles en cele permenant bienaurteit, car il *ressaziet de sa permenant vision* (S. Bernard, 528).

Li tierz usaiges des avves est li arrosemenz, et *de cestui ont mestier* les noveles plantesons (Id., 538).

Li conseils *ere de quarante homes* des plus sages de la terre (Villeh., 25).

Or poez savoir que mainte riche robe i ot faite por le coronement; et il *orent bien de quoi* (Id., 261).

Quant je serai *saisiz de ma terre et de ma cité,* je vos amenrai les viandes encontre vos (Id., 276).

Lors orent li dux de Venise et li baron grant travail de *faire pais de cele mellée* (Id., 90).

Lors s'en ala li rois Jehans à l'apostoile qui li donna grant avoir, et li ot couvent que il le *secourroit de gens* (Baud. d'Av., p. 427)[1].

[1] Extrait de la Chronique de Baudouin d'Avesnes, à la suite de Ville-Hardouin.

Je ne vos *serf mie de losengier.*
(*Fierab.*, p. 158, c. 2). B., 2, 273.

D'un fil s'agiut.
(Phil. Mousk., 16332). B., 1, 349.

Il *vivent dou lait* de lour bestes (Joinv., 252).
Il bréoient aussi comme femmes qui *traveillent d'enfant* (Id., 303).
Grant *grace nous fist* Nostre Sires *de Damiete* qu'il nous delivra (Id., 165).
Salehadins disoit que on ne vit onques *de mauvais crestien bon sarrazin,* ne *de mauvais sarrazin bon crestien* (Id., 331).

II. Le complément se construit de la même manière avec des participes passés ou des adjectifs. Les participes se rattachent naturellement aux verbes correspondants ; quant aux adjectifs ainsi employés, ils offrent par eux-mêmes un sens propre, qui est déterminé relativement à une certaine matière par le complément : *riche, malade, enceinte,* etc.
Tu iers *enceinte de un fiz* (*Rois,* 4, p. 357).

Magestres ab (Alexander) beyn affactaz,
De totas arz beyn enseynaz.
(*Alex.,* 83). M., 283.

Totes choses sunt *plenes des mais!* = malis omnia plena sunt (*T. lorrain,* p. 285).
Nus pechiéz n'est *de cui ordez ne seie entachiéz.* = cujus sordibus non sim inquinatus (*Ibid.,* 299).
Si estoit (Aucassins) *saupris d'amor* qui tout vainc, qu'il ne voloit estre Cevalers (*Auc. et Nic.,* p. 381).
Aucasin, fait-il, *d'ausi fait mal* con vos avés ai-je esté *malades* (*Ibid.,* p. 400).
Nus hom crestiens plus bel ne plus *riche* (navie) ne vit, si cum *de nés et de galies et de vissiers* (Villeh., 56).
Il a isles ci près qui sont habitées de genz, et *laborées de blez et de viandes et d'autres biens* (Id., 131).
Li chevaliers estoit *espris de sa fame* (*R. des sept sag. de R.,* p. 66). B., 1, 329.

Touz li os estoient *asseurs de nos gens* qui guietoient (Joinv., 178).

Li clou *de quoy* les planches de la neif estoient *atachies* estoient tuit eloschié (Id., 14).

III. Par une opposition toute naturelle, les verbes, les adjectifs et les locutions de signification contraire se construisent de la même manière avec leur complément, qui exprime toujours la matière aux dépens de laquelle s'exerce l'action, *s'acquitter, dépouiller, délivrer, priver,* etc.

Pois, od les ewes *lavat* les prez *de l'sanc.*
(*Roland,* 1778).

De ses guarnemenz se desvesti e désafublad (Jonathas). (*Rois,* 1, p. 69).

Devirpit de la charité de toz. = omnium caritate desertus (*T. lorrain,* p. 279).

De persecutions es favergiz, ki *de tote orde de pechi soes espurgiz.* = persecutionibus conflaris ut omni peccatorum sorde purgeris (*Ibid.,* p. 285).

Fai astinance de tot qui li lois defent. = ab omnibus quae lex vetat, abstine (*Ibid.,* 305).

Munde ta conscience *de pechié.* = munda conscientiam tuam a peccato (*Ibid.,* 307).

Si le *dessaisisent de l'escu et de le lance* (*Auc. et Nic.,* p. 389).

De ses peciés s'est à Dieu *confesés* (Hues).
(*Huon de B.,* p. 192).

Qui *desirete* droit oir *de son païs,*
Il en pert Dieu.
(*Ibid.,* 66).

De poosteit et de majesteit s'esveudat (Deus), et ne mies *de bonteit et de miséricorde* (S. Bernard, 536).

Je vous *assoil,* de par Diu, *de toz les pechiéz* ke vous onques feistes jusques au point d'ore (H. de Val., 538).

Pour moy *aquitier de ma promesse,* l'ai-je fait (cest livre). (Joinv., 18).

IV. Avec un substantif : Deux substantifs étant unis par la particule *de,* le complément signifie la matière dont est formé l'objet désigné par le terme complété. Le latin exprimait ce rapport par l'ablatif, comme pour le distinguer de ceux que marquait habituellement le génitif entre deux substantifs. *De* et son complément correspondent souvent aussi à un adjectif latin.

(Marsilies) Sur un *perrun de marbre* bloi se culchet.
(*Roland,* 12).

(David) acuillid *preies* grandes *de berbiz, de boes, de adnes, de cameilz, e de guarnemenz* (*Rois,* 1, p. 107).

Qui habite en *maison de bran.* = in domo lutea (*T. lorrain,* p. 301).

Si vesti un *bliaut de drap* de soie (*Auc. et Nic.,* p. 392).

Icist Bier que vos oez
Coste-de-fer ert apelez.
(*Ducs de N.,* 1, 702).

Li pelerin paierent de la lor partie cinquante mil *mars d'argent* as Veniciens (Villeh., 254).

Sa simple esgardeüre
Valt .j. *tresor d'or et d'argent.*
(*Estampie,* 23). M., p. 372.

Ains gist *uns Mahommès* deseure,
Ne sai ou *de fust* ou *de pierre.*
(*S. Nic.,* p. 184).

V. Enfin le complément construit avec *de* exprime la quantité ou le prix. Il équivaut encore à l'ablatif latin.

Quantité :

De .II^{m}. *libres* lour *croisterai* lour fiés.
(*Huon de B.,* p. 14).

A donc issi l'emperere Alexis de Costantinoble à tote sa force fors de la cité, par autres portes bien *loing de une leue* de l'ost (Villeh., 177).

Lombart s'ahatissoient bien ke il (li cuens des Blans-

Dras) ne devoit *de riens partir* à le terre (H. de Val., 571).

Bien furent Lombart *adamagié* à celui point, par lor folie, *de mil et cinq cens mars* de fin argent (Id., 658).

Lors os croist moult de cevaliers,
Par cens, par deux cens, par milliers;
Bien *sont creu de trente mile.*
(*Part. de Blois,* 2317). B., 2, 142.

Te mesprens. — *De combien?* — *De mout.*
(*S. Nic.,* p. 185).

Ainc *si grant* pule *de le dime*
N'eut nus roys de paiens ensanle.
(*Ibid.,* p. 172).

Que mes sires de Guelre nous doie *finer et faire grei de douze cens mars* de Bragbensons (An 1286. Jan v. Heilu, p. 438). B., 1, 340.

Prix :

Wart l'un, que l'un l'aume ne perde, que Deu *rechatat de sa vie* (*Lois de Guil.,* p. 185). B., 1, 177.

Et *de ces trois mille livres* li dus devant dis doit *acquerre* hyeretage dedens Liege, et de donc en avant leveir la rente *achetée de ces trois mille livres* (An 1286. Jan v. Heilu, p. 442). B., 2, 284.

Et avant que il li eschapast, *ot* Ertaus *finei* à li *de cinq cens livres* (Joinv., 91).

Nous rapporterons ici encore la construction inverse, où le nom exprimant le prix sert de complément direct, et le nom désignant l'objet payé est construit avec la préposition *de*.

Et ce firent-il pour ce que li soudans *donnoit de chascune teste des chrestiens un besant d'or* (Joinv., 177).

§ 5. — *De* marque la cause

Pour marquer la cause, on trouve souvent un complément uni par la préposition *de* à des verbes actifs, neutres, passifs ou réfléchis, ou à des locutions verbales, ou

à des participes et à des adjectifs. Ce complément est en général un substantif ou un pronom : l'infinitif se construit avec la même valeur qu'un substantif.

I. Avec des verbes :

En Rencesvals en est Carles entrez ;
Des morz qu'il troevet cumencet à plurer.
(*Roland,* 2856).

D'amor languis.
(*Cantique,* 51). M., p. 208.

Li évesches Hély perdu aveit la veue *de viellesce* (*Rois,* 1, 11).

Tut le quer li faillid *de si grant chose penser* (*Ib.*, 3, 272).

Qui despere del pechié pardon, plus est dagnéz *de desperacion* que *de la faite felonie.* = plus se de desperatione quam de commisso scelere dampnat (*T. lorrain,* p. 295).

Je dot les tormanz d'enfer *de la colpe.* = tormenta gehenne formido ex culpa (*Ibid.,* 297).

De vertut de justice nen ergellit, et ne soies essauciz *des bien faiz,* ne te glorie *des bones ouvres.* = de justicie virtute nulla elatione superbias ; de bonis factis non attollaris, de bono opere non glorieris (*Ibid.,* 311).

Meu descirit menbre decorrent *de porreture.* = lacerata menbra putredine defluunt (*Ibid.*, 281).

Si m'en poise assés plus que *de mi* (*Auc. et Nic.,* p. 405).

Ne nos est remis quirs ès mains
Del angoisse de traire as reins.
(*Ducs de Norm.,* 1, 1436).

Maufeisiez *de eus si laidir.*
(*Ibid.,* 2, 16604).

Par ce ke nos véons ce ke fait est, nos merveilhons-nos *del force* del faitéor (*Job,* 478).

Tant fu li tans pesmes et forz,
Que cent foiz cuidai estre morz
Des foudres, qu'antor moi cheoient,
Et *des arbres,* qui peceoient.
(*Chev. au Lyon,* 445-6).

Quel tort oi je, *de moi desfandre.*
(*Chev. au Lyon,* 2001).

Iluec fui jou *de traïsson* retés
Et de bataille eroment apielés.
(*Huon de B.,* p. 76).

Il est mes hom tous liges racatés,
Si me donna .I. bon anel d'or cler,
En droit servaige, *de son cief racaté.*
(*Ibid.,* p. 151).

Estordi estoient *de la mer* qu'iert troblée.
(*Récit de la 1re crois.,* 452). Romania, 1876, p. 12.

Cil ki averat honte *de mi* davant les hommes, *de celui* averai-ju honte davant les engeles de Deu (S. Bernard, 544).

Mult fu granz desconforz as pelerins et à toz cels qui devoient aler el servise Dieu, *de la mort* le conte Thibaut de Champaigne (Villeh., 40).

Li dux et tuit li autre s'escreverent à plorer *de la pitié* (Id., 28).

C'est une cose *dont* Turpins l'avoit chier.
(*Og. de Dan.*, 9704). B., 1, 162.

Entr'elles assés en parlerent
Et *de biauté* moult le loerent.
(*Le Dit. de l'emp. Coustant,* 346). Romania, 1877, p. 166.

Quans deniers doi-jou? — X et set :
V *du vin* et XII *du prest.*
(*S. Nic.,* p. 201).

Si li distrent : Or vosis, or convoitas, or auras, et *d'or* morras (*Rom. des sept sag. de R.,* p. 54). B., 2, 96.

Il fu mors *de celle bleceure* (Joinv., 226).

Je ne voz onques retourner mes yex vers Joinville, pour ce que li cuers ne me attendrisist *dou biau chastel* que je lessoie et *de mes dous enfans* (Id., 122).

Je n'oy onques dire que li Beduyn, qui estoient sousjet aus Sarrazins, en vausissent pis *de chose* que il lour eussent tolue ne robée (Joinv., 248).

II. Avec des participes ou des adjectifs :

Samuel en fud mult dolenz *de ceste parole* que Deus li out dit (*Rois,* 1, p. 54).

Trenblables *de ton advenemant,* redot ma consciance. = inmanitate sceleris ex adventu trepidus, conscientiam metuo (*T. lorrain,* p. 297).

Ne soies dolanz *de tes enfertéz.* = in infirmitatibus tuis non contristeris (*Ibid.,* p. 313).

(Il) descrient com li ventres soit teiz ke il ne soit pesanz *de groissece,* ne floibes *de tenneuece* (*Job,* 442).

Envieus estes et vilains,
De tancier a voz compaignons!
(*Chev. au Lyon,* 91).

Gros fu et cras, parcréus et mollés,
Mais c'un petit estoit descoulorés
De le grant cartre ù il avoit esté.
(*Huon de B.,* p. 191).

Joiose fud *de la novele.*
(*Rom. de chev. dame et clerc,* 172). Romania, 1872, p. 77.

Il me vit megre et descharnei *de la maladie* (Joinv., 384).

Rogiers, li sires dou chastel, estoit criez *de desrober* les pelerins et les marchans (Id., 124).

III. De là est venue la locution *de ce que,* moins usitée aujourd'hui que *parce que.* On peut, dans un assez grand nombre de cas, séparer les mots qui la composent, et donner à chacun sa valeur propre; mais de très bonne heure aussi on les rencontre tellement unis par le sens, qu'il vaut mieux les considérer comme formant déjà une locution conjonctive, destinée à unir une proposition causale à une proposition principale.

Ne t'esmerveiller pas *de ço qu'*il dist ici que Saül prophétizad devant Samuel (*Rois,* 1, 76).

Por ceu nos covient joie avoir *de ceu qu'*il (li Salveires) en nostre nature est venuz, car or nos ferat-il légièrement pardon (S. Bernard, 549).

Or gardez comment nous avons mesfait contre les commandemans Mahommet, *de ce que* nous avons tuei nostre signour (Joinv., 373).

Dans les exemples suivants, que l'on pourrait placer dans les catégories précédentes, la valeur causale de la préposition *de* se montre avec plus de force.

E ce fu granz diels et granz domages, uns des greignors qui avenist en l'ost *d'un sol home* (Villeh., 200).

Mais vos anuis deit alegier
De chou que trouvee m'aves.
(*Ger. de Nev.,* 5781). B., 1, 127.

Et la Vierge que je priai,
Par qui ma queste chevie ai,
Soit beneoite *de son Fil.*
(*R. de la Manek.,* 6523). B., 1, 321.

Mal *del eure* que je fui nee.
(*Part. de Blois,* 6986). B., 2, 332.

§ 6. — *De* marque la manière

La préposition *de* et son complément servent à indiquer la manière dont se manifeste l'action exprimée par un verbe, ou suivant laquelle la qualité exprimée par un adjectif se rapporte au sujet de la proposition. Ce que nous disons des verbes s'applique également à certaines locutions équivalentes pour le sens à des verbes.

I. Avec des verbes et des locutions verbales :

De vasselage te conoissent ti per.
(*Roland,* 3901).

Saül ne pout David *de bon oil* véer (*Rois,* 1, 70).

Chalt pas i fud la venjance Deu, sur tutes les citez,

d'estrange pestilence e de ocisiun forment grant (*Rois,* 1, 19).

Mais *de grei pitance* atens les pechor ki reparent = sed ultro (ad) clementiam peccantes expectas, ut redeant (*T. lorrain,* p. 301)[1].

Reis fud Nabugodonosor,
Une ymage fist faire de or,
Seisante cutes *de hautur*
E sis cutes out *de laür.*

(*Rou,* 97-8). M., p. 293

Si l'enmainent tot estrousement pris et aloient ja porparlant *de quel mort* il feroient morir (*Auc. et Nic.,* p. 389).

Si se pensa des Conte Garins de Biaucaire qui *de mort* le haoit (*Ibid.,* 392).

Cil manès eissit fors de la face nostre Sanior, et celui ki otroiez li fut férit *de en navrant* de la plaie del piet juske al chief (*Job,* 449).

Ce ne sevent faire se cil non ki *de barni guarde* sevent guarnir lur cuers (*Ibid.,* 444).

De hé ai t'amor (*Rom. de Thèbes,* 10539).

Je vous doi or faire *de dette* (*Ibid.,* 201)[2].

Si s'i porront molt solacier
Et *d'acoler et de beisier*
Et de parler et de veoir
Et de delez eles seoir.

(*Chev. au Lyon,* 2447-50).

Barons, ceste novele ne se vielt pas celer,
Que *de prendre la croiz* pot hom s'alme salver.

(*Réc. de la 1re crois.,* 188). Romania, 1876, p. 13.

[1] *Va par degitié et par humiliét viare, par dimise façon.* = *incede abjecto vultu, humiliato ore, deposita facie* (*T. lorrain,* p. 313).

[2] Je dois ces deux exemples à M. Constans, qui prépare la publication du *Roman de Thèbes* d'après les manuscrits de la Bibliothèque nationale, *Fs. fr.,* 375, 60 et 784.

De tant cum il (Deus) manre se fist en l'umaniteit, *de tant* se mostrat-il plus grant en la bonteit (S. Bernard, 547).

Li orguelz put sorduire l'omme en mainte maniere :
De parenz, d'iretages, de dras de pluisor tiere.
(*Sainte Thaïs,* 82). M., 325.

Je vail miols *de cortesie*
Que cil que il ont esleu.
(*Part. de Blois,* 9485). B., 2, 94.

Cis sainz hom ama Dieu *de tout son cuer* (Joinv., 20).

II. Avec des adjectifs :

Chés Ysaï de Bethléem vi un des fiz ki bien set chanter ; forz est e bateillerurs, e cuintes *de parole,* e bels (*Rois,* 1, p. 60).

Mout par estoit entrepris,
De grant mal amaladis.
(*Auc. et Nic.,* p. 391).

N'ert li damages *de rien* mendre.
(*Ducs de Norm.,* 1, 1120).

Ne soiez enfant *de sens,* mais *de malisce* soiez petit (*Job,* 442).

Michalis est mervelleusement trahitres et faus, et agus *de parler* et trençans (H. de Val., 689).

Que je trouvaisce son pareil
De biaute, de fait, d'apareil.
(*R. de la Manek.,* 232). B., 1, 315.

Li cuirs de nos jambes devenoit tavelés *de noir et de terre* (Joinv., 291).

§ 7. — *De* marque la conformité

Le complément uni à *de* signifie conformément à quoi se fait l'action.

Par sort, à quelque peine,
D'une vez costume anciene
Perneit l'om tute la jovente.
(*Ducs de Norm.*, 552).

Li empereres vint en cele tierre si comme en celi ke il cuide *de son droit* avoir (H. de Val., 570).

Quant on le dist au roy (que Gauchiers d'Autreche estoit mors), il respondi que il n'en vourroit mie avoir tiex mil, puisque il ne vousissent ouvrer *de son commandement,* aussi comme il avoit fait (Joinv., 176)[1].

§ 8. — *De* marque la partie

La préposition *de,* accompagnée d'un substantif complément, sert à la détermination plus précise de l'attribut, soit avec des verbes ou des locutions verbales, soit avec des adjectifs ou des participes, en indiquant exactement la partie qui sert à l'accomplissement de l'action, ou à laquelle appartient, à l'exclusion de toutes les autres, la qualification exprimée par l'adjectif. Là encore *de* correspond à l'ablatif latin, ou à l'accusatif employé par les poètes à la manière des Grecs.

I. Avec des verbes ou des locutions verbales :

Donés nos trives *de l'aitre et del mostier,*
Et en nos prez vos alez aasier
Del nostre.
(*R. de Cambrai,* 124). M., 257.

De ses biax iex moult tenrement plora.
(*Huon de B.*, p. 79).

Tuit cist burent lo boivre de salveteit, ou *de cors et d'espirit* ensemble, ou par espirit solement, ou par cors solement (S. Bernard, 542).

[1] Cette construction était encore usitée au XVIe siècle : *Ils sont jugés de leurs fruits* (*Calvin, Instr.*, 627). V. Darmesteter, XVIe *siècle,* p. 275.

Il se coysievet *de boche,* mais il nos ensaignievet par oyvre (S. Bernard, 553).

Ses a (Deus) toz *des langues* bleciez (Evrat., *Gen.,* 32). M., 339.

Li empereres s'ahatist bien ke il les fera honnir *des cors* (H. de Val., 672).

(Sains Jakes) si m'aveuli *de mes ious,*
Ne soi que fu tiere ne cious.
(Phil. Mousk., 12315). B., 2, 61.

A ci dolor dolente et dure,
Qu'a miedi m'est nuiz obscure
De celui oeil.
(Ruteb., I, 14). B., 1, 89.

Plusour des cyrurgiens et des phisiciens de l'ost le firent seigner *des dous bras* (Joinv., 175).

Pour les bleceures que j'oi le jour de quaresme-prenant, me prist la maladie de l'ost, *de la bouche et des jambes* (Id., 299).

II. Avec des adjectifs et des participes :

Sur tut le pople plus fut (Saül) alt *del espalde* en avant (*Rois,* 1, 29).

El païs out une pucele
De pere e de mere daneise.
(*Rou,* 238). M., 295.

Biax estoit et gens et grans et bien tailliés *de ganbes et de piés et de cors et de bras* (*Auc. et Nic.,* p. 381).

Sont il si encontré,
De pis, de cors, de fors escus bouclé,
Et des poitraus des cevax sejornés,
Et des vers elmes qui sont à or gesmé,
Que li clers sans lor sailli par les nés.
(*Huon de B.,* p. 54).

Je suis sueys et humbles *de cuer* (S. Bernard, 535).

Et saciés ke il en i ot des autres ki molt furent preudome *de lor cors* à celui besoing (H. de Val., 654).

E dou nostre estat sache vestre amite, que nos sommes sain e haitie *de cors,* la merci Dieu (An 1280. Th. Rym., 1, 2, p. 188). B., 1, 148.

De la bouche fu-il si sobres que onques jour de ma vie je ne li oy devisier nulles viandes, aussi comme maint riche home font (Joinv., 22).

§ 9. — Locutions advérbiales formées avec *de*

Déjà en latin on formait avec l'ablatif neutre singulier de certains adjectifs unis à la préposition *de* de véritables locutions adverbiales : *de plano, de repente, de improviso,* etc. Conservé dans le bas-latin, cet usage s'est développé dans la langue du moyen âge, pour diminuer dans les temps modernes. Nous ne dirions plus aujourd'hui *de léger,* mais *légèrement,* et de même pour beaucoup d'autres de ces expressions. Au moyen âge on affectionnait cette construction; on la trouve même employée avec le pluriel *premiers.* Des adjectifs elle a passé aux substantifs ; ainsi se sont formées des locutions adverbiales en partie conservées dans la langue moderne.

Et Deu *de rechief* Samuel apela (*Rois,* 1, 11).

Nostre Seignur Deu *del tut* siwez (*Ibid.,* 1, 41).

Et cument, se li poples se fust disné, dun ne serreit *de mielz* aisied ses enemis à pursievre? (*Ibid.,* 1, 49).

Jors qui n'est a dire *de tot en tot* = dies penitus nec dicenda (*T. lorrain,* p. 299).

Nule chose *de tot en tot* n'ai ke je pue dire encontre = omnino (*Ibid.,* p. 289).

De veir quidèrent...,
Que ceo fust la cité de Rome.

(*Ducs de Norm.,* 1, 1299).

Sachez *de fi*...

(*Rés. du Sauv.,* p. 14).

Et mes sire Yvains *de randon,*
Quanqu'il puet, apres esperone.

(*Chev. au Lyon,* 878).

Qant mon seignor Yvein trova,
S'il esmaia molt *de premiers.*
(*Chev. au Lyon,,* 975).

Ne li loent point *de savoir* = *sagement* (*Rom. de Thèbes,* 6, 337).

Hues s'en vait, *de noient* ne s'areste.
(*Huon de B.,* p. 78).

Il est verités ke on ne puet mie faire grant hardement *de legier* ke il n'i ait folie (H. de Val., 676).

Si li dirai
Del mellesme que je saurai.
(*Chast.,* XX, 116). B., 1, 106.

Le vin aforé *de nouvel.*
(*S. Nic.,* p. 179).

Il me dist que il avoit trouvei *de certein* que au giet d'une pierre menue, entour son paveillon, tenoient cil lour bourdiaus (Joinv., 171).

Art. 3. — De *partitif*

§ 1. — *De* partitif

La préposition française *de* correspond à la fois à la préposition semblable du latin et au génitif, quand elle a le sens partitif, c'est-à-dire lorsque le complément signifie le tout dont on prend ou dont on sépare une partie. C'est un des emplois les plus fréquents de cette particule, et qui se ramène facilement à la signification primitive d'enlèvement, de séparation. Nous distinguerons d'après la nature du terme complété les diverses constructions où *de* a le sens partitif.

I. Le complément est construit en dépendance d'un verbe actif ou du verbe substantif :

E *d'icel bien* ki toz doüst toens estre
Quer n'am *perneies* en ta povre herberge?
(*S. Alex.,* 28). M., 200

De nostr'oli queret nos a *donner.*
(*Vierges,* p. 5).

Blancandrins *fut des plus saives païens.*
(*Roland,* 24).

En l'oret punt asez *i ad* reliques :
La dent seint Pierre e *de l'sanc seint Basilie,*
E *des chevels* mun seignur seint Denise;
De l'vestement i ad seinte Marie.
(*Ibid.,* 2345-8).

Otrei-le-mei que jo en puisse faire *porter de ceste sainte terre* le fais de dous burduns en mon païs (*Rois,* 4, 363).

De ses caviax a caupés. (*Auc. et Nic.,* 394).

Comant, *seroiz vos* or *de cax,*
Qui por leur fames valent mains?
(*Chev. au Lyon,* 2484).

Jusqu'a a la feste saint Jehan
Te *dona* ele *de respit.*
(*Ibid.,* 2751).

Ne cuit, que onques *de si fort (pain)*
Ne *de si aspre eust goste.*
(*Ibid.,* 2844-5).

De ses barons a aveuc lui *mené.*
(*Huon de B.,* p. 205).

Des eskiés set à moult grande plenté.
(*Ibid.,* 221).

(Li diaules) li semonut k'il seroit si cum Deus, s'il *mangievet de l'arbre* ki défenduz li estoit (S. Bernard, 523).

L'emperieres Alexis de Costantinoble *prist de son tresor* ce qu'il en pot porter (Villeh., 182).

Teus *se melle de Renart*
Qui *n'en siet.*
(*Ren.,* IV, p. 115). B., 2, 319.

Aportés-nous de le candoille.

(*S. Nic.*, p. 182).

(Li roys) *fu des premiers* à terre (Joinv., 8).

Si roys envoia querre touz les barons de l'ost, et lour pria que chascuns li *donnast dou merrien* de ses neis (Id., 116).

Si vouloit miex *lessier aler de son droit,* que avoir contens à la gent de sainte Esglise (*S. Louis,* Joinv., 750).

Quelquefois le complément ne se rattache pas directement au verbe exprimé, soit que le sens des mots ou la construction de la phrase permette une ellipse, soit que l'on doive, comme il paraît évident dans certains cas, reconnaître à *de* une véritable valeur partitive avec laquelle cette particule se joint au sujet comme au complément.

Si out *d'icels* ki les chiefs unt perdu.

(*Roland,* 2094).

Li Philistien fièrement asaillirent Saül, e ses fiz ; et ocirent *de ses fiz* Jonatham e Aminadab et Melchisué (*Rois,* 1, 118).

Empres la mort, *de lor enor,*
N'out cescuns fors sa lunguor.

(*Rou,* 55). B., 1, 174.

De tot l'avoir du monde n'ai-je plus vaillant que vos vées sor le cors de mi (*Auc. et Nic.*, p. 405).

Des danzeles, des jovenceaus
Qui plus lur semblent genz e beaus
Prennent.

(*Ducs de Norm.,* 1, 1759).

De cez i a, qui la chose oent,
Qu'il n'entandent et si la loent.

(*Chev. au Lyon,* 153).

Por vin et por clareit buvrai de l'aiwe pure,
Por les deintiers pain d'orge, et *de cel* a mesure.

(*Sainte Thaïs,* 756). M., 332.

De ces messages envoia Thiebauz li cuens de Champaigne et de Brie deus ; et Baudoins li cuens de Flandres et de Hennaut, deus; et Loys li cuens de Blois, deus (Villeh., 12).

L'endemain de la saint Martin issirent *de cels* de Jadres (Id., 80).

De dous mille et huit cens chevaliers que li roys mena en Egypte, ne l'en demoura que sept cens que li venz ne les eust dessevrés de la compagnie le roy (Joinv., 147).

De celle journée emporta le pris mes sires Geffroys de Mussanbourc, le pris *de touz ceus* qui estoient en la barbacane (Id., 296).

Darière li (le roy) ne demoura *de touz chevaliers ne de touz serjans,* que mes sires Geffroys de Sergines (Id., 309).

II. Le terme complété est un substantif qui signifie mesure, nombre ou quantité.

Meitiet de l'ost vus lerrai en present.
(*Roland,* 785).

Del présent out primes Deus *sa part* (*Rois,* 1, 5).

Nule chose ne périd *del nostre* (*Ibid.,* 1, 98).

(Saül) prist pur ço od lui *treis milie cumbateurs del esliture* de tut Israel (*Ibid.,* 1, 93).

Nuns n'est parmingnalment sens *partie de mal* = expers mali est (*T. lorrain,* p. 283).

Je vos dorrai *de France .j. grant quartier.*
(*Char. de Nim.,* 392). M., 252.

N'a or *de terre, c'une toise*
Cil, qui tot cest pais tenoit.
(*Chev. au Lyon,* 2092).

Vous n'i arés mais *eure de respit.*
(*Huon de B.,* p. 64).

Et à cascun (donés) *.C. livres de deniers.*
(*Ibid.,* 13).

Si n'a *de grant que .III. piés mesurés.*
(*Ibid.,* 94).

De totes conquestes que nos ferons de terre ne d'avoir, *la moitié* en aurons, et vos l'autre (Villeh., 23).

En Venise cuidoient trover plus grant *plenté de vaisiax* que à nul autre port (Id., 14).

Dis muis de vin (An 1250. *Hist. d'Aux.*, p. 55). B., 1, 51.

Tenés..., V deniers sont :
Trois de chest vin, et devant .Ij.
(*S. Nic.*, 183).

Je vous ferai... sans conte
Passer *.Ij. pas de male voie.*
(*Ibid.*, 198).

.I. jor de respit.
(*Ibid.*, 198).

Prengne chascuns *une pugnie*
De ches besans.
(*Ibid.*, 202).

III. Le terme complété est un nom de nombre, cardinal ou ordinal.

Plus de *.XX*^{m}. ai tué *de faus Turs.*
(*Char. de Nim.*, 272). M., 248[1].

Li chambrelein... prenoient
La disme de quanque on donnoit
A leur seigneurs.
(*S. Graal,* 233). B., 1, 149.

Qui vos saureit *le quart* retraire
Des granz aveirs desmesurez
C'unc si granz mais ne fu justez.
(*Ducs de Norm.*, 1, 1159).

Les trois de cez quatre fontaines apartignent proprement à trois ordenes de sainte église (S. Bernard, 539).

Ensi fu devisez li assaus que *les trois batailles des*

[1] On trouve aussi : *Si en mururent del pueple setante milie humes* (*Rois*, 2, 217).

sept garderoient l'ost par defors, et les quatre iroient à l'asaut (Villeh., 170).

Et il meismes i vint lui *dixisme de chevaliers,* par mer, sans plus (H. de Val., 642).

Si li dit que li aut boen erre
Demie de fromache querre.
(*La Plantez,* 50). M., 351.

Et furent *trente mile de gent* asseürée.
(*Réc. de la 1re crois.,* 435). Romania, 1876, p. 19.

IV. Le terme complété est un superlatif, ou un comparatif employé avec la valeur d'un superlatif :

Pur quei as plus honures tes fiz que mei, pur prendre e despendre *del sacrefise le mielz* avant de ço que jo t'ai otried ? (*Rois,* 1, 9).

La einznée de ses filles (fud apelée) Merob (*Ibid.,* 1, 52).

Firent tuit cil ki furent paltunier e félun e *pesmes de ces* ki aled furent à escurre la preie od David (*Rois,* 1, 117).

Soies *dariens de touz* = esto omnium hultimus (*T. lorrain,* p. 311).

Espanduz du humilitei fait toi *menor de toz* = minimum te fac (*Ibid.,* 311).

Le plus fort home de la chrestienté.
(*Char. de Nim.,* 138). M., 243.

Je ai Yvain trove,
Le chevalier *mialz esprove*
Del monde et le mialz antechie.
(*Chev. au Lyon,* 2917).

Li plus se sunt croisié *de cels de Lumbardie.*
(*Réc. de la 1re crois.,* 176). Romania, 1876, p. 13.

Avec lui en ala Jaques d'Avesnes, et Guillaumes de Chanlite, et Hues de Colemi, et Othes de la Roche, qui *plus alt* estoient *del conseil* del marchis (Villeh., 284).

V. Le terme complété est un adjectif, pris exactement avec la valeur du neutre latin. Cette construction, fréquente avec le mot *petit,* encore assez usitée par opposition avec le mot *grand,* est rare avec les autres adjectifs.

Ne li dunèrent *del lur ne poi ne grant* (*Rois,* 1, 36).

Au mains me faites *.I. petit de bonté.*
(*Huon de B.,* p. 185).

Bonifaces li marchis de Monferrat, il et la soe gens (se herberja) devers *l'espès de la vile* (Villeh., 245).

Il y avoit *tout plein de gens* qui se confessoient à un frere de la Trinitei (Joinv., 354).

VI. Le terme complété est un pronom, soit démonstratif, soit plus souvent interrogatif et surtout indéfini. Nous classerons dans cette dernière catégorie les formes *tant, quant, moult,* qui sont étymologiquement des pronoms, et qui, même au sens partitif, ont souvent gardé leur valeur pronominale, avant de s'immobiliser sous la forme adverbiale.

Por quant il pot *tant* fai *de miel.*
(*S. Léger,* 133). M., 196.

Nel condignet *nuls de sos piers.*
(*Ibid.,* 59). M., 195.

Jo ai ici *alques d'argent* (*Rois,* 1, 29).

Li reis Saül chalt pas enquist *quel des suens* fussant partiz (*Ibid.,* 1, 47).

Kar tu ne fas *niant de bien, niant ne droiture* te coise, nule rien sancte es en toi, *nianz d'anguse,* nule memore de dignité = nichil enim boni agis ; nichil rectum, nichil equum, nichil in te sanctum est ; nichil pudoris, nulla memoria dignitatis (*T. lorrain,* p. 287).

Nus des homes n'est sainz pechié = nullus hominum (*Ibid.,* 301).

Ja mar aurai *rien de tes heritez !*
(*Char. de Nim.,* 296). M., 249.

Si nos dona *tant des sien* que nos li eumes en covent (*Auc. et Nic.*, p. 402).

Cil de nostre region.
(*Ducs de Norm.*, 1, 1388).

Ne l'ai oï ne jeo ne l'truis
En nul estorie ne en nul leus
Cume tante genz n'en itel guise
Fust mais en *itant de ure* occise.
(*Ibid.*, 1, 1754).

Ceo del lur que porter n'en poent,
Iceo lessent, iceo enfuent.
(*Ibid.*, 1, 957).

Ocit (Sathans) *tot ce* ke devenz s'atapissoit *de vertut* (*Job*, 446).

Ce de mal ke el cuer naist est par continueie destrenzon retrenchiet (*Ibid.*, 484).

Je mesferoie,
Se *rien del vostre* detenoie.
(*Chev. au Lyon*, 2274).

Canque j'ai fait *de bien* puis que nasqui,
Si me soit hui, biaus dos peres, meri.
(*Huon de B.*, p. 62).

Une fille a Gaudise l'amirés,
C'est Esclarmonde qui *tant* a *de biautés*.
(*Ibid.*, 70.

Contr'els unt les uis clos *des moines li alquant*.
(*S. Thom. le mart.*, 316). M., 315.

E *lui sul* par sun num *des quatre* salua.
(*Ibid.*, 60). M., 305.

Donc fist lier en une rorte
Tant des chous com enporter pot.
(*Dial. S. Greg.*, 97). M., 341.

Li cuens Baudoins de Flandres i ert jà venuz et *mains des autres* (Villeh., 51).

Del termine fu jà *tant* alé que li septembres aprocha (Id., 69).

N'ainc ni peu trover *noiant*
De secors.
(*Rotruenge,* 9). M., 377.

Il est *mout* passé *de le nuit.*
(*S. Nic.,* p. 190).

Et comme *li aucun de nous* fussent ausi comme demi mort (J. de Villers, *Hist. litt.,* t. XX, 95).

Après *moult d'assaus et moult de deffensions et d'issues* que nous fesimes à aus et il à nous (An 1289. *Ibid.,* p. 94).

Je getai hors *ce d'argent* que je y trouvai (Joinv., 385).

Ce qui chiet *dou bois sec* ou flum, nous vendent li marcheant en ce païz (Id., 189).

Quelquefois les mots *mult, tant, quant,* pris au sens partitif, s'accordent en genre et en nombre avec le complément.

Multz des homes (G. Gaim., éd. Mich., p. 2). Diez, 3, 139.

Tanz
De chevaliers pruz e vaillanz,
Si bataillos, de si grant nom.
(*Ducs de Norm.,* 1, 1074).

Pris unt l'abbé de Seint Denise
E *des evesques* ne sai *quanz.*
(*Ibid.,* 1, 2025).

Nous rapprocherons de cette construction un autre exemple plus curieux encore, où le pluriel du pronom se trouve joint à un véritable adverbe.

Pur quei es ici venuz e pur quei as guerpi *ces poi de uweilles* al desert? (*Rois,* 1, 65)[1].

[1] Cette construction a peut-être été amenée par le désir de traduire le pluriel du texte latin : *Dereliquisti pauculas oves illas in deserto.*

VII. Le terme complété est un adverbe de quantité, *plus, moins, peu, point, mie, assez, guère, trop.*

Nen ad vertut, *trop* ad perdut *de l'sanc.*
(*Roland,* 2229).

Veiz cum la véue m'est amendée par *cel poi de miel* que jo ai mangied (*Rois,* 1, 49).
Il ne voloit faire *point de quanque* il deust (*Auc. et Nic.,* p. 381).

N'i receit *point del baptestire*
Quant ne s'amende, ainceis s'empire.
(*Ducs de Norm.,* 1, 1537).

Tant com il a *plus d'oirs,* s'ensprent-il à la convoitise d'amasseir héritage (*Job,* 443).

Toz li anz fu trespassez
Et *de tot l'autre* encor *assez.*
(*Chev. au Lyon,* 2678).

Se ne m'avés *gaires d'argent* donné.
(*Huon de B.,* p. 164).

Adont s'arma (Geriaumes) sans *point de l'arester.*
(*Ibid.,* 239).

Et cil s'en torne, sans *plus de l'arester.*
(*Ibid.,* 264).

Jou n'alai mie *de tere longemant,*
Quant vi mon frere ferir parmi le flanc.
(*Ibid.,* 90).

Si granz est li grâce de ceste parole k'ele aparmenmes encommenceroit à avoir *moens de savor* si ju enmueyve nès un trait (S. Bernard, 530).
Là fu trové *li plus des haltes dames* qui estoient fuies el chastel (Villeh., 249).

En lui a trop *plus de deduit.*
(*Th. franç.,* p. 104). B., 2, 331.

Sans *point de déporter.*
Sans *point de demeure.*

(*S. Nic.*, p. 164).

Il li demanderent (au roy) *combien* il vourroit donner au soudanc *d'argent* (Joinv., 342).

Atout *le plus des serjans* à armes le roy (Id., 173).

Cil qui n'avoit *plus de touz deniers* pour despendre (Id., 414).

Plusieurs de ces adverbes, *pas, point, mie,* sont à l'origine des substantifs qui désignent une très petite quantité d'une chose, et le sens étymologique peut encore se reconnaître dans certains cas, quand le complément, par exemple, est un nom de matière.

Alsi com cil canauz del fluet n'ëuist *pas d'aigue* = ac si ille fluminis alveus aquam minime haberet (*Dial. Greg.*, II, 23).

Ce sens apparaît déjà moins, quand le complément désigne une personne.

Icez n'unt *nient de pastur* = non habent isti dominum (*Rois,* 3, 336).

Enfin, quand le complément désigne une personne déterminée, le sens primitif de ces mots disparaît complètement, et ils ne servent plus qu'à renforcer la négation. C'est ainsi qu'on trouve avec des noms propres ou avec *cui, dont, en,* les constructions suivantes.

N'avum *mie de Rou,* nostre maintenëur,
Ne *de cels* ki od lui turnerent de l'estur.

(*Rou,* II, 980).

Mais *de Gaufroi* n'i ont *mie* trouvé,
Sa femme truevent.

(*Enf. Og.*, 295).

Cui li cuers moult gramie
Por Engerran son fil, *de qui* il n'avoit *mie.*

(*Jerus.*, 8599).

Li eschacier *point n'en* ainme (le damoisel).

(*Dolop.*, 253).

Il est bien évident qu'ici la négation retombe non sur

une petite quantité de la personne, mais sur la personne tout entière[1].

§ 2. — *De* servant à former l'article indéfini

C'est au sens partitif que se rapporte la construction où *de,* soit seul, soit uni à l'article, sert à marquer une quantité vague, un nombre indéterminé. Ce sens s'étant peu à peu affaibli, *de* et son complément s'emploient soit comme complément, soit comme sujet. Aujourd'hui la construction de l'article indéfini est soumise à des lois assez fixes qu'indique le Dictionnaire de l'Académie : l'ancienne langue usait de beaucoup plus de liberté. Nous avons déjà vu comment avec les adverbes de quantité on trouve la préposition *de* tantôt seule, tantôt jointe à l'article. Les monuments les plus anciens se rapprochent de la construction latine, où le complément s'unissait au verbe immédiatement, comme nous le voyons par exemple dans la *Cantilène de sainte Eulalie : Elle colpes non avret* (v. 20). Ce n'est qu'à partir du XIIe siècle que l'emploi de l'article indéfini paraît s'établir.

Si li donra un de ces jors un baceler qui *du pain* li gaaingnera par honor (*Auc. et Nic.,* p. 381).

Escuiiers mainne (Hues) pour servir à s'ostés,
Et *des garçons* pour les somiers garder.
(*Huon de B.,* p. 17).

Et je vous di, en fine loiauté,
C'onqes mes pere n'ot *de mes* au disner
Que li François n'en ait éu asés.
(*Ibid.,* p. 183).

Des ordes gloutes
Ont creantet à juner toutes
Duske à cele eure c'on sara
S'il ert mors u eschapera.
(*Lai d'Ign.,* p. 25). B., 1, 70.

[1] V. Tobler, *Zeitschrift für rom. Phil.,* 1878, p. 389-392.

De tels i ot qui ne guenchirent mie à la tor (Villeh., 161).

Et par vive force monterent *des chevaliers* sor les eschieles et dui serjant (Id., 171).

Et li Grifon orent mis *d'Englois et de Danois* à totes les haches à la porte (Id., 185).

Et si avoit vilains ki à nostre gens jetoient *de pieres* en grans fondes ki molt mervelleusement lor grevoient (H. de Val., 677).

Il en a par le païs
D'aussi bieles et de millours (femmes).
(*Ger. de Nev.*, 1246). B., 1, 105.

Li roys donna *de grans dons* (Joinv., 105).

Pour traire aus Sarrazins *des arbalestres* de quarriaus (Id., 209).

On li avoit fait *dou merrien* de ses engins (Id., 401).

On peut joindre à ces exemples une construction toute familière, qui se rencontre dans Joinville. Le comte Pierre de Bretagne, blessé d'un coup d'épée au visage, à la bataille de la Mansourah, accourt à bride abattue, suivi de près par les Sarrasins, et, ajoute Joinville : Bien sembloit que il les prisast pou; car quant il crachoit le sanc de sa bouche, il disoit mout souvent : « Voi ! par le Chief Dieu, avez veu *de ces ribaus?* » (Joinv., 237).

Art. 4. — De *joint aux différents termes de la proposition* (sujet, attribut, complément)

§ 1. — *De* construit avec le sujet ou l'attribut

Cette construction, inconnue au latin, a été l'objet de longues discussions[1]. On ne doit jamais oublier que c'est par une suite de transitions presque insensibles que le latin, se modifiant et se dénaturant de jour en jour, est devenu le français. En latin on peut très facilement mettre en relief dans une phrase le mot considéré comme

[1] V. notamment *Zeitschrift für rom. Phil.*, article de M. Tobler, 1877, p. 3-11.

le plus important, et sur lequel on veut appeler l'attention. Quand Horace écrit : *Dulce et decorum est pro patria mori,* il veut tout d'abord frapper l'esprit par l'idée du charme et de la gloire que l'on trouve à mourir pour son pays. Aussi le vers serait-il fort mal traduit par cette construction très grammaticale : *La mort reçue pour la patrie est douce et glorieuse.* Le français, privé à peu près complètement du genre neutre, dépourvu de cas, et assujetti à une construction plus monotone que le latin, ne s'est pourtant pas résigné à exprimer toujours les idées dans l'ordre régulièrement grammatical. N'est-ce pas une des premières qualités d'une langue bien faite, que de pouvoir, par l'arrangement des mots dans la phrase, rendre le mouvement de la pensée? Aussi nos auteurs ont dû inventer de nouvelles constructions inutiles au latin. De là est venu l'emploi de mots parasites, *ce, il, de,* qui servent à rompre l'ordre habituel, pour jeter en tête de la proposition le mot considéré comme important. Dès les premiers siècles cette habitude existe en français. Que de tourments ne cause-t-elle pas encore aujourd'hui aux auteurs de grammaire, et surtout aux élèves? Comment rendre compte dans l'analyse de tous les mots de cette phrase : *Si ce n'est toi, c'est donc ton frère?* De là des subterfuges d'analyse, des distinctions subtiles de sujet apparent et de sujet réel, des difficultés pour reconnaître le sujet et l'attribut; la grammaire réclamant un des termes comme sujet, et la logique voulant imposer l'autre. On n'en saurait douter, cette construction ne sert qu'à opposer vivement les mots *toi* et *ton frère,* opposition qui paraîtrait bien faible dans cette phrase facile à analyser : *Si tu ne l'as pas fait, ton frère l'a fait.*

L'ancienne langue, plus voisine du latin, employait impersonnellement le verbe *être,* sans y ajouter aucun pronom. Le verbe se construisait seul, ou accompagné du mot *chose,* que l'on a remplacé ensuite par *ce,* équivalent au neutre des latins : *Male chose est, mout estoit belle chose,* etc. Dans la plupart de ces phrases, l'attribut, considéré comme renfermant l'idée importante de la proposition, se plaçait avant le verbe ; le sujet, exprimé habituellement par un infinitif, ne venait qu'après. On le construisait d'abord seul, comme en latin ; plus tard on

le fit précéder de la préposition *de*, qui semble, dans ce cas, servir à relier au verbe l'infinitif, sujet logique, il est vrai, mais grammaticalement construit comme complément. L'ancienne langue, plus encore que la moderne, emploie souvent la particule *de*, là où elle n'est pas nécessaire en réalité. Ce n'est guère qu'à la fin du XIIe siècle qu'au lieu de l'infinitif pur, construit avec *de*, on trouve l'infinitif pris substantivement, c'est-à-dire accompagné de l'article, ou un substantif véritable. Enfin, lorsque la construction habituelle est renversée, ce qui est rare, *de* peut subsister encore, par analogie, devant l'infinitif.

De rober ordené c'est grans pichiés.
(*Aiol. et Mir.*, 78). M., 276.

Miaz me fust nianz estre nei, ne enjanréz ne creei en cest siecle, ke *sofrir* les parminables poines (et) tormanz (*T. lorrain*, p. 299).

Au sage afiert *porvair* lo damage del peril = sapientis est previdere (*Ibid.*, p. 315).

Viltez nos serreit e huntage
De faire ci plus lunc estage.
(*Ducs de Norm.*, 1, 1232).

Il n'est corteisie ne san,
De plet d'oiseuse *maintenir*.
(*Chev. au Lyon*, 99).

Ne vous caut *de vanter*.
(*Huon de B.*, p. 261).

Assés les ont blasmés de ce que il ont fait;
D'Ansel de Ribeumont c'ont perdu li fu lait.
(*Ch. de Jer.*, 190). M., 272.

De la couronne prendre sera a vostre gre.
(*Mainet*). Romania, 1875, p. 335.

Disoient li Grifon ke che ne fust mie legiere cose *de lui* (l'empereour) *cachier* hors de le tierre (H. de Val., 567).

As pluisours tourne à grans anuis
De chou qu'il fu si estourdis.
(*Ger. de Nev.*, 6480). B., 1, 185.

Il n'est deduis ne cenbiaus
Fors que *d'avoir cuer loiaus.*
(*Pastourelle*, 42). M., 378.

Très-bien savés
Quels biens chou est *de paradys.*
(*S. Nic.*, p. 176)[1].

Li roys si regarda et apensa que mout estoit belle chose et bonne *d'amender* le royaume de France (Joinv., 693).

Et ce estoit trop laide chose *de vaillant home de soy enivrer* (Id., 23).

Bone chose est *de pais* (Id., 491).

Je lour dis que vileinne chose estoit *de chevaliers et de gentiz homes* qui parloient tandis que l'on chantoit la messe (Id., 297).

L'infinitif se rencontre quelquefois joint à l'article et employé substantivement avec le verbe *être*, surtout après les locutions *n'i a que de, fors de.*

En ton plaisir et en ta main
Est, ou *del mourir*, ou *del vivre.*
(*S. Nic.*, p. 204).

Li palefroi lor sont fors tret
Si n'i a mes que *del monter.*
(*Chev. au Lyon*, 2623).

Mes des que la chose est alee,
Si n'i a que *del consirrer.*
(*Ibid.*, 3113).

[1] Cette construction se rencontre encore chez les écrivains du XVIe siècle, et même chez Bossuet : *Qu'est-ce que de nous ?* Cf. Darmesteter, *XVIe siècle*, p. 275. — A. Benoist, *Syntaxe française*, p. 109. — Cf. *Zeitschrift für rom. Phil.*, 1877, p. 197.

Furent tot atorné,
Qu'il n'i ot mais que *de movoir*.
(*Guill. d'A.*, 78).

Or n'i a que *dou bien couvrir*,
Fait celle, et *dou secretement*
Ouvrer.
(*R. Coucy*, 2354).

Il n'i a fors *del commander*.
(*Guill. d'A.*, 164).

Fu il a tort enserrez et muciez,
Qu'il n'i avoit fors *des membres trenchier*.
(*Cor. Loois*, 250).

Or n'i a se *de l'aler* non.
(*J. Cond.*, II, 50, 31).

Or n'i a mais fors *du foïr*.
(*Barb. et M.*, I, 254, 362)[1].

Par analogie on construisait avec *de* ou *que de* un nom de personne après une forme personnelle ou impersonnelle du verbe substantif.

C'est mes solaz et mes confors
Que *de mon filz et de ma fille*.
(*Méon*, II, 247, 361).

Se li chapitre qui or queurent...
Fussent *de cel chapitre là*.
(*Ibid.*, II, 328, 460).

Enfin on rencontre avec *de, que de* ou *com de,* soit l'infinitif, soit un substantif, ayant en réalité la valeur de sujet d'une proposition elliptique.

Osés issi grant cose enprendre
Envers moi com *du cors desfendre*.
s. e: *grant cose est*. (*Amad.*, 6100).

[1] Cf. *Zeitschrift für rom. Phil.*, 1877, p. 10-11.

Trop me vois mervelliant
Pour coi en telle loy estes ensi creant
Que *d'ardor et d'ocire.*
s. e : *loys est.* (*Baud. Seb.*, XI, 177).

N'est che mie pités...
De ceste puchelette maintenir si vieument
Que de gesir o lui.
(*Ibid.*, VIII, 885).

N'i a si bon com *dou tesir*
Et d'esgarder et de veoir.
s. e : *a bon.* (*Méon*, II, 69, 2152).

Il n'i a tel con *de veoir.*
(*Ren.*, 6032).

L'assaut
Et si tresgrant avoir li saut
Comme *du saint cors Jhesucrist.*
s. e : *granz avoirs est.*
(*Barb. et M.*, I, 238, 895).

Et quant cil apostoiles fu en si haute chaiere comme *d'estre vicaire Jhesu Crist* en terre. — s. e. : *est haute chaiere.* — (Brun. Lat., 99).

Mes se j'estoie com *de li.*
(*Barb. et M.*, III, 338, 400)[1].

On trouve aussi :

Or me di : que atient à moi
Se mon peres fu contes ou roi
Quant ge nule riens ne valrai? —
Miez que *de corduan* varra.
(*Méon*, I, 89). B. 2, 107.

Après *il vaut mieux* le verbe se construit plutôt à une forme personnelle :

Il nous vaut miex *que nous t'occions* que *tu nous occies* (Joinv., 350).

[1] Cf. Tobler, *Zeitschrift für rom. Phil.*, 1877, p. 8-9. — Cette construction s'est conservée dans le français moderne : *Si j'étais que de vous.*

§ 2. — *De* construit devant le complément des verbes

Ni dans le latin classique, ni dans le latin barbare, on ne joint l'infinitif comme complément à une préposition; on emploie alors le gérondif. Mais ni le gérondif, ni le supin, ni plusieurs des participes de la conjugaison latine n'ont passé en français, où l'infinitif seul doit remplacer toutes ces formes. Comme dans la formation de notre langue, l'emploi de la préposition *de* est allé toujours croissant, cette particule a pris place tout naturellement devant les infinitifs comme devant les substantifs, l'infinitif étant la forme du verbe employé substantivement. Mais, plus l'emploi de *de* s'étendait, plus la valeur de ce mot diminuait, et cet ancien adverbe de lieu ne semble plus être dans bien des cas qu'une expression grammaticale, destinée à marquer simplement l'existence d'un rapport entre deux mots, et qu'on pourrait supprimer sans trop de désavantage. Là où la langue primitive, plus voisine du latin, joignait immédiatement au verbe l'infinitif complément, on ajouta bientôt la particule *de*. Des constructions comme les suivantes :

Ad une spede li roveret *tolir* lo chief.
(*Eulalie,* v. 22).

Penrel rovat.
(*S. Léger,* 150). M., p. 196.

Li quarz lo duyst corda *toccar*
Et rotta et leyra clar *sonar*.
(*Alexandre,* 100). M., p. 283.

d'abord très fréquentes, deviennent plus rares. Nous reviendrons plus tard sur ce sujet en étudiant particulièrement certaines différences importantes qui séparent la langue du moyen âge de la langue moderne.

I. — Beaucoup de verbes actifs, auxquels on joint immédiatement un seul complément direct, prennent la préposition *de,* quand ce complément est un infinitif : *aimer, cesser, conseiller, craindre, désirer, finir, jurer, penser, promettre*. Il en est de même de plusieurs locu-

tions verbales, ayant un sens analogue : *avoir cœur contraire, venir à chef, avoir courage, cure, convoitie, envie, espérance, faim, soif, intention, peur, pouvoir, volonté de,* etc.

Verbes. — A tant *cessad* Saül *de prophétizer* (*Rois,* 1, 34).

Nekedant ne reposent findre, mais contra me aparrelier fas tesmonege ; ne *cesent de contrajetir* li acusor, ne *finent de dampner* les envioz et la fause des tesmonz = non tamen quiescunt adversum me mala configere, non quiescunt falsa testimonia preparare, non desinunt accusatores obicere, judices non sinunt conscribere... (*T. lorrain,* p. 277)[1].

Crohies certemant, ne *doter d'esperer* de la misericorde Deu = nullo modo hesites, nullatenus de misericordia Dei desperes (*Ibid.,* p. 295).

Pansez de tost *venir* arriere.
(*Chev. au Lyon,* 2572).

Et vous ne *finez de plorer.*
(*Ibid.,* 1627).

Qui *de* la teste *perdre crient.*
(*Ibid.,* 1514).

Pensez de l'escuter.
(*Réc. de la 1re crois.,* 198). Romania, 1876, p. 13).

Or ne *finet-il* (Sz. Pols) *de convertir* les hommes (S. Bernard, 554).

Ore *jurez* tuz sur cest escrit
De tenir quanque vous ai dist.
(*Rés. du Sauv.,* p. 32). B., 1, 196.

Conut l'empereres clerement que il *avoit esté mal conseilliez de mesler* soi al marchis (Villeh., 296).

[1] Dans ce curieux exemple on voit à la fois avec les mêmes verbes l'infinitif seul et accompagné de la préposition *de.* L'idée d'ajouter ce mot ne serait-elle pas venue au traducteur de la forme *desinunt?*

Li abbes, qui l'amoit forment,
Li a fait boin mestre livrer
Pour lui *aprendre et doctrinner*
D'iestre, de parler et de lettre.
(*Le Dit de l'emp. Coust.*, 245). Romania, 1877, p. 165.

Et nos *promettons de venir* en le cort de nos seignours (*Thes. nov.*, an 1293). B., 1, 70.

Locutions verbales. — Mais ele *n'avoit cure de marier* (*Auc. et Nic.*, p. 414).

Deus, ki *de tut bien faire a poesté,* furnisse en grace ta volenté (*Rois,* 1, p. 4).

En Dieu devons-nous croire, que il *est poissans de toutes choses faire* (Joinv., 253)[1].

II. — On trouve l'infinitif ainsi construit comme complément, accompagné de la préposition *de,* avec un certain nombre de verbes actifs, qui ont déjà pour complément direct un nom de personne. L'infinitif forme comme un second complément direct. C'est ainsi qu'on voit en latin deux accusatifs avec des verbes renfermant l'idée de deux actions, dont l'une s'exerce sur une personne, et l'autre sur une chose. Tels sont les verbes *conjurer, contraindre, obliger, prier, menacer, requérir.*

Sire, *requis-jo* tei *de fiz aveir* (*Rois,* 4, p. 358).

Or me *menace de la teste tolir.*
(*R. de Camb.*, p. 114). B., 1, 343.

Ne *de lur seignur bapteier*
Ne les covient jà plus *preier.*
(*Ducs de Norm.*, 1, 1505).

De voir dire molt le *conjure.*
(*Chev. au Lyon,* 2296).

[1] Avec les verbes qui se construisent habituellement avec un nom de personne comme complément indirect, et un nom de chose comme complément direct, si ce complément direct est formé par une proposition complétive, on construit dans l'ancienne langue la conjonction *que* et le verbe au subjonctif.

Hues li rueve se mere saluer
Et se li *proie du païs bien garder.*
(*Huon de B.,* p. 73).

E *de chou faire et remplir oblege* jou mi et men oir (An 1277. Phil. Mousk., t. II, Introd., p. CCCIX). B., 1, 124.

Dont se je *eusse contraint* le conte de Bretaingne *de li faire absoudre,* je me fusse meffaiz envers Dieu et vers li (Joinv., 64).

III. — L'infinitif s'emploie de la même manière avec un certain nombre de verbes neutres, et surtout avec beaucoup de verbes réfléchis : *douter, finer, jurer, recroire, s'accorder, s'accoutumer, s'apercevoir, s'efforcer, s'entremettre, se garder, se hâter, se tenir, se garder de,* etc., et les locutions équivalentes.

Saül *s'aprested de venir* sur Ceilam (*Rois,* 1, 90).

Nos *enforcéons de repairier* à la semblance de nostre faitéor (*Job,* p. 513).

Et li boens hom *s'entremetoit*
De lui colchier.
(*Chev. au Lyon,* 2868).

Et cil *de chacier s'esvertue.*
(*Ibid.,* 889).

De moult bien dire estoit acoustumés.
(*Huon de B.,* p. 173).

Il se test, em bas resgarde;
De parler .j. petit *se tarde.*
(*R. de Mah.,* p. 24). B., 1, 309.

Se tu veraiement l'amasses,
De lui correcier te gardasses.
(*Chast. Prol.,* v. 134). B., 1, 240.

Ne me puis
Tenir de chançon dire.
(*Estampie,* 3). M., 372.

Et ne *fine* onques *de henir*.
(*Part. de B.*, 5806). B., 1, 328.

De toi servir ne recroi.
(*S. Nic.*, p. 204).

Par la force et par les richesses des grosses villes, *douteront* li privé et li estrange *de mespenre* envers toy (*S. Louis*, Joinv., 749).

Le verbe *penser*, employé comme verbe circonstanciel, dans le sens de *être sur le point de*, se construit de la même manière.

Et li baron *penserent de monter*.
(*R. de C.*, 13). Diez, 3, p. 215.

Pense de l'anforcier.
(*Sax.*, 1, 16). *Ibid.*

IV. — On trouve encore la préposition *de* jointe à un substantif complément direct d'un verbe actif. C'est une construction curieuse, déjà signalée par les auteurs qui s'occupent de la syntaxe de l'ancienne langue française. M. Tobler a remarqué qu'avec des verbes exprimant des actions qui se rapportent à la vue ou à l'ouïe, le substantif complément direct, au lieu d'être construit par juxtaposition, est uni au verbe par la préposition *de*.

Voiz du papelart, du béguin.
(Ruteb., I, 312).

Vois, fet il, *du larron prové!*
Le cuide il vers nos tensser?
(*Barb. et M.*, IV, 240, 230).

Oiez, dist-il, *dou traïtor*.
(*Ibid.*, 461, 111).

Souvent même on trouve à la suite de ce complément une proposition interrogative, exclamative ou relative, dont le sujet véritable est précisément le complément uni à *de*, et rappelé par un pronom. Cette construction a pour résultat de mettre en évidence le mot sur lequel on veut appeler l'attention.

Vez de Raoul, com il m'a justicié.
(*R. de C.*, 119).

Quant or *voit* li quens Garins
De son enfant Aucassin
Qu'il ne porra departir
De Nicolete au cler vis,
En une prison l'a mis.
(*Auc. et Nic.*, p. 391).

Oiiés del traïtel
Com il set bien covrir sa malvaistié.
(*Huon de B.*, p. 293).

Escoute de ceste anemie,
Fet Symons, *qu'ele a respondu.*
(*Barb. et M.*, III, 391, 356).

A molt grant folie tindrent
Cil qui avoec la dame vinrent,
De l'anel que ele avoit pris,
Com avoir de cent mars de pris
Peüst avoir.
(*Guill. d'Angl.*, 140).

Avec beaucoup de verbes on trouve un complément direct joint à la préposition *de,* aussi bien chez les prosateurs que chez les poètes.

(Li angles) Par avisiun li *ad anunciet*
D'une bataille ki encuntre lui iert.
(*Rol.*, 2530).

Ainz que nuls om *soüst de nostre amor,*
Li miensz amis me fist molt grant ennor.
(*Cant.*, 64). M., 208.

Pur ço cumandad Saül que l'um li queist une femme ki *soust de sorcerie* = *mulierem habentem pythonem* (*Rois,* 1, p. 109).

Pur ço que *de meillur grâce truvast* devers le rei (*Ibid.*, 1, p. 107).

Cil li (à Alixandre) *aprenent* des esteles les cors,
Del firmament les soveirains trestors,
Les .vij. planetes e les signes auçors,
E les .vij. arz et toz les granz autors,
D'eschas, de tables, d'esparvers e d'ostors.
(*Alex.*, 54). M., 286.

Dormir en la piere est *cesseir* el trespassement de ceste temporeil vie *del amor* des temporeiz choses (*Job*, 480).

Ainz tote nuit ne finent de *porter*
D'or et d'argent, de pailes, de cendé.
(*Huon de B.*, p. 256).

(Famme) Plus volontiers *aimme et si fet*
D'une mensonge ke d'un voir
Et la follie c'un savoir.
(*Dol.*, p. 274). B., 2, 281.

Devant le roy, *servoit dou mangier* li cuens d'Artoiz ses freres (Joinv., 94).

De celi chief *servoit* l'on devant le roy et devant la royne *de char, de vin et de pain* (Id., 97).

A ma table, *servoit* l'on, devant mes chevaliers, *d'une grant phiole* de vin et *d'une grant phiole* d'yaue (Id., 503)[1].

Remarque I. — Préposition séparée de l'infinitif et contractée avec l'article du complément.

On rencontre assez souvent dans les textes du XIIe et du XIIIe siècle une construction curieuse. Lorsqu'un verbe à l'infinitif dépend d'une préposition, le complément direct peut être intercalé entre la préposition et l'infinitif, et l'article qui sert à déterminer le complément se contracte même avec *de*.

Hues li rueve se mere saluer
Et se li proie *du païs bien garder.*
(*Huon de B.*, p. 73).

[1] On trouve encore dans La Fontaine : *Je lui pourrai jouer d'un mauvais tour* (*Fab.*, 12, 25). On disait aussi au XVe siècle, et on dit encore : *Faire du savant, de l'ignorant.* Cf. *Zeitschrift für rom. Phil.*, 1877, p. 198.

Dou bien oïr k'il n'ont seü.
(*Le Dis dou vr. Aniel,* 5).

Del roi Pandras faire envaïe.
(*Gottf. de Monm.,* 440).

Ses cumpainuns mult amoneste
Des Troiens faire moleste.
(*Ibid.,* 585).

Son avis
De le bataille conreer
Et des eschieles ordener.
(*Part. de B.,* 2374).

Des dames desprisier
Ne puet nus hom en pris monter.
(*Trouv. Artes.,* 334).

Fu il a tort enserrez et muciez,
Qu'il n'i avoit fors *des membres trenchier.*
(*Cor. Loois,* 250).

Osés issi grant cose enprendre
Envers moi com *du cors desfendre.*
(*Amad.,* 6100)[1].

Remarque II. — *De* exprimé ou supprimé devant le second de deux compléments coordonnés.

La préposition *de* se répète habituellement devant le second de deux compléments coordonnés, substantifs ou infinitifs ; quelquefois cependant on la supprime.

Après la mort Saül, David returnad *de la descunfiture et l'ocisiun* d'Amalech (*Rois,* 2, p. 120).

[1] Cf. Tobler, *Le Dis dou vrai Aniel,* n. au v. 5. — Id., *Bruchstück aus dem Chev. au Lyon,* p. 12. — Mussafia, *Zeitschrift für rom. Phil.,* 1877, p. 414. — Herrig, *Archiv. für d. neu. Spr.,* XXVI, p. 288. — On trouve la même contraction avec *à. Ne vaut mie estre as turcs atendre* (Herrig, *ibid*). — Cf. *Chev. au Lyon,* 6723. — Diez, *Gram.,* III, p. 425.

Si s'i porront molt solacier
Et d'acoler et de beisier
Et de parler et de veoir
Et de delez eles seoir.
(*Chev. au Lyon,* 2447-50).

N'i a neant *del eschaper,*
Ne del ganchir ne del desfandre.
(*Ibid.,* 3278-9).

S'entremet *de biel dire et de traitier* (H. de Val., 501).

Ne finent il *de venir ne d'aler.*
(*G. de V.,* 3909). B., 1, 339.

C'on n'i demena autre bruit
De tournoier ne de jouster
Fors *de danser et caroller*
Et de bien donner à mengier.
(*R. de Chev. de C.,* 3892-5). B., 2, 354.

E *de chou faire et remplir* oblege jou mi et men oir (An 1277. Phil. Mousk., t. II, Intr., p. CCCIX). B., 1, 124.

La même liberté de construction subsiste encore avec les infinitifs au XVIe siècle. Cf. A. Benoist, *Synt. fr.,* p. 141 [1].

Remarque III. — Constructions différentes avec les mêmes verbes.

Il faut se garder, en constatant l'usage d'un mot dans le vieux français, de vouloir établir des règles trop fixes dans la syntaxe. Aujourd'hui encore bien des verbes s'unissent à l'infinitif complément soit par la préposition *de,* soit par la préposition *à,* soit immédiatement ; et les différences de sens que le Dictionnaire de l'Académie établit entre ces constructions sont parfois bien faibles ou bien subtiles. L'ancienne syntaxe était plus libre. Les

[1] La Fontaine dit aussi :
Résolu de jouir,
Plus n'entasser, plus n'enfouir.
(*Fables,* X, 5).

mêmes verbes se rencontrent, chez le même écrivain, construits à peu près indifféremment avec l'infinitif sans intermédiaire, avec l'infinitif par l'intermédiaire de *de* ou de *à*, et enfin avec *que* et le subjonctif.

Del duel ne *convient* mie *à parler* (Villeh., 37).

Il *covient* mult *penser* à si grant chose (Id., 19).

Por ce si *covendroit que on ovrast* sagement (Id., 130).

On peut remarquer d'ailleurs que la préposition *de* était moins employée dans l'ancienne langue qu'elle ne le fut plus tard devant le complément des verbes ; la préposition *à* fut longtemps bien plus usitée qu'elle ne l'est aujourd'hui. On disait *redouter à, désirer à, commander à, menacer à, cesser à, oublier à,* etc. V. des exemples dans Burguy, t. I, p. 132, 170; t. II, p. 243, 248, 262, 268, 336. — P. Meyer, *Recueil d'anc. text.*, p. 317, 355, etc. — En outre on construisait très fréquemment la proposition complétive avec *que* et un mode personnel. C'est ainsi qu'on trouve dans Commines *conseiller, offrir, promettre de,* et les mêmes verbes se construisent avec *à* ou *que* chez Villehardouin, Henri de Valenciennes et Joinville (Cf. Joinville, 616, 677, 18, 340; — H. de Val., 622). — Commines dit *consentir, accoutumer, essayer, mander, faillir de,* et les historiens plus anciens emploient avec les mêmes verbes *à* ou *que* (Cf. Villeh., 41, 381 ; — H. de Val., 579, 673, 553 ; — Joinv., 29, 689, 564, 81, 262, 727 ; — *Zeitschrift für rom. Phil.*, 1877, p. 215).

§ 3. — *De* construit avec l'infinitif de narration

Quand le verbe qui précède la préposition *de* peut être aisément suppléé, on le retranche dans la langue moderne, afin de donner plus de rapidité et de vivacité à la phrase. C'est une construction elliptique assez fréquente, surtout dans le style familier, et qui rappelle l'infinitif de narration du latin. Elle est rare dans les premiers temps : la plupart de nos anciens auteurs ne semblent pas éprouver le besoin d'arriver à tant de concision, et ils expriment volontiers le verbe dont dépend le complément à l'infinitif. Pourtant on connaît déjà cette ellipse.

Et li sengliers se couche, et cil *de grater* (*R. d. sept Sag. de Rome*). B., 1, 210.

§ 4. — *De* marque le but de l'action

L'infinitif joint par la préposition *de* à un autre verbe marque quelquefois plus particulièrement le but de l'action exprimée par celui-ci. *De* équivaut alors à *à* et surtout à *pour*. C'est une construction assez fréquente.

Si li reis me demande, dis que *jo pris cungé à tei d'aler* en Bethléem hastivement (*Rois,* 1, 78).

Et se *ele fu en paine del entrer,* encor *fu ele en forceur del iscir* (*Auc. et Nic.,* p. 397).

De lur païs *erent mis fors*
Pur mettre en abandun lur cors
De querre aveir, terre et vitaille
Dès que la lur lur feseit faille.
(*Ducs de Norm.,* 1, 627).

Que molt est fos, *qui se demore,*
De son preu feire, une seule ore.
(*Chev. au Lyon,* 2136).

Et puis *s'atorne* li enfes *de l'aler.*
(*Huon de B.,* p. 201).

Et *del chastel avoir tut son poeir feroit.*
(*Réc. de la 1re crois.,* 355). Romania, 1876, p. 17.

Ensi fina la chose que *de faire les chartres pristrent à l'endemain jor* (Villeh., 30).

Molt *se travellièrent de drechier* les escieles au mur (H. de Val., 676).

Il fist dou garir son pooir.
(*Le Dit de l'emp. Coust.,* 228). Romania, 1877, p. 165.

Abandones est de joster,
Qu'il violt faire de soi parler.
(*Part. de Blois,* 8664). B., 2, 267.

Li baron de France *se penerent de ce faire* (Joinv., 80).

§ 5. — *De* annonce la personne ou la chose dont il s'agit

Le complément construit avec *de* signifie souvent, d'une manière très générale, l'objet auquel se rapporte l'action exprimée par un verbe ou une locution verbale. On emploie avec un semblable complément un certain nombre de substantifs et d'adjectifs qui, par le sens, se rattachent à ces verbes. *De* correspond alors à *sur, touchant, relativement à, au sujet de*. En étudiant les emplois de la préposition *de* en latin, nous avons remarqué que c'était le sens qu'elle prenait le plus fréquemment. Notre ancienne langue, sur ce point comme sur tant d'autres, reste plus voisine du latin, et conserve la préposition *de* dans bien des cas où nous en employons une autre aujourd'hui. Les exemples suivants donneront une idée de la variété des sens qu'elle peut prendre.

I. — Avec des verbes et des locutions verbales :

Domine-Deu devemps lauder
Et a sus sancz honor porter ;
In su' amor *cantomps dels sanz*
Quae por lui augrent granz aanz.
(*S. Léger,* 1-4). M., 194.

Del corps asaz *l'avez audit,*
Et dels flaiels que granz sustint.
(*Ibid.,* 235-6). M., 198.

Que nus *aidiez de Rollant* le barun.
(*Roland,* 623).

E si tu le me ceiles, icel mal vienge sur tei que Deu *ad parlé de mei* (*Rois,* 1, 13).

Ysaï pères fud David *de qui* devant partie *est tuchié* (*Ibid.,* 1, 62).

David *s'aperceut de ces paroles* (*Rois,* 1, p. 84).

E *de la parole* que parled avum, Deu *seit* entre tei e mei permanablement (*Ibid.,* 1, 80).

Guarde que *n'aies merci, ne cuvertise de chose nule* que il ait (*Rois*, 1, 53).

Pur ço cumandad Jeroboam à la reine que ele *de sa vesture se déguisast* (*Ibid.*, 3, 291).

Et sacent tuit chertainement
Que en France ton pie me metes
Ne ja *de ce ne t'entremetes.*
(*Brut*, 12, 123). B., 2, 175.

Einsi *vet d'ome* qui sert a male gent.
(*Char. de Nim.*, 302). M., 249.

Ne savoie ke *cest jujemenz fust de ma mavaise justice* = nesciebam quod istud judicium de mea (sit) injusticia (*T. lorrain*, p. 289).

Or ai, et *espor de la pieté de Du*, et *ne dot pas de sa bonté* = habeo, de pietate Dei spero, de bonitate Dei non dubito (*Ibid.*, p. 295).

Remanbre toi de ta condicion = memento condictionis tue (*Ibid.*, p. 305).

Ne parler nule chose folement *de Deu* = nichil temere de Christo loquaris (*Ibid.*, 305).

Saches toi a *jugier* nes *des penses* = scito te et de cogitationibus judicandum (*Ibid.*, 307).

Soies en pense des Escretures et de la loi Nostre Segnor = vaca in meditatione Scripturarum, vaca in lege Domini (*Ibid.*, 311).

Que que *de vous aviegne*, on m'ocira (*Auc. et Nic.*, p. 407).

Or *lairons d'Aucasin*, si *dirons de Nicolete* (*Ibid.*, 413).

C'est d'Aucasin et Nicolete (titre du conte) (*Ibid.*, 380).

De s'amie li sovient (*Ibid.*, p. 386)[1].

Biax dous amis, fait Aucasin, savés-vos nient de cele Nicolete *dont vos avés ci canté?* Sire, oie, j'en *sai com de le plus france créature et de le plus gentil et de le plus sage* qui onques fust née (*Ibid.*, 416).

[1] Dans l'ancien français les verbes de souvenir sont en général employés impersonnellement.

De turner ne de revertir,
Queque lur fust à avenir,
N'aveient pensé ne lessur.
(*Ducs de Norm.*, 1, 633).

Nuls *de confort n'aveit fiance*
Ne de salu bon esperance.
(*Ibid.*, 1, 1147-8).

(Hastenc) Ne quide mais *trover content*
De sa volenté acomplir,
Del tut prendre ne al tut saisir.
(*Ibid.*, 1, 1780).

Cil *soi repentent* vraiement *de lor trespasseiz forfaiz,* ki el blandissant enhortement aparzoivent les aguaiz del maltime enginior (*Job,* 462).

Tant *est de vos la chose alee,*
Que ma dame ceanz vos set.
(*Chev. au Lyon,* 1912).

De mon seignor Yvain li manbre.
(*Ibid.*, 1258).

Grant *duel ai de ses biax chevox.*
(*Ibid.*, 1464).

Et *qu'est de ce?*
(*Perceval,* 231). M., 303.

Quant Karlemaine *de .II. garçons souvient.*
(*Huon de B.*, p. 13).

De chou t'estuet bons *ostaiges livrer.*
(*Ibid.*, 71).

Car vous porpensés
Que çou n'est mie *d'un gant à enformer*
Que nous devés orendroit *conjurer,*
Ains est, par Dieu, *d'un de vos .XII. pers,*
Que nous devons *jugier,* si m'aït Dés.
(*Ibid.*, 287).

Nuls de ceos ne *se taut del douz nom* del Salvaor (S. Bernard, 548).

Li chaitif fil d'Adam n'en *ont cure de vériteit* (Id., 521).

Et ki est nuls qui *en dotance soit des corones* des innocenz? (Id., 543).

De quant ke li sainz hom la damme *commanda*
Fist ele volentiers.
(*Ste. Thaïs,* 765). M., 333.

Des granz paines d'enfer lors li *resovenoit.*
(*Ibid.,* 772).

Simplement dirrai l'istoire
Si com la nos dit seint Gregoire,
Coment q'oel aut del rimoier.
(*Dial. S. Greg.,* 175). M., 342.

L'apostoiles manda al prodome que il *preeschast des croiz* par s'autorité (Villeh., 2).

Li Venicien, qui plus *savoient de la mer,* distrent que se il i aloient, li coranz de l'aigue les enmenroit contreval le Braz (Villeh., 239).

Li baron *merci vos crient de la prise* de Jadres (Id., 106).

Del damage, ne de l'avoir, ne de la richesce qui là fu perdue, ne vos porroit nus *conter, et des homes et des fames et des enfanz,* dont il ot mult ars (Id., 204).

Il ne *chaloit* à cels qui l'ost voloient depecier *de meillor ne de pejor* (Id., 199).

Li empereres ne *soignoit de chose* que il eust à faire (Baud. d'Av., p. 426).

Amis, biax frere, sez noz tu *conseillier*
D'unne tel terre où truisonz à mengier.
(*Am. et Am.,* 2613). B., 1, 314.

Ore saveit (ele) bien de veir
Ke *failli avoit de sun espeir.*
(*Rom. de chev. et Dam.,* v. 234).
Romania, 1872, p. 79.

Li *demanda de son estat.*
(*Rom. de Chev. et Dam.,* 189).

Bien vout ke le clerk la amast
E ke *de amur la priast.*
(*Ibid.,* 112).

De la geste Francor orrai à la foie
(*Ch. d. Sax.,* 1, p. 16). B., 1, 370.

Del paier n'est nule péurs
(*S. Nic.,* p. 190).

Nulle *temptacion* ne nulle *doute* je *n'ai dou sacrement* de l'autel (Joinv., 49).

Dou conte d'Anjou, qui estoit en sa nef, *se pleingnoit* aussi (li roys) à moy que nulle compaignie ne li tenoit (Id., 405).

Soiés certeins que se vous ne vous voulez *soufrir de ceste demande,* je ne vous amerai jamais (Id., 413).

Li roys dist que il s'acordoit que on li donnast, mais que il *tenist veritei de ce* que il prometoit (Id., 215).

Endroit de moy, *ne me souvint onques de pechié* que j'eusse fait (Id., 354).

On trouve aussi avec ellipse du verbe *être :*

Mal de chelui qui ost vers lui aler.
(*Huon de B.,* p. 172)[1].

II. — Avec des substantifs et des adjectifs :

Jo atendeie *de tei bones novelles.*
(*S. Alex.,* 89). M., p. 203.

Adubeit sunt (Franceis) à lei de chevaliers,
E *de bataille* sunt tuit *apareilliet.*
(*Roland,* 1144).

[1] L'usage est loin d'être fixé : on peut voir la même construction latine traduite par le même écrivain de deux manières différentes : *Por ko difies tu de ton corage ? = quid tantum diffidis animo ?* — et *Moi chatif ! perdu avoie esperance et fiance, et difié a mon corage = diffideram animo* (*T. lorrain,* p. 283 et 295).

Nulle chose ne te face *seür de pechier* = nulla te res de peccato securum faciat (*T. lorrain*, p. 313).

Sez *de quei* tu poz estre *fis?*
D'aler en enfer e descendre.
(*Ducs de Norm.*, 2, 6241-3).

(Uns chevaliers) lor a comancie un *conte,*
Non *de s'amor,* mes *de sa honte.*
(*Chev. au Lyon,* 60).

Huimais orrés *cançon de fier barnaige.*
(*Huon de B.*, p. 2).

Repentans sui *de mes peciés* mortés
(*Ibid.*, p. 110).

Or me doinst Dex tant vivre, se lui plaist, ke jou me *pensée* puisse *d'aus* esclairier (H. de Val., 646).

Puis-jou estre dont *asséurs*
De chou que Rasoirs chi me conte?
(*S. Nic.*, p. 190).

Tervagan, *du ris et du pleur*
Que féistes par vo doleur,
Verrés par tans *le prophesie.*
(*Ibid.*, p. 207).

On pourrait multiplier à l'infini les exemples de *de* ainsi employé, particulièrement avec les verbes. Cette construction facile, indiquant seulement l'existence d'un rapport entre le complément et le terme complété, laisse à l'esprit le soin de saisir ce rapport, presque aussi varié que le sens des termes ainsi réunis.

III. — Souvent même *de* et le complément ne se rattachent pas en réalité à un mot ; la construction marque seulement, en le mettant en évidence, que le complément jouera un rôle important dans la phrase ; et quelquefois le reste de la phrase pourrait grammaticalement se passer du mot ainsi uni à la préposition *de*.

Onques de rien ne m'aparcui,
Ne *de sa fille,* ne *de lui,*
Que moins volentiers me veissent.
(*Chev. au Lyon*, 564).

Et *de l'embler,* cil qui en fu revoiz, sachiez que il en fu fait grant justise (Villeh., 255).

Et *de chiaus ki ciéent,* c'est niens que il mais aient pooir del relever (H. de Val., 539).

E *dou nostre estat* sache vestre amite que nos sommes sain e haitie de cors (An 1280. Th. Rym., I, 2, p. 88). B., 1, 149.

De chele cocue grimuche
Et *de che vilain à l'aumuche,*
Me devisés que che puet estre.
(*S. Nic.*, p. 177).

De gage prendre et de mestraire
N'a ten pareil jusques au Dan.
(*Ibid.*, 201)[1].

Art. 5. — De *équivaut au génitif latin complément d'un substantif*

§ 1. — *De* équivaut au génitif subjectif

Le plus souvent la préposition *de* réunit deux substantifs ; celui qu'elle précède immédiatement sert de complément à l'autre. C'est la construction française correspondant au génitif subjectif. Un pronom peut remplacer le substantif après *de*. Cette particule indique que le terme complété est uni au complément par un rapport d'origine, de cause, de contenu, de dépendance, de réciprocité, de propriété, d'action ou de parenté. C'est ce que reconnaît le Dictionnaire de l'Académie en disant que *de* après les noms s'emploie fréquemment pour marquer appartenance, dépendance ; et, cherchant, pour la com-

[1] *De dire si la compagnie*
Prit goût à sa plaisanterie,
J'en doute.
(La Font., *Fab.*, 8, 8).

modité des recherches, à établir des divisions, le même dictionnaire distingue les rapports d'action, d'origine, de temps, de cause, d'instrument, de parenté, du sujet traité, de la destination, de la profession, du contenant au contenu, de la partie au tout. Dans toutes ces constructions le complément modifie en le précisant le terme complété, de façon à enlever au sens ce qu'il peut avoir de trop général, et, dans la plupart des cas, équivaut à un véritable adjectif. A cet emploi de la préposition *de* se rattachent certaines particularités de l'ancienne langue française, assez importantes pour que nous les étudiions plus tard séparément. En outre, au moyen âge, on emploie constamment l'infinitif avec la même valeur qu'un substantif.

I. — Construit par juxtaposition.

(Sancz Lethgiers) *De Sancts Maxens abbas* divint.
(*S. Léger,* 30). M., 195.

Li perfides tam fut cruels
Li ols del cap li fai crever.
(*Ibid.,* 154). M., 197.

Or' a perdud *don deu parlier.*
(*Ibid.,* 167). M., 197.

Entre *le dol del pedre* e de la medre.
Vint la pulcele que il out espusede.
(*S. Alex.,* 76). M., 202.

Dolçor de mel apeleid a mes levres.
(*Cant.,* 25). M., 207.

De tute Espaigne aquiterai *les pans,*
Dès les porz d'Aspre entres qu'à Durestant.
(*Roland,* 870).

Mult grant *damage* i out *de chrestiens.*
(*Ibid.,* 1885).

Deu eslit e retint espécialment (le lignage Levi) à sun *servise del tabernacle,* ki primes fud levez al désert de

Synaï, e *del temple* que li reis Salemun funda e furni (*Rois,* 1, 2).

Et pur ço ai juré encuntre la maisun Hély, que *la iniquité de lui* n'iert jà espurgée, ne par duns, ne par sacrefises (*Ibid.,* 1, 12).

A *cest jur de ui* n'en iert nuls ocis (*Ibid.,* 1, 38).

Le cuntrester à Deu est cume *li pecchiez d'enchantement* ki est par diable ; e ço que l'um ne l'volt sievre, si cume *li pecchiez des ydle aürer* (*Ibid.,* 1, 56).

Amenéz sui a *lien de servitut,* apresséz par *fais de serjantie,* somis a *ovre de serjant* = vinculo servitutis addictus sum, conditionis pondere pressus, servili opere mancipatus (*T. lorrain,* p. 279).

Ançois que enferz te ravisse, ou nus *lous* n'est *de pardun,* nule *franchise de penitence,* nuz *congiez d'amandemant,* nuls recors de confession, nus retorz au pardun = ubi jam nullus est indulgentiae locus, ubi nulla penitentie patet libertas, ubi nulla correctionis datur licentia, ubi nullus est ad confessionem recursus, ad veniam nullus est regressus (*Ibid.,* 293).

Nule *fins* est *as larmes et des dolors* = nullus lacrimis modus est, nullus dolorum modus est (*Ibid.,* 281).

L'ame de ten pere et de te mere (*Auc. et Nic.,* 396).

Tut *Saint Quintin de Vermandeis*
Unt ars à feu.
(*Ducs de Norm.,* 1, 870).

Trové i avum granz contenz
E grant *defension des genz.*
(*Ibid.,* 1, 1406).

Le grant *deslei del duc ocis*
Sout e odi reis Loewis.
(*Ibid.,* 2, 12809).

Je sui *freres des dragons* et *compains des ostrusces* (*Job,* 441).

Nos avons el champ *trésors de frument, d'orge, de vin et de oile, et de miel* (*Ibid.,* 446).

A *l'aide de Deu.*

(*Chev. au Lyon,* 2942).

Et s'a .II. hommes à *l'entrer de l'ostel.*

(*Huon de B.,* p. 136).

Tu parfesis *la loenge de la boche des enfanz et des allaitanz* (S. Bernard, 543).

Li bénigniteiz et li humaniteiz de Deu nostre salvaor est apparue (Id., 536).

Nos entrons hui, chier frère, el *tens del saint quaramme,* el *tens de la cristiene chevalerie* (Id., 561).

Ju pens, disoit-il, *pensés de paix* et ne mies d'affliction (Id., 546).

Certes j'akeur plus que le pas,
Et s'aport *dez de deus et d'as*
Por vos faire jeter del mains.

(*V. s. l. mort.,* XV). B., 1, 325.

Enz el chief *de l'espée grant cop* li vait doner.

(*S. Th. le mart.,* 425). M., 319.

La veille de la saint Martin vindrent devant Jadres (Villeh., 77).

Et l'empereres Morchuflés ne tarda gaires qu'il prist une cité qui ere *à la merci de monseignor* l'empereor Baudoin venue (Id., 267).

Onques mais *cors de chevalier* mielz ne se defendi de lui (Id., 360).

Voulez oïr *la somme*
De tout l'estre de homme?

(*La Corneille,* 72). M., 356.

Et tuit cil qui avoient afaire venoient parler à li, sanz *destourbier de huissier ne d'autre* (Joinv., 59).

Il avoient trouvei *merveilles de diverses bestes sauvaiges* et de diverses façons (Id., 190).

Li traitiés de l'acorder fu teix, que l'on devoit rendre au soudanc Damiete, et li soudans devoit rendre au roy le réaume de Jérusalem (Id., 301).

Une maladie le prist (le roy) *dou flux dou ventre* (Joinv., 738).

Il arrive assez souvent que le terme complété n'est pas exprimé à côté du complément. Mais il est alors facile de le suppléer, parce qu'on le trouve à peu de distance, comme on le voit dans les exemples suivants :

L'ira fud granz cum *de senior.*
(*S. Léger,* 75). M., 195.

Granz est voirement, chier freire, li *sollempniteiz* ki ui est *de la nativiteit* Nostre Signor (S. Bernard, 535).

Lo tierz *ordene,* c'est *de ceos* ki en mariaige sunt, trescorrai-ju or briément (Id., 566).

Tu ne verras ja si male *vangance,* ne si cruel, come *de viel home* (*R. des sept Sag. d. R.,* p. 47). B., 1, 231.

Et ceste *gent* appeloit l'on *de la Haulequa* (Joinv., 283).

Au lieu d'être supprimé, le substantif à compléter peut être rappelé par un pronom démonstratif. La valeur de la construction reste la même.

(Guenes) Veit *cels de France* e tuz les jugeürs.
(*Roland,* 3765).

Ces de Philistiens sourent que assemblé se furent li fiz Israel (*Rois,* 1, 24).

(Abiathar) od sei portad le seintefied vestement à pruveire (que *cil de la vielz leï* soleient vestir si cume funt les noz quant al altel deivent venir). (*Ibid.,* 1, 89).

A Baiues e eu pais
S'aresterent *cil de Paris.*
(*Ducs de Norm.,* 2, 14757).

Uns serjanz dist à *cels de la nef* (Villeh., 122).

Mon estre et mon penser, mon vivre et mon parler,
Puist li spirs de science ensenhir et donteir ;
Et *cilh de pieté* raemplisse mon cuer.
(*Pr. S. Cath.,* 15). M., 355.

II. Construit comme attribut. — A cette construction se rattache celle où *de* et son complément, au lieu de

s'unir immédiatement au terme complété, lui sont rattachés comme un attribut, par l'intermédiaire d'un verbe, et particulièrement du verbe substantif. *Etre de* signifie souvent ainsi *appartenir à, faire partie de.*

(Saül) eslit par tut les bons champiuns e la forte bachelerie, si's *fist de sa privée maignée* (*Rois,* 1, 52).

Li ire ki *est de visce* avoglet l'oelh, mais cele ki *est de fervor* de droiture lo turbet (*Job,* 516).

Dou tierc consel sui à cort, à Paris.

(*Huon de B.,* p. 20).

De le maisnie sui au roi Auberon.

(*Ibid.,* 159).

Layez venir à mi les petiz, car *de teil gent est* li règnes de ciel (S. Bernard, 543).

Je vos deffent, de par l'Apostoile de Rome, que vos ne assailliez ceste cité ; car ele *est de crestiens,* et vos iestes perelin (Villeh., 83).

Des barons qui *estoient del conseil* le marchis (Id., 286).

S'il avenoit que li hom ou la feme qui venroit ester, disoit qu'il ne *fut de mes viles, ou de mes fievez, ou de mes gardes,* il seroit esclairie à ma volente do retenir ou do refuser (An 1231. *Hist. de Metz,* p. 127). B., 1, 49.

§ 2. — *De* supprimé

Quand il s'agit de marquer particulièrement le rapport de possession entre deux substantifs, notre ancienne langue employait une construction spéciale, que nous avons conservée seulement dans un petit nombre de cas, et dans des expressions, pour ainsi dire, toutes faites. Elle juxtaposait le terme complété et le complément, sans qu'aucune particule marquât entre eux l'existence d'un rapport. Tous les grammairiens qui se sont occupés de la langue du moyen âge ont signalé cette construction. Elle se rencontre constamment, elle saute aux yeux, et frappe naturellement l'esprit, puisqu'elle choque nos habitudes modernes, et suffit presque à établir comme une ligne de démarcation dans l'histoire de notre langue.

Cependant les lois fixes et véritables de cette construction ne sont exposées nulle part avec assez d'exactitude.

Fallot écrit : « Dans le vieux français, tout substantif » en modifiant un autre, ou régi par un autre substantif, » prenait simplement la forme de régime direct ou d'ac- » cusatif, tant pour lui-même que pour son article[1]. » Burguy se contente de reproduire cette affirmation en copiant à peu près mot pour mot le texte de Fallot[2]. Il y a là une exagération.

Les grammairiens des siècles passés sont tombés dans des erreurs bien plus graves. Palsgrave dit qu'on peut omettre ou ajouter la préposition *de* dans certains cas ; suivant lui l'emploi de ce mot est facultatif dans les expressions comme *la robe mon maître* ou *la robe de mon maître*. Meigret n'admet plus cette faculté en dehors des locutions consacrées : *la rue Saint-Antoine, la porte Saint-Martin, etc.,* et remarque qu'on ne pourrait pas dire *l'épée Pierre,* pour *l'épée de Pierre,* observation vraie pour son temps, mais non expliquée par l'auteur. Quant à Ramus, il rapproche des mêmes locutions traditionnelles des expressions toutes différentes, telles que celles-ci : *force écus, force revenus*[3]. Nous voyons par là combien au XVIe siècle cette ancienne manière de parler était oubliée, puisque les grammairiens la déclarent vicieuse, et confondent ainsi au hasard le sens partitif et le sens possessif.

M. Génin voit deux nominatifs juxtaposés dans les constructions : *les quatre fils Aymon, la Fête-Dieu, Château-Thierry,* etc., qu'il rapproche du latin *urbs Roma*[4], sans s'apercevoir que cette explication choque le bon sens, et que la multitude des exemples fournis par l'ancienne langue la contredit d'une manière éclatante.

M. Diez reconnaît avec beaucoup plus d'exactitude que le génitif roman peut s'unir au nom qui régit la phrase

[1] Fallot, *Rech. sur les form. gram. de la lang. franç.*, p. 59.

[2] Burguy, *Gram. de la langue d'oïl*, t. I, p. 58-59.

[3] V. A. Benoist, *De la Synt. fr. de Palsgrave à Vaugelas*, p. 50-1.

[4] Génin, *Des Variations du lang. fr. depuis le XIIe siècle*, p. 249 et suiv.

sans l'aide de *de*, sous la forme générale du cas oblique. Il ajoute plus loin : « A propos du génitif possessif, for-
» mule dans laquelle la possession du substantif qui régit
» (dans le sens le plus étendu) est attribuée au substantif
» dépendant, il faut remarquer un fait que certaines
» langues celtiques connaissent aussi. En provençal et
» en vieux français la particule casuelle peut être sous-
» entendue devant des idées personnelles, ainsi que cela
» a lieu dans les mêmes conditions pour le datif après
» des verbes[1]. » Ces remarques, justes d'ailleurs, restent un peu trop générales, et par suite un peu obscures et incomplètes.

M. Diez est le premier qui ait remarqué : 1° que cette construction n'est usitée que dans le sens du génitif possessif, appelé par nous génitif subjectif ; — 2° que la particule *de* ne se sous-entend que devant des idées personnelles. C'est en effet ce qui semble résulter clairement de l'examen d'un très grand nombre d'exemples.

1° Cette construction ne se rencontre presque jamais, même lorsque le complément est un nom de personne, dans le cas où le substantif complété, dérivé de la même racine qu'un verbe actif, renferme l'idée d'une action qui s'exerce directement sur le complément. Ainsi l'on ne dirait pas *pur le multepliement pople Deu*, mais *del pople Deu*, etc. Quelques rares exemples cependant semblent s'opposer à cette affirmation.

Le servise Deu (*Rois*, 1, 24), locution assez fréquente.

Dès le jor que nos departirons del port de Venise à faire *le servise Dieu et la crestienté* (Villeh., 22).

Pur *amur nostre Seignur* (*Rois*, 3, 321).

Por *amor mon signor* que resamblés.
(*Aiol. et Mir.*, 222). M., 280.

Pour *l'amour Dieu* qui ens la crois fu mis.
(*Huon de B.*, p. 21).

Le altel redresçad el *enur nostre Seignur* (*Rois*, 3, 317).

[1] Diez, *Gram. des lang. rom.*, t. III, p. 127-8.

Est fais en le *sanlanche*
Saint Nicolai.

(*S. Nic.*, p. 163).

On remarquera sans peine que dans l'expression *servise Deu,* on peut aussi bien entendre le service dû à Dieu que le service destiné à Dieu. En outre dans tous ces exemples, sauf le dernier, le complément est le mot *Dieu* ou son équivalent *Nostre Seignur,* qui explique par analogie la construction *por amor mon signor que resamblés*. Or ce mot de *Dieu* paraît avoir toujours joui en français d'une liberté de construction particulière, peut-être parce qu'il prenait deux formes bien distinctes suivant qu'il jouait le rôle de sujet ou de complément. Pour ce qui est de *la sanlanche saint Nicolai,* non seulement l'exemple appartient à la poésie, mais encore le complément est un nom propre. Ces exemples peuvent donc être considérés comme des façons de parler particulières et rares, et leur petit nombre même semble une confirmation indirecte de la règle donnée plus haut.

2° Le terme complément doit être une idée personnelle, ou considérée comme telle. Ainsi dans l'expression *ou ventre la balaine* (*N. F. C.*, II, 66), il est évident que la baleine est considérée comme une personne. On trouve cependant des exemples comme les suivants :

En sum sa tur muntée est Bramimunde.

(*Roland*, 3636).

Uns lerres
Qui selt *par som la haie* entrer.

(*Dial. S. Greg.*, 10). M., 340.

Sun fort espiet *par mi le cors* li mist.

(*Roland,* 1306).

Cil vinrent *enmi la citeit* (*Job,* 446).

Il auroit *demi m'iretaige.*

(*Rom. des sept Sag.,* 4794). B., 1, 118.

Burc resemblout grant e vilage
Aval Leire tut le rivage.

(*Ducs de Norm.,* 1, 1024).

Guarde que *n'aies merci, ne cuvertise de chose nule* que il ait (*Rois*, 1, 53).

Pur ço cumandad Jeroboam à la reine que ele *de sa vesture se déguisast* (*Ibid.*, 3, 291).

Et sacent tuit chertainement
Que en France ton pie me metes
Ne ja *de ce ne t'entremetes.*
(*Brut*, 12, 123). B., 2, 175.

Einsi *vet d'ome* qui sert a male gent.
(*Char. de Nim.*, 302). M., 249.

Ne savoie ke *cest jujemenz fust de ma mavaise justice* = nesciebam quod istud judicium de mea (sit) injusticia (*T. lorrain*, p. 289).

Or ai, et *espor de la pieté de Du*, et *ne dot pas de sa bonté* = habeo, de pietate Dei spero, de bonitate Dei non dubito (*Ibid.*, p. 295).

Remanbre toi de ta condicion = memento condictionis tue (*Ibid.*, p. 305).

Ne parler nule chose folement *de Deu* = nichil temere de Christo loquaris (*Ibid.*, 305).

Saches toi a *jugier* nes *des penses* = scito te et de cogitationibus judicandum (*Ibid.*, 307).

Soies en pense des Escretures et de la loi Nostre Segnor = vaca in meditatione Scripturarum, vaca in lege Domini (*Ibid.*, 311).

Que que *de vous aviegne*, on m'ocira (*Auc. et Nic.*, p. 407).

Or *lairons d'Aucasin*, si *dirons de Nicolete* (*Ibid.*, 413).

C'est d'Aucasin et Nicolete (titre du conte) (*Ibid.*, 380).

De s'amie li sovient (*Ibid.*, p. 386)[1].

Biax dous amis, fait Aucasin, savés-vos nient de cele Nicolete *dont vos avés ci canté?* Sire, oie, j'en *sai com de le plus france créature et de le plus gentil et de le plus sage* qui onques fust née (*Ibid.*, 416).

[1] Dans l'ancien français les verbes de souvenir sont en général employés impersonnellement.

De turner ne de revertir,
Quèque lur fust à avenir,
N'aveient pensé ne lessur.
(*Ducs de Norm.*, 1, 633).

Nuls *de confort n'aveit fiance*
Ne de salu bon esperance.
(*Ibid.*, 1, 1147-8).

(Hastenc) Ne quide mais *trover content*
De sa volenté acomplir,
Del tut prendre ne al tut saisir.
(*Ibid.*, 1, 1780).

Cil *soi repentent* vraiement *de lor trespasseiz forfaiz,* ki el blandissant enhortement aparzoivent les aguaiz del maltime enginior (*Job,* 462).

Tant *est de vos la chose alee,*
Que ma dame ceanz vos set.
(*Chev. au Lyon,* 1912).

De mon seignor Yvain li manbre.
(*Ibid.*, 1258).

Grant *duel ai de ses biax chevox.*
(*Ibid.*, 1464).

Et *qu'est de ce?*
(*Perceval,* 231). M., 303.

Quant Karlemaine *de .II. garçons souvient.*
(*Huon de B.*, p. 13).

De chou t'estuet bons *ostaiges livrer.*
(*Ibid.*, 71).

Car vous porpensés
Que çou n'est mie *d'un gant à enformer*
Que nous devés orendroit *conjurer,*
Ains est, par Dieu, *d'un de vos .XII. pers,*
Que nous devons *jugier,* si m'aït Dés.
(*Ibid.*, 287).

Nuls de ceos ne *se taut del douz nom* del Salvaor (S. Bernard, 548).

Li chaitif fil d'Adam n'en *ont cure de vériteit* (Id., 521).

Et ki est nuls qui *en dotance soit des corones* des innocenz? (Id., 543).

De quant ke li sainz hom la damme *commanda*
Fist ele volentiers.
(*Ste. Thaïs,* 765). M., 333.

Des granz paines d'enfer lors li *resovenoit.*
(*Ibid.,* 772).

Simplement dirrai l'istoire
Si com la nos dit seint Gregoire,
Coment q'oel aut del rimoier.
(*Dial. S. Greg.,* 175). M., 342.

L'apostoiles manda al prodome que il *preeschast des croiz* par s'autorité (Villeh., 2).

Li Venicien, qui plus *savoient de la mer,* distrent que se il i aloient, li coranz de l'aigue les enmenroit contreval le Braz (Villeh., 239).

Li baron *merci vos crient de la prise* de Jadres (Id., 106).

Del damage, ne de l'avoir, ne de la richesce qui là fu perdue, ne vos porroit nus *conter, et des homes et des fames et des enfanz,* dont il ot mult ars (Id., 204).

Il ne *chaloit* à cels qui l'ost voloient depecier *de meillor ne de pejor* (Id., 199).

Li empereres ne *soignoit de chose* que il eust à faire (Baud. d'Av., p. 426).

Amis, biax frere, sez noz tu *conseillier*
D'unne tel terre où truisonz à mengier.
(*Am. et Am.,* 2613). B., 1, 314.

Ore saveit (ele) bien de veir
Ke *failli avoit de sun espeir.*
(*Rom. de chev. et Dam.,* v. 234).
Romania, 1872, p. 79.

Li *demanda de son estat.*
(*Rom. de Chev. et Dam.,* 189).

Bien vout ke le clerk la amast
E ke *de amur la priast.*
(*Ibid.,* 112).

De la geste Francor orrai à la foie
(*Ch. d. Sax.,* 1, p. 16). B., 1, 370.

Del paier n'est nule péurs
(*S. Nic.,* p. 190).

Nulle *temptacion* ne nulle *doute* je *n'ai dou sacrement* de l'autel (Joinv., 49).

Dou conte d'Anjou, qui estoit en sa nef, *se pleingnoit* aussi (li roys) à moy que nulle compaignie ne li tenoit (Id., 405).

Soiés certeins que se vous ne vous voulez *soufrir de ceste demande,* je ne vous amerai jamais (Id., 413).

Li roys dist que il s'acordoit que on li donnast, mais que il *tenist veritei de ce* que il prometoit (Id., 215).

Endroit de moy, *ne me souvint onques de pechié* que j'eusse fait (Id., 354).

On trouve aussi avec ellipse du verbe *être :*

Mal de chelui qui ost vers lui aler.
(*Huon de B.,* p. 172)[1].

II. — Avec des substantifs et des adjectifs :

Jo atendeie *de tei bones novelles.*
(*S. Alex.,* 89). M., p. 203.

Adubeit sunt (Franceis) à lei de chevaliers,
E *de bataille* sunt tuit *apareilliet.*
(*Roland,* 1144).

[1] L'usage est loin d'être fixé : on peut voir la même construction latine traduite par le même écrivain de deux manières différentes : *Por ko difles tu de ton corage ? = quid tantum diffidis animo ?* — et *Moi chatif ! perdu avoie esperance et fiance, et difié a mon corage = diffideram animo* (*T. lorrain,* p. 283 et 295).

Nulle chose ne te face *seür de pechier* = nulla te res de peccato securum faciat (*T. lorrain,* p. 313).

Sez *de quei* tu poz estre *fis?*
D'aler en enfer e descendre.
(*Ducs de Norm.,* 2, 6241-3).

(Uns chevaliers) lor a comancie un *conte,*
Non *de s'annor,* mes *de sa honte.*
(*Chev. au Lyon,* 60).

Huimais orrés *cançon de fier barnaige.*
(*Huon de B.,* p. 2).

Repentans sui *de mes peciés* mortés
(*Ibid.,* p. 110).

Or me doinst Dex tant vivre, se lui plaist, ke jou me *pensée* puisse *d'aus* esclairier (H. de Val., 646).

Puis-jou estre dont *asséurs*
De chou que Rasoirs chi me conte?
(*S. Nic.,* p. 190).

Tervagan, *du ris et du pleur*
Que féistes par vo doleur,
Verrés par tans *le prophesie.*
(*Ibid.,* p. 207).

On pourrait multiplier à l'infini les exemples de *de* ainsi employé, particulièrement avec les verbes. Cette construction facile, indiquant seulement l'existence d'un rapport entre le complément et le terme complété, laisse à l'esprit le soin de saisir ce rapport, presque aussi varié que le sens des termes ainsi réunis.

III. — Souvent même *de* et le complément ne se rattachent pas en réalité à un mot ; la construction marque seulement, en le mettant en évidence, que le complément jouera un rôle important dans la phrase ; et quelquefois le reste de la phrase pourrait grammaticalement se passer du mot ainsi uni à la préposition *de.*

Onques de rien ne m'aparcui,
Ne *de sa fille,* ne *de lui,*
Que moins volentiers me veissent.
(*Chev. au Lyon*, 564).

Et *de l'embler,* cil qui en fu revoiz, sachiez que il en fu fait grant justise (Villeh., 255).

Et *de chiaus ki ciéent,* c'est niens que il mais aient pooir del relever (H. de Val., 539).

E *dou nostre estat* sache vestre amite que nos sommes sain e haitie de cors (An 1280. Th. Rym., I, 2, p. 88). B., 1, 149.

De chele cocue grimuche
Et *de che vilain à l'aumuche,*
Me devisés que che puet estre.
(*S. Nic.*, p. 177).

De gage prendre et de mestraire
N'a ten pareil jusques au Dan.
(*Ibid.*, 201)[1].

Art. 5. — De *équivaut au génitif latin complément d'un substantif*

§ 1. — *De* équivaut au génitif subjectif

Le plus souvent la préposition *de* réunit deux substantifs ; celui qu'elle précède immédiatement sert de complément à l'autre. C'est la construction française correspondant au génitif subjectif. Un pronom peut remplacer le substantif après *de*. Cette particule indique que le terme complété est uni au complément par un rapport d'origine, de cause, de contenu, de dépendance, de réciprocité, de propriété, d'action ou de parenté. C'est ce que reconnaît le Dictionnaire de l'Académie en disant que *de* après les noms s'emploie fréquemment pour marquer appartenance, dépendance ; et, cherchant, pour la com-

[1] *De dire si la compagnie*
Prit goût à sa plaisanterie,
J'en doute.
(La Font., *Fab.*, 8, 8).

modité des recherches, à établir des divisions, le même dictionnaire distingue les rapports d'action, d'origine, de temps, de cause, d'instrument, de parenté, du sujet traité, de la destination, de la profession, du contenant au contenu, de la partie au tout. Dans toutes ces constructions le complément modifie en le précisant le terme complété, de façon à enlever au sens ce qu'il peut avoir de trop général, et, dans la plupart des cas, équivaut à un véritable adjectif. A cet emploi de la préposition *de* se rattachent certaines particularités de l'ancienne langue française, assez importantes pour que nous les étudiions plus tard séparément. En outre, au moyen âge, on emploie constamment l'infinitif avec la même valeur qu'un substantif.

I. — Construit par juxtaposition.

(Sancz Lethgiers) *De Sancts Maxens abbas* divint.
(*S. Léger,* 30). M., 195.

Li perfides tam fut cruels
Li ols del cap li fai crever.
(*Ibid.,* 154). M., 197.

Or' a perdud *don deu parlier.*
(*Ibid.,* 167). M., 197.

Entre *le dol del pedre* e de la medre.
Vint la pulcele que il out espusede.
(*S. Alex.,* 76). M., 202.

Dolçor de mel apeleid a mes levres.
(*Cant.,* 25). M., 207.

De tute Espaigne aquiterai *les pans,*
Dès les porz d'Aspre entres qu'à Durestant.
(*Roland,* 870).

Mult grant *damage* i out *de chrestiens.*
(*Ibid.,* 1885).

Deu eslit e retint espécialment (le lignage Levi) à sun *servise del tabernacle,* ki primes fud levez al désert de

Synaï, e *del temple* que li reis Salemun funda e furni (*Rois,* 1, 2).

Et pur ço ai juré encuntre la maisun Hély, que *la iniquité de lui* n'iert jà espurgée, ne par duns, ne par sacrefises (*Ibid.,* 1, 12).

A *cest jur de ui* n'en iert nuls ocis (*Ibid.,* 1, 38).

Le cuntrester à Deu est cume *li pecchiez d'enchantement* ki est par diable ; e ço que l'um ne l'volt sievre, si cume *li pecchiez des ydle aürer* (*Ibid.,* 1, 56).

Amenéz sui a *lien de servitut,* apresséz par *fais de serjantie,* somis a *ovre de serjant* = vinculo servitutis addictus sum, conditionis pondere pressus, servili opere mancipatus (*T. lorrain,* p. 279).

Ançois que enferz te ravisse, ou nus *lous* n'est *de pardun,* nule *franchise de penitence,* nuz *congiez d'amandemant,* nuls recors de confession, nus retorz au pardun = ubi jam nullus est indulgentiae locus, ubi nulla penitentie patet libertas, ubi nulla correctionis datur licentia, ubi nullus est ad confessionem recursus, ad veniam nullus est regressus (*Ibid.,* 293).

Nule *fins* est *as larmes et des dolors* = nullus lacrimis modus est, nullus dolorum modus est (*Ibid.,* 281).

L'ame de ten pere et de te mere (*Auc. et Nic.,* 396).

Tut *Saint Quintin de Vermandeis*
Unt ars à feu.
(*Ducs de Norm.,* 1, 870).

Trové i avum granz contenz
E grant *defension des genz.*
(*Ibid.,* 1, 1406).

Le grant *deslei del duc ocis*
Sout e odi reis Loewis.
(*Ibid.,* 2, 12809).

Je sui *freres des dragons* et *compains des ostrusces* (*Job,* 441).

Nos avons el champ *trésors de frument, d'orge, de vin et de oile, et de miel* (*Ibid.,* 446).

A *l'aide de Deu.*

(*Chev. au Lyon,* 2942).

Et s'a .II. hommes à *l'entrer de l'ostel.*

(*Huon de B.,* p. 136).

Tu parfesis *la loenge de la boche des enfanz et des allaitanz* (S. Bernard, 543).

Li bénigniteiz et li humaniteiz de Deu nostre salvaor est apparue (Id., 536).

Nos entrons hui, chier frère, el *tens del saint quaramme,* el *tens de la cristiene chevalerie* (Id., 561).

Ju pens, disoit-il, *pensés de paix* et ne mies d'affliction (Id., 546).

Certes j'akeur plus que le pas,
Et s'aport *dez de deus et d'as*
Por vos faire jeter del mains.

(*V. s. l. mort.,* XV). B., 1, 325.

Enz el chief *de l'espée grant cop* li vait doner.

(*S. Th. le mart.,* 425). M., 319.

La veille de la saint Martin vindrent devant Jadres (Villeh., 77).

Et l'empereres Morchuflés ne tarda gaires qu'il prist une cité qui ere *à la merci de monseignor* l'empereor Baudoin venue (Id., 267).

Onques mais *cors de chevalier* mielz ne se defendi de lui (Id., 360).

Voulez oïr *la somme*
De tout l'estre de homme?

(*La Corneille,* 72). M., 356.

Et tuit cil qui avoient afaire venoient parler à li, sanz *destourbier de huissier ne d'autre* (Joinv., 59).

Il avoient trouvei *merveilles de diverses bestes sauvaiges* et de diverses façons (Id., 190).

Li traitiés de l'acorder fu teix, que l'on devoit rendre au soudanc Damiete, et li soudans devoit rendre au roy le réaume de Jérusalem (Id., 301).

Une maladie le prist (le roy) *dou flux dou ventre* (Joinv., 738).

Il arrive assez souvent que le terme complété n'est pas exprimé à côté du complément. Mais il est alors facile de le suppléer, parce qu'on le trouve à peu de distance, comme on le voit dans les exemples suivants :

L'ira fud granz cum *de senior.*
(*S. Léger,* 75). M., 195.

Granz est voirement, chier freire, li *sollempniteiz* ki ui est *de la nativiteit* Nostre Signor (S. Bernard, 535).

Lo tierz *ordene,* c'est *de ceos* ki en mariaige sunt, trescorrai-ju or briément (Id., 566).

Tu ne verras ja si male *vangance,* ne si cruel, come *de viel home* (*R. des sept Sag. d. R.,* p. 47). B., 1, 231.

Et ceste *gent* appeloit l'on *de la Haulequa* (Joinv., 283).

Au lieu d'être supprimé, le substantif à compléter peut être rappelé par un pronom démonstratif. La valeur de la construction reste la même.

(Guenes) Veit *cels de France* e tuz les jugeürs.
(*Roland,* 3765).

Ces de Philistiens sourent que assemblé se furent li fiz Israel (*Rois,* 1, 24).

(Abiathar) od sei portad le seintefied vestement à pruveire (que *cil de la vielz leï* soleient vestir si cume funt les noz quant al altel deivent venir). (*Ibid.,* 1, 89).

A Baiues e eu pais
S'aresterent *cil de Paris.*
(*Ducs de Norm.,* 2, 14757).

Uns serjanz dist à *cels de la nef* (Villeh., 122).

Mon estre et mon penser, mon vivre et mon parler,
Puist li spirs de science ensenhir et donteir;
Et *cilh de pieté* raemplisse mon cuer.
(*Pr. S. Cath.,* 15). M., 355.

II. Construit comme attribut. — A cette construction se rattache celle où *de* et son complément, au lieu de

s'unir immédiatement au terme complété, lui sont rattachés comme un attribut, par l'intermédiaire d'un verbe, et particulièrement du verbe substantif. *Etre de* signifie souvent ainsi *appartenir à, faire partie de.*

(Saül) eslit par tut les bons champiuns e la forte bachelerie, si's *fist de sa privée maignée* (*Rois,* 1, 52).

Li ire ki *est de visce* avoglet l'oelh, mais cele ki *est de fervor* de droiture lo turbet (*Job,* 516).

Dou tierc consel sui à cort, à Paris.

(*Huon de B.,* p. 20).

De le maisnie sui au roi Auberon.

(*Ibid.,* 159).

Layez venir à mi les petiz, car *de teil gent est* li règnes de ciel (S. Bernard, 543).

Je vos deffent, de par l'Apostoile de Rome, que vos ne assailliez ceste cité ; car ele *est de crestiens,* et vos iestes perelin (Villeh., 83).

Des barons qui *estoient del conseil* le marchis (Id., 286).

S'il avenoit que li hom ou la feme qui venroit ester, disoit qu'il ne *fut de mes viles, ou de mes fievez, ou de mes gardes,* il seroit esclairie à ma volente do retenir ou do refuser (An 1231. *Hist. de Metz,* p. 127). B., 1, 49.

§ 2. — *De* supprimé

Quand il s'agit de marquer particulièrement le rapport de possession entre deux substantifs, notre ancienne langue employait une construction spéciale, que nous avons conservée seulement dans un petit nombre de cas, et dans des expressions, pour ainsi dire, toutes faites. Elle juxtaposait le terme complété et le complément, sans qu'aucune particule marquât entre eux l'existence d'un rapport. Tous les grammairiens qui se sont occupés de la langue du moyen âge ont signalé cette construction. Elle se rencontre constamment, elle saute aux yeux, et frappe naturellement l'esprit, puisqu'elle choque nos habitudes modernes, et suffit presque à établir comme une ligne de démarcation dans l'histoire de notre langue.

Cependant les lois fixes et véritables de cette construction ne sont exposées nulle part avec assez d'exactitude.

Fallot écrit : « Dans le vieux français, tout substantif » en modifiant un autre, ou régi par un autre substantif, » prenait simplement la forme de régime direct ou d'ac- » cusatif, tant pour lui-même que pour son article[1]. » Burguy se contente de reproduire cette affirmation en copiant à peu près mot pour mot le texte de Fallot[2]. Il y a là une exagération.

Les grammairiens des siècles passés sont tombés dans des erreurs bien plus graves. Palsgrave dit qu'on peut omettre ou ajouter la préposition *de* dans certains cas ; suivant lui l'emploi de ce mot est facultatif dans les expressions comme *la robe mon maître* ou *la robe de mon maître*. Meigret n'admet plus cette faculté en dehors des locutions consacrées : *la rue Saint-Antoine, la porte Saint-Martin, etc.,* et remarque qu'on ne pourrait pas dire *l'épée Pierre,* pour *l'épée de Pierre,* observation vraie pour son temps, mais non expliquée par l'auteur. Quant à Ramus, il rapproche des mêmes locutions traditionnelles des expressions toutes différentes, telles que celles-ci : *force écus*, *force revenus*[3]. Nous voyons par là combien au XVIe siècle cette ancienne manière de parler était oubliée, puisque les grammairiens la déclarent vicieuse, et confondent ainsi au hasard le sens partitif et le sens possessif.

M. Génin voit deux nominatifs juxtaposés dans les constructions : *les quatre fils Aymon, la Fête-Dieu, Château-Thierry,* etc., qu'il rapproche du latin *urbs Roma*[4], sans s'apercevoir que cette explication choque le bon sens, et que la multitude des exemples fournis par l'ancienne langue la contredit d'une manière éclatante.

M. Diez reconnaît avec beaucoup plus d'exactitude que le génitif roman peut s'unir au nom qui régit la phrase

[1] Fallot, *Rech. sur les form. gram. de la lang. franç.*, p. 59.

[2] Burguy, *Gram. de la langue d'oïl*, t. I, p. 58-59.

[3] V. A. Benoist, *De la Synt. fr. de Palsgrave à Vaugelas*, p. 50-1.

[4] Génin, *Des Variations du lang. fr. depuis le XIIe siècle*, p. 249 et suiv.

sans l'aide de *de*, sous la forme générale du cas oblique. Il ajoute plus loin : « A propos du génitif possessif, for-
» mule dans laquelle la possession du substantif qui régit
» (dans le sens le plus étendu) est attribuée au substantif
» dépendant, il faut remarquer un fait que certaines
» langues celtiques connaissent aussi. En provençal et
» en vieux français la particule casuelle peut être sous-
» entendue devant des idées personnelles, ainsi que cela
» a lieu dans les mêmes conditions pour le datif après
» des verbes[1]. » Ces remarques, justes d'ailleurs, restent un peu trop générales, et par suite un peu obscures et incomplètes.

M. Diez est le premier qui ait remarqué : 1° que cette construction n'est usitée que dans le sens du génitif possessif, appelé par nous génitif subjectif ; — 2° que la particule *de* ne se sous-entend que devant des idées personnelles. C'est en effet ce qui semble résulter clairement de l'examen d'un très grand nombre d'exemples.

1° Cette construction ne se rencontre presque jamais, même lorsque le complément est un nom de personne, dans le cas où le substantif complété, dérivé de la même racine qu'un verbe actif, renferme l'idée d'une action qui s'exerce directement sur le complément. Ainsi l'on ne dirait pas *pur le multepliement pople Deu*, mais *del pople Deu*, etc. Quelques rares exemples cependant semblent s'opposer à cette affirmation.

Le servise Deu (*Rois*, 1, 24), locution assez fréquente.

Dès le jor que nos departirons del port de Venise à faire *le servise Dieu et la crestienté* (Villeh., 22).

Pur *amur nostre Seignur* (*Rois*, 3, 321).

Por *amor mon signor* que resamblés.
(*Aiol. et Mir.*, 222). M., 280.

Pour *l'amour Dieu* qui ens la crois fu mis.
(*Huon de B.*, p. 21).

Le altel redresçad el *enur nostre Seignur* (*Rois*, 3, 317).

[1] Diez, *Gram. des lang. rom.*, t. III, p. 127-8.

Est fais en le *sanlanche*
Saint Nicolai.

(*S. Nic.*, p. 163).

On remarquera sans peine que dans l'expression *servise Deu,* on peut aussi bien entendre le service dû à Dieu que le service destiné à Dieu. En outre dans tous ces exemples, sauf le dernier, le complément est le mot *Dieu* ou son équivalent *Nostre Seignur,* qui explique par analogie la construction *por amor mon signor que resamblés*. Or ce mot de *Dieu* paraît avoir toujours joui en français d'une liberté de construction particulière, peut-être parce qu'il prenait deux formes bien distinctes suivant qu'il jouait le rôle de sujet ou de complément. Pour ce qui est de *la sanlanche saint Nicolai,* non seulement l'exemple appartient à la poésie, mais encore le complément est un nom propre. Ces exemples peuvent donc être considérés comme des façons de parler particulières et rares, et leur petit nombre même semble une confirmation indirecte de la règle donnée plus haut.

2° Le terme complément doit être une idée personnelle, ou considérée comme telle. Ainsi dans l'expression *ou ventre la balaine* (*N. F. C.*, II, 66), il est évident que la baleine est considérée comme une personne. On trouve cependant des exemples comme les suivants :

En sum sa tur muntée est Bramimunde.

(*Roland*, 3636).

Uns lerres
Qui selt *par som la haie* entrer.

(*Dial. S. Greg.*, 10). M., 340.

Sun fort espiet *par mi le cors* li mist.

(*Roland,* 1306).

Cil vinrent *enmi la citeit* (*Job,* 446).

Il auroit *demi m'iretaige.*

(*Rom. des sept Sag.,* 4794). B., 1, 118.

Burc resemblout grant e vilage
Aval Leire tut le rivage.

(*Ducs de Norm.,* 1, 1024).

Amunt Seine.

(*Ch. d. Sax.*, II, p. 19). B., 2, 270.

Samuel alad cheun an *envirun Bethel,* e Galgala, e Masphat (*Rois,* 1, 26).

Li marinier acoururent par *à coste nostre petit vaissel* (Joinv., 306).

Per *signum sancte cruchefis.*

(*S. Nic.*, 200).

Beles pulcelesz, *fillesz Jerusalem.*

(*Cant.,* 49). M., 208.

Dans presque toutes ces locutions, le terme complété renferme une désignation locale. C'est une véritable préposition. Les deux mots *par mi* forment même une préposition dans la langue moderne; il en est de même de *environ; en mi, de mi* ne sont pas arrivés à la même stabilité. *Aval* et *amont* ne sont plus usités que dans les locutions adverbiales *en aval* et *en amont. A côté* est resté dans la locution prépositive *à côté de.* Mais il faut regarder ces mots dans la langue du moyen âge comme de véritables prépositions. Le vers *per signum sancte cruchefis* est plus latin que français. Le dernier exemple, qui appartient à la poésie, renferme un nom propre, mot rare et invariable; et, traduit littéralement du latin, il ne peut pas être regardé comme une exception sérieuse à la règle générale.

Cette construction est l'une de celles où se montre avec le plus d'évidence l'origine latine de notre langue, et le travail de transformation lente et régulière d'où résulte la syntaxe moderne. En latin rien n'est plus commun et plus régulier que l'emploi d'un substantif au génitif comme complément d'un autre substantif. Souvent même alors le génitif complément précède le terme complété. Dans le bas-latin, quand les terminaisons des cas s'oublient, cette construction subsiste, et l'on dit *filius Cuniberto, de parte genetore suo.* On fait de même dans le roman. Pendant les premiers siècles on distingue assez nettement dans la plupart des substantifs le cas sujet et le cas complément; cela suffit pour que l'on puisse sup-

primer la préposition. La terminaison permet de reconnaître facilement le complément, que rien n'empêchera de mettre aussi en français avant le terme complété. C'est ce que nous voyons fréquemment pour le mot *Dieu,* pour le pronom relatif, pour *autrui* et pour *chacun ;* mais les constructions où le complément nom commun précède sont très rares et appartiennent exclusivement aux poètes. Voici quelques exemples de cette manière de parler.

Ja fud tels om, *Deu inimix,*
Qui l'encusat a Chielpering.
(*S. Léger,* 73). M., 195.

Iluec chaï *l'empereor au pié.*
(*Char. de Nim.,* 350). M., 251.

Et no baron vont parmi le cité ;
Paiens detrencent *les flans et les costés.*
(*Huon de B.,* 135).

Jou les souhaide (les dens de Gaudise) *Geriaume ens*
[*ou costé.*
(*Ibid.,* 199).

Quand le complément précède le terme complété, la construction peut présenter quelques particularités qui méritent d'être signalées.

I. — L'article manque souvent devant le substantif complété, qui est assez déterminé par le complément.

Ke feroie-ju se despérer non, quant ju oroie dire ke cil vient *cuy loi* ju ai si griément trespesseit? (S. Bern., 548).

Godefrois, *cui ame* soit sauvee.
(*B. Seb.,* XXV, 64).

Chascun penseie fu esprise.
(*Gottf. Monm.,* 929).

Bladad vie est a fin aleie.
(*Ibid.,* 2734).

Leïr raisun ont cil oïe.
(*Gottf. Monm.*, 2978)[1].

Je ving au conte de Soissons, *cui cousine germainne* j'avoie espousée (Joinv., 238).

II. — Devant le complément nom commun la suppression de l'article serait plus difficile à comprendre, si l'on ne remarquait pas qu'elle n'a lieu qu'avec le mot *roi*, qui a dû être employé comme une sorte de nom propre, désignant une personne nettement déterminée[2].

Le rei gunfanuniers.
(*Rol.*, 106).

Les autres noms communs sont déterminés.

Se passisoiz selon *mon pere tor*,
Dolanz fussiez, se ne parlasse à vos.
(*Ch. d'hist.*, 14). M., 365.

Car il fu ja de *son pere maisnie*.
(*Rom. et Past.*, I, 9, 21).

III. — Ce qui est plus rare, c'est la suppression de l'article devant les deux substantifs.

Franc de France repairent *de roi cort*.
(*Ch. d'hist.*, 2). M., 365.

IV. — Si le terme complété dépend d'une préposition, le complément se place souvent entre ces deux mots ; il se place aussi entre le terme complété et l'article qui détermine ce dernier.

Je sui la lasse *entre cui braz*
Gisoit vo filz.
(*Méon*, II, 87, 2747).

Abel, *vers le cui don* damere dex se regarda (*Serm. poit.*, 66).
Li trahitres *en le cui aïde* il aloient (H. de Val., 639).

[1] Cf. *Zeitschrift für rom. Phil.*, 1877, p. 413.
[2] Cf. Tobler, *ibid.*, 1878, p. 396.

Tant vos ai quis *la deu merci*
Qu'asamblee sui a vos ci.
(*Chev. au Lyon,* 5083).

Les altrui choses (*Job,* 451).
Si le met en *la Dieu main* et en la vostre (Villeh., 92).

Par *le Dieu volenté.*
(*Huon de B.,* p. 199)[1].

Dans tous ces exemples la terminaison et le sens des deux mots unis indiquent leur valeur relative que saisit l'intelligence.

La règle générale paraît être la suivante : lorsque deux substantifs sont unis l'un à l'autre par un rapport d'appartenance, de dépendance, et, d'une manière générale, par un des rapports énumérés à propos du génitif subjectif, si le complément est un nom de personne, ou considéré comme tel, il s'unit sans intermédiaire au terme complété, et se place le plus souvent après lui[2].

Cependant cette règle n'est pas obligatoire, et nous avons vu plus haut *de* souvent exprimé. Le même écrivain emploie indifféremment l'une ou l'autre des deux constructions, quelquefois avec les mêmes mots, quelquefois dans la même ligne. Les exemples suivants, joints au texte latin sur lequel ils sont traduits, en font foi.

Par mentes tribulations nos covient entrer o *regne Deu* = in regnum Dei (*T. lorrain,* p. 285).

La volenté de Deu. — *Lo congiét Deu.* = Dei licentia. (*Ibid.,* p. 287).

Li mains Deu te donét a paine = manus Dei te ad penam tradidit (*Ibid.,* 287).

La forsennerie de Deu. — L'ire de *l'indignation Dammedeu.* — *La justie Deu.* (*Ibid.*, 285).

Il semble qu'au XIIIe siècle cette manière de parler ait vieilli. L'habitude s'établit alors de plus en plus d'exprimer la préposition ; le sens même de l'ancien usage se perd, et c'est ainsi que nous trouvons dans Joinville

[1] Cf. *Zeitschrift für rom. Phil.*, 1878, p. 395-7.

[2] Le complément peut être aussi un pronom.

cet exemple dont on chercherait inutilement, je crois, le pareil chez les écrivains du XIe ou du XIIe siècle : *Li roys atendoit la delivrance son frere* (401).

Les exemples suivants, choisis dans une quantité innombrable, donneront une idée de la diversité des rapports qui peuvent exister entre les deux substantifs juxtaposés.

Lothiers *fils Baldequi.*
(*S. Lég.*, 16). M., 194[1].

(Doüses) *Le gunfanun l'emperedur* porter.
(*S. Alex.*, 24). M., 199.

Tante atendude an *la maisun tun pedre.*
(*Ibid.*, 79). M., 202.

Vus le sivrez à *feste seint Michiel.*
(*Roland*, 37).

La *lei* i fut *Mahum e Tervagan.*
(*Ibid.*, 611).

Hum sui Rollant.
(*Ibid.*, 801).

Munjoie escriet, ço est *l'enseigne Carle.*
(*Ibid.*, 1350).

Seiez es *lius Olivier e Rollant.*
(*Ibid.*, 3016).

Cist bers Helchana fud del lignage *as ordenez Deu de part pere,* e de lignage réal *de part mere* (*Rois*, 1, 1).

Là fud e out ested *li tabernacles e li sanctuaries Deu,* dès *le tens Josué* ki le *pople Deu* en terre de promissiun conduist e guiad (*Ibid.*, 1, 2).

[1] Cette construction explique la formation des noms de famille. On a fait plus tard par analogie des noms composés de la même manière, où le complément n'est pas un nom de chose. V. Darmesteter, *De la Format. des mots comp.*, p. 50-51.

La force Deu amatid les Philistiens tuz *les jurs Samuel* (*Rois.*, 1, 25).

Cis *le pere Saül* (*Ibid.*, 1, 29).

Encuntrèrent *le saint hume Deu* (*Ibid.*, 1, 30).

Tut issi frad l'um *des boes celui* ki mei e Samuel en l'ost ne siwerad (*Ibid.*, 1, 37).

Jo ne metrai main sur lui, kar il est *rei nostre Seignur* (*Ibid.*, 1, 94).

Al nuefme an lu rei Sédéchie, el dismé meis, el disme jur del meis, vint Nabugodonosor li reis de Babilonie à tute se ost à Jerusalem (*Ibid.*, 4, 434).

Si l'aséez *al sied réal sun père* (*Ibid.*, 4, 380).

David li mandad que devant li ne venist, devant ço que il li menast Micol *la fille Saül* ki out ested *femme David* (*Ibid.*, 2, 130).

On lor dist que c'étoit *le terre le Roi* de Torelore (*Auc. et Nic.*, p. 408).

Il i vanra *la voille*
Mon seignor saint Jehan Baptiste.
(*Chev. au Lyon,* 667).

Se j'ai mesfait, je le veul amender
Au jugement vos barons et vos pers.
(*Huon de B.*, p. 245).

Li sole sapience ki de Deu est moinet à salveteit, ke, selonc *là diffinicion saint Jaike,* est primiers chaste, et après paisiule (S. Bernard, 538).

D'entur furent semuns serjant e chevalier
Pur *la hunte le rei* d'Engleterre vengier.
(*S. Th. le mart.*, 7). M., 303.

Et *li deniers saint Pierre* fu dunkes retenuz.
(*Ibid.*, p. 53, v. 26). B., 2, 284.

Ensi fu la vile rendue en *la merci le duc* de Venise (Villeh., 86).

Et ce est là où *li Braz-Saint-Jorge* chiet en la grant mer (Id., 125).

Et fu droit *une nuit saint Piere,* le premerain jour d'auoust (H. de Val., 525).

Et là estoit li evesques Guis d'Ausserre, qui fu *fiz mon signour* Guillaume de Mello (Joinv., 61).

Li uns des Turs porta un chevalier dou Temple à terre, tout devant les piez *dou cheval frere Renaut* de Vichiers (Id., 185).

Li non ceus qui estoient chevalier entour le roy sont tel (Id., 173).

Nous venimes *au guei le Beduyn* (Id., 216).

Remarques sur cette construction

I. — Le terme complété peut se sous-entendre devant le complément, lorsqu'il a été exprimé précédemment, et qu'il est facile de le suppléer.

Veirement en vain guardai tutes *les choses* qui furent *Nabal* el désert (*Rois,* 1, 99).

Et Hues prent le *ceval* arrabi
Qui fut *Karlot,* que il avoit ochis.
(*Huon de B.,* p. 28).

II. — Au lieu de supprimer totalement le substantif complété, on peut le rappeler par un pronom, ou par l'article, car, dans l'ancienne langue, l'article se confond pour les formes et l'emploi avec le pronom démonstratif.

Vindrent parent e lor amic,
Li sanct Lethgier, li Evruin.
(*S. Léger,* 118). M., 196.

Par *la Carlun,* dunt il oït parler,
La sue (espee) fist Preciuse apeler.
(*Roland,* 3145).

Dedens la feste Saint Michiel et *la Saint Martin* (*L. de Guill.,* 32).

Et ensi avient ke la lumière de son propre jugement est toloite à la pensé, cant ele éist fors por déjugier les altrui choses ; et com plus en nonchaloir gettet les siens malz, plus durement est orgailhouse encontre *les altrui* (*Job,* 451).

(Li rois) Fist trois sairemenz antiers
L'ame Uterpandragon, son pere,
Et *la son fil et la sa mere,*
Qu'il iroit veoir la fontaine.
(*Chev. au Lyon,* 662).

En *la cele sa filhe* at sa vie muée (Panuzes).
(*Ste Euphros.,* 107). M., 337.

Je n'i vi cottes brodées, ne *les roy ne les altrui* (Joinv., 25).

Ainsi se sont formés plus tard un assez grand nombre de noms de lieux : *Villeneuve-la-Guyard,* etc.[1].

III. — Cette habitude de supprimer la préposition *de* dans l'indication du rapport de possession devait disparaître de la langue française. De très bonne heure on peut remarquer beaucoup d'indécision chez les écrivains. Nous avons vu plus haut dans la traduction d'un texte latin les mêmes expressions passer en français avec ou sans *de ;* il en est de même dans les ouvrages originaux et dans les traductions plus libres.

Dous humes près *del sépulcre Rachel,* en *terre de Benjamin,* truveras (*Rois,* 1, 32).

Cil de Jabès pristrent *le corps Saül e de ses fiz* del mur de Bethsan (*Ibid.,* 1, 119).

Iert dons manres *li pitiez de Crist* ke *li malices Herodes* (S. Bernard, 543).

Par *la proiere le duc* de Venise et *del conte* Loeys (Villeh., 283).

Li amiral se tindrent bien apaié *dou sairement le roy et des autres riches homes* qui là estoient (Joinv., 365).

Cette double construction parut inutile, et l'on se décida à garder définitivement la préposition *de* dans tous les cas. Mais comme les manières de parler très usitées et familières disparaissent difficilement, nous restons encore fidèles à l'ancien usage pour désigner les rues, les fêtes, les monuments, du moins quand le complément est un nom de personne, dans les dénominations commer-

[1] V. Darmesteter, *De la Form. des mots comp. en franç.,* p. 50.

ciales, dans les expressions parlementaires, juridiques et politiques : *rue Condé, rue Monsieur-le-Prince, la Saint-Jean, villa Borelli, maison Hachette, loi Grammont, amendement Grévy, affaire Clémenceau, procès Bazaine,* etc.[1].

IV. — Pour la suppression de *de* dans la locution *force écus,* mentionnée par les grammairiens du XVIe siècle, elle doit s'expliquer par le sens partitif de *de* employé avec des pronoms indéfinis. Notre langue conserva d'autant plus de ressemblance avec le latin qu'elle en était plus voisine. La plupart de ces pronoms s'accordaient en cas avec le complément; plus tard ils devinrent invariables en formant de véritables adverbes, et on conserva parfois avec ces adverbes de quantité, ou même avec les substantifs ayant le même sens, la construction usitée avec les pronoms.

Tant out *gent* en se ost (*Rois,* 3, 324).

Mult li dona *chiens e oisels.*
(*Rou,* 10549). B., 1, 186.

Assez iert grandres et *plus longor* avoit
Que n'iert Ogier qi en ceval seoit.
(*Og. d. Dan.,* II, 236). B., 1, 102.

V. — Comme le latin unissait immédiatement un substantif au génitif à un autre substantif, l'ancienne langue conserva tout naturellement cette construction rapide et commode. Puis les deux mots finirent par se joindre et n'en plus faire qu'un seul. De là sont venus les mots composés dont la forme permet de distinguer les différentes parties soudées l'une à l'autre. — Tels sont les noms des jours de la semaine.

Par un *marsdi* fu neiz li sainz hum dunt vus di.
(*S. Th. le mart.,* 158).

Tel est le mot *connétable* = *comes stabuli.*

[1] V. Darmesteter, *De la Formation des mots composés en français,* p. 50-51.

David si fist *cunestables* sur mil chevaliers, et altres sur cent (*Rois,* 2, 185).

Beaucoup de noms de lieux se sont ainsi formés[1]. Quelquefois les deux mots subsistent intégralement à côté l'un de l'autre, avant de se réunir.

Ma mere arsistes en *Origni mostier.*
(*R. de Camb.,* 89).

Au *mostier sainte Crois.*
(*Ibid.,* 250).

Seur *rive mer.*
(*Rom. et Past.,* 1, 20).

Plusieurs de ces mots composés, peu usités d'ailleurs, ne sont pas venus jusqu'à la langue moderne.

En *yvier tamps,* quant li frois dure.
(*Le Dit de l'emp. Coust.*) Romania, 1877, p. 162.

Comme en *esté tans*
Est li solaus biaus et luisanz.
(Jub. *N. Rec.,* II, 261)[2].

Nous devons noter enfin les interjections où entre le nom de *Dieu* plus ou moins défiguré[3].

§ 3. — *De* équivaut au génitif objectif

Lorsqu'un substantif exprime une idée d'action, il s'unit au complément qui signifie l'objet de cette action par l'intermédiaire de la préposition *de*. Au lieu du gérondif ou du participe futur passif souvent employés par les latins dans cette construction, on trouve en français l'infinitif. L'ancienne langue, plus encore que la moderne, assimile

[1] V. Darmesteter, *De la form. des mots comp.*, p. 49-50.

[2] Il faut d'ailleurs plutôt considérer ici *yvier* et *esté* comme des adjectifs (*hibernum, — aestivum tempus*). V. Tobler, *Zeitschrift für rom. Phil.*, 1878, p. 397.

[3] V. Darmesteter, *De la form. des mots comp.*, p. 49.

Leïr raisun ont cil oïe.
(*Gottf. Monm.*, 2978)[1].

Je ving au conte de Soissons, *cui cousine germainne* j'avoie espousée (Joinv., 238).

II. — Devant le complément nom commun la suppression de l'article serait plus difficile à comprendre, si l'on ne remarquait pas qu'elle n'a lieu qu'avec le mot *roi*, qui a dû être employé comme une sorte de nom propre, désignant une personne nettement déterminée[2].

Le rei gunfanuniers.
(*Rol.*, 106).

Les autres noms communs sont déterminés.

Se passisoiz selon *mon pere tor*,
Dolanz fussiez, se ne parlasse à vos.
(*Ch. d'hist.*, 14). M., 365.

Car il fu ja de *son pere maisnie*.
(*Rom. et Past.*, I, 9, 21).

III. — Ce qui est plus rare, c'est la suppression de l'article devant les deux substantifs.

Franc de France repairent *de roi cort*.
(*Ch. d'hist.*, 2). M., 365.

IV. — Si le terme complété dépend d'une préposition, le complément se place souvent entre ces deux mots ; il se place aussi entre le terme complété et l'article qui détermine ce dernier.

Je sui la lasse *entre cui braz*
Gisoit vo filz.
(*Méon*, II, 87, 2747).

Abel, *vers le cui don* damere dex se regarda (*Serm. poit.*, 66).
Li trahitres *en le cui aïde* il aloient (H. de Val., 639).

[1] Cf. *Zeitschrift für rom. Phil.*, 1877, p. 413.
[2] Cf. Tobler, *ibid.*, 1878, p. 396.

Tant vos ai quis *la deu merci*
Qu'asamblee sui a vos ci.
(*Chev. au Lyon,* 5083).

Les altrui choses (*Job,* 451).
Si le met en *la Dieu main* et en la vostre (Villeh., 92).

Par *le Dieu volenté.*
(*Huon de B.,* p. 199)[1].

Dans tous ces exemples la terminaison et le sens des deux mots unis indiquent leur valeur relative que saisit l'intelligence.

La règle générale paraît être la suivante : lorsque deux substantifs sont unis l'un à l'autre par un rapport d'appartenance, de dépendance, et, d'une manière générale, par un des rapports énumérés à propos du génitif subjectif, si le complément est un nom de personne, ou considéré comme tel, il s'unit sans intermédiaire au terme complété, et se place le plus souvent après lui[2].

Cependant cette règle n'est pas obligatoire, et nous avons vu plus haut *de* souvent exprimé. Le même écrivain emploie indifféremment l'une ou l'autre des deux constructions, quelquefois avec les mêmes mots, quelquefois dans la même ligne. Les exemples suivants, joints au texte latin sur lequel ils sont traduits, en font foi.

Par mentes tribulations nos covient entrer o *regne Deu* = in regnum Dei (*T. lorrain,* p. 285).

La volenté de Deu. — *Lo congiét Deu.* = Dei licentia. (*Ibid.,* p. 287).

Li mains Deu te donét a paine = manus Dei te ad penam tradidit (*Ibid.,* 287).

La forsennerie de Deu. — L'ire de *l'indignation Dammedeu.* — *La justie Deu.* (*Ibid.*, 285).

Il semble qu'au XIIIe siècle cette manière de parler ait vieilli. L'habitude s'établit alors de plus en plus d'exprimer la préposition ; le sens même de l'ancien usage se perd, et c'est ainsi que nous trouvons dans Joinville

[1] Cf. *Zeitschrift für rom. Phil.*, 1878, p. 395-7.

[2] Le complément peut être aussi un pronom.

Leïr raisun ont cil oïe.
(*Gottf. Monm.*, 2978)[1].

Je ving au conte de Soissons, *cui cousine germainne* j'avoie espousée (Joinv., 238).

II. — Devant le complément nom commun la suppression de l'article serait plus difficile à comprendre, si l'on ne remarquait pas qu'elle n'a lieu qu'avec le mot *roi*, qui a dû être employé comme une sorte de nom propre, désignant une personne nettement déterminée[2].

Le rei gunfanuniers.
(*Rol.*, 106).

Les autres noms communs sont déterminés.

Se passisoiz selon *mon pere tor,*
Dolanz fussiez, se ne parlasse à vos.
(*Ch. d'hist.*, 14). M., 365.

Car il fu ja de *son pere maisnie.*
(*Rom. et Past.*, I, 9, 21).

III. — Ce qui est plus rare, c'est la suppression de l'article devant les deux substantifs.

Franc de France repairent *de roi cort.*
(*Ch. d'hist.*, 2). M., 365.

IV. — Si le terme complété dépend d'une préposition, le complément se place souvent entre ces deux mots ; il se place aussi entre le terme complété et l'article qui détermine ce dernier.

Je sui la lasse *entre cui braz*
Gisoit vo filz.
(*Méon*, II, 87, 2747).

Abel, *vers le cui don* damere dex se regarda (*Serm. poit.*, 66).
Li trahitres *en le cui aïde* il aloient (H. de Val., 639).

[1] Cf. *Zeitschrift für rom. Phil.*, 1877, p. 413.
[2] Cf. Tobler, *ibid.*, 1878, p. 396.

Tant vos ai quis *la deu merci*
Qu'asamblee sui a vos ci.
(*Chev. au Lyon,* 5083).

Les altrui choses (*Job,* 451).
Si le met en *la Dieu main* et en la vostre (Villeh., 92).

Par *le Dieu volenté.*
(*Huon de B.,* p. 199)[1].

Dans tous ces exemples la terminaison et le sens des deux mots unis indiquent leur valeur relative que saisit l'intelligence.

La règle générale paraît être la suivante : lorsque deux substantifs sont unis l'un à l'autre par un rapport d'appartenance, de dépendance, et, d'une manière générale, par un des rapports énumérés à propos du génitif subjectif, si le complément est un nom de personne, ou considéré comme tel, il s'unit sans intermédiaire au terme complété, et se place le plus souvent après lui[2].

Cependant cette règle n'est pas obligatoire, et nous avons vu plus haut *de* souvent exprimé. Le même écrivain emploie indifféremment l'une ou l'autre des deux constructions, quelquefois avec les mêmes mots, quelquefois dans la même ligne. Les exemples suivants, joints au texte latin sur lequel ils sont traduits, en font foi.

Par mentes tribulations nos covient entrer o *regne Deu* = in regnum Dei (*T. lorrain,* p. 285).

La volenté de Deu. — *Lo congiét Deu.* = Dei licentia. (*Ibid.,* p. 287).

Li mains Deu te donét a paine = manus Dei te ad penam tradidit (*Ibid.,* 287).

La forsennerie de Deu. — L'ire de *l'indignation Dammedeu.* — *La justie Deu.* (*Ibid.*, 285).

Il semble qu'au XIIIe siècle cette manière de parler ait vieilli. L'habitude s'établit alors de plus en plus d'exprimer la préposition ; le sens même de l'ancien usage se perd, et c'est ainsi que nous trouvons dans Joinville

[1] Cf. *Zeitschrift für rom. Phil.*, 1878, p. 395-7.

[2] Le complément peut être aussi un pronom.

cet exemple dont on chercherait inutilement, je crois, le pareil chez les écrivains du XIe ou du XIIe siècle : *Li roys atendoit la delivrance son frere* (401).

Les exemples suivants, choisis dans une quantité innombrable, donneront une idée de la diversité des rapports qui peuvent exister entre les deux substantifs juxtaposés.

Lothiers *fils Baldequi.*
(*S. Lég.*, 16). M., 194[1].

(Doüses) *Le gunfanun l'emperedur* porter.
(*S. Alex.*, 24). M., 199.

Tante atendude an *la maisun tun pedre.*
(*Ibid.*, 79). M., 202.

Vus le sivrez à *feste seint Michiel.*
(*Roland*, 37).

La *lei* i fut *Mahum e Tervagan.*
(*Ibid.*, 611).

Hum sui Rollant.
(*Ibid.*, 801).

Munjoie escriet, ço est *l'enseigne Carle.*
(*Ibid.*, 1350).

Seiez es *lius Olivier e Rollant.*
(*Ibid.*, 3016).

Cist bers Helchana fud del lignage *as ordenez Deu de part pere,* e de lignage réal *de part mere* (*Rois*, 1, 1).

Là fud e out ested *li tabernacles e li sanctuaries Deu,* dès *le tens Josué* ki le *pople Deu* en terre de promissiun conduist e guiad (*Ibid.*, 1, 2).

[1] Cette construction explique la formation des noms de famille. On a fait plus tard par analogie des noms composés de la même manière, où le complément n'est pas un nom de chose. V. Darmesteter, *De la Format. des mots comp.*, p. 50-51.

La force Deu amatid les Philistiens tuz *les jurs Samuel* (*Rois.*, 1, 25).

Cis *le pere Saül* (*Ibid.*, 1, 29).

Encuntrèrent *le saint hume Deu* (*Ibid.*, 1, 30).

Tut issi frad l'um *des boes celui* ki mei e Samuel en l'ost ne siwerad (*Ibid.*, 1, 37).

Jo ne metrai main sur lui, kar il est *rei nostre Seignur* (*Ibid.*, 1, 94).

Al nuefme an lu rei Sédéchie, el disme meis, el disme jur del meis, vint Nabugodonosor li reis de Babilonie à tute se ost à Jerusalem (*Ibid.*, 4, 434).

Si l'aséez *al sied réal sun père* (*Ibid.*, 4, 380).

David li mandad que devant li ne venist, devant ço que il li menast Micol *la fille Saül* ki out ested *femme David* (*Ibid.*, 2, 130).

On lor dist que c'étoit *le terre le Roi* de Torelore (*Auc. et Nic.*, p. 408).

Il i vanra *la voille*
Mon seignor saint Jehan Baptiste.
(*Chev. au Lyon,* 667).

Se j'ai mesfait, je le veul amender
Au jugement vos barons et vos pers.
(*Huon de B.,* p. 245).

Li sole sapience ki de Deu est moinet à salveteit, ke, selonc *là diffinicion saint Jaike,* est primiers chaste, et après paisiule (S. Bernard, 538).

D'entur furent semuns serjant e chevalier
Pur *la hunte le rei* d'Engleterre vengier.
(*S. Th. le mart.,* 7). M., 303.

Et *li deniers saint Pierre* fu dunkes retenuz.
(*Ibid.,* p. 53, v. 26). B., 2, 284.

Ensi fu la vile rendue en *la merci le duc* de Venise (Villeh., 86).

Et ce est là où *li Braz-Saint-Jorge* chiet en la grant mer (Id., 125).

Et fu droit *une nuit saint Piere,* le premerain jour d'auoust (H. de Val., 525).

Et là estoit li evesques Guis d'Ausserre, qui fu *fiz mon signour* Guillaume de Mello (Joinv., 61).

Li uns des Turs porta un chevalier dou Temple à terre, tout devant les piez *dou cheval frere Renaut* de Vichiers (Id., 185).

Li non ceus qui estoient chevalier entour le roy sont tel (Id., 173).

Nous venimes *au guei le Beduyn* (Id., 216).

Remarques sur cette construction

I. — Le terme complété peut se sous-entendre devant le complément, lorsqu'il a été exprimé précédemment, et qu'il est facile de le suppléer.

Veirement en vain guardai tutes *les choses* qui furent *Nabal* el désert (*Rois,* 1, 99).

Et Hues prent le *ceval* arrabi
Qui fut *Karlot,* que il avoit ochis.
(*Huon de B.,* p. 28).

II. — Au lieu de supprimer totalement le substantif complété, on peut le rappeler par un pronom, ou par l'article, car, dans l'ancienne langue, l'article se confond pour les formes et l'emploi avec le pronom démonstratif.

Vindrent parent e lor amic,
Li sanct Lethgier, li Evruin.
(*S. Léger,* 118). M., 196.

Par *la Carlun,* dunt il oït parler,
La sue (espee) fist Preciuse apeler.
(*Roland,* 3145).

Dedens la feste Saint Michiel et *la Saint Martin* (*L. de Guill.,* 32).

Et ensi avient ke la lumière de son propre jugement est toloite à la pensé, cant ele éist fors por déjugier les altrui choses; et com plus en nonchaloir gettet les siens malz, plus durement est orgailhouse encontre *les altrui* (*Job,* 451).

(Li rois) Fist trois sairemenz antiers
L'ame Uterpandragon, son pere,
Et *la son fil et la sa mere,*
Qu'il iroit veoir la fontaine.
(*Chev. au Lyon,* 662).

En *la cele sa filhe* at sa vie muée (Panuzes).
(*S*^te^ *Euphros.,* 107). M., 337.

Je n'i vi cottes brodées, ne *les roy ne les altrui* (Joinv., 25).

Ainsi se sont formés plus tard un assez grand nombre de noms de lieux : *Villeneuve-la-Guyard,* etc.[1].

III. — Cette habitude de supprimer la préposition *de* dans l'indication du rapport de possession devait disparaître de la langue française. De très bonne heure on peut remarquer beaucoup d'indécision chez les écrivains. Nous avons vu plus haut dans la traduction d'un texte latin les mêmes expressions passer en français avec ou sans *de ;* il en est de même dans les ouvrages originaux et dans les traductions plus libres.

Dous humes près *del sépulcre Rachel,* en *terre de Benjamin,* truveras (*Rois,* 1, 32).

Cil de Jabès pristrent *le corps Saül e de ses fiz* del mur de Bethsan (*Ibid.,* 1, 119).

Iert dons manres *li pitiez de Crist* ke *li malices Herodes* (S. Bernard, 543).

Par *la proiere le duc* de Venise et *del conte* Loeys (Villeh., 283).

Li amiral se tindrent bien apaié *dou sairement le roy et des autres riches homes* qui là estoient (Joinv., 365).

Cette double construction parut inutile, et l'on se décida à garder définitivement la préposition *de* dans tous les cas. Mais comme les manières de parler très usitées et familières disparaissent difficilement, nous restons encore fidèles à l'ancien usage pour désigner les rues, les fêtes, les monuments, du moins quand le complément est un nom de personne, dans les dénominations commer-

[1] V. Darmesteter, *De la Form. des mots comp. en franç.,* p. 50.

ciales, dans les expressions parlementaires, juridiques et politiques : *rue Condé, rue Monsieur-le-Prince, la Saint-Jean, villa Borelli, maison Hachette, loi Grammont, amendement Grévy, affaire Clémenceau, procès Bazaine,* etc.[1].

IV. — Pour la suppression de *de* dans la locution *force écus,* mentionnée par les grammairiens du XVIe siècle, elle doit s'expliquer par le sens partitif de *de* employé avec des pronoms indéfinis. Notre langue conserva d'autant plus de ressemblance avec le latin qu'elle en était plus voisine. La plupart de ces pronoms s'accordaient en cas avec le complément ; plus tard ils devinrent invariables en formant de véritables adverbes, et on conserva parfois avec ces adverbes de quantité, ou même avec les substantifs ayant le même sens, la construction usitée avec les pronoms.

Tant out *gent* en se ost (*Rois,* 3, 324).

Mult li dona *chiens e oisels.*
(*Rou,* 10549). B., 1, 186.

Assez iert grandres et *plus longor* avoit
Que n'iert Ogier qi en ceval seoit.
(*Og. d. Dan.,* II, 236). B., 1, 102.

V. — Comme le latin unissait immédiatement un substantif au génitif à un autre substantif, l'ancienne langue conserva tout naturellement cette construction rapide et commode. Puis les deux mots finirent par se joindre et n'en plus faire qu'un seul. De là sont venus les mots composés dont la forme permet de distinguer les différentes parties soudées l'une à l'autre. — Tels sont les noms des jours de la semaine.

Par un *marsdi* fu neiz li sainz hum dunt vus di.
(*S. Th. le mart.,* 158).

Tel est le mot *connétable* = *comes stabuli.*

[1] V. Darmesteter, *De la Formation des mots composés en français,* p. 50-51.

David si fist *cunestables* sur mil chevaliers, et altres sur cent (*Rois,* 2, 185).

Beaucoup de noms de lieux se sont ainsi formés[1]. Quelquefois les deux mots subsistent intégralement à côté l'un de l'autre, avant de se réunir.

Ma mere arsistes en *Origni mostier.*
(*R. de Camb.,* 89).

Au *mostier sainte Crois.*
(*Ibid.,* 250).

Seur *rive mer.*
(*Rom. et Past.,* 1, 20).

Plusieurs de ces mots composés, peu usités d'ailleurs, ne sont pas venus jusqu'à la langue moderne.

En *yvier tamps,* quant li frois dure.
(*Le Dit de l'emp. Coust.*) Romania, 1877, p. 162.

Comme en *esté tans*
Est li solaus biaus et luisanz.
(Jub. *N. Rec.,* II, 261)[2].

Nous devons noter enfin les interjections où entre le nom de *Dieu* plus ou moins défiguré[3].

§ 3. — *De* équivaut au génitif objectif

Lorsqu'un substantif exprime une idée d'action, il s'unit au complément qui signifie l'objet de cette action par l'intermédiaire de la préposition *de*. Au lieu du gérondif ou du participe futur passif souvent employés par les latins dans cette construction, on trouve en français l'infinitif. L'ancienne langue, plus encore que la moderne, assimile

[1] V. Darmesteter, *De la form. des mots comp.*, p. 49-50.

[2] Il faut d'ailleurs plutôt considérer ici *yvier* et *esté* comme des adjectifs (*hibernum, — aestivum tempus*). V. Tobler, *Zeitschrift für rom. Phil.*, 1878, p. 397.

[3] V. Darmesteter, *De la form. des mots comp.*, p. 49.

complètement l'infinitif au substantif, en lui donnant la double valeur de ces deux sortes de mots, et en l'employant même comme terme complété. Nous trouvons aussi au lieu du substantif son représentant attitré, c'est-à-dire le pronom.

E ourent li plusur muillers plusurs, pur le *multepliement del pople* Deu (*Rois,* 1, 2).

Oïd (Samuel) la nuvele que li reis out fait voldre un arche que fust *signe e démustrance de sa victorie et de sa glorie* (*Ibid.,* 1, 54).

Li Judeu soleient faire festival cunvivie al *tundre de lur berbiz* (*Ibid.,* 1, 97).

De l'eve que les nues pluevent,
Por *soffraite de millor,* boivent.
(*Chron. ang. norm.,* III, p. 56). B., 2, 44.

Annois de vivre est a moi et *desiers de morir* = vivendi tedium, — moriendi studium (*T. lorrain,* p. 281).

Ne devirpit lo *proposemant de bone vie* = propositum bone vite (*Ibid.,* p. 305).

Li veühe est primerains *covise de fames* = concupiscentia mulierum (*Ibid.,* p. 309).

Ouvre *del quel que te plaist estude* = exerce operis cujuslibet studium (*Ibid.,* 311).

Por le *douçour de li* et por s'amor me descendrai-je ore ci et m'i reposerai anuit mais (*Auc. et Nic.,* p. 405).

Del combatre ne vei nul *aise.*
(*Ducs de Norm.,* 1, 1981).

En tant com il at plus d'oirs, s'ensprent-il à la *convoitise d'amasseir* héritage (*Job,* 443).

Ele dira, que au *passer*
Del pont ensi li meschei,
Que la boiste an l'eve chei.
(*Chev. au Lyon,* 3089).

Nos avons en saint Estevene *l'oyvre et la volenteit* ensemble *del martre* (S. Bernard, 542).

Li uns geunet par *estude de vaniteit* (Id., 565).

Bealteiz done a la femme *de teil chose fiance*
Dont ja, se beateiz n'eret, n'avroit nule *sperance.*
(*Ste Thaïs,* 17-8). M., 322.

Il metra tot l'enpire de Romanie à la *obedience de Rome* (Villeh., 93).

Onques nus de la terre ne de la cité ne fist semblant que il se tenist à lui, por la *cremor* et por la *dotance de l'empereor* Alexi (Id., 146).

Se Diex n'en preist pitié, con aussent perdue tote la conqueste que il avoient faite, et la crestienté mise en *aventure de périr* (Id., 278).

Il feront droit à chascun, sanz *excepcion de persones* (*S. Louis,* Joinv., 694).

Il doutent à encorre le vice de parjurer, non pas tant seulement pour *la paour de Dieu et de nous,* mais pour *la honte dou monde* (Id., 701).

Pour *honnour de nous,* on les (oefs) avoit fait peindre par dehors de diverses colours (Joinv., 376).

§ 4. — *De* sert à marquer l'apposition

Si à l'époque classique du latin on employait d'une manière presque constante la construction dite apposition, en mettant au même cas, à la suite l'un de l'autre, le nom exprimant l'idée générale et le nom exprimant une idée particulière contenue dans la première, cependant déjà alors on construisait quelquefois au génitif le nom particulier, suivant la règle habituelle des compléments. Cet usage devint de plus en plus fréquent dans la suite. La langue du moyen âge n'innovait donc pas en se servant de la préposition *de* pour relier les deux noms l'un à l'autre. D'ailleurs elle ne rompit pas tout à fait avec les anciennes habitudes latines ; on se contentait parfois de rapprocher sans intermédiaire les deux substantifs. Mais alors on plaçait le premier le mot à sens particulier, comme nous le faisons encore aujourd'hui dans quelques constructions, surtout au style familier : *Paris la grand ville.*

L'apposition se rencontre particulièrement avec les noms de pays et de villes, de montagnes et de cours

d'eau, de mois, de jours, avec les substantifs *année, nom, mot, titre,* et quelquefois aussi avec des adjectifs qui servent à marquer une qualité particulière d'une personne ou d'une chose, sur laquelle on veut appeler l'attention, en la confondant, pour ainsi dire, avec la personne ou la chose elle-même. Les exemples suivants montrent avec quelle liberté on exprimait ou on supprimait autrefois la préposition.

Li alquant entendent de la cité ki puis fud apelée Bethléem, et mest al *munt de Effraïm* (*Rois,* 1, 1).

Va, si baigne set feiz el *flum Jurdan* (*Ibid.,* 4, 362).

Dieu en jura (Raous) et la soie pitié
Qu'il ne laroit por *Rains l'arseveschié*
Que toz nes arde ainz qu'il soit anuitié.
(*R. de Camb.,* 236). M., 260.

Il nagierent tant qu'il ariverent desor le *cité de Cartage* (*Auc. et Nic.*, p. 413).

Ore de none.
(*Ducs de Norm.,* 1, 1784). B., 2, 79.

Al *port de Veneris.*
(*Ibid.,* 1, 1318).

Uns hom astoit en la *terre Us,* ki out num Job (*Job,* 441).

De li nasquites à saint *jor de Noel.*
(*Huon de B.,* p. 59).

Dix..... espandi son sanc
Por pecéours, *jor de venredi* grant.
(*Ibid.,* 88).

Ont alé li damoisel de pris,
Il et li abes, vers le *cit de Paris.*
(*Ibid.,* 20).

La *terre de Surie* (Villeh., 97).

La *riviere de Nevre* (An 1250. *Hist. d'Aux.,* p. 55). B., 1, 51.

L'*ille de Cypre* (Joinv., 13).

Il me demanda si je lavoie les piez aus povres le *jour dou grant jeudi* (Joinv., 29).

Je vourroie bien avoir le *non de preudome* (Id., 32).

On peut encore voir une apposition dans les constructions suivantes :

Comment, por Diu! se poroit tes cuers assentir à si grant *desloiauté* faire comme *d'ochire l'empereour?* (H. de Val., 685).

Le liu descuevre où le miel a
Repus et la *liqeur del lait.*
(*R. de Mah.,* 1466). B., 2, 14.

Pierre d'aymant.
(*Rotruenge,* 16). M., 377.

Remarque. — Une construction singulière consiste à employer un substantif ou un adjectif déterminé, soit par l'article défini, soit par un adjectif démonstratif ou possessif, pour désigner une personne ou un objet précis, et à donner à ce mot pour complément la préposition *de* et un substantif non déterminé, qui se trouve avoir ainsi un sens plus général que le terme complété.

Que devenrai, ma douce dame,
Se ne secors *ma lasse d'ame.*
(G. Coins. in Ruteb., II, 299).

Mon las de cervel et mon chief.
(Id., II, 10).

Vous m'avez mis en mal trepeil
Pour *chel diable de bareil.*
(*Barb. et M.,* I, 224, 472).

La dolente d'empereriz.
(*N. f. c.,* II, 54). Diez, t. III, 132.

Que fusse je or a Mouleon
Penduz par *ma pute de gorge.*
(*Ren.,* 28525).

Se diex et *sa vielle de mere*
Sus sains, fait il, juré l'avoient.
(G. Coins., 278, 108)[1].

§ 5. — *De* correspond au génitif de qualité

C'est encore la préposition *de* qui correspond au génitif de qualité du latin. Une différence importante sépare notre ancienne langue du latin classique, où, pour qualifier un substantif, on lui joint souvent un autre substantif au génitif, toujours accompagné d'une épithète. Ce complément qualificatif peut être en français un substantif seul. A la locution *vir magni animi* correspond la locution française *un homme de cœur*. On indique par cette construction la qualité essentielle, la mesure ou la grandeur du terme complété, l'espèce ou la classe à laquelle il appartient. Un pronom peut tenir lieu du substantif complété.

Ne fud nuls *om del son juvent*
Qui mieldre fust donc a ciels tiemps.
(*S. Léger*, 31). M., 195.

Cio controverent baron Franc,
Por cio que *fud de bona fiet*,
De Chielperig feïssent rei.
(*Ibid.*, 53). M., 195.

Li amiralz *est* mult *de grant vertut*.
(*Roland*, 3602).

Nuls *n'est de la force nostre Deu* (*Rois*, 1, 6).

E Héli *fud* lores *de grant eage, de quatre-vinz ans e dix-uit* (*Ibid.*, 1, 16).

E *de quele furme est* cil? (*Ibid.*, 1, 110).

[1] M. Tobler remarque que la construction assez semblable, mais de sens différent, qui consiste à joindre le nom d'une personne déterminée comme complément à un nom plus général, *cette friponne de Toinette*, est à peine usitée dans l'ancienne langue. Il en est de même des expressions comme *Monsieur du Pape, Monseigneur du Roi, Monsieur de l'Ours, du Corbeau*, employées plus tard. Cf. Darmesteter, *XVI*e *siècle*, p. 275. — *Zeitschrift für rom. Phil.*, 1878, p. 568-9.

Si misere t'avient, ne *soies de poure corage* = pusillanimis non existas (*T. lorrain,* p. 315).

Hysboseth dist altant com *hom de confusion* (*Job,* 444).

Tous les enfans fist (Erodes) saisir et combrer,
Çaus de .II. ans, se les fist decoler.
(*Huon de B.,* p. 60).

Qui *est nuls de si dur cuer* cui ainrme ne soit remise en ceste parole? (S. Bernard, 530).

Puis querra, selonc son lignage,
A son fil *feme de parage.*
(*Fl. et Bl.,* v. 284). B., 1, 379.

(Li dux) mult *parere de grant cuer* (Villeh., 67).

O *verge de droiture* ki de Jessé eissis,
Flurs et *lis de casté,* dame digne d'onur.
(*Pr. à la Vierge,* 1-6). M., 354-5.

Un *preudomme d'eage.*
(*S. Nic.,* p. 163).

Selonc la fourme de la pais, qui jadis fu fete entre nostre pere e *le son de noble remembrance* (An 1279. Th. Rym., I, 2, p. 179). B., 1, 147.

Je voi que se je descend de ceste nef, que elle *sera de refus* (Joinv., 15).

Uns miens bourjois de Joinville m'aporta une *baniere de mes armes,* à un fer de glaive (Id., 241).

Ceste deffense ne voulons-nous qu'elle se estende aus prevos, ne aus maieurs, ne *aus autres de meneur office* (*S. Louis,* Joinv., 704).

Les benefices de sainte Esglise donne à bones *personnes* et *de nette vie* (Id., *ibid.,* 751).

Art. 6. — De *construit avec les adjectifs*

§ 1. — *De* construit avec le complément des adjectifs

Parmi les adjectifs, un certain nombre doivent nécessairement être accompagnés d'un complément (*désireux,*

digne, sûr, etc.) ; avec d'autres le complément n'est pas indispensable (*plein, riche, pauvre,* etc.) ; il se sous-entend alors dans la pensée. Souvent cependant on ajoute aux adjectifs de cette seconde catégorie un substantif complément, qui exprime alors la cause, la manière, le moyen, la matière. Aux autres on joint très souvent dans l'ancienne langue française un complément uni à la préposition *de,* qui équivaut tantôt au génitif, tantôt à l'ablatif seul ou accompagné d'une préposition. Il est d'autant plus naturel d'assimiler dans ce cas l'infinitif à un substantif, que le latin déjà employait avec des adjectifs soit le génitif du gérondif, soit même l'infinitif.

Sire Deus *puissanz des hoz banis et des champiuns cumbatanz* (*Rois,* 1, 3).

Prest sumes *de tei servir* (*Ibid.,* 1, 39).

(Li reis) la maisun sun pere *de tréud quite* clamerad (*Ibid.,* 1, 64).

Jo suis *cupables de la mort* d'els tuz (*Ibid.,* 1, 88).

K'ele ert *sage des ars* et sot bien deviner.
(*Mainet,* 85). Romania, 1875, p. 333.

Tut le champ de Fontenele
Fu *plein de sanc e de buele.*
(*Ducs de Norm.,* 1, 818).

Obliez, inobedienz
Des glorios comandemenz
Que li Sauverres li out faiz.
(*Ibid.,* 2, 23818). B., 1, 74.

Duit e sage sunt *del mestier.*
(*Ibid.,* 2, 33516). B., 2, 255.

Mais que *de mort* soit *cuites* Huelins.
(*Huon de B.,* p. 62).

Belléem es senz faille et *digne de rezoyvre* nostre Signor (S. Bernard, 534).

Vien *habondanz de pitiet* et *sorussanz de chariteit* (Id., 536).

Tuit somes *besoignols de la glore* de Deu (Id., 540).

Nostre gent sont povre *et diseteus de la viande* (Villeh., 130).

La contrée fu bele et riche et *planteurose de toz biens* (Id., 135).

Soiez *prest d'ostoier*.

(Sax., XVI).

Cascuns estoit convoitans et *desirans de conquerre* ses anemis (H. de Val., 527).

Cis fleuves est *divers de toutes autres rivieres* (Joinv., 187).

Soies *diligent d'avoir* bons prevos et bons baillis (*S. Louis, Ibid.*, 753).

§ 2. — *De* construit avec le complément des comparatifs

Un emploi de *de* très fréquent autrefois et presque oublié aujourd'hui consistait à relier le complément à un comparatif, comme la conjonction *que*.

Meillurs vassals *de vus* unkes ne vi.

(*Roland*, 1857).

Li Arcevesques *plus de mil colps* i rent.

(*Ibid.*, 1414).

Trenchied ad Deus ui le règne de Israel, e severed de tei; e duned l'ad à un tun prusme ki *mielz* valt *de tei* (*Rois*, 1, 57).

Ma plaie est *plus legiere del fais* de mes pechiz = levior est plaga mea pondere peccatorum meorum (*T. lorrain*, p. 297).

Vins venins est *miez vaillant del corage* = vinum virus est prevalens animo (*Ibid.*, p. 309)[1].

Et avoit unes grosses levres *plus rouges d'une carbounée* (*Auc. et Nic.*, p. 404).

(Amauris fu) *De Huon graindres* .I. grant pié [mesuré.

(*Huon de B.*, p. 53).

[1] *Ne te cuidir soverain a nelui* = *nulli te superiorem deputes* (*T. lorrain*, p. 311).

Li marchis Bonifaces de Monferrat, qui *plus* l'avoit *des autres* servi et mielz ere de lui, i ala mult sovent (Villeh., 209).

Ou bout dou tertre vit seoir un roy *plus bel des autres* (Joinv., 481).

Il ne faut pas considérer cette construction comme obligatoire. Au XIIe siècle on trouve déjà fréquemment le complément uni au comparatif par la conjonction *que*. L'emploi de *de* alla toujours en diminuant, pour ne plus rester usité qu'avec les comparatifs *plus* et *moins : Plus ou moins de cent*[1].

Dans l'ancienne langue cet emploi de *de* s'étendait tout naturellement à d'autres mots qui exprimaient une comparaison, comme l'adjectif *autre,* et aux adjectifs numéraux.

Tu régneras sur Israel, e jo erc prived de tei, e *secundz de tei* al règne (*Rois,* 1, 91).

Vés çà mon frere, qui *aisnés* est *de mi.*
(*Huon de B.,* p. 22).

Jà Dieu ne plache
C'autres de moi justiche en fache!
(*S. Nic.,* p. 198).

Art. 7. — *Constructions particulières*

§ 1. — *De* construit avec des prépositions et des adverbes

Nous avons vu que, lorsque peu à peu les terminaisons casuelles se confondirent et perdirent leur valeur, l'usage des prépositions se développa de plus en plus dans le bas-latin, afin de marquer avec plus de précision les rapports des mots les uns avec les autres. De même que l'on joignait auparavant à chaque préposition un cas déterminé, on arriva à ajouter une seconde préposition à la première, pour mieux remplacer le cas disparu. On joignit aussi des prépositions aux adverbes pour la même raison.

[1] On en trouve plusieurs exemples au XVIe siècle : *Homme de moy plus grand.* Cf. Darmesteter, *XVIe siècle,* p. 275.

1° La préposition *de* est placée après l'adverbe. — Beaucoup d'adverbes étant tirés de substantifs et d'adjectifs, *loin, près,* etc., il ne faut pas s'étonner si l'on met la préposition *de* devant leur complément.

2° La préposition est placée avant l'adverbe. — L'adverbe indiquant souvent le lieu, le point dont on s'éloigne, soit dans le temps, soit dans l'espace, la préposition *de* se construit alors avec son sens primitif (*dont* = *de unde*).

Quelquefois cependant le mot *de* est tout à fait explétif, et ne sert qu'à former une sorte d'adverbe composé : *de voirement.*

On peut en dire autant de l'union de *de* avec les prépositions. Plusieurs d'entre elles, formées de substantifs ou d'adjectifs, s'unissent assez souvent à leur complément au moyen de la préposition *de* : *au-dessus, au-dessous, près,* etc.; d'autres marquent la séparation, *hors,* etc. Ordinairement *de* se place devant la préposition et finit même par se combiner avec elle. Si l'on peut quelquefois distinguer la valeur des deux prépositions, *de chez, d'avec,* souvent aussi il est difficile de donner à *de* une valeur propre. C'est ainsi que se sont formés des mots comme *dès, dessus, dessous,* sur lesquels se sont ensuite escrimés les grammairiens, pour les classer, suivant leur fantaisie, dans la catégorie des adverbes ou dans celle des prépositions, sans trop se soucier de l'usage établi par les meilleurs auteurs. L'ancienne langue joignait ainsi *de* à un très grand nombre de prépositions : *de joste, de lez, de devant,* etc. Souvent enfin, et cet usage subsiste encore aujourd'hui, la préposition et son complément se réunissent pour n'exprimer qu'un seul rapport en dépendance d'une autre préposition : *dîner avec du pain, les pays d'outre Rhin,* etc.

Nous allons donner successivement des exemples de ces différentes constructions de *de :*

I. — *De* construit avec des adverbes.

Cio li rova e noit e di
Miel li fesist *dentro* qu'el viu.
(*S. Léger,* 196). M., 197.

Entrol talia los pez *dejus*.
(*S. Léger*, 233). M., 198.

Dès or cumencet li plaiz de Guenelon.
(*Roland*, 3704).

Crut la noize e li cris, e *de luinz* l'oïrent mielz e mielz (*Rois*, 1, 47).

Li Philistien esturent sur le munt *de chà;* e ces de Israel esturent sur le munt *de là* (*Ibid.*, 1, 61).

De plus légièrement sufferas la peine (*Ibid.*, 1, 60).

E Saül *de tant plus* le dutad (*Ibid.*, 1, 73).

Maleit seit cil ki mangerad devant le vespre, *de ci* que plénièrement me seie viengé de mes enemis (*Ibid.*, 1, 48).

De kequant = quousque (*T. lorrain*, p. 289).

Lassce et bote *en sus de* toi tristace = tristiciam repelle a te (*Ibid.*, p. 283).

Et li deist *de maintenant*.
(*R. des sept sag.*, v. 87). B., 2, 305.

Il fu *loing*
Des tantes et *des* paveillons.
(*Chev. au Lyon*, 2803).

Paien, dist-il, *en sus de* lui alés.
(*Huon de B.*, p. 169).

Hues eut trop legier cuer *d'asés*.
(*Ibid.*, 270).

Désormais (S. Bernard, 557).

Se Deus non *de lassus* nuz ne nos puet veoir.
(*Ste Thaïs*, 168). M., 329.

D'enqui s'en ala (Alexis) al roi Phelippe d'Alemaigne (Villeh., 70).

Saisnes, dit l'ampereres, saches *dou voiremant*
Il n'a baron en l'ost cui li rois aint itant.
(*Ch. d. Sax.*, 1, 162). B., 1, 161.

Mais je croi que *de trop loing* il n'en soit nuls si grans (Joinv., 95).

Ne pour dons, ne pour despens que l'on feist en cel host, ne autres *de çà* mer ne *de là,* le roys ne requist ne ne prist onques aide des siens barons (Id., 105).

II. — *De* construit avec des prépositions.

De devant lui ad une pierre brune.
(*Roland,* 2300).

Li Philistien asistrent (l'arche) el temple Dagon, *de juste* Dagon (*Rois,* 1, 17).

Quels d'elz tuz est *avant de* lui? (*Ibid.,* 1, 34).

Quens Ernaïs
Volt la corone par *devers* lui atraire.
(*Char. de Nim.,* 172). M., 244.

Delez .j. marbre vi lor signor bessié.
(*Ibid.,* 245). M., 247[1].

Li quens Garins ses peres le fist metre *hors de* prison (*Auc. et Nic.,* p. 400).

Oez pur quele ententiun
Se clostrent après *d'envirun.*
(*Ducs de Norm.,* 1, 1026).

Cil ki, coment ke soit, esgardent l'avénement de la diviniteit, eissent jà alsi com *fors del* habitacle de la char (*Job,* 488).

Je sui *près du* morir.
(*Huon de B.,* p. 25).

Où furaz-tu *de davant* sa fazon? (S. Bernard, 536).

Et furent departies les nés *d'entre* les galies et les vissiers (Villeh., 236).

Je vieg *d'otre* les ruz.
(*Ch. d. Sax.,* II, p. 5). B., 1, 387.

[1] V: *Delez* et *de delez.* Burguy, t. II, p. 356-7.

Dame, veistes unkes hume *de desuz* ciel
Tant ben seist espee ne la corone el chief?
(*Charl.*, p. 1). B., 1, 183.

L'on abati les crotes *de desus* atout l'herbe vert (Joinv., 131).

Vint li cuens Pierres de Bretaingne, qui venoit tout droit *de vers* la Massoure (Id., 237).

Il lança son glaive *de sous* s'essele (Id., 259).

Il me fist monter sus un palefroy, et me menoit *encoste de* li (Id., 332).

Je fu en sa compaignie ou pelerinaige *d'outre* mer (Id., 19).

L'adverbe peut être modifié par un autre adverbe, et la préposition *de* n'en trouve pas moins son emploi.

Isnelement en vint à dant abé,
Ens el mostier *par de devant* l'autel.
(*Huon de B.*, p. 58).

D'assés outre Pré Noiron.
(*S. Nic.*, p. 172).

Ici encore nous pouvons constater combien la syntaxe reste flottante dans les premiers temps de la langue. Plusieurs prépositions venant de substantifs, nous remarquons avec ces mots la même hésitation qu'avec les substantifs dans l'emploi ou dans la suppression de *de*.

Androit de moi vous puis je dire.
(*Ruteb.*, I, p. 77). B., 2, 350.

Li solaus en perdi sa clartei, et ne vit on nule goute *endroit l'ore* de none par tout le monde (Joinv., 796).

Endroit Costantinople (Villeh., 134). — *Endroit de moy* (Joinv., 354).

Nous trouvons *près* construit directement avec son complément, ou joint à *de* ou à *à*.

Je sui tos *pres* ichi *à* deraisnier
Et *de* combatre vers un suel chevalier.
(*Og. d. Dan.*, 4336-7). B., 2, 348.

L'an secunt que li ber eicel issil suffri
E qu'il out *pres dous ans* este a Punteigni.
(*S. Th. le mart.*, p. 87). B., 2, 362.

E il a ja od nus *pres de dous ans* esté.
(*Ibid.*, p. 88). B., 2, 362.

§ 2. — Réunion de plusieurs compléments joints à la préposition *de*

Ainsi qu'on peut le voir par tout ce qui précède, les rapports indiqués par la préposition *de* sont très nombreux. Il en résulte que cette particule peut servir à lier les uns aux autres plusieurs compléments de valeur et de signification différente. C'est à l'intelligence qu'il appartient, d'après le sens des mots employés, de saisir la diversité des rapports indiqués. Dans ce cas les mots sont, d'une manière générale, rangés dans l'ordre logique, le complément après le terme complété. On recommande dans les grammaires modernes de n'user de cette construction qu'avec circonspection, parce qu'elle devient rapidement monotone, et peut jeter de l'obscurité sur le sens de la phrase. Nos anciens auteurs l'employaient assez volontiers, avec un succès inégal. Chez l'écrivain habituellement clair et maître de son style, les compléments s'enchaînent les uns aux autres, sans arrêter le mouvement de la phrase, ni dérouter l'esprit, parce qu'ils laissent voir la subordination des idées. Au contraire un écrivain moins habile entasse quelquefois les compléments plutôt qu'il ne les range, et la phrase devient pénible ; le lecteur doit y revenir à plusieurs fois, parce qu'il ne saisit pas du premier coup le sens et la valeur de tous les mots réunis. La différence apparaît en comparant les unes aux autres les phrases suivantes :

Je dot *les tormanz d'enfer de la colpe* = tormenta gehenne formido ex culpa (*T. lorrain*, p. 297).

Par grant garde fait à gardeir *li oez del cuer de purrière de malisce* (*Job*, 447).

Molt estoit petite *li lumière de la conixsance de Deu* (S. Bernard, 527).

Là ot grant *descorde de la graindre partie des barons et de l'autre gent* (Villeh., 60).

Sa victoire i fist metre, escrire et seeler,
A beles *letres d'or dou meillor d'outre mer.*
(*Ch. d. Sax.,* II, p. 189). B., 2, 390.

Et si se tiunt cil Jehans bien *apaijet de tous les deniers dou vendange de le rente devant noumée* (An 1280. Phil. Mousk., t. II, supp., p. 28). B., 1, 393.

Li seaus de la lettre estoit brisiez, si que il n'i avoit de remenant fors que *la moitié des jambes de l'ymaige dou seel le roy*, et l'eschamel sur quoy li roys tenoit ses piez (Joinv., 66).

Li venins li tolli tout *le pooir de la moitié dou cors de celle part dont il estoit entrez* (Id., 145).

Quiconques louera maison à fole femme, il rendra au prevost ou au baillif *le loier de la maison d'un an* (*S. Louis,* Joinv., 702).

APPENDICE

---

§ 1. — Constructions particulières

Pour compléter l'étude de la préposition *de* dans l'ancienne langue française, il nous reste à signaler un certain nombre de constructions où l'emploi de cette particule doit être considéré comme très rare, et qui ne peuvent pas par conséquent servir à l'établissement des règles générales. Il ne sera pas non plus sans intérêt d'en signaler d'autres, où ce mot ne figure pas, contrairement à l'habitude, soit qu'un autre le remplace, soit qu'on l'ait tout à fait supprimé. Dans plusieurs occasions nous avons déjà mentionné quelques-unes de ces particularités, en étudiant les emplois habituels et réguliers de *de;* nous ne reviendrons que le moins possible sur les points déjà indiqués.

I. — Avec la locution *prendre congé,* qui marque l'éloignement relativement à la personne désignée par le complément, on emploie aussi la particule *à*.

Ele *prent congié à* Aucasins (*Auc. et Nic.,* p. 396).

Ensi *pristrent congié à* l'empereor Sursac (Villeh., 189).

II. — On trouve *à* avec la même valeur que *de* devant le complément d'une locution équivalente à un verbe passif.

Ki *se faiseit amer à* tus.
(Mar. de Fr., *Lanv.,* 225, 6). B, 2, 342.

III. — A. — Avec beaucoup de verbes on rencontre *à*

devant le complément, là où l'usage a prévalu plus tard d'employer *de*. On disait *menacer à, promettre à,* etc.

Li gaite qui estoit sor le tor oï qu'il aloient de Nicolete parlant, et qu'il le *manedoient à occirre* (*Auc. et Nic.,* p. 395).

Puis *commanda* la table *à mettre.*
(*Chast. de Coucy,* 2665). B., 2, 262.

Vos m'avez *oblie à dire*
En quel maniere mengier dei
Si je mainjuz devant le rei.
(*Chast.*, XXII, 161). B., 2, 336.

Nous en devons et *prometons à croire* celui d'eaux deus, qui estre u pourroit, de tout ce qu'il en dira (An 1286. Jan van Heil., p. 441). B., 1, 132.

Et même avec un substantif pour complément :

De ceu dont li enfant sunt salveit, de ceu mismes sunt plus dampneit cil qui foentement *aprochent as sacremenz* (S. Bernard, 544).

B. — Au contraire on rencontre aussi *de* employé devant le complément des verbes, là où nous mettrions *à* aujourd'hui.

Che *resamble des armes* dant Esaü.
(*Aiol. et Mir.*, 54). M., 276.

C. — On construit quelquefois par juxtaposition l'infinitif comme complément après des verbes ou des locutions qui exigeraient maintenant la préposition *de*.

Lor parenz *creinent encuntrer.*
(*Rou,* 15493). B., 2, 248.

Mais *n'ot congié* (Hues) devers Bourdiax *aler.*
(*Huon de B.,* p. 72).

Otroi a tine ancelle *savorer* le savur
De cel saintime fruit don tu portas la flur.
(*Pr. à la Vierge,* 7). M., 355.

On trouve aussi un substantif pour complément :

Et quant nostre gent *aprocierent le pont* au matin, Robiers de Mancicourt s'enfuit à Platemont (H. de Val., 662).

IV. — La préposition *à* se rencontre quelquefois au lieu de *de,* pour marquer la matière dont est fait un objet.

Puis trait l'espee dont *à or est li pon.*
(*Ger. de V.,* 1641). B., 1, 337.

E porterum ensemble *les corunes à or.*
(*Charl.,* 804). B., 1, 233.

V. — La préposition *de* apparaît quelquefois, construite d'une manière très elliptique, à la suite d'une exclamation, comme pour en indiquer la cause.

Filz Alexis, *de ta dolente medre!*
(*S. Alex.,* LXXX, 6). M., 198.

Filz Alexis, *de la tue carn tendre!*
(*Ibid.,* XCI, 61). M., 201.

A genillons li a merchi crié :
« Merchi, frans rois, *de la teste à coper,*
Car envers vous ai fait desloiauté ! »
(*Huon de B.,* p. 245).

VI. — *De* s'emploie avec les locutions *bien soit, mal soit,* pour indiquer la personne ou la chose sur laquelle on appelle le bonheur ou le malheur.

Mal soit del mire qui le me dut saner!
(*Char. de Nim.,* 147). M., 243.

Bias fix, ... tes armes prises as ;
Bien soit del conte par cui si tost les as.
(*Raoul de C.,* 144). M., 258.

Mal soit de l'eure le col n'a desnoé!
(*Huon de B.,* p. 131)[1].

[1] Nous avons gardé cette manière de parler dans le style familier :
Peste du fou fieffé! —
Peste de la carogne!
(Mol., *Médecin,* 1, 1).

VII. — *De* est souvent supprimé dans le sens partitif après les pronoms indéfinis et les adverbes de quantité, *moult, tant, assez,* ainsi qu'après les noms de nombre. Il serait difficile dans bien des cas d'indiquer la raison qui a fait préférer l'une ou l'autre des deux constructions.

Tuit sunt ocis cist Franceis chevalier,
Ne mais seisante que Deus ad espargniez.
(*Roland,* 1689).

Quant salenos, et denei as luxures, et demonei par cuvises, sunt venu a pardon par ta bontei = quanti scelerati, quanti luxuriis dediti, quanti concupicentiis seculi agitati (*T. lorrain,* p. 301).

Assés i ot *Alemans et Pohiers,* etc.
(*Huon de B.,* p. 2).

Li donrai *tant et argent et or fin*
Que l'empereres ara de moi merci.
(*Ibid.,* 63).

Lor monstroient *tantes bieles paroles et tantes bieles raisons* aournées et traites de droit, ke tout chil de le partie Michalis, et Michalis meismes, estoient tout desirant de venir à nostre amor (H. de Val., 692).

Puis envoiierent li baron
En Austrie *.I. leur compagnon.*
(Phil. Mousk., 1587). B., 1, 296.

VIII. — Devant un substantif pris dans un sens indéterminé, on supprimait assez volontiers autrefois la particule *de.*

Od tals armes se cumbateient.
(*Rou,* 13736). B., 1, 193.

Altres terres et altres fieus
Li graanta en plusurs lieus.
(*Ibid.,* 16,314). *Ibid.,* 1, 172[1].

[1] Cette construction se rencontre encore au XVIe siècle. Cf. A. Benoist, *Synt. franç.,* p. 87.

Et li torte justice ne reprenet *forces* = ne resumat injusticia vires (*T. lorrain,* p. 305).

Nul n'espandi unc *tant cerveles,*
Tant sanc de cors, *tantes bueles.*
(*Ducs de Norm.,* 1, 727-8).

Un jor quant sei filh et ses filhes mangieuent et *bevoient vin* en la maison de lur aneit frère, vint uns messages à Job (*Job,* 499).

Et pur ço volt *mustrer e fierte e reidur.*
(*S. Th. le mart.,* p. 100). B., 1, 255.

Et il li demanda se il savoit nulles nouvelles dou conte d'Artois, son frere; et il li dist que il en *savoit bien nouvelles* (Joinv., 244).

IX. — La préposition *à* remplaçait fréquemment la préposition *de* pour marquer le rapport de possession. Le même auteur se sert quelquefois indifféremment de l'une ou de l'autre. Nous avons gardé quelques expressions familières ainsi construites :

Ço est Gualtiers ki cunquist Maëlgut,
Li niés Droün, à l'vieill e à l'canut.
(*Roland,* 2048).

(Samuel) lur mustrad ke lur enemis les Philistiens les veintereient e ocireient en champ, pur *le péché as fiz Hély* (*Rois,* 1, 13).

Jo vus getai hors de *la poesté as Egyptiens* (*Ibid.,* 1, 34).

Nies fud al premerein Henri,
E pere al tierz.
(*Rou,* 177-8). M., 294.

Au conte Ybert vos vi je *soldoiere.*
(*Raoul de C.,* 103), M., 256.

Du cri au chien li bois tenti.
(*Tristan,* I, p. 75). B., 1, 67.

Et furent à grant plenté de haltes genz, et mult sembla bien *corz à riche prince* (Villeh., 212).

Fil a putain.

(*S. Nic.*, p. 200).

La mere à l'enfant (An 1269. Th. Rym., I, 1, p. 113). B., 1, 364.

Li bon executour desfont premierement *les torfaiz au mort* (Joinv., 34).

Après *la bataille le conte* de Flandres, estoit *la bataille au conte* de Poitiers, le frere le roy; *laquez bataille dou conte* de Poitiers estoit à pié (Id., 274).

X. — Il arrive non seulement aux poètes, mais aussi quelquefois aux prosateurs, de supprimer la préposition *de* dans des constructions différentes de celles que nous avons signalées. Ils s'en remettent à l'intelligence du lecteur ou de l'auditeur, pour comprendre le rapport qu'ils ne prennent pas la peine d'indiquer. La forme du cas complément annonçait le rôle du mot.

Nostre parent devum *estre à sucurs.*

(*Roland,* 2562).

Une partie del ost *que Deus out tuched les quers,* le sewi (*Rois,* 1, 35).

Dunc envaïrent Normendie,
Eisi très-dolerusement
Que *rien n'i funt esparnement.*

(*Ducs de Norm.*, 1, 1000).

Li dus me sire me caça de me tere
Por .I. franc homme *que je toli le teste.*

(*Huon de B.*, p. 79).

Plus haute fu (le table) *.II. grans piés mesurés*
Que ne fu cele ù Kallemaines ert.

(*Ibid.*, 302).

XI. — La préposition *à* peut aussi se rencontrer au lieu de *de* avec le complément d'un substantif de signification active.

Teiz i at, s'il n'astoit por *l'amur al denier,*
Ja nes verriez parole ne sermon commencier.
(*Ste Thaïs,* 129). M., 327.

XII. — Après les adjectifs on employait souvent la préposition *à* au lieu de *de,* sans que la règle fût cependant plus fixe qu'avec les substantifs, puisque l'on trouve chez le même auteur les deux constructions avec le même mot.

Irors si est *voisine à orguelh* et cremmors à rémission (*Job,* 453).

Samblant de fu lor vint li Sains Espirs.
(*Huon de B.,* p. 47).

Sanblant à fu les venis revider.
(*Ibid.,* p. 61).

Symons de Monfort ot fait son plait al roi de Ungrie qui *anemis estoit à cels* de l'ost (Villeh., 109).

XIII. — Dans des locutions adverbiales *à* prenait aussi la place de *de.*

Pur ço diseient tuit, li petit e li grant,
Que jamais nel harreit li reis *à sun vivant.*
(*S. Thom. le mart.,* p. 112). B., 1, 353.

Il lor donroient navie *à bone foi,* sanz nul engin, dont il porroient aler en Surie (Villeh., 117).

A une voiz tuz s'escrioient.
(Mar. de Fr., II, p. 458). B., 2, 341.

XIV. — On peut relever, particulièrement dans Joinville, des ellipses du terme complété devant la préposition *de,* qui abrègent la construction de la phrase, mais qui ont fini par paraître forcées, depuis que l'on a de plus en plus oublié les terminaisons casuelles des substantifs.

Quant il avoit dormi et reposei, si *disoit* en sa chambre privéement *des mors* (Joinv., 54).

Et ci après *commencerons de ses faiz* (Id., 68).

L'yaue devenoit ou chaut dou jour *aussi froide comme de fonteinne* (Id., 189).

XV. — La construction ancienne du complément accompagné de *de* est quelquefois très différente de la moderne, soit qu'on le place avant le terme complété, soit qu'on l'en sépare.

En la première descunfiture que fist Jonathas e sis cumpainz, *l'um i poust de freiz vint truver,* en tant de place cume dous boes poussent le jur arer (*Rois,* 1, 47).

Conseil mortal e decevant,
Pesme e orrible e sudoiant
A pris de la cité aveir.
(*Ducs de Norm.,* 1, 1363).

Ainc por roi ne por conte, por fil d'empereor,
Ne fu tels li services com al vesque ot le jor
De moines et de prestres et d'abés qui i sont.
(*Chans. de Jér.,* 26). M., 265.

Ensi fina la chose que *de faire les chartres pristrent à l'endemain jor* (Villeh., 30).

Li roys commanda à ses serjans que il li alassent querre ses bons chevaliers, que *il avoit entour li de son consoil* (Joinv., 231).

Et *estoit la culiere toute sanglante dou cheval* (Id., 392).

XVI. — Enfin la préposition *de* se rencontre dans des constructions très rares, que l'on peut regarder comme des exceptions.

Samuel out cumandé à Saül qu'*il l'atendist del sacrefise* que faire devreit (*Rois,* 1, 43).

La damoisele *estoit si bien*
De sa dame, que nule rien
A dire ne li redotast.
(*Chev. au Lyon,* 1592).

Huon ferai par le geule gehir
Que c'est tout voirs *de canque vous ai dit.*
(*Huon de B.,* p. 43).

Li marchis Bonifaces de Monferrat, qui plus l'avoit des autres servi et *mielz ere de lui,* i ala mult sovent (Villeh., 209).

Ce qui aus moustiers fu aporté, assemblé *fu* et *desparti des Frans et des Veniciens par moitié* (Villeh. 254).

XVII. — *De* employé au sens partitif. — Dans certaines locutions, surtout au sens partitif, on a cessé d'employer *de*, là où la langue du moyen âge s'en servait d'une manière logique.

Uns povres pechierres ala dire à la contesse de Poitiers qu'il avoit veu le conte de Poitiers delivre; et elle li fist donner *vint livres de parisis* (Joinv., 389).

Dix livres de tournois (Id., 417).

Et *ce n'estoit pas de merveille* (Id., 105).

§ 2. — Mots passés en français avec la forme du génitif

Un petit nombre de mots sont passés du latin dans la langue du moyen âge sous la forme du génitif, et quelques-uns sont restés dans la langue moderne.

Ambur.

Craventet *ambur* en place devant sei.
(*Roland*, 3549).

Leur, — très usité comme pronom.

Paenur. — Sulunc le usage *paenur* (*Rois*, 4, 420).

Chandelor. — (Villeh., 228).

Francor.

Geste *Francur* XXX eschieles i numbrent.
(*Roland*, 3262).

Sarasinor.

Prist en la teste au branc *sarasinor*
(*Aubry le B.*, p. 35).

Diablor.

Ci oiez ovre *deiablor*
E angoissose e renoiée.
(*Benoît*, II, p. 421).

Vavassour.

N'i demort *vavassors*, chevaliers ne hauz hom.
(*Ch. d. Sax.*, II, p. 123). B., 1, 283.

Sa victoire i fist metre, escrire et seeler,
A beles *letres d'or dou meillor d'outre mer.*
(*Ch. d. Sax.,* II, p. 189). B., 2, 390.

Et si se tiunt cil Jehans bien *apaijet de tous les deniers dou vendange de le rente devant noumée* (An 1280. Phil. Mousk., t. II, supp., p. 28). B., 1, 393.

Li seaus de la lettre estoit brisiez, si que il n'i avoit de remenant fors que *la moitié des jambes de l'ymaige dou seel le roy*, et l'eschamel sur quoy li roys tenoit ses piez (Joinv., 66).

Li venins li tolli tout *le pooir de la moitié dou cors de celle part dont il estoit entrez* (Id., 145).

Quiconques louera maison à fole femme, il rendra au prevost ou au baillif *le loier de la maison d'un an* (*S. Louis,* Joinv., 702).

APPENDICE

---

§ 1. — Constructions particulières

Pour compléter l'étude de la préposition *de* dans l'ancienne langue française, il nous reste à signaler un certain nombre de constructions où l'emploi de cette particule doit être considéré comme très rare, et qui ne peuvent pas par conséquent servir à l'établissement des règles générales. Il ne sera pas non plus sans intérêt d'en signaler d'autres, où ce mot ne figure pas, contrairement à l'habitude, soit qu'un autre le remplace, soit qu'on l'ait tout à fait supprimé. Dans plusieurs occasions nous avons déjà mentionné quelques-unes de ces particularités, en étudiant les emplois habituels et réguliers de *de;* nous ne reviendrons que le moins possible sur les points déjà indiqués.

I. — Avec la locution *prendre congé,* qui marque l'éloignement relativement à la personne désignée par le complément, on emploie aussi la particule *à.*

Ele *prent congié à* Aucasins (*Auc. et Nic.,* p. 396).

Ensi *pristrent congié à* l'empereor Sursac (Villeh., 189).

II. — On trouve *à* avec la même valeur que *de* devant le complément d'une locution équivalente à un verbe passif.

Ki *se faiseit amer à* tus.
(Mar. de Fr., *Lanv.,* 225, 6). B, 2, 342.

III. — A. — Avec beaucoup de verbes on rencontre *à*

devant le complément, là où l'usage a prévalu plus tard d'employer *de*. On disait *menacer à, promettre à,* etc.

Li gaite qui estoit sor le tor oï qu'il aloient de Nicolete parlant, et qu'il le *manedoient à occirre* (*Auc. et Nic.,* p. 395).

Puis *commanda* la table *à mettre.*
(*Chast. de Coucy,* 2665). B., 2, 262.

Vos m'avez *oblie à dire*
En quel maniere mengier dei
Si je mainjuz devant le rei.
(*Chast.*, XXII, 161). B., 2, 336.

Nous en devons et *prometons à croire* celui d'eaux deus, qui estre u pourroit, de tout ce qu'il en dira (An 1286. Jan van Heil., p. 441). B., 1, 132.

Et même avec un substantif pour complément :

De ceu dont li enfant sunt salveit, de ceu mismes sunt plus dampneit cil qui foentement *aprochent as sacremenz* (S. Bernard, 544).

B. — Au contraire on rencontre aussi *de* employé devant le complément des verbes, là où nous mettrions *à* aujourd'hui.

Che *resamble des armes* dant Esaü.
(*Aiol. et Mir.*, 54). M., 276.

C. — On construit quelquefois par juxtaposition l'infinitif comme complément après des verbes ou des locutions qui exigeraient maintenant la préposition *de*.

Lor parenz *creinent encuntrer.*
(*Rou,* 15493). B., 2, 248.

Mais *n'ot congié* (Hues) devers Bourdiax *aler.*
(*Huon de B.,* p. 72).

Otroi a tine ancelle *savorer* le savur
De cel saintime fruit don tu portas la flur.
(*Pr. à la Vierge,* 7). M., 355.

On trouve aussi un substantif pour complément :

Et quant nostre gent *aprocierent le pont* au matin, Robiers de Mancicourt s'enfuit à Platemont (H. de Val., 662).

IV. — La préposition *à* se rencontre quelquefois au lieu de *de,* pour marquer la matière dont est fait un objet.

Puis trait l'espee dont *à or est li pon.*
(*Ger. de V.,* 1641). B., 1, 337.

E porterum ensemble *les corunes à or.*
(*Charl.,* 804). B., 1, 233.

V. — La préposition *de* apparaît quelquefois, construite d'une manière très elliptique, à la suite d'une exclamation, comme pour en indiquer la cause.

Filz Alexis, *de ta dolente medre!*
(*S. Alex.,* LXXX, 6). M., 198.

Filz Alexis, *de la tue carn tendre!*
(*Ibid.,* XCI, 61). M., 201.

A genillons li a merchi crié :
« Merchi, frans rois, *de la teste à coper,*
Car envers vous ai fait desloiauté! »
(*Huon de B.,* p. 245).

VI. — *De* s'emploie avec les locutions *bien soit, mal soit,* pour indiquer la personne ou la chose sur laquelle on appelle le bonheur ou le malheur.

Mal soit del mire qui le me dut saner!
(*Char. de Nim.,* 147). M., 243.

Bias fix, ... tes armes prises as;
Bien soit del conte par cui si tost les as.
(*Raoul de C.,* 144). M., 258.

Mal soit de l'eure le col n'a desnoé!
(*Huon de B.,* p. 131)[1].

[1] Nous avons gardé cette manière de parler dans le style familier :
Peste du fou fieffé! —
Peste de la carogne!
(Mol., *Médecin,* 1, 1).

VII. — *De* est souvent supprimé dans le sens partitif après les pronoms indéfinis et les adverbes de quantité, *moult, tant, assez,* ainsi qu'après les noms de nombre. Il serait difficile dans bien des cas d'indiquer la raison qui a fait préférer l'une ou l'autre des deux constructions.

Tuit sunt ocis cist Franceis chevalier,
Ne mais seisante que Deus ad espargniez.
(*Roland,* 1689).

Quant salenos, et denei as luxures, et demonei par cuvises, sunt venu a pardon par ta bontei = quanti scelerati, quanti luxuriis dediti, quanti concupicentiis seculi agitati (*T. lorrain,* p. 301).

Assés i ot *Alemans et Pohiers,* etc.
(*Huon de B.,* p. 2).

Li donrai *tant et argent et or fin*
Que l'empereres ara de moi merci.
(*Ibid.,* 63).

Lor monstroient *tantes bieles paroles et tantes bieles raisons* aournées et traites de droit, ke tout chil de le partie Michalis, et Michalis meismes, estoient tout desirant de venir à nostre amor (H. de Val., 692).

Puis envoiierent li baron
En Austrie *.I. leur compagnon.*
(Phil. Mousk., 1587). B., 1, 296.

VIII. — Devant un substantif pris dans un sens indéterminé, on supprimait assez volontiers autrefois la particule *de.*

Od tals armes se cumbateient.
(*Rou,* 13736). B., 1, 193.

Altres terres et altres fieus
Li graanta en plusurs lieus.
(*Ibid.,* 16,314). *Ibid.,* 1, 172[1].

[1] Cette construction se rencontre encore au XVIe siècle. Cf. A. Benoist, *Synt. franç.,* p. 87.

Et li torte justice ne reprenet *forces* = ne resumat injusticia vires (*T. lorrain,* p. 305).

Nul n'espandi unc *tant cerveles,*
Tant sanc de cors, *tantes bueles.*
(*Ducs de Norm.,* 1, 727-8).

Un jor quant sei filh et ses filhes mangieuent et *bevoient vin* en la maison de lur aneit frère, vint uns messages à Job (*Job,* 499).

Et pur ço volt *mustrer e fierte e reidur.*
(*S. Th. le mart.,* p. 100). B., 1, 255.

Et il li demanda se il savoit nulles nouvelles dou conte d'Artois, son frere; et il li dist que il en *savoit bien nouvelles* (Joinv., 244).

IX. — La préposition *à* remplaçait fréquemment la préposition *de* pour marquer le rapport de possession. Le même auteur se sert quelquefois indifféremment de l'une ou de l'autre. Nous avons gardé quelques expressions familières ainsi construites :

Ço est Gualtiers ki cunquist Maëlgut,
Li niés Droün, à l'vieill e à l'canut.
(*Roland,* 2048).

(Samuel) lur mustrad ke lur enemis les Philistiens les veintereient e ocireient en champ, pur *le péché as fiz Hély* (*Rois,* 1, 13).

Jo vus getai hors de *la poesté as Egyptiens* (*Ibid.,* 1, 34).

Nies fud al premerein Henri,
E pere al tierz.
(*Rou,* 177-8). M., 294.

Au conte Ybert vos vi je *soldoiere.*
(*Raoul de C.,* 103), M., 256.

Du cri au chien li bois tenti.
(*Tristan,* I, p. 75). B., 1, 67.

Et furent à grant plenté de haltes genz, et mult sembla bien *corz à riche prince* (Villeh., 212).

Fil a putain.

(*S. Nic.*, p. 200).

La mere à l'enfant (An 1269. Th. Rym., I, 1, p. 113). B., 1, 364.

Li bon executour desfont premierement *les torfaiz au mort* (Joinv., 34).

Après *la bataille le conte* de Flandres, estoit *la bataille au conte* de Poitiers, le frere le roy; *laquez bataille dou conte* de Poitiers estoit à pié (Id., 274).

X. — Il arrive non seulement aux poètes, mais aussi quelquefois aux prosateurs, de supprimer la préposition *de* dans des constructions différentes de celles que nous avons signalées. Ils s'en remettent à l'intelligence du lecteur ou de l'auditeur, pour comprendre le rapport qu'ils ne prennent pas la peine d'indiquer. La forme du cas complément annonçait le rôle du mot.

Nostre parent devum *estre à sucurs.*

(*Roland,* 2562).

Une partie del ost *que Deus out tuched les quers,* le sewi (*Rois,* 1, 35).

Dunc envaïrent Normendie,
Eisi très-dolerusement
Que *rien n'i funt esparnement.*

(*Ducs de Norm.*, 1, 1000).

Li dus me sire me caça de me tere
Por .I. franc homme *que je toli le teste.*

(*Huon de B.*, p. 79).

Plus haute fu (le table) *.II. grans piés mesurés*
Que ne fu cele ù Kallemaines ert.

(*Ibid.*, 302).

XI. — La préposition *à* peut aussi se rencontrer au lieu de *de* avec le complément d'un substantif de signification active.

Teiz i at, s'il n'astoit por *l'amur al denier,*
Ja nes verriez parole ne sermon commencier.
(*Ste Thaïs,* 129). M., 327.

XII. — Après les adjectifs on employait souvent la préposition *à* au lieu de *de,* sans que la règle fût cependant plus fixe qu'avec les substantifs, puisque l'on trouve chez le même auteur les deux constructions avec le même mot.

Irors si est *voisine à orguelh* et cremmors à rémission (*Job,* 453).

Samblant de fu lor vint li Sains Espirs.
(*Huon de B.,* p. 47).

Sanblant à fu les venis revider.
(*Ibid.,* p. 61).

Symons de Monfort ot fait son plait al roi de Ungrie qui *anemis estoit à cels* de l'ost (Villeh., 109).

XIII. — Dans des locutions adverbiales *à* prenait aussi la place de *de.*

Pur ço diseient tuit, li petit e li grant,
Que jamais nel harreit li reis *à sun vivant.*
(*S. Thom. le mart.,* p. 112). B., 1, 353.

Il lor donroient navie *à bone foi,* sanz nul engin, dont il porroient aler en Surie (Villeh., 117).

A une voiz tuz s'escrioient.
(Mar. de Fr., II, p. 458). B., 2, 341.

XIV. — On peut relever, particulièrement dans Joinville, des ellipses du terme complété devant la préposition *de,* qui abrègent la construction de la phrase, mais qui ont fini par paraître forcées, depuis que l'on a de plus en plus oublié les terminaisons casuelles des substantifs.

Quant il avoit dormi et reposei, si *disoit* en sa chambre privéement *des mors* (Joinv., 54).

Et ci après *commencerons de ses faiz* (Id., 68).

L'yaue devenoit ou chaut dou jour *aussi froide comme de fonteinne* (Id., 189).

XV. — La construction ancienne du complément accompagné de *de* est quelquefois très différente de la moderne, soit qu'on le place avant le terme complété, soit qu'on l'en sépare.

En la première descunfiture que fist Jonathas e sis cumpainz, *l'um i poust de freiz vint truver,* en tant de place cume dous boes poussent le jur arer (*Rois,* 1, 47).

Conseil mortal e decevant,
Pesme e orrible e sudoiant
A pris de la cité aveir.
(*Ducs de Norm.,* 1, 1363).

Ainc por roi ne por conte, por fil d'empereor,
Ne fu tels li services com al vesque ot le jor
De moines et de prestres et d'abés qui i sont.
(*Chans. de Jér.,* 26). M., 265.

Ensi fina la chose que *de faire les chartres pristrent à l'endemain jor* (Villeh., 30).

Li roys commanda à ses serjans que il li alassent querre ses bons chevaliers, que *il avoit entour li de son consoil* (Joinv., 231).

Et *estoit la culiere toute sanglante dou cheval* (Id., 392).

XVI. — Enfin la préposition *de* se rencontre dans des constructions très rares, que l'on peut regarder comme des exceptions.

Samuel out cumandé à Saül qu'*il l'atendist del sacrefise* que faire devreit (*Rois,* 1, 43).

La damoisele *estoit si bien*
De sa dame, que nule rien
A dire ne li redotast.
(*Chev. au Lyon,* 1592).

Huon ferai par le geule gehir
Que c'est tout voirs *de canque vous ai dit.*
(*Huon de B.,* p. 43).

Li marchis Bonifaces de Monferrat, qui plus l'avoit des autres servi et *mielz ere de lui,* i ala mult sovent (Villeh., 209).

Ce qui aus moustiers fu aporté, assemblé *fu* et *desparti des Frans et des Veniciens par moitié* (Villeh. 254).

XVII. — *De* employé au sens partitif. — Dans certaines locutions, surtout au sens partitif, on a cessé d'employer *de,* là où la langue du moyen âge s'en servait d'une manière logique.

Uns povres pechierres ala dire à la contesse de Poitiers qu'il avoit veu le conte de Poitiers delivre; et elle li fist donner *vint livres de parisis* (Joinv., 389).

Dix livres de tournois (Id., 417).

Et *ce n'estoit pas de merveille* (Id., 105).

§ 2. — Mots passés en français avec la forme du génitif

Un petit nombre de mots sont passés du latin dans la langue du moyen âge sous la forme du génitif, et quelques-uns sont restés dans la langue moderne.

Ambur.

Craventet *ambur* en place devant sei.
(*Roland,* 3549).

Leur, — très usité comme pronom.

Paenur. — Sulunc le usage *paenur* (*Rois,* 4, 420).

Chandelor. — (Villeh., 228).

Francor.

Geste *Francur* XXX eschieles i numbrent.
(*Roland,* 3262).

Sarasinor.

Prist en la teste au branc *sarasinor*
(*Aubry le B.,* p. 35).

Diablor.

Ci oiez ovre *deiablor*
E angoissose e renoiée.
(*Benoît,* II, p. 421).

Vavassour.

N'i demort *vavassors,* chevaliers ne hauz hom.
(*Ch. d. Sax.,* II, p. 123). B., 1, 283.

Pascor.

Au novel temps *pascour* que florist l'aubespine.
(*Rom. fr.*, p. 21).

Erbour.

So s'entrebaisent par doçour.
Qu'andui chaïrent en *l'erbour*.
(*Ibid.*, p. 9). [1].

---

[1] V. G. Paris, *De l'Accent latin*, p. 43-4.

CONCLUSION

On ne peut s'empêcher d'être frappé de la suite et de la logique qui se montrent dans la formation de notre langue.

Dans ses constructions savantes et compliquées le génitif se rapprochait déjà de la préposition *de,* et quelquefois même des autres cas obliques, du datif et de l'ablatif.

La syntaxe des cas est bien vite attaquée dans la décomposition du latin. Le domaine de la préposition *de* s'accroît de tout ce que perd celui du génitif. Dans la lutte entre l'esprit de synthèse et l'esprit d'analyse, les cas se confondent, se défigurent et s'emploient au hasard; les prépositions viennent s'y ajouter et comme les doubler; elles les rendent ainsi inutiles et les tuent. Ils finissent par disparaître. Ce sont les prépositions et la construction de la phrase qui indiquent la valeur des noms. Cependant toutes celles qui existaient dans le latin ne passent pas en français : *de* correspond souvent aussi à *ab,* à *ex* et même quelquefois à *in*. De là résultent des hésitations et des tâtonnements dans le langage; le sol n'est pas encore formé et résistant. *A* en particulier s'emploie souvent, pendant bien des années, avec la même valeur que *de*. Certaines constructions rappellent encore les anciennes habitudes du latin. Puis peu à peu la fixité s'établit; chaque particule tend à se séparer des autres, et à prendre une valeur propre. Mais ce travail de délimitation est difficile, et doit durer des siècles. Aujourd'hui encore il n'est pas terminé; et les distinctions sub-

tiles établies par les grammairiens et par le Dictionnaire de l'Académie, pour préciser l'emploi de *de* et de *à* dans bien des cas, prouvent combien cette œuvre est délicate. La diversité que l'on peut encore constater entre des constructions semblables pour le sens rappelle l'indécision de nos premiers écrivains, qui s'explique précisément par l'origine latine de notre langue.

TABLE DES MATIÈRES

Nous avons placé entre parenthèses, à côté de chaque titre, un exemple très court, pris parmi ceux qui se trouvent cités sous ce titre, afin de faciliter les recherches, en indiquant clairement le sens des mots employés.

INTRODUCTION VII

LIVRE PREMIER

LATIN

Première partie

Considérations générales

CHAPITRE I. — Des lois de la grammaire et du rôle de l'intelligence dans le langage 11
CHAPITRE II. — Des cas et en particulier du génitif 14
CHAPITRE III. — De la construction du génitif 18

Deuxième partie

Du génitif

CHAPITRE IV. — Première période classique 20
Article 1. — Génitif complément d'un substantif 20
§ 1. Génitif subjectif : (*Legiones Caesaris*) 20
§ 2. Génitif objectif : (*Virtutis simulatio*) 24
§ 3. Génitif de matière et de contenu : (*Summa omnis captivi auri*) 25
§ 4. Génitif partitif : (*Plerique eorum*) 27
§ 5. Génitif d'apposition : (*Promontorium Pachyni*) 30
§ 6. Génitif de qualité : (*Summae virtutis adolescens*) 30
§ 7. Double génitif 32
Article 2. — Génitif attribut : (*Nos qui fuimus partium vestrarum*) 33
Article 3. — Génitif complément d'un adjectif 34
§ 1. Génitif subjectif : (*Similis Africani*) 35
§ 2. Génitif objectif : (*Memor Herculis*) 36
§ 3. Génitif de matière et de contenu : (*Dives opum*) 37

§ 4. Génitif partitif : (*Expers praedae*)..... 38
§ 5. Sens divers : (*Amens animi*)..... 39
Article 4. — Génitif complément d'un verbe..... 40
§ 1. Génitif objectif : (*Admonere egestatis*)..... 41
§ 2. Génitif de qualité et de prix : (*Non flocci facio*)..... 42
§ 3. Génitif de matière : (*Implere fugae*)..... 44
§ 4. Génitif partitif : (*Abstineto irarum*)..... 44
§ 5. Génitif de cause et de pénalité : (*Rei capitalis argui*)... 45
§ 6. Génitif avec les verbes *Interest* et *Refert*..... 46
Article 5. — Génitif adverbial : (*Albae constiterunt*)..... 47
Article 6. — Génitif complément d'un comparatif : (*Contractiora inferiorum*)..... 48
CHAPITRE V. — Destinées du génitif latin. — Seconde période classique, de Tibère à Trajan..... 49
Article 1. — Génitif complément d'un substantif..... 50
§ 1. Génitif subjectif : (*Vini gaudia*)..... 50
§ 2. Génitif objectif : (*Religionum violatio*)..... 51
§ 3. Génitif de matière et de contenu : (*Par blandae prolis*). 52
§ 4. Génitif partitif : (*Nemo historicorum*)..... 52
§ 5. Génitif d'apposition : (*Vitium barbarismi*)..... 53
§ 6. Génitif de qualité : (*Nauta stationis perpetuae*)..... 54
Article 2. — Génitif complément d'un adjectif..... 54
§ 1. Génitif objectif : (*Rerum sciens*)..... 54
§ 2. Génitif de matière et de contenu : (*Pecorum fecunda*).. 55
§ 3. Génitif partitif : (*Immunes verberum*)..... 55
§ 4. Sens divers : (*Opinionum securus*)..... 56
Article 3. — Génitif complément d'un verbe..... 56
§ 1. Génitif objectif : (*Temporis monet*)..... 56
§ 2. Génitif de qualité et de prix : (*Minoris addicere*)..... 56
§ 3. Génitif de matière : (*Rerum potiri*)..... 57
§ 4. Génitif partitif : (*Exciderunt memoriae*)..... 57
§ 5. Génitif de cause et de pénalité : (*Rerum capitalium damnari*)..... 57
§ 6. Génitif avec les verbes *Interest* et *Refert*..... 57
Article 4. — Constructions nouvelles ou rares..... 57
CHAPITRE VI. -- Décadence païenne..... 58
Article 1. — Génitif complément d'un substantif..... 58
§ 1. Génitif subjectif : (*Liber Epicteti*)..... 58
§ 2. Génitif objectif : (*Missiones veteranorum*)..... 60
§ 3. Génitif de matière et de contenu : (*Plus sanguinis*).... 61
§ 4. Génitif partitif : (*Multi convivarum*)..... 61
§ 5. Génitif d'apposition : (*Caprificii arbor*)..... 62
§ 6. Génitif de qualité : (*Gravissimi vitii vocabula*)..... 62
§ 7. Double génitif..... 64
Article 2. — Génitif complément d'un adjectif..... 64
§ 1. Génitif subjectif : (*Bonorum malorumque media*)..... 64

2. Génitif objectif : (*Impos animi*)..... 64
§ 3. Génitif de matière et de contenu : (*Vini parcissimus*).. 65
§ 4. Génitif partitif : (*Caeli particeps*)..... 66
§ 5. Sens divers : (*Animi tenella*)..... 66
Article 3. — Génitif complément d'un verbe... 66
§ 1. Génitif objectif : (*Admoneri nominum*)..... 66
§ 2. Génitif de qualité et de prix : (*Quanti parasti ?*)..... 66
§ 3. Génitif de matière : (*Carendum tui*)..... 66
§ 4. Génitif de cause et de pénalité (*Fraudis incessere*)..... 67
§ 5. Génitif avec les verbes *Interest* et *Refert*.... 67
Article 4. — Génitif adverbial : (*Lucaniae*)..... 67
— 5. — Constructions nouvelles..... 67
CHAPITRE VII. — Pères de l'Eglise..... 69
Article 1. — Génitif complément d'un substantif..... 70
§ 1. Génitif subjectif : (*Libidinis contumeliae*)..... 70
§ 2. Génitif objectif : (*Carnis cogitatio*)..... 71
§ 3. Génitif de matière et de contenu : (*Magis tumultus*)... 72
§ 4. Génitif partitif : (*Palaestinorum validi*)..... 73
§ 5. Génitif d'apposition : (*Vitium mendacii*)..... 73
§ 6. Génitif de qualité : (*Constantius augustae memoriae*).. 73
Article 2. — Génitif complément d'un adjectif..... 74
§ 1. Génitif subjectif : (*Horum pares*)..... 74
2. Génitif objectif : (*Sagax litteraturae*)..... 74
§ 3. Génitif de matière et de contenu : (*Vacuus facinoris*)... 75
§ 4. Génitif partitif : (*Consors vitae*)..... 75
§ 5. Sens divers : (*Validus consilii*)..... 75
Article 3. — Génitif complément d'un verbe..... 76
§ 1. Génitif objectif : (*Recordari necessitudinis*)..... 76
§ 2. Génitif de qualité et de prix : (*Tanti est*)..... 76
§ 3. Génitif de matière : (*Rerum potiri*)..... 76
§ 4. Génitif partitif : (*Dominaturi eius*)..... 76
§ 5. Génitif de cause et de pénalité : (*Stultitiae condemnare*). 76
Article 4. — Génitif adverbial : (*Boeotiae*)..... 76
CHAPITRE VIII. — Imitateurs des classiques jusqu'à l'époque de Charlemagne..... 77
Article 1. — Génitif complément d'un substantif..... 78
§ 1. Génitif subjectif : (*Fama meritorum*)..... 78
§ 2. Génitif objectif : (*Oblivio scriptorum*)..... 79
§ 3. Génitif de matière et de contenu : (*Nihil liberorum*)... 79
§ 4. Génitif partitif : (*Plures Saxonum*)..... 79
§ 5. Génitif d'apposition : (*Morbus aquae intercutis*)..... 80
§ 6. Génitif de qualité (*Famuli paucae numerositatis*)..... 80
§ 7. Double génitif..... 80
Article 2. — Génitif complément d'un adjectif..... 80
§ 1. Génitif subjectif : (*Dissimilis sui*)..... 80
§ 2. Génitif objectif : (*Frugum ignara*)..... 81

§ 3. Génitif de matière et de contenu : (*Vacuus ponderis*).. 81
§ 4. Génitif partitif : (*Exsors curae*)..... 81
§ 5. Sens divers : (*Securi tumultus*)..... 81
Article 3. — Génitif complément d'un verbe..... 82
§ 1. Génitif objectif : (*Sui oblivisci*)..... 82
§ 2. Génitif de qualité et de prix : (*Tanti pendere*)..... 82
§ 3. Génitif de matière : (*Rerum potiri*)..... 82
§ 4. Génitif de cause et de pénalité : (*Edacitatis arguere*).. 82

Troisième partie

De la préposition *de*

Chapitre IX. — Première période classique..... 85
Article 1. — *De* marque l'éloignement..... 85
§ 1. Sens propre : (*Decedere de provincia*)..... 85
§ 2. Mouvement de haut en bas : (*De sella exsilit*)..... 86
§ 3. Sens figuré : (*Hoc audivi de patre*)..... 87
Article 2. — *De* marque l'origine : (*Rabula de foro*)..... 88
— 3. — *De* marque le lieu où se produit l'action : (*De sella pronuntiat*)..... 89
— 4. — *De* marque la suite immédiate dans le temps : (*Diem de die prospectans*)..... 90
— 5. — *De* marque le temps déterminé ou la durée : (*De mense decembri*)..... 90
— 6. — *De* partitif : (*Pauci de nostris*)..... 91
— 7. — *De* marque le moyen et l'instrument : (*De publico convivari*)..... 93
— 8. — *De* marque la matière : (*Templum de marmore*)... 94
— 9. — *De* marque la cause : (*De labore pectus tundit*).... 95
— 10. — *De* marque la conformité : (*De more*)..... 96
— 11. — *De* annonce la personne ou la chose dont il s'agit . 97
§ 1. Avec des verbes : (*Tacere de re*)..... 97
§ 2. Avec des substantifs : (*Opiniones de diis*). 99
§ 3. Avec des adjectifs : (*De futuro callidus*)..... 101
§ 4. *De* = *pour ce qui est de* : (*De argento, somnium*)..... 101
Article 12. — Constructions adverbiales : (*De improviso*)..... 102
— 13. — Remarques..... 102
Chapitre X. — Seconde période classique..... 104
Article 1. — *De* marque l'éloignement..... 104
§ 1. Sens propre : (*De balneo eiectus*)..... 104
§ 2. Mouvement de haut en bas : (*Desiluit de tribunali*).... 105
§ 3. Sens figuré : (*Exire de imperio*) 105
Article 2. — *De* marque l'origine : (*Aliquis de ponte*)..... 105
— 3. — *De* marque le lieu où se produit l'action : (*De genu pugnat*) 105

Article 4. — *De* marque le temps déterminé : (*De die*)..... 106
— 5. — *De* partitif : (*Unus de nobis*)..... 106
— 6. — *De* marque le moyen ou l'instrument : (*Labra de lucerna ungere*)..... 107
— 7. — *De* marque la matière : (*De nave carcerem facere*). 107
— 8. — *De* marque la cause : (*De odio credere*)..... 108
— 9. — *De* marque la conformité : (*De sententia*)..... 108
— 10. — *De* annonce la personne ou la chose dont il s'agit.. 109
§ 1. Avec des verbes : (*De compositione non constat*)..... 109
§ 2. Avec des substantifs : (*De inferis persuasio*)..... 110
§ 3. Avec des adjectifs : (*De utroque securus*)..... 111
§ 4. *De* = *pour ce qui est de* : (*De nobis facile est*)..... 111
Article 11. — Constructions adverbiales : (*De reliquo*)..... 111
Chapitre XI. — Décadence païenne..... 112
Article 1. — *De* marque l'éloignement..... 112
§ 1. Sens propre : (*Abire de Roma*)..... 112
§ 2. Mouvement de haut en bas : (*De caelo labi*)..... 112
§ 3. Sens figuré : (*De quadam anu percontor*)..... 113
Article 2. — *De* marque l'origine : (*Adolescens de equestri loco*). 113
— 3. — *De* marque le lieu où se produit l'action : (*Emptus de catasta*)..... 114
— 4. — *De* marque la suite immédiate dans le temps : (*Diem de die proferre*)..... 114
— 5. — *De* marque le temps déterminé : (*Surgere de nocte*). 115
— 6. — *De* partitif : (*Nonnulli de doctissimis*)..... 115
— 7. — *De* marque le moyen ou l'instrument : (*De praeda ditare*)..... 116
— 8. — *De* marque la matière : (*Cinis de fico*)..... 117
— 9. — *De* marque la cause : (*Lacrimae de gaudio prodeunt*). 117
— 10. — *De* marque la conformité : (*De more*)..... 118
— 11. — *De* annonce la personne ou la chose dont il s'agit... 118
§ 1. Avec des verbes : (*Haec de eo legimus*)..... 118
§ 2. Avec des substantifs : (*Historia de Mettio Fuffetio*).... 120
§ 3. *De* = *pour ce qui est de* : (*De porcetra habeo auctorem*). 121
Article 12. — Constructions adverbiales : (*De facili*)..... 121
— 13. — Remarques..... 122
Chapitre XII. — Pères de l'Eglise..... 123
Article 1. — *De* marque l'éloignement..... 123
§ 1. Sens propre : (*Producere de carcere*)..... 123
§ 2. Mouvement de haut en bas : (*De caelo descendere*).... 124
§ 3. Sens figuré : (*Audire de aliquo*)..... 124
Article 2. — *De* marque l'origine : (*De diabolo patre nati*)..... 124
— 3. — *De* marque le lieu où se produit l'action : (*Clamare de caelo*)..... 125
— 4. — *De* marque la suite immédiate dans le temps : (*De die*)..... 125

Article 5. — *De* marque le temps déterminé (*De praeterito*).. 126
— 6. — *De* partitif : (*Tres de ministris*)..... 126
— 7. — *De* marque le moyen ou l'instrument : (*Descobinata de limis*)..... 127
— 8. — *De* marque la matière : (*De aqua vinum facere*)... 128
— 9. — *De* marque la cause : (*De causa*)..... 128
— 10. — *De* marque la conformité : (*De ariete cornutos deos*). 129
— 11. — *De* annonce la personne ou la chose dont il s'agit.. 129
§ 1. Avec des verbes : (*De viris sanctis commemorare*)..... 129
§ 2. Avec des substantifs : (*Imperia de religione*)..... 131
§ 3. Avec des adjectifs : (*Securi de sanitate*)..... 132
§ 4. *De* = *pour ce qui est de*..... 132
Article 12. — Constructions adverbiales : (*De proximo*)..... 132
CHAPITRE XIII. — Imitateurs des classiques jusqu'à l'époque de Charlemagne..... 133
Article 1. — *De* marque l'éloignement..... 133
§ 1. Sens propre : (*Migrare de vita*)..... 133
§ 2. Mouvement de haut en bas : (*De monte eliquatum*).... 133
§ 3. Sens figuré : (*Amovere de statu*)..... 133
Article 2. — *De* marque l'origine : (*Gignere liberos de muliere*). 134
— 3. — *De* marque le lieu où se produit l'action : (*De cervice suspendere*)..... 134
— 4. — *De* partitif : (*Unus de presbyteris*)..... 134
— 5. — *De* marque le moyen ou l'instrument : (*De pulvere lavare capita*)..... 135
— 6. — *De* marque la matière : (*De amicis facti inimici*).. 135
— 7. — *De* marque la cause : (*Quibus de causis*)..... 135
— 8. — *De* marque la conformité : (*De institutione formatus*). 136
— 9. — *De* annonce la personne ou la chose dont il s'agit.. 136
§ 1. Avec des verbes : (*Cogito de Hilario*)..... 136
§ 2. Avec des substantifs : (*Descriptio de thesauris*)..... 136
§ 3. *De* = *pour ce qui est de*..... 137
Article 10. — Constructions adverbiales : (*De proximo*)..... 137

LIVRE DEUXIÈME

BAS-LATIN

CHAPITRE XIV. — Du bas-latin..... 138
CHAPITRE XV. — Du génitif..... 143
Article 1. — Traductions et commentaires des Ecritures..... 143
Article 2. — Ecrivains barbares..... 145
Article 3. — Monuments authentiques du bas-latin..... 147
CHAPITRE XVI. — De la préposition *de*..... 151
Article 1. — *De* marque le point de départ..... 151

§ 1. *De* marque l'éloignement..... 151
I. Sens propre : (*Venire de Persis*)..... 151
II. Sens figuré : (*Postulare de civitate*)..... 153
Remarques..... 154
§ 2. *De* marque l'origine : (*De utero matris nati*)..... 154
§ 3. *De* joint au complément d'un verbe passif : (*De Deo es missus*)..... 155
Article 2. — *De* sert à former les compléments circonstanciels... 156
§ 1. *De* marque le lieu : (*De muro respondens*)..... 156
§ 2. *De* marque le temps..... 157
I. Point de départ : (*De die in diem*)..... 157
II. Temps déterminé et durée : (*De vestigio*)..... 157
§ 3. *De* marque l'instrument et le moyen : (*De annulo sigilare*)..... 157
§ 4. *De* marque la matière : (*Virga de platano*)..... 159
§ 5. *De* marque la cause : (*De fame perire*)..... 161
§ 6. *De* marque la manière : (*De quolibet modo*)..... 162
§ 7. *De* marque la conformité : (*De aliis alia intelligens*)... 163
§ 8. *De* marque la partie : (*De statu pusillus*)..... 163
§ 9. Locutions adverbiales : (*De praesenti*)..... 163
Article 3. — *De* partitif..... 163
§ 1. *De* partitif..... 163
I. Avec le verbe substantif : (*De vobis sum*)..... 163
II. Avec des substantifs : (*Tres libras de argento*)..... 164
III. Avec des noms de nombre : (*Unus de populo*)..... 165
IV. Avec des pronoms : (*Aliqui de propinquis*)..... 165
§ 2. *De* correspond à l'article indéfini : (*Sacrificare de animalibus*)..... 166
Article 4. — *De* annonce l'objet dont il s'agit..... 167
I. Avec des verbes : (*Misertus est de eis*)..... 167
II. Avec des substantifs : (*Fides de corpore Domini*)... 169
III. *De* = *pour ce qui est de*..... 170
Article 5. — *De* correspond au génitif complément d'un substantif..... 170
§ 1. *De* correspond au génitif subjectif : (*Abbas de basilica*). 170
§ 2. *De* correspond au génitif objectif : (*Vinditio de villa*)... 171
Article 6. — *De* construit avec les adjectifs..... 172
§ 1. *De* joint au complément des adjectifs : (*Digni de caelo*). 172
§ 2. *De* construit avec le complément des comparatifs : (*Plus de* XXX *pedibus*)..... 172
Article 7. — *De* construit avec des prépositions et des adverbes : (*De post hunc die*)..... 173
CHAPITRE XVII. — Disparition du bas-latin..... 174

LIVRE TROISIÈME

FRANÇAIS

CHAPITRE XVIII. Etude des premiers textes français..... 177
§ 1. Les serments..... 177
§ 2. Cantilène de sainte Eulalie..... 178
§ 3. Fragment de Valenciennes..... 179
CHAPITRE XIX. — Valeur et emploi de la préposition *De* dans l'ancien français..... 180
Article 1. — *De* marque le point de départ..... 182
§ 1. *De* marque l'éloignement..... 182
I. Sens propre : (*Partir du port*)..... 182
II. Sens figuré : (*Apprendre de son père*)..... 184
III. *Approcher de*..... 186
IV. *De par Dieu*..... 186
V. *De..... à ; de..... en*..... 187
§ 2. *De* marque l'origine : (*Né de la Vierge*)..... 188
§ 3. *De* construit avec le complément d'un verbe passif : (*Etre baptisé de S. Jean*)..... 191
Article 2. — *De* sert à former les compléments circonstanciels.. 193
§ 1. *De* marque le lieu : (*De toutes parts*)..... 193
§ 2. *De* marque le temps..... 194
I. Point de départ : (*De jour en jour*)..... 194
II. Moment de l'action : (*De bonne heure*)..... 194
III. Durée : (*Ne pas manger de trois jours*)..... 195
§ 3. *De* marque l'instrument ou le moyen..... 196
I. Instrument : (*Trancher du couteau*)..... 196
II. Moyen : (*Guerroyer Dieu de ses dons*)..... 197
§ 4. De marque la matière..... 198
I. Avec des verbes : (*Vivre de lait*)..... 199
II. Avec des participes ou des adjectifs : (*Labouré de blé*). 201
III. *épouiller de*, *priver de*, etc. : (*S'acquitter de sa promesse*)..... 202
IV. Avec des substantifs : (*Perron de marbre*)..... 203
V. *De* marque la quantité ou le prix : (*Augmenter de mille*)..... 203
§ 5. *De* marque la cause..... 204
I. Avec des verbes : (*Languir d'amour*)..... 205
II. Avec des participes et des adjectifs : (*Joyeux d'une nouvelle*)..... 207
III. *De ce que*..... 207
§ 6. *De* marque la manière..... 208
I. Avec des verbes : (*Voir de bon œil*)..... 208
II. Avec des adjectifs : (*Pareil de beauté*)..... 210

§ 7. *De* marque la conformité : (*Avoir de son droit*)..... 210
§ 8. *De* marque la partie..... 211
I. Avec des verbes : (*Soupirer du cœur*)..... 211
II. Avec des participes et des adjectifs : (*Humble de cœur*). 212
§ 9. Locutions adverbiales formées avec *de* : (*De rechef*).... 213
Article 3. — *De* partitif..... 214
§ 1. *De* partitif..... 214
I. Avec un verbe : (*Mener de ses barons*)..... 214
II. Avec un substantif : (*La moitié de l'armée*)..... .. 217
III. Avec un nom de nombre : (*Vingt mille de Turcs*).... 218
IV. Avec un superlatif : (*Le plus brave du monde*)..... 219
V. Avec un adjectif : (*Un petit de bonté*)..... 220
VI. Avec un pronom : (*Nul des hommes*)... 220
VII. Avec un adverbe : (*Guère d'argent*..... 223
§ 2. *De* sert à former l'article indéfini : (*Des chevaliers montèrent*)..... 225
Article 4. — *De* joint aux différents termes de la proposition (sujet, attribut, complément)..... 226
§ 1 *De* construit avec le sujet ou l'attribut : (*Il convient de pourvoir, — bonne chose est de paix*)... 226
(*Il n'y a que de... Rien n'est si bon que de...*)..... 229
§ 2. *De* construit devant le complément des verbes..... 232
I. *Jurer de faire*..... 232
II. *Prier de garder*..... 234
III. *S'apprêter de venir* 235
IV. *Oyez du traître*..... 236
Remarques.
I. Préposition contractée avec l'article du complément : (*Prier du pays garder*)..... 238
II. *De* supprimé ou exprimé devant le second de deux compléments coordonnés..... 239
III. Constructions différentes avec les mêmes verbes : (*Il convient de... que... à...*)..... 240
§ 3. *De* construit avec l'infinitif de narration..... . 241
§ 4. *De* marque le but de l'action : (*Se peiner de faire*)..... 242
§ 5. *De* annonce la personne ou la chose dont il s'agit..... 243
I. Avec des verbes : (*S'apercevoir d'une chose*)..... 243
II. Avec des substantifs et des adjectifs : (*Cançon de fier barnaige*)..... 247
III. *De* — *pour ce qui est de*..... 248
Article 5. = *De* équivaut au génitif latin complément d'un substantif..... 249
§ 1. *De* équivaut au génitif subjectif..... 249
I. Construit par juxtaposition : (*La bonté de Dieu*)..... 250
II. Construit comme attribut : (*Etre du conseil*)..... 253
§ 2. De supprimé : (*La honte le roi*)..... 254

Remarques sur cette construction.
I. Ellipse du terme complété : (*Le cheval qui fut Charlot*). 264
II. Emploi du pronom ou de l'article : (*La Saint Martin*). 264
III. *De* exprimé ou supprimé : (*Le corps Saül et de ses fils*). 265
IV. Suppression de *de* au sens partitif : (*Moult chiens*).. 266
V. Mots composés : (*Connétable*) 266
§ 3. *De* équivaut au génitif objectif : (*La peur de Dieu*).... 267
§ 4. *De* sert à marquer l'apposition : (*La rivière de Nièvre*). 269
§ 5. *De* correspond au génitif de qualité : (*Personne de nette vie*) 272
Article 6. — *De* construit avec les adjectifs..... 273
§ 1. *De* construit avec le complément des adjectifs : (*Désireux de conquérir*)..... 273
§ 2. *De* construit avec le complément des comparatifs : (*Plus beau des autres*).. 275
Article 7. — Constructions particulières..... 276
§ 1. *De* construit avec des prépositions et des adverbes..... 276
I. Avec des adverbes : (*De plus légèrement, loin de*)... 277
II. Avec des prépositions : (*De dessus, près de*)..... 279
§ 2. Réunion de plusieurs compléments joints à la préposition *de*..... 281

APPENDICE

§ 1. Constructions particulières..... 283
I. *Prendre congé à*..... 283
II. *Se faire aimer à*..... 283
III. *A* pour *de ; de* pour *à* devant le complément des verbes..... 283
IV. *Couronne à or*..... 285
V. *De* dans les exclamations..... 285
VI. *Bien soit, mal soit de*..... 285
VII. Ellipse de *de* partitif: (*Tant argent et or*)..... 286
VIII. Ellipse de *de* dans le sens indéfini : (*Avec telles armes*)..... 286
IX. *A* possessif : (*La mère à l'enfant*)..... 287
X. Ellipse curieuse : (*Notre parent devons être à secours*) 288
XI. *A* correspond au génitif objectif : (*L'amour au denier*) 288
XII. *A* construit avec des adjectifs : (*Ennemi à quelqu'un*)..... 289
XIII. *A* pour *de* dans les locutions adverbiales : (*A son vivant*) 289

XIV. Constructions abrégées : (*Dire des morts*)..... 289
XV. Inversions..... 290
XVI. Constructions rares..... 290
XVII. *De* employé au sens partitif : (*Dix livres de tournois*)..... 291
§ 2. Mots passés en français avec la forme du génitif : (*La Chandeleur*)..... 291
CONCLUSION..... 293

Chartres. — Imprimerie DURAND frères, rue Fulbert

ERRATA

Introduction, p. VIII, l. 2, *au lieu de* a, *lisez* la.

P. 53, l. 22, *lisez* Sen., *Ep.*, 93, 4.

P. 56, l. 27, *au lieu de* Id., *lisez* Sen.

P. 58, titre, *au lieu de* PAIËNNE, *lisez* PAÏENNE.

P. 60, l. 3 et 4, Non sine molli, etc. *Reportez cet exemple plus bas,* § 2, Génitif objectif.

P. 81, § 2, Génitif objectif, B. *Ajoutez cet exemple :* Eos *rationis expertos* fecit (Jorn., *De reb. Get.,* 11).

P. 87, l. 22, *au lieu de* coutumelia, *lisez* contumelia.

P. 101, l. 3, *lisez ad Att.*

P. 123, l. 19, *au lieu de dc, lisez de.*

P. 132, l. 29, *au lieu de* § 5, *lisez* Article 5.

P. 133, l. 6, *au lieu de dese de, lisez de sede.*

P. 142, l. 17 et 18, *au lieu de* pa *et de* occupèren, *lisez* pas *et* occupèrent.

P. 184, l. 32, Les quatre livres des Rois traduits en français du XIIe siècle (Le Roux de Lincy, 1 vol. Paris, 1841).

P. 191, l. 5, *au lieu de* s'en croisa, *lisez* s'encroisa.

P. 192, l. 25, Et sachiez, etc.; *exemple à supprimer.*

P. 206, l. 2, *lisez* Quel tort oi je, *de moi desfandre?*

P. 211, n. 1, *au lieu de* Calvin, *Instr., lisez* Calvin, *Inst.*

P. 216, l. 5, *au lieu de* Si, *lisez* Li.

P. 216, l. 7, *au lieu de* 116, *lisez* 211.

P. 245, l. 3, *au lieu de* queque, *lisez* que que.

P. 275, l. 2, *au lieu de et, lisez* et.

ERRATA

Cette liste, plus complète que celle qui se trouve à la page 306, annule cette dernière.

Introduction, p. VIII, l. 2, *au lieu de* a, *lisez* la.
P. 39, l. 2, *au lieu de assensionis*, *lisez adsensionis*.
P. 43, l. 11, *au lieu de praesto*, *lisez prosto*.
P. 46, l. 8, *au lieu de domnati*, *lisez damnati*.
P. 53, l. 15, *au lieu de* Repetunda, *lisez* Repetenda.
Ibid., l. 18, *au lieu de* 1, 42, *lisez* 1, 17.
Ibid., l. 22, *lisez* Sen., *Ep.*, 93, 4.
P. 56, l. 27, *au lieu de* Id., *lisez* Sen.
P. 57, l. 31, *au lieu de* 4, 53, *lisez* 4, 63.
P. 58, titre, *au lieu de* PAIENNE, *lisez* PAÏENNE.
P. 60, l. 3 et 4, Non sine molli, etc.; *Reportez cet exemple plus bas*, § 2, Génitif objectif.
P. 63, l. 6, *Solum olerum omnium*, *Reportez cet exemple plus haut*, § 4, Génitif partitif, D.
P. 67, l. 5, *au lieu de* Suet., *Cal.*, 39, *lisez* Suet., *Galba*, 15.
P. 71, l. 26, Mens ista, etc. ; *Supprimez non*.
P. 81, § 2, Génitif objectif, B, *Ajoutez cet exemple :* Eos *rationis expertos* fecit. (Jorn., *De reb. Get.*, *11*).
P. 86, l. 15, *au lieu de bibantur*, *lisez bibentur*.
P. 87, l. 22, *au lieu de* coutumelia, *lisez* contumelia.
P. 89, l. 38, *au lieu de* Transmittent, *lisez* Transmittunt.
P. 95, l. 36, *au lieu de* sentis, *lisez* sentio.
P. 98, l. 36, *au lieu de* vobis, *lisez* vobeis.
P. 101, l. 3, *lisez ad Att.*
P. 104, l. 12, *au lieu de* Pet., 12, *lisez* Pet., 58.
P. 105, l. 4 et 5, Circulus ingens, etc.; *Reportez cet exemple* p. 104, Art. 1, § 1.
P. 106, l. 25, *au lieu de* 189, *lisez* 77.
P. 108, l. 33 et 34, Si *de bono*, etc.; *Supprimez cet exemple*.
P. 112-122, *dans les exemples tirés des lettres de Symmaque, suppléez* 10, *lorsque le numéro du livre n'est pas indiqué*.
P. 113, l. 21, *De exemplo*, etc.; *Supprimez cet exemple*.
P. 116, l. 15, *au lieu de Claud.*, 11, *lisez Claud.*, 14.
P. 123, l. 19, *au lieu de dc*, *lisez de*.
Ibid., l. 20, *au lieu de Ad. Donat.*, *lisez Ad Demetrianum*.
P. 127, l. 9, *au lieu de* Amb., *lisez* Hier.

P. 130, l. 38, *De suis* antiquitatum, etc.; *Exemple à supprimer.*
P. 131, l. 37 et 38, Ptolemaeus *Scripturas*, etc.; *Reportez cet exemple* p. 123, Art. 1, § 1.
P. 132, l. 9, *au lieu de* Me, *lisez* Nec.
Ibid., l. 29, note, *au lieu de* § 5, *lisez* Article 5.
P. 133, l. 6, *au lieu de dese de*, lisez *de sede*.
P. 134, l. 29, *au lieu de* Id., *ibid.*, *lisez* Fortun., *Vit. Hil.*
P. 142, l. 17 et 18, *au lieu de* pa *et de* occupèren, *lisez* pas *et* occupèrent.
P. 144, l. 33, *au lieu de* Luc., 7, 21, *lisez* Luc., 24, 27.
P. 151, dernière ligne, *au lieu de* 48, *lisez* 38.
P. 154, l. 26, *au lieu de* populascit, *lisez* pupulascit.
P. 166, l. 8, *au lieu de* Meyer, *lisez Dip. et Ch.*
P. 167, l. 29 et 30, Ut eum morte, etc.; *Exemple à supprimer.*
P. 171, l. 36 et 37, Si non fideliter, etc. ; *Reportez cet exemple plus haut* § 1.
P. 179, l. 11, *au lieu de* creut, *lisez* erent.
Ibid., l. 34, *au lieu de* exit, *lisez* escit.
P. 181, l. 5, *au lieu de péché*, *lisez parlé.*
P. 184, l. 32, Les quatre livres des Rois, traduits en français du XIIe siècle. (Le Roux de Lincy, 1 vol. Paris, 1841).
P. 191, l. 5, *au lieu de* s'en croisa, *lisez* s'encroisa.
P. 192, l. 25, Et sachiez, etc.; *Exemple à supprimer.*
P. 206, l. 2, *lisez* Quel tort oi je, *de moi desfandre* ?
P. 209, l. 4, *au lieu de de grei pitance*, *lisez de grei* pitance.
P. 211, n. 1. *au lieu de* Calvin, *Instr.*, *lisez* Calvin, *Inst.*
P. 216, l. 5, *au lieu de* Si, *lisez* Li.
Ibid., l. 7, *au lieu de* 116, *lisez* 211.
P. 222, l. 6, *au lieu de* ni, *lisez* n'i.
P. 243, dernière ligne, *au lieu de* permanablement, *lisez* parmanablement.
P. 271, l. 7-9, Comment, por Diu ! etc.; *Reportez cet exemple* p. 231.
P. 275, l. 8, *au lieu de et*, *lisez* et.

JUN 12 1900

FEB 16 1901

STALL COPY

CHARGED

5273.27
Du genitif latin et de la preposi
Widener Library 002862345
3 2044 086 580 560